

**Université de Strasbourg**  
**Ecole Doctorale Droit, Science politique et Histoire**  
**Doctorat de Science politique**

Le développement du volet oriental de la politique européenne de voisinage dans le domaine de la politique étrangère et de sécurité.

**Petr KORZUN**

Thèse dirigée par **Yves JEANCLOS**, Docteur d'Etat en Droit, Agrégé des Facultés de Droit, Professeur à la Faculté de Droit, Sciences Politiques et de Gestion de l'Université de Strasbourg.

Soutenue publiquement le 10 décembre 2010

JURY :

Renaud BUEB

Professeur de Droit et de Sciences politiques à l'Université de Franche-Comté

Sergeï OUTKINE

Chercheur à l'Institut de l'économie mondiale et de relations internationales (IMEMO, Moscou, Russie), enseignant de Sciences politiques et des aspects politiques de l'intégration européenne

Yves JEANCLOS

Docteur d'Etat en Droit, Agrégé des Facultés de Droit, Professeur à la Faculté de Droit, Sciences Politiques et de Gestion de l'Université de Strasbourg

*Le développement du volet oriental de la politique européenne de voisinage dans le domaine de la politique étrangère et de sécurité.*

## **Résumé**

La politique européenne de voisinage (PEV) est née de la volonté de développer un espace de prospérité et de stabilité aux frontières de l'Union élargie. Elle vise à renforcer la coopération politique, sécuritaire, économique et culturelle entre l'UE et ses nouveaux voisins immédiats ou proches, tout en atténuant le caractère séparatif des frontières européennes en engageant les pays voisins dans une coopération mutuellement avantageuse avec l'UE.

La thèse étudie le volet oriental de la PEV qui couvre des Etats de l'Est (Ukraine, Biélorussie, Moldavie) et du Caucase du Sud (Arménie, Géorgie, Azerbaïdjan). Ces pays occupent aujourd'hui une place croissante dans la stratégie internationale de l'UE.

L'élaboration et l'évolution de la PEV résultent d'un changement géostratégique sur le continent européen et dans le monde. L'objectif central de la PEV – répondre aux défis rendus évidents par la politique d'élargissement (d'ordre sécuritaire, économique, démographique ou encore culturel) – détermine la spécificité de son approche. Cette dernière se distingue par la différenciation et prend en compte la réalité socio-économique et politique de chaque partenaire.

Pour que cette politique soit efficace, il est important pour l'UE d'être capable d'avancer dans un nombre de domaines sensibles (énergie, migration/visas, sécurité) mais aussi de coopérer avec des Etats peu motivés (Azerbaïdjan, Biélorussie) ou la Russie, qui est formellement exclue de la politique de voisinage, mais dont l'impact sur ses perspectives est considérable.

L'objectif de recherche est d'analyser l'état de la politique de voisinage et ses perspectives dans le contexte des processus politiques et stratégiques sur le continent européen. La réalisation de cet objectif passe par un nombre de tâches parmi lesquelles on peut définir: révélation des prémisses politiques et historiques de la politique de voisinage; l'étude d'un fondement théorique de la politique de voisinage; l'analyse de l'influence de la situation politique dans le monde et sur le continent européen sur la mise en œuvre de la politique de voisinage; l'évaluation des perspectives de coopération entre la Russie et l'UE sur l'espace du voisinage commun, ainsi qu'un classement des différents types d'une telle coopération.

### Les mots clés:

L'Union européenne, Russie, Politique européenne de voisinage, Nouveaux Etats Indépendants, voisins de l'UE.

*The development of the Eastern dimension of the European Neighborhood Policy in the field of foreign policy and security.*

## **Summary**

European Neighborhood Policy (ENP) was developed in order to assure a zone of stability and prosperity on the borders of the European Union (EU). It is aimed at strengthening political, economic, cultural, and security cooperation between the EU and its neighbors. Its objective is to engage neighboring States into a mutually beneficial cooperation with the EU.

The present doctorate thesis examines the Eastern dimension of the ENP which includes Eastern States like Ukraine, Belarus, Moldova as well as South Caucasus States – Armenia, Georgia, Azerbaijan. These countries have an important role to play in the EU international strategy. The elaboration and the evolution of the ENP result from a geopolitical shift on the European continent and in the world. The ENP deals with various challenges of EU enlargement and adopts specific approach toward each of the partner countries taking into consideration local economic and political realities.

In order to succeed in the implementation of this policy, the EU needs to progress in a number of sensible areas, such as energy dialogue, migration rules or security, as well as to build constructive relations with less motivated neighbors (like Belarus or Azerbaijan), and Russia that formally does not constitute a part of the ENP but still has a great influence on its perspectives.

This PhD thesis analyses the current state of the neighborhood policy as well as its perspectives in the context of political and strategic processes on the European continent. The research deals with a number of issues, like the definition of political and historic premises of the neighborhood policy; examination of the theoretical foundation of the ENP; analysis of the impact of the world policy and European integration on the pace of development of the ENP; evaluation of perspectives of cooperation between Russia and the EU in the common neighborhood, as well as the classification of different types of such cooperation.

Key words:

European Union, Russia, European Neighborhood Policy, Newly Independent States, EU neighbors.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Résumé/Summary.....</b>	<b>2</b>
<b>Table des matières.....</b>	<b>4</b>
<b>Introduction.....</b>	<b>7</b>
<b>PARTIE 1 L'évolution de la politique de voisinage de l'Union Européenne et ses spécificités.....</b>	<b>23</b>
Chapitre 1. L'évolution de la politique de voisinage.....	25
1.1.1 Fondements historiques de la politique de l'UE vis-à-vis des Etats de la périphérie orientale.....	25
1.1.2. La genèse de la politique de voisinage: l'impact de l'intégration européenne sur l'élaboration, la gestion organisationnelle et le cadre général de la PEV.....	31
1.1.3 Sécurité de l'Union Européenne dans le contexte de la mondialisation: prémises stratégiques de la formation de la politique de voisinage de l'UE.....	39
1.2 Les facteurs qui ont conduit à l'inscription de la PEV à l'agenda européenne.....	43
1.2.1 La portée de la PEV.....	46
1.2.2 La méthode, la base juridique et les principaux instruments de la politique européenne de voisinage.....	49
Chapitre 2. Sources théoriques de la politique de voisinage.....	62
2.1 Des théories d'intégration européenne: fédéralisme et fonctionnalisme.....	64
2.2 Une approche théorique contextualisée: néofonctionnalisme et transnationalisme.....	70
2.3 Groupe des théories de l'intégration économique.....	77
2.4 La politique européenne de voisinage dans le contexte des modèles d'intégration de l'UE.....	83

**PARTIE 2. Relations russo-européennes dans le contexte de la politique de voisinage.....90**

Chapitre 3. Russie – Union européenne : un partenariat spécifique qui reste à définir.....93

3.1. La Russie et l’Union européenne sur l’espace des Nouveaux Etats indépendants : coopération ou confrontation ?.....93

3.2 Principales caractéristiques de la politique européenne à l’égard de la Russie.....97

3.3 La définition de la place de la Russie dans la politique européenne de voisinage.....100

3.3.1. La position russe vis-à-vis de la politique européenne de voisinage....103

Chapitre 4. La difficile articulation du partenariat russo-européen avec la politique de voisinage .....114

4.1. Les perspectives du développement du partenariat stable : regard sur le contexte politique.....114

4.2. La participation de la Russie à la politique de voisinage : la nécessité et les contraintes.....120

4.3. Les nouveaux Etats indépendants, en quoi vont ils continuer d’influencer la relation entre le Russie et l’UE ?.....123

**Conclusion générale.....131**

**Bibliographie.....142**

**Annexes.....180**



## Introduction

Le continent européen traverse aujourd'hui une étape importante de son développement. D'un côté elle est caractérisée par le renforcement de l'Union européenne au sein d'un espace composé de pays membres – surtout par la redistribution des compétences entre les institutions de l'UE – ainsi qu'au-delà de ses frontières, en particulier sur le territoire des Nouveaux Etats indépendants, à travers la mise en œuvre de nouveaux aspects de la politique étrangère, comme la politique de voisinage. D'un autre côté, la Russie dispose d'une influence croissante sur la politique européenne. Moscou vise à rétablir son influence dans «l'étranger proche» qui couvre entre autres les pays de la politique de voisinage, notamment à travers un nombre de projets d'intégration sur l'espace de la Communauté des Etats indépendants (CEI). Ces deux tendances auront un impact sur la stabilité et la sécurité du continent européen et définiront le vecteur du développement des Etats qui le constituent.

L'intégration européenne est un des processus majeur du XX siècle. L'apparition d'une Union des Etats qui ont survécu la guerre la plus destructrice de l'histoire, n'a pas seulement signifié la réalisation d'un rêve européenne d'unification du continent mais a marqué l'entrée d'un nouveau acteur majeur sur l'avant-scène politique.

Aux confins de deux siècles l'UE a atteint une nouvelle étape dans son évolution. Son début est lié aux événements qui ont changé le contexte politique de la planète. Dans un délais assez court les régimes communistes des pays de l'Europe centrale et orientale ont chuté. Le rideau de fer qui a divisé longtemps le continent sur un plan politique, économique, idéologique, culturel et même psychologique s'est abîmé.

La réalisation des projets d'intégration politique et économique dans la deuxième moitié de XX siècle a permis à l'UE de devenir une puissance globale. L'effondrement du communisme a ouvert une nouvelle page dans son histoire, ainsi que dans celle des Etats voisins. 10 nouveaux Etats démocratiques européens, anciens régimes totalitaires, ont adhéré à l'UE en 2004. Le nombre des pays membres a augmenté jusqu'à 27 avec l'adhésion de la Roumanie et la Bulgarie le 1 janvier 2007. Pourtant il est encore tôt de parler de frontières établies d'une manière définitive en Europe.

L'intégration européenne est devenue un phénomène de la politique mondiale et fait l'objet de recherche compréhensive par les sciences sociales et en particulier la science politique.

L'intérêt particulier ce dernier temps gagne une étude de corrélation entre deux processus parallèles sur le continent européen : d'un côté l'intégration politique et économique des Etats membres et d'autre côté le renforcement d'influence européenne *au-delà* des frontières extérieures de l'UE. Dans cette dernière tendance il s'agit de transmission vers les Etats de la marge orientale de l'Union des normes économiques, politiques, culturelles et législatives.

Le développement politique et sociale du continent européen n'est pas uniforme – on peut distinguer des pays et des régions qui progressent plus vite que d'autres. Dans le contexte d'interdépendance accrue qui se manifeste par l'intensification des échanges entre les nations et des flux migratoires, cette différence dans le niveau de développement pose toute une série des défis pour l'Union européenne. Ils peuvent varier d'une criminalité transfrontalière, trafic illicite de personnes et de stupéfiants jusqu'à la vente d'armes, le terrorisme et menaces à la sécurité écologique.

Pour réduire les conséquences négatives d'une telle inégalité l'UE met en œuvre une politique adressée aux pays voisins qui inclut des aspects sociaux et économiques.

La politique européenne de voisinage (PEV) est née de la volonté de développer un espace de prospérité et de stabilité aux frontières de l'Union élargie. Elle vise à renforcer la coopération politique, sécuritaire, économique et culturelle entre l'UE et ses nouveaux voisins immédiats ou proches, tout en atténuant le caractère séparatif des frontières européennes en engageant les pays voisins dans une coopération mutuellement avantageuse avec l'UE.

La PEV couvre des Etats et entités de l'Est (Ukraine, Biélorussie, Moldavie), du Sud (Maroc, Algérie, Tunisie, Egypte, Israël, Autorité palestinienne, Liban, Jordanie, Syrie, mais encore la Libye) et enfin du Caucase du Sud (Arménie, Géorgie, Azerbaïdjan).

Plusieurs travaux de recherche portent sur l'élargissement et son impact sur le rythme de l'intégration européenne, fonctionnement de l'Union et ses politiques communautaires. Pourtant l'Union européenne n'est pas le seul acteur influencé par la politique d'élargissement. L'adhésion de nouveaux membres constitue un événement politique considérable sur le plan international, et en premier lieu dans le cadre

régional. C'est aussi un signal très fort à l'entourage des pays candidats. Cet aspect *international* de l'élargissement n'est pas suffisamment éclairé. Dans la plupart de cas l'étude de l'influence exercée par l'Union sur son voisinage concerne la mise en conformité des pays candidats avec les conditions d'adhésion. Pourtant, depuis le document de J. Solana sur une Europe élargie, la notion de voisinage s'est élargie et dépasse le groupe des pays sur la voie d'adhésion.

Aujourd'hui le voisinage occupe une place croissante dans la stratégie internationale de l'UE.

Ce sont les perspectives du développement de la PEV vers les pays de l'Est dans les volets politique et sécuritaire, qui constituent l'objet de notre recherche.

L'élaboration de la PEV résulte des changements géopolitiques et idéologiques profondes: la chute d'empire soviétique, la persistance des conflits ouverts et gelés sur la périphérie orientale de l'UE, le rythme impétueux de l'intégration européenne, amené à un élargissement historique et, par la suite, à la nécessité de fonder les relations avec les voisins sur une nouvelle base. Or, la PEV prévoit une série de mesures pour ranimer la coopération régionale et sous-régionale et mettre en place un cadre pour le développement ultérieur. L'objectif de l'Union européenne à l'égard de ses partenaires est d'établir les plus grandes complémentarités et synergies possibles dans les différents domaines de coopération.

La PEV c'est aussi une tentative de réviser la politique européenne à l'égard de l'espace ex-soviétique des années 1990 – assez disparate et peu efficace. La politique de voisinage permet à l'Union européenne d'incorporer les relations bilatérales développées depuis une dizaine d'années avec les ex-républiques soviétiques sous un toit commun, dans une architecture d'ensemble. L'établissement de relation de confiance et de coopération avec ses voisins permettra à l'Union de répondre à un certain nombre de défis, comme la menace à la sécurité ou un déséquilibre institutionnel à cause d'un élargissement continu. En continuant à développer diverses formes de coopération transfrontalière, associant les autorités locales et régionales, ainsi que des acteurs non gouvernementaux, l'UE et ses partenaires pourront œuvrer de concert pour faire en sorte que les régions frontalières bénéficient de l'élargissement de l'UE en 2004.

La PEV est également conçu comme un moyen pour promouvoir une «idéologie» européenne avec au centre les valeurs démocratiques, comme les droits de l'homme et la pluralité d'opinions. L'expérience de l'Union en matière de soutien au processus de transition politique et économique ainsi qu'au développement

économique et à la modernisation, acquise lors d'une précédente adhésion de nouveaux Etats membres, va certainement être d'utilité lors de réalisation de la PEV. Cette mission est d'autant plus importante que l'espace ex-soviétique (qui représente une zone très contrastée) est caractérisée par la présence d'un nombre de pays, dont le transit démocratique n'a pas été achevé pour des raisons variables. Ces pays se différencient en fonction du durcissement de leurs régimes et l'attitude envers l'Union européenne : allant du rejet simple du modèle européen jusqu'à la formulation d'un modèle alternatif.

Un nombre de facteurs propres à un pays particulier conditionne le succès de la PEV. En générale on peut attendre tel ou tel résultat en fonction des orientations des pays sur la scène internationale et d'un état de son économie. Le « facteur russe », notamment, joue un rôle important sur l'espace de l'ex-URSS, et il est particulièrement significatif pour le succès de la politique de voisinage. Le degré de présence des intérêts russes dans le pays ou des orientations politiques de ses autorités peuvent conditionner les perspectives de la PEV.

Le dernier élargissement de l'UE de mai 2004, a été suivi par les débats sur la nécessité de faire une pause dans ce processus et de se concentrer sur la réorganisation institutionnelle afin d'adapter les structures européennes à des réalités évoluées. La période actuelle marque plutôt une pause dans l'élargissement, les débats du premier plan étant concentrés sur la relance du processus d'intégration.

Dans cette situation il est important pour l'UE de trouver un nouveau moyen efficace pour projeter son influence et ses valeurs au-delà de ses frontières extérieures. Certains experts tournent vers des exemples dans la construction européenne des mécanismes de reprise d'une partie des acquis de l'Union en dehors de son territoire formel. Ainsi, la Norvège participe au système Schengen. Par une série d'accords bilatéraux, la Suisse a adopté un grand nombre de normes communautaires au point que le scénario d'hélicoptérisation des marges comme méthode de gestion des nouveaux voisinages est désormais évoqué. Enfin, l'Union a négocié avec la Russie quatre espaces de coopération, qui peuvent jouer le rôle de vecteurs des acquis, et s'apprête à réviser l'accord de coopération qui les lie. Ces modèles de coopération, ainsi que le principe traditionnel de la politique de l'élargissement – la conditionnalité – sont pris en considération dans la politique de voisinage, qui associe les pays voisins de l'Union dans un dialogue destiné à agrandir la base géographique des normes politiques et économiques de l'UE sans prévoir une perspective d'élargissement.

Ainsi, la politique de voisinage est apparue en tant qu'un complément de la politique de l'élargissement, s'est transformée plus tard en instrument pour marquer une pause dans cette politique et se présente aujourd'hui comme un facteur régulier de la politique européenne.

En plus, l'importance même des problèmes liés à la périphérie de l'UE ainsi qu'une approche vers leur résolution ont changé. La politique de voisinage n'est plus considérée comme un élément de second rang qui complète l'action extérieure européenne, mais comme une des mesures principales pour assurer la sécurité de l'UE, son évolution et renforcement de sa composante politique. En même temps la problématique liée à la politique de voisinage n'est pas suffisamment étudiée dans le cadre de recherche en sciences politiques ou en relations internationales.

La politique de voisinage est aujourd'hui en cours de réalisation et donc l'étude de ce processus est un sujet d'actualité – pas seulement pour les pays voisins de l'UE mais aussi pour les autres Etats et en particulier la Russie, qui traverse actuellement une période difficile dans la relation avec son entourage.

La méthodologie de science politique permet de démontrer la complexité des processus politiques, sociaux et économiques sur le continent européen où l'intégration peut cohabiter avec l'isolation et l'opposition.

En réalisant la politique de voisinage l'UE vise à atteindre des objectifs ambitieux, parmi lesquels la résolution des anciens conflits régionaux et réhabilitation des régions sous-développées. La poursuite de ces objectifs va amener à l'augmentation de l'influence européenne à l'échelle régionale, mais aussi globale, comme les pays membres devront prendre une position commune sur des questions qui dépassent le cadre régional.

La problématique de voisinage est liée avec les perspectives de coopération entre l'UE et la Russie. L'élargissement de l'Union européenne à l'Est n'a pas seulement fait de l'UE un voisin immédiat de la Russie mais a créé une réalité politique et économique tout à fait nouvelle. Dans ce contexte pour la Russie il paraît nécessaire de comprendre toutes les caractéristiques de la stratégie européenne ce que permettra d'adapter la politique vis-à-vis de l'UE et facilitera la coopération.

La politique de voisinage est aujourd'hui une des directions principales de l'action extérieure de l'UE. Elle tire le rideau sur un cap assez incertain et inefficace mené par l'UE à l'égard des Nouveaux Etats indépendants dans les années 1990. Une nouvelle approche prévoit un passage de relation bilatérale entre l'Union européenne

et ses partenaires orientaux, vers une coopération dans le cadre d'une structure qui réunit plusieurs Etats.

La Commission européenne a officiellement déclaré le lancement de la PEV le 11 mars 2003 dans la communication «L'Europe élargie – voisinage : nouvel cadre de relation avec les voisins du Sud et de l'Est de l'Europe».<sup>1</sup> Du point de vue de la Commission, «l'Europe élargie» doit inclure les Etats européens de l'Est, de la Méditerranée, et du Caucase du Sud – à l'exception des Balkans qui ont une « perspective européenne ». La communication souligne les obligations morales de l'UE par rapport au développement économique et politique de ces pays. La PEV prévoit la coopération sur la base de valeurs communes considérées par l'UE comme la démocratie, respect des droits de l'homme et des principes fixés dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. L'objectif à long terme est la création du marché commun et la facilitation des échanges des personnes, des capitaux, des biens et des services. Comme Romano Prodi a déclaré pendant sa présidence à la Commission, l'UE et les pays voisins peuvent avoir en commun « tout sauf les institutions »<sup>2</sup>.

La PEV est appelée à assurer la sécurité et la cohésion politique du continent européen. Or, le scénario selon lequel cette politique va se développer dépend d'un nombre de facteurs propres au processus d'intégration de l'UE et la relation UE-Russie. Les efforts qui visent à stabiliser et développer les pays de NEI ne peuvent pas avoir du succès sans aucune participation formelle de la Russie. Sinon la politique de voisinage risque d'être bloquée. La Russie serait aussi dans une situation difficile en tant que pratiquement seul Etat européen par sa position géographique mais *de facto* hors l'Europe.

L'évolution de la politique de voisinage va déterminer le caractère de relation Moscou-Bruxelles. C'est pourquoi il semble important de comprendre les spécificités de la PEV afin d'identifier les facteurs qui vont influencer les perspectives de cette relation. Pour la Russie l'étude de l'action européenne sur l'espace de voisinage commun permettra d'élaborer une position adéquate et pas forcément défensive vis-à-vis de cette nouvelle réalité.

---

<sup>1</sup> Communication from the Commission to the Council and the European Parliament: Wider Europe – Neighbourhood: A New Framework for Relations with our Eastern and Southern Neighbours.// Official Journal, 2003, 25 March, C 76/6.

<sup>2</sup> PRODI R. A Wider Europe - A Proximity Policy as the key to stability. "Peace, Security And Stability International Dialogue and the Role of the EU" Sixth ECSA-World Conference. Jean Monnet Project. Brussels, 5-6 December 2002.

**L'actualité du sujet de recherche** s'explique par les considérations suivantes:

- La réalisation de la politique de voisinage est un processus politique important de l'Europe contemporaine.
- L'Union européenne est un partenaire politique et commercial clé de la Russie – un autre acteur majeur du continent européen. La mise en œuvre de la PEV peut avoir des conséquences pour la coopération entre la Russie et l'Union européenne, en particulier dans le domaine énergétique.
- La Russie a besoin de modifier et d'actualiser constamment sa politique à l'égard de l'UE qui utilise des nouveaux instruments de motivation dans la coopération avec les Etats voisins.
- Il est noté dans la Conception de la politique étrangère russe que la relation avec les voisins proches est une priorité pour Moscou<sup>3</sup>. C'est pourquoi l'étude de la politique de voisinage a une importance particulière, comme elle se réalise sur l'espace de voisinage russo-européen commun.
- La réalisation de la PEV est une preuve d'une volonté forte de la part de l'UE pour devenir un acteur majeur sur le continent et consolider sa composante politique. La PEV se réalise en parallèle avec d'autres processus politiques en Europe – comme le développement de la Politique Etrangère et de Sécurité Commune. Il est à noter que la problématique de la politique de voisinage est liée également avec des débats actuels sur le rôle de l'OTAN et perspectives de son élargissement.

### **Nouveauté scientifique de recherche.**

Notre thèse est une recherche interdisciplinaire de la réalisation de la politique de voisinage de l'UE dans le domaine de la politique étrangère et de sécurité.

---

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=SPEECH/02/619&format=HTML&aged=0&language=EN&guiLanguage=en>

<sup>3</sup> Conception de la politique étrangère de la Fédération de Russie, 12 juillet 2008.

<http://www.kremlin.ru/text/docs/2008/07/204108.shtml>

La nouveauté scientifique de ce travail réside dans le fait qu'il propose une caractéristique générale, théorique et politologique, de la PEV tenant en compte sa dynamique et ses traits particuliers. Une telle approche dans la recherche prévoit:

- Une étude des principales composantes de la politique de voisinage – qui représente une forme de coopération relativement nouvelle dans les relations internationales – dans le contexte des processus globaux et du développement de l'intégration européenne.
- Examen d'un processus d'élaboration de la PEV.
- L'analyse des perspectives de relation entre la Russie et l'Union européenne dans le contexte de la politique de voisinage.
- Examen d'un impact des processus politiques au sein de l'UE sur l'évolution de la PEV.
- L'étude des principaux documents de l'UE concernant la mise en œuvre de la politique de voisinage ainsi que sur la coopération avec la Russie.
- L'examen de la politique de l'UE à l'égard de ses voisins et l'analyse des conséquences politiques de leur relation avec l'UE dans le contexte de la PEV, y compris la possibilité de l'adhésion à l'UE. Une étude d'un rapport entre la politique d'élargissement de l'UE et la politique de voisinage.
- Une étude de l'impact de la PEV sur la politique russe à l'égard de son voisinage.

### **L'objectif de recherche**

est d'analyser l'état de la politique de voisinage et ses perspectives dans le contexte des processus politiques, stratégiques et sécuritaires sur le continent européen.

La réalisation de cet objectif passe par un nombre de tâches parmi lesquelles on peut définir:

- Définition des prémisses politiques et historiques de la politique de voisinage.
- L'étude d'un fondement théorique de la politique de voisinage.
- L'analyse d'influence de la situation politique dans le monde et sur le continent européen sur la mise en œuvre de la politique de voisinage.

- Le pronostic du développement de la PEV et de son impact sur le processus d'intégration européenne.
- L'évaluation des perspectives de coopération entre la Russie et l'UE dans le contexte de la politique de voisinage, ainsi qu'un classement des différents types de cette coopération.

**L'objet de recherche** est un rapport politique entre l'Union européenne et les Nouveaux Etats indépendants, situés à l'Est de l'UE, dans le contexte de réalisation de la politique de voisinage.

**Sujet de recherche** est une stratégie politique de l'UE à l'égard des pays voisins qui se trouvent à l'Est de ses frontières. Elle est étudiée du point de vue des facteurs de son élaboration, de manifestations politiques, de fondement législatif et documentaire.

**Le fondement méthodologique de recherche** est constitué d'une approche interdisciplinaire envers l'étude de l'action politique des principaux acteurs de la politique européenne. C'est une méthode d'analyse comparative avec les éléments d'une approche systémique qui est utilisée dans l'étude des aspects politiques de relation entre l'UE et les pays voisins. L'approche systémique permet de considérer la réalisation de la PEV en interaction avec d'autres processus politiques et stratégiques sur le continent européen. L'analyse comparative des documents officiels permet de distinguer des traits particuliers de la PEV par rapport aux autres initiatives européennes dans le domaine de la politique étrangère, ainsi que le rôle des différents acteurs qui y participent. Des éléments d'une analyse historique sont également utilisés dans la recherche. Ils permettent de tracer l'évolution d'intérêt de l'UE à sa périphérie, et de déterminer les facteurs qui ont conduit à l'élaboration de la PEV.

La recherche se base sur des méthodes comme *observation, comparaison, déduction, induction, synthèse, analyse, prévision, modelage*.

### **Principales sources bibliographiques.**

A cause de son importance à la fois théorique et pratique, la problématique liée à une mise en place d'une nouvelle composante de la politique étrangère européenne attire constamment l'attention des chercheurs en Russie comme ailleurs. Il paraît

difficile de nommer une œuvre entièrement consacrée aux aspects sécuritaires et stratégiques de la politique de voisinage mais il existe un nombre de travaux qui traitent des conséquences de l'élargissement européen, parmi lesquelles on distingue également l'élaboration de la PEV.

En Russie cette problématique est étudiée dans une manière approfondie dans les monographies collectives préparées par des chercheurs des institutions académiques de Moscou<sup>4</sup>. En outre, elle est considérée en détails dans les travaux de Yuri Borko<sup>5</sup>, un expert russe sur les question d'Europe, ainsi que dans les articles d'A. Abashidze, S. Alexseeva, A. Alyaeva, Y. Shishkova<sup>6</sup> et les oeuvres d'O.Boutorina, V. Inozemtsev et quelques autres<sup>7</sup>.

---

<sup>4</sup> PERSKAYA V.V., FROLOVA B.I. (Sous la direction de). *Globalizacionnie prioriteti ekonomicheskoy politiki Evrosoyuz. Moscou, RAGS, 2000, 159 p.*; KULIKOVA N.V. (Sous la direction de). *Strani centralnoy i vostochnoy Evropi na puti v Evropeyskiy Soyuz. Moscou, Nauka, 2002*; BUTORINA O.V., BORKO Y.A. (Sous la direction de). *Evropeyskiy soyuz na poroge XXI veka; viber strategii razvitiya. Moscou, Editorial URSS, 2001, 472 p.*; ARBATOVA N.K. (Sous la direction de). *Rasshirenie ES na vostok: predposilki, problemi, posledstviya. Moscou, Nauka, 2003, 344 p.*; GLUHAREVA L.I. (Sous la direction de). *Regionalnaya integraciya i Evropa: sbornik nauchnih trudov. Moscou, Edition MGU, 2001., 200 p.*

<sup>5</sup> BORKO Y.A. *Ot evropeyskoy idei – k edinoy Evrope. Moscou, 2003*; BORKO Y.A. *Obshiy evropeyskiy dom: chto mi o nem думаем? Moscou., 1991*; BORKO Y.A. *Chto takoe Evropeyskiy soyuz? Nekotorie osnovnie svedeniya, 1950-2000. Moscou., 2000*; BORKO Y.A. *Bit' li edinoy «edinoy Evrope» v XXI veke? Evropa: smena veh? Moscou., 2002*; BORKO Y.A. *10 let posle Maastrichta. Chto dalshe? Moscou, 2002*; BORKO Y.A. *Evropeskaya civilizaciya na sovremennom etape. Moscou, 1993*; BORKO Y.A. *Evropeyskiy soyuz : uglublenie i rasshirenie integracii, MEIMO (МЭИМО), 1998, №8; etc.*

<sup>6</sup> ABASHIDZE A. *Readmissiya v otnosheniyah Rossii i ES. Perspektivi zaklucheniya soglasheniya, Obozrevatel-Observers, 2004, №2, p. 48-53*; ALEKSEEV S.A. *Sektoralnie soglasheniya mejdu Rossiey i ES, Moskovskiy jurnal mejdunarodnogo prava, 2003, №3, p. 190-199*; ALAEV A. *Rossiya-NATO i ES: test na prochnost. Stremitsa li Rossiya oslabit atlanticheskie uzi?, Obozrevatel-Observers, 2003, №12, p. 25-30*; BATYUK V.I. *Vstupit li Rossiya v Evrosoyuz?, Sovremennaya Evropa, 2004, №2, p. 134-142*; BOYCHENKO A.V. *Aktualnie problemi otnosheniy mejdu Rossiey i Evropoy, Sovremennaya Evropa, 2003, №3, p. 116-118*; BORKO Y.A. *Otnosheniya Rossii s Evropeyskim soyuzom i ih perspektivi. Moscou, 2001*; Volodin L.N. *Evropa i Rossiya: sovremennost i perspektivi. Moscou., 2003*; GLINKINA S.P., BORKO Y.A., LEBEDEVA A.V., SMORODINSKAYA N.V., FEYT N.V. *Posledstviya rasshireniya ES dla ekonomiki Rossii, Rossiyskiy ekonomicheskij jurnal, 2004, №3, p. 35-49*; GLOTOVA S.V. *Voprosi rasprostraneniya soglasheniya o partnerstve i sotrudnichestve mejdu ES i Rossiey na novih chlenov ES, Vestnik Moskovskogo Universiteta, Série 11, Pravo, 2004, №3, p. 74-88*; DENISYUK V. *Opit dvustoronnih soglasheniy Shveycariya-ES i vivodi dla evropeyskih stran SNG, Obshestvo i ekonomika, 2003, №1, p. 185-194*; KARAGANOV S. *Rossiya, Evropa i novie vizovi, Sovremennaya Evropa, 2003, №1, p. 8-15*; LIHACHEV A.E. *Vstuplenie stran Centralnoy i Vostochnoy Evropi v Evrosoyuz i zadachi rossiyskoy ekonomicheskoy diplomatii, Vneshneekonomicheskij bulletin, 2004, №8, p. 14-23*; LIHACHEV A.E. *Rossiskie ekonomicheskije interesi v edinoy Evrope, Mejdunarodnaya zhizn, 2004, №7/8, p. 179-197*; LUKYANOV F. *Rossiya i Evropa: vmeste ili radom? Rossiya v globalnoy politike, 2004, №5*; BOLENSKIY V.P. *Rossiya-ES: neprostoe partnerstvo, Vneshneekonomicheskij bulletin, 2004, №9, p. 11-15*; HAVLIK P. *Rossiya i Evropeyskiy soyuz, Sovremennaya Evropa, 2003, №1, p.32-38*; CHIZHOV V. *Rossiya-ES. Strategiya Partnerstva, Mezhdunarodnaya zhizn, 2004, №9, p. 23-34*; SHISHKOV Y.V. *Rossiya v ekonomike Evropi: narastayushee odinochestvo, Sovremennaya Evropa, 2004, №4, p. 104-113.*

<sup>7</sup> ARAH M. *Evropeyskiy soyuz: videnie politicheskogo ob'edineniya. Moscou, 1998*; BUTORINA O.V. *Chto takoe evro? Moscou, 1999*; GLINKINA S. *Rasshirenie ES: vzglyad iz Rossii. Problemi teorii i praktiki upravleniya. 2003, №2, p. 41-46*; DAHIN V.I. *ES: uroki stroitelstva novoy EVROPI, MEIMO (МЭИМО), 1999, №2, p.124-128*; IVANOV I.D. *Rasshirenie Evrosoyuz: scenariy, problemi, posledstviya, MEIMO (МЭИМО), 1998, №9, p. 22-33*; IVANOV I.D. *Obshee evropeyskoe*

L'attention aux différents aspects de l'élargissement de l'UE vers l'Est est accordée dans les études consacrées aux relations entre la Russie et l'UE. Parmi eux se trouvent des études collectives et des publications produites suite aux conférences, colloques et tables rondes sur le sujet de la sécurité européenne et voisinage qui ont été visités par l'auteur durant la période de la recherche<sup>8</sup>.

On peut classer des approches envers l'étude d'une problématique de la politique de voisinage en quelques groupes. Chacun inclut les travaux des chercheurs russes et étrangers.

Le premier groupe est composé des œuvres qui traitent la théorie générale des relations internationales et la méthodologie de recherche. Il comprend les recherches

---

*ekonomicheskoe prostranstvo. Vzglyad iz Rossii*. Moscou., 2002; IVANOV I.D. Rasshirenie ES na Vostok : posledstviya dla Rossii, *Sovremennaya Evropa*, 2003, №3, p. 22-34; INOZEMCEV V.A., KUZNECOVA E. V poiskah identichnosti : evropeyskaya sociokulturnaya paradigma, *MEIMO (MЭИМО)*, 2002, №6, p. 3-14; INOZEMCEV V.A. Rossiya i Evropeyskiy soyuz, *Vneshneekonomicheskiy bulletin*, 2004, №7, p. 26-27; KAVESHNIKOV I. Malo ne pokajetsa. Kakuyu cenu mojet zaplatit Rossiya za rasshirenie ES? *Delovie ludi*, 2004, №5, p. 51-53; KAZIN F., Rossiya u Evropeyskiy soyuz: politicheskie problemi rasshireniya i pui ih resheniya, *Rossiya XXI*, 2003, №4, p. 46-61; SAFONOV I.A. Novie aspekti ekonomicheskoy integracii v Evrope v svazi s rasshireniem ES na Vostok, *Vneshneekonomicheskiy bulletin*, 2003, №8, p. 10-14; TKACHENKO S. *Rasshirenie ES i voprosi bezopasnosti Rossii*. Moscou., 2002; SCHENIN R. *Rasshirenie Evropeyskogo soyuza na Vostok: kachestvenno noviy etap evropeyskoy ekonomicheskoy integracii*. Moscou, 2000.

<sup>8</sup> - Colloque « Frontières », Ecole nationale d'Administration – Centre d'Etudes Européennes de Strasbourg (ENA-CEES), organisé à l'initiative du Pôle européen d'administration publique. 23 novembre 2006, Strasbourg.

- Intervention de M. Robert Cooper, Directeur général pour les affaires extérieures et politico-militaires, Conseil de l'Union européenne. Grande conférence questions internationales. 15 janvier 2007, Strasbourg, Ecole Nationale d'Administration,

- Conférence-débat avec Nino Burjanadze, Président du parlement géorgien : « How Threatened Does Georgia Feel? », Institut français des relations internationales (Ifri). 14 juin 2007, Paris

- Conférence-débat avec Pierre Hassner, dirigeant du centre des études internationales de Sciences-Po, Lauréat du prix Alexis de Tocqueville. Rencontre organisée par l'Ambassade de France en Russie et l'Institut d'Etat de Moscou des Relations Internationales 20 juin 2007, Moscou.

- Cinquième colloque de l'Association russe des recherches internationales. l'Institut d'Etat de Moscou des Relations Internationales, Moscou, 26-27 septembre 2008.

- Conférence internationales « Conflits au Caucase du Sud: défis à la sécurité humaine », l'Association russe de sciences politiques, centre de sécurité transatlantique de l'Institut d'Etat de Moscou des Relations Internationales, Moscou, 23 janvier 2009.

- International Student Young Pugwash (15-16 April 2009 ), Pugwash Conference on Science and World Affairs (17-20 April, 2009). The Hague, The Netherlands.

- Conférence internationale « Sécurité en Asie centrale: intérêts de la Russie et de l'Europe », Centre de recherche politique et internationale, Centre de sécurité transatlantique de l'Institut d'Etat de Moscou des Relations Internationales, Fédération de la paix et de la réconciliation, l'Académie russe de sciences militaires, l'Association russe de sciences politiques. 22-23 octobre 2009, Moscou.

- Cinquième Congrès de politologues, l'Association russe de sciences politiques, 20-22 novembre 2009.

- Séminaire « Frontières et coopération transfrontalière dans les relations russo-européennes », Association des études européennes, Fondation Friedrich Ebert, Moscou, Institut de l'Europe, 24 juin 2010.

- VIème Convention de l'Association russe des études internationales: « La Russie et le monde après la crise globale : nouveaux défis, nouvelles opportunités ». MGIMO, 24-25 septembre 2010.

des experts russes dans le domaine de relations internationales<sup>9</sup> et de l'intégration européenne<sup>10</sup>; les articles dans la presse périodique sur la problématique internationale (*Mejdunarodnaya jizn, Sovremennaya Evropa, Diplomat, Diplomaticheskiy vestnik, Kosmopolis*); documentation du Ministère des affaires étrangères qui permet mieux comprendre la position russe vis-à-vis de la politique de voisinage et évaluer les perspectives de la coopération russo-européenne.

Ce même groupe comprend les travaux théoriques de relations internationales et de sécurité européenne des auteurs étrangers<sup>11</sup>; des œuvres consacrés aux différents aspects de l'intégration européenne y compris les recherches produites par les centres de recherche russes et européens: Association russe des études internationales (auprès de l'Université de MGIMO), Centre de sécurité euro-atlantique (auprès de l'Université de MGIMO), Institut d'Etudes de Sécurité, Institut Français des Relations Internationales – IFRI, Centre for European Policy Studies – CEPS, Centre d'Etudes Européennes de Strasbourg – CEES<sup>12</sup>; ainsi que les éditions périodiques qui publient des articles, analyses, interviews avec des acteurs de la politique européenne ou des

---

<sup>9</sup> LEBEDEVA M.M., TYULIN I.G. *Prikladnaya mezhdisciplinarnaya politologiya: vozmozhnosti i perspektivi*. Dans: Sistemniy podhod: analiz i prognozirovaniye mejdunarodnih otnosheniy. Moscou, 1991; FELDMAN D.M. *Politologiya konflikta*. Moscou, 1998; TSYGANKOV P.A. *Teoriya mejdunarodnih otnosheniy*. Moscou, 2002; KHRUSTALEV M.A., BORISHPOLETS K.P. *Analiz sodержaniya politicheskikh tekstov: nekotorie voprosi metodologii i tehniki provedeniya*. Dans: Analiticheskie metodi v issledovanii mejdunarodnih otnosheniy. Moscou, 1982; BORISHPOLETS K.P. *Mejdunarodnie politicheskie issledovaniya*. Moscou, 2005.

<sup>10</sup> BARANOVSKIY V.G. *Zapadnaya Evropa: voenno-politicheskaya integraciya*. Moscou, 1988; YURIEVA T.V., TORKUNOV A.V. (Sous la direction de). *Evropeyskaya politika Rossii*. Dans : Sovremennie mejdunrodnie otnosheniya i mirovaya politika. Moscou, 2004; ENTIN M.L., ENTIN L.M. *Mejdunarodnoe pravo i novie vizovi, Mejdunarodnaya zhizn*, 12/2003.

<sup>11</sup> ARON R., Une Sociologie des relations internationales, *Revue française de sociologie*, 1963; FOUCHER Michel. *Fronts et Frontières. Un tour du monde géopolitique*. FAYARD, 1991. 691 p.; FOUCHER Michael, L'Union politique européenne : un territoire, des frontières, des horizons. *Esprit*, novembre 2006. p. 86-114; BADIE B. *L'Etat importé. Essai sur l'occidentalisation de l'ordre politique*. P., 1995; SMOUTS Marie-Claude. (sous la direction de). *Les nouvelles relations internationales. Pratiques et théories*. P., 1998; SMOUTS Marie-Claude. *Dictionnaire des relations internationales : approches, concepts, doctrines*. Paris : Dalloz, 2006. 553 p.; DOGAN M., PELASSI D. *Sravnitel'naya politicheskaya sociologiya*. (traduction de l'anglais) Moscou, 1994; GERARD M. *Individi v mezhdunarodnoy politike* (Traduction de français). Moscou, Edition de l'Académie pédagogique, 1996; FERGUSSON J. *Globalnoe obshestvo v konce dvadcatogo stoletiya*. Dans : TSYGANKOV P.A. (Sous la direction de). *Mezhdunarodnie otnosheniya: sociologicheskie podhodi*. Moscou, 1998.

<sup>12</sup> DELCOUR Laure. *La politique européenne de voisinage et les relations russo-européennes : partenariat stratégique ou lutte d'influence ?* Centre d'études européennes de Strasbourg, 30/03/2006, 24p.; DUMOLIN André, MATHIEU Raphael, STARLET Gordon. *La politique européenne de sécurité et de défense (PESD). De l'opérateur à l'identitaire*. Bruxelles, Bruylant, 2003; GNESOTTO Nicole (sous la direction de). *La politique de sécurité et de défense de l'UE. Les cinq premières années (1999-2004)*. Institut d'Etudes de Sécurité, Paris; DAVID Dominique. *Sécurité : l'après New York*. La bibliothèque du Citoyen, Presses de Sciences Po, Paris, 2002; MONTBRIAL Thierry de. *Quinze ans qui bouleversèrent le monde*. Paris : Dunod, 2006. 482 p.; LEFEBRE Maxime. La Constitution Européenne : une brève analyse. *Policy brief* 3/11/3a, Novembre 2003; GOMART Thomas. Enlargement tests the partnership between the EU and Russia, *Russian series*, Conflict Studies Research Center, 04/23, 2004.

opinions des experts en matière de stratégie et de sécurité<sup>13</sup> (*Le Monde, Le Figaro, Politique Etrangère, Sécurité Internationale, Défense nationale, Cahiers de Chaillot, Ramses, Космополис (Cosmopolis), Полис (Polis), Аналитические записки Научно-координационного совета по международным исследованиям (Notes analytiques d'un Conseil scientifique d'études internationales), Россия в глобальной политике (La Russie dans la politique globale)*).

Dans les travaux mentionnés ci-dessus sont explorées les principales prémisses de l'apparition de la PEV. Par contre, les auteurs dans les éditions mentionnées ne paient pas souvent assez d'attention aux défis contemporains auxquels la PEV est confrontée, comme l'évolution de la situation politique dans les Nouveaux Etats indépendants, ou l'impact de la crise économique mondiale sur la stratégie des grands acteurs. Une autre problématique qui demande d'être étudiée plus en détail concerne un rôle et une place de la Russie dans le contexte de la politique de voisinage.

Un autre groupe est composé des travaux théoriques sur l'intégration européen. On peut distinguer dans ce groupe quelques axes particuliers : fédéraliste (présenté par les oeuvres de M. Berges, McCoy, J. Backer), fonctionnaliste (D. Mitrany), néofonctionnaliste (E. Haas), ainsi qu'une théorie de communautés de sécurité proposée par Karl Deutch. Les travaux de recherche sur le rôle de l'UE dans le monde<sup>14</sup> et sur la réalisation de la Politique étrangère et de sécurité commune<sup>15</sup> font également partie de ce groupe.

---

<sup>13</sup> ADREANI Gilles. L'Europe de la défense, y a-t-il encore une ambition française ? *Politique étrangère*, 4/2002; ASMUS R.D. L'élargissement de l'OTAN: passé, présent, futur. *Politique Etrangère*, 2/2002; HABERMAS Jürgen. Construire une Europe politique. *Le Monde*, 27.12.06; NOUGAYREDE Natalie. Regain de tension entre la Russie et l'Europe. *Le Monde*, 09.05.07; POUTINE Vladimir. Vive le dialogue Europe-Russie. *Le Monde*, 28 mars 2007; BATT Judy, LYNCH Dov, MISSIROLI Antonio. Partenaires et voisins : une PESC pour une Europe élargie, *Cahiers de Chaillot* n°64, septembre 2003; BOYER Yves. La défense de l'Europe après la crise. *Annuaire stratégique et militaire* 2003; BOZO Frédéric. La France et l'Alliance Atlantique depuis la fin de la guerre froide. Le modèle gaullien en question. *Cahiers du Centre d'études d'histoire de la défense* n°17, 2001; De SCHOUTHEETE Philippe. La cohérence par la défense. Une autre lecture de la PESD. *Cahiers de Chaillot* n°71, octobre 2004; DUBIEN Arnaud. Energie, l'arme fatale du Kremlin. *Politique Internationale*, n°111, printemps 2006, p. 371-386; SOLANA Javier. Le développement des capacités militaires de l'Union européenne. *Défense Nationale*, juin 2002; De MONTBRIAL Thierry. Perspectives, *Ramses* 2005, Ifri 2004; KAZANCEV A., MERKUSHEV V. *Rossiya i postsovetskoe prostranstvo: perspektivi ispolzovaniya «magkoy sili»*, Polis, №2, 2008.

<sup>14</sup> YAROVVOY G.O. *Regionalism i transgranichnoe sotrudnichestvo v Evrope*, SPb, Norma, 2007; SELIVERSTOV S.S. *Energeticheskaya bezopasnost Evropeyskogo soyuza*, Moscou, Edition «Finansoviy kontrol», 2007; ALESINA A., GIAVAZZI, F. *The future of Europe : reform or decline*. Massachusetts Institute of Technology, Cambridge: The MII Press, 2006, 186 p.; GNESOTTO Nicole. *EU Security and Defense Policy: the first five years (1999-2004)*. Institute for Security Studies, Paris, 2004, 294 p.; GNESOTTO Nicole, GREVI Giovanni. *Le monde en 2025*. Robert Laffont, octobre 2007, 313 p.; TAYLOR, R. *European Integration and Disintegration : East and West*. L., 1998.

<sup>15</sup> BARABANOV O.N. *Obshaya politika ES v oblasti oboroni i bezopasnosti: etapi stanovleniya i perspektivi razvitiya*. Dans: *Evropeyskie strani SNG: mesto v «Bolshoy Evrope»*. Moscou, 2005,

Pour mieux comprendre l'impact de la situation politique à l'intérieure de l'UE sur sa stratégie dans le domaine de la politique étrangère, il est indispensable de considérer les caractéristiques du système politique de l'Europe élargie. On peut trouver l'analyse sur ce sujet dans les travaux des politologues européens qui étudient le processus politique en Europe dans un nouveaux contexte géopolitique.<sup>16</sup>

---

p.166-198; DANILOV D.A. Protivoraketnaya oborona S.Sh.A. i bezopasnost Evropi. *Sovremennaya Evropa*, №4, Institut Evropi RAN, oktyabr-dekabr 2007, p. 85-100; NIKITIN A. *Razvitie voenno-politicheskoy integracii v ODKB i voprosi otnosheniy s ES i NATO*. Dans: God planeti: ekonomika, politika, bezopasnost, Moscou, Nauka, 2007, p. 89-98.; TSYKALO V.V., YULIN A.D. *Evropeyskaya politika v oblasti bezopasnosti i oboroni: problemi i perspektivi*, Diplomaticeskaya akademiya MID Rossii, Institut aktualnih mezhdunarodnih problem, Moscou, 2005, 160 p.; CARDOT Patrice. Dotons l'Union européenne d'un budget de PESD. *Défense nationale*, juillet 2004; DANILOV Dmitry, Russia and European security. *Cahiers de Chaillot* n°75, 2005; DANILOV Dmitry, KARAGANOV Sergei, LYNCH Dov, PUSHKOV Alexey, TRENIN Dmitry, ZAGORSKI Andrei. Edited by Dov LYNCH, What Russia sees ? *Cahiers de Chaillot* n°74, 2005; GNESOTTO Nicole (Sous la direction de). *La politique de sécurité et de défense de l'UE. Les cinq premières années (1999-2004)*. Institut d'Etudes de Sécurité, Paris, 2004.

<sup>16</sup> HABERMAS J. Construire une Europe politique. *Le Monde*, 27.12.06, HABERMAS J. Travail et interaction. Remarques sur la philosophie de l'esprit de Hegel à Iéna. *La Technique et la science comme idéologie*. Paris, Gallimard, 1973, pp. 152-187; ANDRIES M. (dir.) *L'avenir des relations entre la CEE et les pays de l'Est*. Etude rédigée par le Club de Bruxelles, Bruxelles, 1990; ATKINSON T., MARLIER E., NOLAN B. Indicators and targets for Social Inclusion in the European Union. *Journal of Common Markets Studies*, 42 (1), 2004, pp. 47-75.; ATKINSON T., CANTILLON B., MARLIER E., *Social indicators – The EU and Social Inclusion*. Oxford, Oxford University Press, 2002; BADIE B., *L'Etat importé. Essai sur l'occidentalisation de l'ordre politique*. Paris, Fayard, 1992; BADIE B., SMOUTS M-C. *Le retournement du monde. Sociologie de la scène internationale* (3<sup>ème</sup> éd.), Paris, Presses de Sciences Po/Dalloz, 1999; BENOIT-ROHMER F., *La Question minoritaire en Europe : vers un système cohérent de protection des minorités nationales*. Ed. du Conseil de Europe, Strasbourg, Institut national de la démocratie, 1996; CAPORASO J. The European Union and Forms of State : Westphalian, Regulatory or Post-Modern? *Journal of Common Market Studies*, 34 (1), mars 1996; CAPORASO J., GREEN-CROWLES M., RISSE Th. (Eds). *Transforming Europe: Europeanization and Domestic Change*. Ithaca, Cornell University Press, 2001; CHECKEL J. *The Europeanization of Citizenship?* Dans: GREEN-COWLES M., CAPORASO J., RISSE T. (eds.) *Transforming Europe. Europeanization and Domestic Change*, Ithaca, Cornell Univ. Press, 2001; CHEKEL J. SANCTIONS. Social Learning and Institutions. Explaining State Compliance with the Norms of the European Human Rights Regime. *CEU Working Papers IRES* (99/3), juin 1999; CHEKEL J. International Institutions and Socialization in the New Europe. *ARENA Working Papers*, WP 01/11, 2001; DEHOUSSE R. (dir). *L'Europe sans Bruxelles ? Une analyse de la méthode ouverte de coordination*. Paris, L'Harmattan, 2004; DEHOUSSE R., Fédéralisme, asymétrie et interdépendance : aux origines de l'action internationale des composantes de l'Etat fédéral. *Revue d'études internationales*, 20 (2), juin 1989; EASTON D. *A System's Analysis of Political Life*. New-York, 1965; EASTON D. *A System's Analysis of Political Life*. New-York, 1965; HALL P. Policy paradigms, social learning and the state. The case of economic policy-making in Britain. *Comparative Politics*, 25 (3), avril 1993; LABOUZ M-F (dir). *Le Partenariat de l'Union européenne avec les pays tiers. Conflits et convergences*. Bruxelles, Bruylant, 2000; MORAVCSIK A. Preferences and Power in the European Community : A Liberal Intergovernmentalist Approach. *Journal of Common Market Studies*, 31 (4), 1993; MORAVCSIK A. *The Choice for Europe, Social Purpose and State Power from Messina to Maastricht*. New-York/Ithaca, Cornell Univ. Press, 1998; NYE J. Regefining the National Interest. *Foreign Affairs*, 78 (4), 1999; NYE J. Soft Power. *Foreign Policy*, (80), aut. 1990; NYE J., Keohane R. *Power and Interdependence*. Boston, Little Brown, 1977; PETITEVILLE F. *Exporting 'Values' ? EU external Co-operation as a 'Soft Diplomacy*. Dans: KNOTD M., PRINCEN S. *Understanding the European Union's External Relations*. London/New-York, Routledge, 2003, pp. 127-141; PETITEVILLE F. La coopération économique de l'Union européenne, entre globalisation et politisation. *Revue française de science politique*, 51 (3), juin 2001; WENDT A. *Social Theory of International Politics*. Cambridge, Cambridge Univ. Press,

Malgré l'entrée relativement récent du sujet de voisinage dans l'ordre du jour de la politique européenne, les travaux de recherche qui portent sur la stratégie de l'UE vis-à-vis de ses voisins constituent un volet particulier des études sur son rôle global.<sup>17</sup>

Enfin, troisième groupe de recherche est composé de travaux consacrés aux relations entre la Russie et l'Union européenne.<sup>18</sup>

---

1999 ; KOHLER-KOCH B. Evoluciya i preobrazovanie evropeyskogo upravleniya. *MEIMO (МЭИМО)*, 2001, №7.

<sup>17</sup> SHMIELINA L.N. *Rasshirenie Evropeyskogo soyuza na Vostok i interesi Rossii*. Institut mezhdunarodnih ekonomicheskikh i politicheskikh issledovaniy RAN, Moscou, Nauka, 2006, 310 p.; MARKUSHINA N.Y. *Rossiyskie regioni i ES: plusi i minusi sotrudnichestva*. Sovremennie otnosheniya Rossii i Evropeyskogo Soyuz, SPb, 2005, p. 143-150.; FURMAN E.D. Ideya integracii v ES i SNG: socialnaya baza i alternativy. *Sovremennaya Evropa*, avril-juin 2007, Institut Evropi RAN, p. 61-77.; EMERSON Michaël, European Neighbourhood Policy: Strategy or Placebo? *CEPS Working Document* n°215, November 2004. 19 p. ; *An Enlarged Europe and Its Neighbourhood Policy: the Eastern Dimension*. Research project, Latvian Institute of International Affairs, Riga, 2004, 112 p. ; GOUJON Alexandra. Les nouveaux voisins de l'Union européenne. Stratégies identitaires et politiques en Ukraine, Biélorussie et Moldavie. *Les Etudes du CERI*, n°109, septembre 2004. 41 p.; LEFEBRE Maxime. Un programme géopolitique pour l'Europe élargie. *Politique Etrangère*, 3-4/2003; JEANDESBOZ Julien, PARMENTIER Florent, Politique de voisinage : appel ou substitut d'élargissement ? *Revue regard sur l'est* [en ligne], 12/01/2007. Disponible sur : [http://www.regard-est.com/home/breve\\_contenu.php?id=690](http://www.regard-est.com/home/breve_contenu.php?id=690)

<sup>18</sup>BUTORINA O.V., BORKO Y.A. *Rasshirenie Evropeyskogo Soyuz i Rossiya*. MGIMO, MID Rossii, Institut Evropi RAN, Moscou, Delovaya Literatura, 2006, 567 p.; OUTKINE S.V. Evropeyskaya politika sosedstva v kontexte otnosheniy Rossii i ES. *Mirovoe razvitie*. Vypusk.3., sous la direction de VOYTOLOVSKY F.G., KUZNETSOV A.V. – Moscou.: IMEMO (ИМЭМО) RAN, 2008.; OUTKINE S.V. Post-Soviet States between Russia and the EU: Future of the Common Neighbourhood. *Euro-Atlantic Quarterly*, 2007. №3. [www.eaq.sk/page.php?doc=163](http://www.eaq.sk/page.php?doc=163); VARTANYAN R.G. *Rossiya, Evropeyskiy soyuz i strani Kavkaza: novye gorizonti sotrudnichestva v XXI veke*. Moscou, Socialno-politicheskaya misl, 2007; ZASLAVSKAYA N.G. *Rossiya i ES posle rasshireniya: rasshiraya zonu sotrudnichestva v voprosah bezopasnosti*. SPb, 2005, p. 109-116; *Rasshirenie Evropeyskogo Soyuz: vzglyad iz Moskvi, Berlina, Varshavi*. Institut Evropi RAN, Moscou, OGNI TD, 2006, 78 p.; KANIGIN P.S. Energeticheskaya strategiya ES i rossiyskiy export energonositeley. *Sovremennaya Evropa*, avril-juin 2007, Institut Evropi RAN, p. 37-49.; *Po puti k Dogovoru o strategicheskom partnerstve mezhdru Rossiey i Evropeyskim soyuzom*. SPb.: SKF «Rossiya-Neva», Biblioteka slushateley Evropeyskogo uchebnogo instituta pri MGIMO MID Rossii, seriya «Obshie prostranstva Rossiya-ES: pravo, politika, ekonomika». Vypusk 1, 2007. - 264 p.; BEZAT Jean-Michel, South Stream et Nabucco, les deux gazoducs de la discorde entre Union européenne et Russie. *Le Monde*, 18.01.08.; ENTIN Mark, Relations between Russia and the European Union : the past, the present and the future. *EI* n°75-15/10/2007, [www.robert-schuman.org/archives\\_questions\\_europe.php](http://www.robert-schuman.org/archives_questions_europe.php); GIULIANI Jean-Dominique, Union européenne – Russie : je t'aime moi non plus. *Géoéconomie*, n°43, automne 2007. 24 p.; GOMART Thomas, Paris et le dialogue UE-Russie : nouvel élan avec Nicolas Sarkozy ? *Russie.Nei.Visions* n°23, octobre 2007, p. 22; La Russie et les autres pays de la CEI en 2005. *Le Courrier des pays de l'Est*, n° 1053, janvier-février 2006. 224 p.; LYNCH Dov. Russian views on ESDP. *The Washington Quarterly*, spring 2004; PROZOROV S. *Understanding conflict between Russia and the EU: the limits of integration*. New York: Palgrave Macmillan, 2006-XI (Rethinking peace and conflict studies), 210 p; *The EU Common Foreign and Security Policy Toward Russia: the partnership and cooperation agreement as a test case*. Latvian Institute of International Affairs, Riga, 2006, 89 p.; EMERSON Michaël. What to do with President Medvedev's draft European Security Treaty? *European Neighbourhood Watch*, Issue 55, December 2009. pp. 1-2.

### **La valeur pratique de la recherche**

Les résultats du travail pourront être utilisés pour l'analyse des perspectives de la politique de l'élargissement ainsi que de la stratégie visant à entamer la coopération avec des pays voisins. Certaines conclusions pourront avoir une valeur pratique pour l'élaboration de la politique étrangère russe à l'égard des NEI et l'UE ou bien apporter une contribution aux débats sur la mise en œuvre de la diplomatie européenne envers la Russie et les Etats du voisinage commun. La recherche peut servir également d'un fondement pour une étude ultérieure et plus approfondie sur certains aspects du sujet. On peut l'utiliser en particulier pour préparer des cours sur la politique étrangère de l'UE, des relations entre l'UE et les NEI, l'UE et la Russie, ainsi que sur les problèmes théoriques et pratiques des relations internationales.

### **La structure de la recherche.**

La thèse est composée d'une introduction, deux parties, quatre chapitres, une conclusion et la liste des sources bibliographiques.

## **PARTIE 1 L'évolution de la politique de voisinage de l'Union Européenne et ses spécificités.**

La particularité de la politique européenne de voisinage est déterminée par ses sources et le processus de sa formation. La PEV représente une combinaison de la *réaction* aux changements géopolitiques qui ont eu lieu en Europe et, en même temps, d'une *étape prévisible* du processus de l'intégration européenne. D'une part, la politique de voisinage était incitée par la nécessité d'établir un partenariat avec les nouveaux voisins. La Commission Européenne a ainsi profité de la "fenêtre de possibilité" pour essayer d'assurer l'entourage plus stable et prospère de l'UE et de diminuer les risques pour la sécurité européenne. On peut observer dans cette approche de la Commission les éléments des initiatives précédant visant l'extension d'influence, des valeurs et des idées de l'UE.

La politique de voisinage a été conçue suite à l'accélération de la mondialisation et au franchissement des frontières nationales par toute une série des phénomènes touchant directement les intérêts de l'Union Européenne. La politique de voisinage représente un instrument de coopération économique efficace dans la région, de résistance aux conséquences négatives de la mondialisation et de rééquilibrage des niveaux de développement régionaux ainsi que de transformation politique.

La création d'un dynamisme positif dans la coopération entre l'UE et les pays voisins est avantageux pour toutes les deux parties car il contribuera à l'efficacité des échanges économiques et à l'augmentation du niveau de vie dans les régions frontalières. Plus précisément, cela sera atteint par l'unification des législations, la réduction des restrictions administratives à la circulation des marchandises, capitaux, main-d'œuvre, par l'utilisation commune des acquis du progrès scientifique et technique.

Ainsi, les objectifs de la politique de voisinage sont:

- Mise en place d'un espace économique uni et garantie de la coopération dans les domaines économique, sociale et juridique.
- Rééquilibrage des niveaux de développement socio-économique dans les pays voisins de l'UE.

- Développement des régions ayant l'importance stratégique pour l'UE dans le domaine de la sécurité militaire, écologique et énergétique ainsi que dans le domaine de la lutte contre la criminalité transfrontalière.

Une recherche sur la politique de voisinage ne soit pas possible sans considération des tendances principales du développement mondial qui influencent directement les affaires régionales. Il faut noter parmi ces tendances la mondialisation, l'entrée de la société internationale dans l'ère d'informatisation, le développement des processus d'intégration dans les diverses régions du monde.

Lors d'une analyse scientifique de la politique de voisinage, la définition des notions de base est très importante. La notion même de "voisinage" peut avoir des interprétations diverses et parfois même contradictoires. Dans le sens étroit du terme (politique et proche à celui proposé dans la définition de la "politique de voisinage"), on entend par le "voisinage" un groupe des Etats situés immédiatement à la frontière d'un pays ou d'un ensemble intégré des pays. L'Union Européenne comprend également par le "voisinage" les pays et les alliances avec lesquels elle n'a pas de confins communs, mais qui ont de l'importance stratégique pour ses intérêts ou sont liés avec certains Etats membres par les relations de partenariat (Tunisie, Liban, Israël ou l'Autonomie palestinienne).

Au sens général, on entend par le voisinage des unités territoriales sans frontières administratives définies. A ce sens, la notion de voisinage peut désigner une zone naturelle et climatique, un territoire géographique, une région économique ou industrielle, une communauté historique et culturelle. On entend par le "voisinage", en se basant sur les définitions du voisinage dans les éditions de référence et encyclopédiques sur la problématique internationale<sup>19</sup>, des territoires situés sur les continents entiers ainsi que des groupes des pays et plusieurs collectivités administratives qui confinent l'une à l'autre et qui se distinguent par leur développement historique, situation géographique, ressources naturelles, ou bien la spécialisation de l'économie.

Pour ce qui est de caractéristiques culturelles générales, le voisinage peut être considéré comme une entité culturelle dont la base est définie par l'environnement politique et l'économie plus ou moins homogènes ainsi que par des racines communes du point de vue de développement historique et moral.

---

<sup>19</sup> SMOUTS Marie-Claude. *Dictionnaire des relations internationales : approches, concepts, doctrines*. Paris : Dalloz, 2006. 553 p. ; SMOUTS Marie-Claude (sous la direction de). *Les nouvelles relations internationales. Pratiques et théories*. Paris : Presse de Science-Po, 1998. 409 p.

Une des notions clés liées au "voisinage" est celle de la "frontière". Au cours des siècles les frontières européennes étaient fréquemment rectifiées, violées, étaient objets des litiges et des guerres atroces. La notion de "frontière" est fondamentale pour la constitution de l'identité des peuples européens. La frontière pouvait marquer les contours d'un Etat national ou des zones d'influence. En outre, cette même notion peut cacher toute une série des sens: frontières entre les pays, civilisations, alliances militaires et politiques, religions, systèmes économiques, cultures. La pluralité propre à la notion de frontière reste le même aujourd'hui.

La politique de voisinage vise le développement des formes trans- et supra-frontalières de la coopération. Sa réalisation pourtant dépendra beaucoup du processus continu de la transformation des frontières *réelles* et *imaginaires* à l'Europe, ces dernières étant liées à *l'identité*.

## **Chapitre 1. L'évolution de la politique de voisinage**

### **1.1.1. Fondements historiques de la politique de l'UE vis-à-vis des Etats de la périphérie orientale.**

Une étude des processus politiques sur le continent européen permet de voir à quel point sont mêlés les destins des nations et des Etats y situés et de suivre les tracés des frontières européennes contemporaines. Un regard sur l'histoire commune des pays de l'Ouest et de l'Est de l'Europe permet aussi de mieux comprendre les sources de la notion de "voisinage". Pour l'Union Européenne la construction des relations étroites avec les Etats de sa périphérie n'est pas uniquement un moyen pour trouver une réponse aux défis provenant de ces territoires, mais également une preuve de la responsabilité pour le développement de la région dont le passé, le présent et l'avenir sont étroitement liés à l'Europe.

La carte politique contemporaine de l'Europe a été formée principalement aux XIX-XX siècles, et c'étaient les guerres européennes et mondiales qui ont beaucoup influencé sa configuration. Lors des décennies récentes, les frontières politiques de la région ont également subi des transformations significatives.

Le Congrès de Vienne de 1815 a tiré le bilan des guerres napoléoniennes qui ont saisi l'Europe pour des longues années. Une de ses caractéristiques importantes était le fait que pour la première fois il a lié toutes les puissances européennes par un système des traités diplomatiques internationaux. A l'issue du Congrès de Vienne, on distingue

sur l'arène européenne trois empires – Empire Autrichien, Empire Russe et Empire Ottoman, deux entités étatiques fragmentées – Italienne et Allemande, ainsi que la situation particulière des pays de l'Europe de l'Est dont aucun, sauf Monténégro, n'était indépendant<sup>20</sup>.

L'étape suivante de la formation de la carte politique de l'Europe date de la deuxième moitié du XIX – début du XX siècle (Guerre de Crimée).

A l'époque avant la Première guerre mondiale, on voit l'unification, tour à tour, des deux grands systèmes politiques. En 1871 les Etats allemands se réunissent. L'unification a été effectuée par le chancelier prussien Von Bismark "d'en haut", d'une façon armée. Ses phases principales étaient: la guerre austro-prussienne de 1866, création de la Confédération de l'Allemagne du Nord en 1867, la guerre franco-prussienne de 1870-1871, proclamation de l'Empire allemand en 1871.

En 1870, à la suite du mouvement pour l'unification du pays fragmenté et contre la domination étrangère, le Royaume d'Italie s'est réuni en annexant Rome qui est devenue la capitale du pays unifié.

La partie orientale de l'Europe a vu, elle aussi, des changements. Ici, les Etats indépendants – Serbie (1878), Roumanie (1877-1878), Bulgarie (1908), Albanie (1912) ainsi que la Grèce – se sont constitués sur les territoires des empires existants.

Une autre modification des frontières s'est produite après la Première guerre mondiale. Le Traité de paix de Versailles prévoyait la cession d'une partie du territoire allemand à ses Etats voisins. A l'Ouest, l'Allemagne perd, avant tout, l'Alsace et la Lorraine saisis pendant la guerre franco-prussienne de 1870-1871 et alors restitués à la France. En outre, l'Allemagne perd la région de Sarre, très importante au point de vue économique. Les riches gisements de houille ont été donnés en jouissance de la France. La Région de Sarre quant à elle a été soumise à l'administration par la Ligue des Nations pour la période de 15 ans. A la fin de cette période, un plébiscite pour décider son futur destin a été prévu. Enfin, certains accroissements territoriaux incombent à la Belgique (circonscriptions d'Eupen et Malmedy) et au Danemark (le Schleswig du Nord). A l'Est, l'Allemagne perd une grande partie de la Prusse, une partie de la Poméranie et la région de Poznan. Ces territoires ont formé soi-disant "corridor polonais" – un terrain avec un accès étroit à la mer Baltique aux alentours de la ville de Gdynia. Tous ces territoires sont passés à l'Etat polonais créé *ex novo*. La ville de Dantzig (aujourd'hui – Gdansk) avec le territoire adjacent devient une "ville

---

<sup>20</sup> *L'histoire de l'Europe*. Volume 5, Moscou, 2000.

libre" sous l'administration de la Ligue des Nations. Après le plébiscite, une partie de la Haute-Silésie est attribuée également à la Pologne. Enfin, le Territoire de Memel (Klaipėda) est mise sous l'administration de l'Entente et plus tard annexé à l'Etat lituanien. Au total, l'Allemagne a perdu, selon les dispositions du Traité de Versailles, 1/8 partie de son territoire et 1/2 de la population du pays.

Les traités conclus avec les anciens alliés de l'Allemagne au cours des années 1919-1920 ont aussi modifié fortement la carte de l'Europe: l'Empire multinational Austro-hongrois en ont disparu. La longue lutte des peuples de l'Austro-Hongrie pour l'indépendance a contraint les dirigeants de la Conférence de paix à Paris à reconnaître l'indépendance des certaines régions. Outre l'Autriche et l'Hongrie proprement dit, l'Etat indépendant tchécoslovaque a été créé. Les territoires de la Serbie et du Monténégro qui étaient indépendants avant la Première guerre mondiale ont été bien élargi par l'annexion des autres territoires habités par les peuples slaves du Sud - Slovénie, Croatie, Bosnie et Herzégovine, Macédoine. Tous ces territoire ont formé l'Etat des Serbes, Croates et Slovènes qui a été nommé ultérieurement la Yougoslavie. L'Italie a reçu la péninsule d'Istrie avec la ville de Trieste sur la côte Adriatique et le Tyrol du Sud au pied des Alpes. La Galicie et l'Ukraine Occidentale sont devenues partie de la Pologne. La Transylvanie et la Bukovine ont été annexées à la Roumanie.

Après la guerre, la Bulgarie, ancienne alliée de l'Allemagne, a été considérablement affaiblie. Un petit territoire à l'ouest du pays a été cédé à la Yougoslavie. La Thrace Occidentale qui autrefois donnait à la Bulgarie l'accès à la mer Egée a été annexée et plus tard cédée à la Grèce.

La transformation de la carte politique de l'Europe n'a pas fini à ce point. La révision des résultats de la Première guerre mondiale était à l'ordre du jour. La désorganisation de l'après-guerre aggravée par la profonde crise économique du début des années '30 a bien préparé le terrain pour l'apparition des pouvoirs dictatoriaux. L'instauration des régimes dictatoriaux dans certains pays européens a commencé encore aux années '20. En 1922 la dictature fasciste s'est établie en Italie. Bien avant la crise économique des 1929-1933 a été établie la dictature militaire en Portugal. La crise du début des années '30 ne fait qu'amplifier la tendance des années '20. Sa manifestation principale a été l'instauration, en 1933, de la dictature nationale-socialiste en Allemagne. En 1939, à la suite de la guerre civile sanglante, le régime dictatorial s'est établi en Espagne.

Le modification ultérieure de la carte de l'Europe a été initié par le régime fasciste de l'Allemagne qui a passé aux actes d'agression directe contre ses pays

voisins en annexant l'Autriche et la Tchécoslovaquie en 1938<sup>21</sup>. En septembre 1939, l'Allemagne a attaqué la Pologne. En même temps, l'Armée Rouge de l'URSS est entrée à l'Ukraine de l'Ouest et Biélorussie de l'Ouest, et bientôt ces territoires ont été annexés à l'Union Soviétique.

A la suite de la guerre soviéto-finlandaise des 1939-1940, la nouvelle frontière a été tracée entre deux Etats. La Finlande a cédé à l'URSS tout l'isthme de Carélie avec la ville de Vyborg, les zones limitrophes à l'Ouest du golfe de Kandalakcha et près de la ville de Mourmansk.

En été 1940, les frontières de l'Union Soviétique ont été modifiées encore une fois: trois "nouvelles républiques socialistes" ((Lettonie, Lituanie et Estonie) y ont adhéré. En même temps l'URSS a revendiqué la restitution de la Bessarabie et de la Bukovine du Nord contre la Roumanie. Les troupes soviétiques y sont entrées, et en été 1940 ces territoires ont été annexés à la république socialiste soviétique d'Ukraine, et l'autre partie de la Bessarabie – a la république socialiste soviétique de Moldavie créée en 1940.

Ce processus a vu la suite au cours de la Deuxième guerre mondiale. En avril-mai 1940, les troupes nazis ont occupé le Danemark, Norvège, Belgique, Pays-Bas, envahi le Luxembourg et la France; en avril 1941, l'Allemagne a envahi la Grèce et Yougoslavie. Le 10 juin 1940, l'Italie est entrée en guerre à côté de l'Allemagne. Le 22 juin 1941, l'Allemagne a attaqué l'URSS.

Les axes du règlement pacifique d'après-guerre ont été tracés par les principales puissances de la coalition anti-hitlérienne. Aux conférences de Téhéran, Yalta et Potsdam ont été discutées les questions de changement des frontières, de poursuite des criminels de guerre, de la mise en place d'une organisation internationale spécialisée sur le maintien de la paix et de sécurité internationales. Les puissances alliées ont décidé d'occuper l'Allemagne et le Japon pour éradiquer le militarisme et le fascisme ainsi qu'annuler les acquis territoriaux de l'Allemagne et ses satellites. La frontière entre l'Allemagne et la Pologne a été tracée suivant les rives de

---

<sup>21</sup> Les anciennes formes d'agression et les exemples d'une «conduite impériale» trouvent sa place dans les débats politiques actuels. Dans la session du printemps 2009 de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe où la discussion portait sur les conséquences du conflit entre la Russie et la Géorgie, c'est cet épisode même qui a été utilisé par les critiques de Moscou pour dresser des parallèles avec la politique contemporaine de la Russie à l'égard de son étranger proche. Ainsi le parlementaire anglais Dennis Mestein a comparé les actions russes à l'égard de la Géorgie avec l'annexion d'une région de Sudets de Tchécoslovaquie : «Le pouvoir russe dit qu'il ne rendra pas des terres acquises après l'août de l'année passée. Ainsi conduit-il de même manière que des allemands en 1939 vis-à-vis de la région de Soudets». Voir : Soloviev V. PASE ostaetsa na voennom polojenii. Delegati osudili Rossiyu za imperskuyu politiku. [Les délégués de PACE ont critiqué la Russie pour sa politique impériale]. *Kommersant*, 30.04.2009.

l'Oder et de la Neisse. La frontière de la Pologne à l'Est devait suivre la ligne de Curzon. La ville de Königsberg et les régions adjacentes ont été attribuées à l'URSS.

La Finlande a retourné à l'URSS la région de Petsamo (Petchenga) cédée par le gouvernement soviétique en 1920, et a loué à Moscou la zone de Porkkala-Udd sur le côté nord du golfe de Finlande (à proximité de Helsinki) pour une durée de 50 ans pour la construction de la base navale militaire soviétique (en 1955, l'URSS a refusé avant terme ses droits de location).

Plus tard, l'alliance entre l'URSS et les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la France a cédé la place à une confrontation. De ce fait, les pays occidentaux ont mis le cap sur la révision des accords de Potsdam et sur le rétablissement du potentiel économique et militaire de l'Allemagne. La confrontation entre l'Ouest et l'Est a trouvé son expression – encore une fois – en redéfinition des frontières. En 1949, à la suite de la constitution de la République Fédérale d'Allemagne (RFA) et République Démocratique d'Allemagne (RDA), deux Etats ayant les régimes sociaux et politiques différents sont apparus sur la terre allemande. Puis, a été créé le bloc des Etats socialistes de l'Europe de l'Est où les dernières phases de la guerre favorisaient l'instauration des régimes socialistes et démocratiques populaires (République populaire de Pologne, République soviétique socialiste de Tchécoslovaquie, République fédérale socialiste de Yougoslavie et autres).

Dans les années 1980 – 1990 les relations internationales ont connu des transformations profondes. La chute du système mondial du socialisme a marqué la fin de la confrontation idéologique, politique et militaire entre l'Est et l'Ouest.

La carte politique du monde a changé. 14 nouveaux Etats indépendants sont apparus à la suite de la désintégration de l'URSS (1991), Yougoslavie (1991-1992) et Tchécoslovaquie (1990). L'Allemagne réunie est devenue la plus grande puissance européenne (1991).

A l'issue de la guerre froide, la notion de la "frontière" a été repensée sur toute la région européenne. Auparavant ce sujet n'était pas à l'ordre du jour à cause de la longue domination de deux super-puissances – URSS et USA – dans la région. Grâce à cela les frontières européennes restaient inaltérables entre la fin des années '40 et la fin des années '80 quand plus de 8000 km des nouvelles frontières internationales sont apparus en Europe Centrale et Europe de l'Est. Dans le contexte politique contemporaine les frontières en Europe sont de moins en moins considérées comme des lignes de *division*, des barrières qui séparent les territoires. Les échanges transfrontaliers dans les domaines de l'économie, culture et enseignement deviennent

la pratique courante à travers toute l'Europe – entre l'UE et les pays voisins, sans parler des pays membres de l'Union Européenne.

Le développement de la coopération transfrontalière est influencé par une série des facteurs objectifs.

Primo, les processus globaux. Le monde d'aujourd'hui voit changer le rapport entre des composantes globales et régionales de la politique mondiale. Si autrefois les problèmes régionaux restaient à l'ombre des processus globaux, aujourd'hui le dynamisme régional a l'impact de plus en plus importante sur le système des relations internationales. Parmi les conséquence de cela on peut noter le renforcement des relations économiques et commerciales, régime allégé de visa, effacement des frontières nationales.

Secundo, les facteurs géographiques et géopolitiques parmi lesquels on compte tout d'abord la situation géographique des pays participant à la coopération transfrontalière, des ressources naturelles disponibles et leur accessibilité, les infrastructures, les voies de transport etc. La possibilité et la vitesse de mise en place de la coopération efficace dépendent de la combinaison de ces paramètres.

Tertio, facteurs économiques. Les liens économiques frontaliers jouent un rôle important dans le rapprochement des pays et des régions situés à deux côtés de la frontière.

Quarto, les facteurs culturels et historiques. Dans ce cas-là, c'est l'appartenance à une communauté culturelle des pays partenaires, ou bien le partage d'une même tradition religieuse qui joue un rôle de premier plan.

Les étapes historiques de l'apparition de l'Europe en tant qu'un système régional étaient multiples et contradictoires. Au cours de ce processus les pays et les peuples européens ont passé à travers nombreuses hostilités. Les frontières entre les pays ont changé plusieurs fois. Néanmoins ce sont ces faits historiques qui ont conditionné la création, encore en deuxième moitié du XX siècle, de l'Union Européenne en tant qu'une entité supranationale. Au sein de l'UE on ne s'occupe pas uniquement de la coopération économique entre les pays membres, mais on pratique également la politique extérieure de plus en plus active, y compris à l'égard des NEI, et notamment la politique de voisinage. La PEV est un instrument important de la transmission de la stabilité et des conditions pour la croissance économique vers les pays de sa périphérie. Du point de vue historique c'est aussi une tentative de dépasser un effet séparatif d'une frontière sur l'espace qui a été si souvent dans le passé le terrain de nombreuses guerres ravageuses.

### **1.1.2. La genèse de la politique de voisinage: l'impact de l'intégration européenne sur l'élaboration, la gestion organisationnelle et le cadre général de la PEV**

C'est après la fin de la Première guerre mondiale que des projets visant l'unification des pays du continent européen<sup>22</sup> ont commencé à apparaître. Des nombreux plans d'unification qui étaient à l'étude pendant toute la période entre deux guerres avaient pour l'objectif de prévenir une menace des nouveaux conflits internationaux sur le continent et étaient liés aux tentatives de prohiber la guerre en tant qu'un moyen de résoudre les contradictions entre les Etats.

Le 27 août 1928, les Etats-Unis, l'Allemagne, la Belgique, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, la Pologne, la Tchéquie et le Japon ont signé le Pacte Briand-Kellogg. Plus tard encore 63 Etats, y compris l'Union Soviétique, y ont adhéré. Ce document condamnait le recours à la guerre pour le règlement des différends internationaux. Malgré ça l'Allemagne hitlérienne a manqué à ses obligations et a déclenché un conflit à l'échelle globale. Néanmoins, plus tard, après la fin de la Deuxième guerre mondiale, les idées principales de ce pacte ont constitué une base pour la création de l'Organisation des Nations Unies. La Deuxième guerre mondiale a produit des conséquences destructives pour tout le continent européen ce que a amené à une conviction ferme de l'inadmissibilité d'une pareille catastrophe dans l'avenir. Un tel état d'opinion publique a eu pour conséquence une vive aspiration à la solidarité paneuropéenne qui s'est manifestée à travers l'élaboration des nouveaux projets de création d'alliances paneuropéennes<sup>23</sup>.

L'idée de l'avenir pacifique pour l'Europe de l'après-guerre supposait inévitablement un rapprochement des intérêts des pays européens mettant un terme aux contradictions entre eux. Pour réaliser ces ambitions de grande échelle, il fallait un long travail pour concilier des positions divergentes et réunir les efforts des parties intéressées.

A cause de la situation catastrophique de l'économie de l'après-guerre, l'unification de l'Europe a commencé dans le domaine économique. C'est pourquoi pendant plusieurs années la majorité de population considérait la "communauté européenne" comme un organisme économique avant tout, dont les efforts visaient la

---

<sup>22</sup> L'un des projets visant la création d'un mouvement paneuropéen a été proposé en 1923 par R. CODENHOVE-KALERGI. Voir: CODENHOVE-KALERGI R. *Weltmacht Europe*. Stuttgart, 1971.

solution des problèmes économiques et le bien-être des habitants des pays membres. D'ailleurs, les hommes politiques européens ne faisaient pas beaucoup d'efforts pour expliquer aux citoyens le sens politique de ces premiers pas dans la direction d'intégration.

Le programme américain de l'aide économique à grande échelle plus connu comme "Plan Marshall" a lui aussi stimulé le développement d'intégration économique comme une dimension prioritaire dans le processus de l'intégration en Europe. Les pays de l'Europe Occidentale ont fondé l'Organisation européenne de coopération économique avec le siège à Paris pour coordonner leurs actions pendant les subventions et fournitures de marchandises d'outre océan. Elle a apporté une contribution considérable à la reconstruction de l'économie européenne détruite par la guerre. Grâce à cette organisation les pays européens ont fait les premiers pas vers l'intégration européenne.

Quatre ans après la fin de la deuxième guerre mondiale, le 5 mai 1949, le Conseil de l'Europe a été formé avec le siège à Strasbourg. Il est devenu une première organisation pan-européenne qui compte aujourd'hui 47 Etats membres (la Biélorussie n'est pas encore son membre). C'était une association intergouvernementale dont l'objectif était d'établir la coopération des Etats européens, tout d'abord, dans le domaine des droits de l'homme ainsi que de la science, culture, politique sociale, législation et administration. Dans tous ces domaines le Conseil de l'Europe favorisait la consolidation d'un fondement commun des "valeurs européennes fondamentales"<sup>24</sup>.

Malgré le développement de la coopération au niveau interétatique, les différends accentués par la guerre froide entre les alliés occidentaux – France, Grande-Bretagne et Etats-Unis – d'une part, et l'Union Soviétiques et ses satellites de l'Europe de l'Est, d'autre part, ont empêché l'intégration plus étroite. En 1949, l'Allemagne s'est divisée en deux Etats: R.D.A et R.F.A. Cette dernière a adhéré immédiatement à la communauté des Etats de l'Europe Occidentale, ce que a défini pour des longues années une 'ligne de front' dans l'opposition des deux blocs juste au

---

<sup>23</sup> *Documents of the History of European Integration*. Vol. 3. The Struggle for European Union by Political Parties and Pressure Groups in Western European Countries, 1945-1950. Berlin-N.Y., 1988.

<sup>24</sup> En 1996 la Russie est devenue membre de cette organisation. Son adhésion a constitué un signe important pour la poursuite des réformes démocratiques en Russie. Pourtant après 10 ans il reste encore à réaliser si c'est Moscou qui a influencé Strasbourg le plus ou au contraire. D'un côté, compte tenu la polémique incessante sur l'état de démocratie en Russie, la politique de Moscou fait souvent un objet de discussion critiques dans les sessions de l'Assemblée parlementaire. De l'autre côté le long blocage de la réforme de la Court européenne des droits de l'homme par la Russie a prouvé qu'il était en principe possible pour Moscou de changer la nature du Conseil de l'Europe en faveur de ses intérêts. Massias Jean-Pierre, La Russie et le Conseil de l'Europe : dix ans pour rien ? *Russie. Nei. Visions* n°15, IFRI, janvier 2007. 18 p.

milieu de l'Europe. Effectivement, la division du continent en deux camps a déterminé la logique ultérieure de l'intégration européenne et a tracé ses frontières extérieures. L'intégration ne présumait que la participation des pays de l'Europe Occidentale et, dans le contexte d'opposition des deux idéologies, elle était de fait orientée à l'unification des ressources des pays alliés pour contrebalancer les voisins de l'Est qui appartenaient au camp opposé. Ainsi, hormis des objectifs officiellement proclamés de la mise en place de l'Europe unifiée, il existait également une composante géopolitique, officieuse, mais qui n'en restait pas moins réelle. L'Europe unifiée se construisait en tant qu'une barrière contre la pénétration du communisme de l'Est, de la part de l'URSS, et en même temps comme un contrepoids à l'influence et, parfois, à la pression des Etats-Unis dans les domaines économique, militaire et politique. Si on regarde d'une perspective historique la réalisation actuelle de la politique de voisinage de l'UE on peut noter qu'elle marque un changement de la logique précédente. L'Union Européenne se transforme d'une alliance qui ne partage les bénéfices de coopération économique qu'avec un nombre restreint de pays membres, dans une organisation ouverte vers l'extérieur et prête à promouvoir la prospérité économique en dehors de ses frontières.

L'intégration poursuivait un objectif ambitieux mais bien réalisable de rendre la guerre en Europe impossible dans l'avenir malgré l'expérience historique riche des conflits sur le continent. Le premier pas vers cet objectif est devenu l'établissement de coopération économique entre les Etats de l'Europe Occidentale. Le déroulement ultérieur des événements a prouvé complètement la justesse de cette approche. Le fait que l'intégration se poursuivait graduellement, en se répandant pas à pas à des nouvelles axes et en associant des nouveaux acteurs avait une grande importance.

Outre la France et l'Allemagne, c'étaient les pays du Benelux et l'Italie qui ont participé à la mise au point du Traité sur la création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA). Le Traité a été signé le 18 avril 1951, cette date est considérée comme la date de naissance de future Union Européenne. Selon les principes du libéralisme économique, les pays membres se sont mis d'accord sur la prohibition des toutes les formes de discrimination qui pourraient limiter le développement d'une libre compétition de marché. Une des clauses du Traité a annoncé pour la première fois la nécessité d'élimination de la douane, des barrières pour l'exportation et l'importation des certaines marchandises etc. puisqu'elles étaient en contradiction avec l'idée du marché commun.

La Communauté européenne du charbon et d'acier représente une association politique d'un caractère absolument nouveau sur la scène internationale. Désormais, c'est une organisation internationale munie par les Etats membres des droits souverains, qui doit s'occuper d'une réalisation des divers projets commerciaux et résoudre des problèmes qu'y sont liés. Autrefois, les questions pareilles avaient été régies uniquement dans le cadre des relations entre les Etats intéressés. Selon les auteurs du projet, une telle gestion commune des axes industriels les plus importants du point de vue économique, devrait éliminer complètement toute possibilité des conflits du caractère militaire entre les Etats membres de la Communauté.

Puisque la Communauté européenne du charbon et d'acier fonctionnait assez bien, les six Etats qui l'ont créée ont exprimé bientôt la volonté d'élargir le champ d'intégration. A l'initiative du Premier ministre français Pleven, est apparu un projet de la Communauté européenne de défense (CED) qui devait inclure tous les pays membres de la CECA. Ce document bien ambitieux prévoyait la formation des unités militaires collectives, un budget militaire commun, mise en place d'un Etat Majeur uni, introduction du poste de ministre de la défense européen, efforts communs pour l'élaboration des nouveaux types de matériels de combat et d'autres formes de coopération dans ce domaine visant diminuer le risque d'une nouvelle guerre entre les pays européens<sup>25</sup>.

Pourtant, le moment pour des initiatives de cette envergure, n'était pas encore arrivé. Ainsi, l'idée de la première union de défense pan européenne dans l'histoire du continent de même que le projet de la création de la Communauté politique européenne (CPE) ont subi l'échec. D'autant plus que les premiers qui l'ont refusé étaient les initiateurs mêmes. En France, par les efforts des gaullistes et des communistes qui étaient alarmés par un renouveau éventuel de la puissance militaire de la RFA, le parlement n'a soutenu aucun projet d'intégration politique. La tentative manquée de mettre sous le contrôle commun une autre sphère d'une importance extrême pour les Etats membres a démontré avec évidence à quel point le domaine de la défense nationale était sensible pour les pays membres. Même dans une des plus grandes puissances de l'Europe qui peu de temps avant promouvait l'initiative d'approfondissement du processus d'intégration sur le continent, les législateurs n'étaient pas pleinement disposés à s'avancer dans ce sens.

---

<sup>25</sup> ENTIN L. *Droit européen*. 2000, 720 p.

Les pays européens ont été obligés alors de concentrer leurs efforts dans le domaine économique. En mars 1957, deux traités ont été signés à Rome pour instituer la Communauté Européenne Économique (CEE/EEC) et la Communauté européenne d'énergie atomique (Euratom)<sup>26</sup>. L'apparition de la Communauté européenne économique (CEE) marquait un avancement important dans l'approfondissement de l'intégration économique européenne. Un de ces objectifs était la formation du "marché commun" de tous les pays membres afin d'augmenter le niveau de vie des citoyens. Dans ce but il était prévu de supprimer les douanes et d'autres barrières empêchant le commerce; de coordonner les politiques économiques et financières; d'élaborer une politique commune dans les domaines de transports et d'agriculture pour aider les agriculteurs à survivre dans les conditions de compétition sévère sur les marchés internationaux; d'assurer la liberté de circulation des marchandises, services, capitaux et personnes dans tout l'espace de la CEE.

La définition des objectifs politiques de la CEE n'a eu lieu que quelques décennies plus tard, à la suite de la signature du traité de Maastricht. C'était le processus d'adhésion des pays neutres comme la Suède, la Finlande et l'Autriche, ainsi que les perspectives d'entrée à l'UE des pays de l'Europe de l'Est qui ont créé un contexte favorable à l'approfondissement de l'intégration européenne.

Le traité de Maastricht a réuni trois communautés économiques européennes et introduit dans le vocabulaire politique la notion de "l'Union Européenne".

La conférence du Conseil de l'UE qui a eu lieu en juin 1993 à Copenhague a approuvé trois conditions d'adhésion à l'Union Européenne obligatoires à accomplir par tout candidat potentiel avant le dépôt de la demande d'adhésion officielle. Les pays d'ancien bloc de l'Est ont commencé à déposer les demandes d'adhésion à partir du mois de mai 1994. Les premiers étaient la Hongrie (31 mars 1994), la Pologne (5 mars 1994), la République Tchèque (17 janvier 1996) et la Slovaquie (10 juin 1996).

Quelques années plus tard, ces "critères de Copenhague" ont fait la base du programme d'adhésion à l'Union Européenne des États de l'ex-bloc socialiste pour la période de 2000 à 2006. Le document intitulé *Agenda 2000* prévoyait la création des fonds spéciaux destinés au financement de la restructuration du secteur public, consolidation du secteur privé dans les pays candidats, développement de l'environnement juridique conforme aux normes juridiques de l'Union Européenne, formation des gestionnaires du nouveau type, mise en place du système de

---

<sup>26</sup> Dès 1965, après l'unification des organes de management de CECA, CEE et Euratom, la notion «communautés européennes» est apparue.

l'administration locale et régionale selon les modèles occidentaux<sup>27</sup>. Pour atteindre ces objectifs la Commission s'engageait à aider les pays candidats à mieux se mettre en conformité avec les règles de l'UE en y envoyant plus de 1200 experts dans les domaines différents.

Pourtant la mise en place de politique d'établissement de coopération étroite avec les pays voisins n'a pas empêché l'Union Européenne de prendre une série des mesures pour protéger son propre marché contre les produits importés des pays de l'Est. Les accords européens signés dans la première moitié des années '90 avec tous les dix candidats à l'adhésion sont devenus l'instrument de cette stratégie<sup>28</sup>. Et c'était là où le protectionnisme de l'UE à l'égard des ses propres producteurs s'est manifesté. Ainsi presque la moitié du continent européen s'est trouvée à la périphérie du processus d'intégration. Les accords européens empêchaient la pénétration des pays ex-socialistes au marché occidental en ouvrant en même temps une voie directe aux marchés des pays de l'Europe de l'Est pour le business occidental.

Comme résultat d'augmentation du nombre des pays membres et le renforcement du processus d'intégration le système politique de l'Union Européenne a lui aussi subi de changements.

Dans la conférence de l'Union Européenne à Amsterdam en octobre 1997 les pays membres ont signé un traité spécial où il s'agissait de la réforme de l'UE en vue de l'élargissement prévu. Le traité prévoyait l'extension des pouvoirs des organes directeurs de l'UE.

Pourtant à Amsterdam on n'a pas réussi à réaliser une vraie réforme institutionnelle de l'Union Européenne. L'obstacle principal était ce que les membres de l'UE n'ont pas pu se mettre d'accord à cause des divergences au sujet d'annulation du principe de l'unanimité lors de la prise des décisions qui avait été mis en pratique depuis le milieu des années '60.

Le changement des "règles du jeu" au sein de l'UE n'a eu lieu qu'en 2000, lors de la conférence à Nice. A cet époque il est devenu clair que le maintien du système de veto après l'élargissement prévu de l'Union Européenne risquerait de se tourner en renforcement important des positions des nouveaux pays membres. En effet, après

---

<sup>27</sup> *Europe's Agenda 2000. Strengthening and widening the European Union*. Draft of Commission information brochure for the general public on Agenda 2000. Priority Publications Programme 1999, X/D/5. Pour avoir plus de détails on peut voir : [http://ec.europa.eu/agenda2000/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/agenda2000/index_en.htm)

<sup>28</sup> DOSTANKO E. Sovremennii kriterii vstupleniya stran v evropeyskie organizacii. (Les critères modernes d'adhésion des Etats dans les organisations européennes). *Belorusskiy Jurnal mezhdunarodnogo prava i mezhdunarodnih otnosheniy*. (Le journal biélorusse de droits international et des relations internationales), 1999.

l'adhésion ils pourraient bloquer les initiatives de Bruxelles. A Nice on a décidé qu'un nombre considérable des résolutions (par exemple, liées à la libre circulation) seraient désormais prises par la majorité qualifiée.

Le 26 février 2001, tous les 15 Etats qui à l'époque faisaient partie de l'Union Européenne ont signé le traité qui prévoyait l'augmentation du nombre des membres jusqu'à 27. L'Irlande a été le dernier des pays membres qui l'a ratifié, et après cela la voie à l'UE s'est ouverte pour l'adhésion des pays de l'ex-bloc socialiste.

En décembre 2002 à Copenhague, le Conseil et la Commission de l'UE ont pris une décision sur l'admission à l'Union Européenne des huit pays de l'Europe de l'Est ainsi que de Malte et de Chypre. "Les décisions de Copenhague, – a déclaré le Président du Conseil de l'Europe Anders Rasmussen à la session du Parlement Européen, – nous permettent de clore un des chapitres les plus sombres et les plus sanglants de l'histoire de l'Europe... Nous avons dit définitivement adieu à l'Europe de la conférence de Yalta et de la Guerre froide"<sup>29</sup>. La signature du document a eu lieu le 16 avril 2003 à Athènes. Enfin, le 1 mai 2004, Lettonie, Lituanie, Estonie, Pologne, République Tchèque, Slovaquie, Hongrie, Slovénie, Malte et Chypre sont devenus membres à part entière de l'UE. Et déjà en 2004, les citoyens de ces pays ont eu la possibilité de participer aux élections au Parlement Européen. La Bulgarie et la Roumanie ont adhéré à l'Union Européenne le 1 janvier 2007.

Ainsi au cours d'une période assez courte l'Union Européenne a réussi à faire un grand pas dans le processus d'intégration et à s'affirmer comme un des pôles les plus importants des relations internationales du XXI siècle. L'adhésion des Etats de l'Europe Centrale et de l'Europe de l'Est à l'UE a poussé également à réviser la stratégie de la politique étrangère de l'UE.

Or, pour l'Union Européenne il ne serait plus suffisant d'introduire des nouvelles règles des relations commerciales avec les pays tiers ou d'intensifier le contrôle de ses frontières extérieures pour assurer ses intérêts, par exemple, dans le domaine de l'économie ou de la sécurité. *Dans des circonstances nouvelles apparaît-t-il une nécessité d'élaborer une stratégie à long terme dans le domaine de la politique étrangère et de sécurité – au niveau régional, dès les partenaires du Caucase du Sud jusqu'à l'Asie Centrale, ainsi qu'à l'échelle mondiale.* La politique de voisinage élaborée pour apporter un élément de réponse à ces défis est inspirée par le succès de l'unification des pays de l'Europe. *La politique de voisinage utilise les mêmes*

---

<sup>29</sup> Enlargement Weekly, 20.12.2002.

*méthodes et elle est basée sur la même logique que le processus de l'intégration européenne (stabilisation et modernisation par la coopération économique), cependant, à la différence de l'élargissement, elle ne va pas "jusqu'au bout", c'est-à-dire jusqu'à l'attribution du statut de membre aux pays partenaires.*

En concluant ce bref panorama du contexte historique et politique de l'apparition de la PEV il semble important de noter que la réalisation de la politique de voisinage transforme le système de relations internationales en Europe et renforce l'UE en tant qu'un acteur global. La PEV apporte des innovations importantes dans la pratique politique en Europe. D'un côté elle conclue en quelque sorte une étape historique de la géopolitique «classique» en repensant la notion de frontière – qui restait longtemps au centre des processus politiques européens. Dans le cas de la PEV l'enjeu n'est pas de «s'approprier» des nouveaux territoires en repoussant sa frontière vers l'extérieur, ou de préserver une balance de force sur un espace précis, mais plutôt d'exporter son propre modèle de développement au-delà de frontière, de démontrer un vecteur de développement aux pays limitrophes. D'autre côté, elle change la logique précédente de l'intégration européenne qui prévoyait le processus de l'élargissement continu, à condition que soient respectées des critères établis. Dans le cas de la PEV il ne s'agit pas de l'entrée dans l'UE des pays partenaire mais de l'intégration d'un pays le plus avancé en matière de la coopération avec Bruxelles dans une des politiques de l'UE (économique, sécuritaire ou culturelle). La philosophie de la politique de voisinage s'inspire tout de même de celle qui sous-tend l'ensemble de la construction européenne : éviter les conflits en resserrant les liens économiques entre pays, afin de développer une zone de prospérité. Les nouveaux voisins se voient ainsi proposer la possibilité de participer à certaines politiques de l'Union européenne et la perspective d'une implication dans le Marché unique en échange d'une stabilisation politique et d'un renforcement des « valeurs communes ».

La PEV c'est aussi un instrument pour faire face aux défis auxquels l'UE est exposée à l'époque de la mondialisation, comme les conflits régionaux, mouvements séparatistes, crime organisé, trafic illicite des personnes, des biens et des stupéfiants. Les premières évocations du voisinage se focalisent justement sur les risques potentiellement encourus par l'Union au contact avec d'autres pays du monde et avant tout les NEI et témoignent d'une perception européenne défensive : le seul enjeu alors identifié est la protection de l'Union. Première ébauche d'une réflexion sur les initiatives à mettre en place, la lettre rédigée conjointement par le commissaire aux Relations extérieures, Chris Patten, et le Haut Représentant pour la PESC, Javier

Solana, reflète davantage une analyse Coût Bénéfices : pour répondre aux défis nés des nouvelles frontières de l'Union (en particulier pour assurer la stabilité, identifiée comme l'intérêt premier de l'UE), ce document propose de renforcer les relations avec les voisins<sup>30</sup>.

### **1.1.3 Sécurité de l'Union Européenne dans le contexte de la mondialisation: prémisses stratégiques de la formation de la politique de voisinage de l'UE.**

L'analyse des tendances du développement du monde aujourd'hui permet de parler d'un changement du caractère des défis et des risques auxquels l'humanité est confronté aujourd'hui, de révision de nature même de la sécurité à l'époque post-bipolaire. Le rôle de la " sécurité douce" s'accroît, ce qui est une conséquence de l'interdépendance économique, des échanges financiers intensifiés, d'apparition sur le premier plan de l'agenda international des problèmes de pauvreté, de l'environnement, conflits entre les civilisations et religions.

Les questions de la sécurité "dure" évoluent de plus en plus vers la compétition dans le domaine des hautes technologies. Désormais la sécurité de longue durée ne peut plus être basée exclusivement sur le leadership d'un Etat dans la sphère militaire. C'est la participation dans l'espace globalisé économique, financier ou culturel qui joue le rôle toujours croissant.

Les dangers qui étaient présent au long de XX siècle à cause de l'opposition militaire et idéologiques de deux camps cèdent leur place aux nouveaux problèmes représentant les défis d'un nouveau type.

On peut mentionner parmi eux les suivants:

- Ecart croissant entre les pays développés et sous-développés, ce que rend leur interdépendance de plus en plus asymétrique. L'économie mondiale s'est divisée en "zones de croissance" et "zones de stagnation". Les flux des investissements, marchandises, ressources et innovations sont devenus monopolisés par les pays les plus développés.

Au début des années 2000 un groupe de dix Etats bénéficiait de 70% des investissements étrangers, tandis que la part des pays sous-développés ne dépassait

---

<sup>30</sup> C. Patten, J. Solana, Joint letter on Wider Europe.  
[http://europa.eu.int/comm/world/enp/pdf/0130163334\\_001\\_en.pdf](http://europa.eu.int/comm/world/enp/pdf/0130163334_001_en.pdf), 2002.

pas 7%<sup>31</sup>. L'irrégularité progressive du développement des pays et des régions est aggravée par l'instabilité de la croissance économique mondiale. Elle, ainsi que l'apparition des nouvelles pratiques financières risquées et une régulation globale insuffisante, augmente la possibilité de crise dans le système international de finance et de commerce, comme celle de l'année 2008. Dans les pays sous-développés, la tendance de formation du marché étroitement spécialisé sur les matières premières et orienté principalement à l'exportation accentue la disproportion et l'écart entre les compagnies transnationales et les économies locales, d'une part, et la population locale privée de la possibilité d'utiliser les avantages de la mondialisation, d'autre part. Par conséquent cette situation peut produire des tensions sociales qui menaceraient la sécurité nationale et régionale.

- L'accélération de compétition pour les ressources de la planète dans le contexte difficile de leur réduction et aggravation de situation socio-politique dans les endroits de leur concentration et transit.

- Augmentation du niveau de la criminalité organisée transnationale. La Mondialisation des processus sociaux et économiques aggrave la qualité de vie, le chômage et la pauvreté dans nombreux pays sous-développés. En raison de la transparence progressive des frontières et la réduction des barrières douanières les structures criminelles traversent aussi la période de globalisation. Par conséquent elles augmentent son influence et posent un véritable défi à la sécurité d'un Etat, des régions et de la communauté internationale en général. Plusieurs pays qui sont restés au-dehors de la mondialisation ont vu s'accroître le niveau de la corruption, le nombre des clans mafieux qui font participer les communautés sous leur contrôle dans les relations économiques internationales par le biais de production et la contrebande des stupéfiants, des armes, des nouveaux types d'esclavage. On peut trouver ces exemples tristes dans les pays du "Triangle d'or" et du "Croissant d'or" en Asie, ainsi que dans certains pays parmi les nouveaux Etats indépendants, y compris les voisins de l'UE comme la Moldova et l'Ukraine.

- Flux incontrôlable des technologies et de savoir-faire militaires accéléré par la mondialisation. La diffusion des connaissances militaires peut favoriser la militarisation des pays et des régions en voie de développement. En outre, elle risque d'aboutir à la course aux armements entre les Etats ou

---

<sup>31</sup> IVANOV I. Sécurité internationale à l'époque de la globalisation. *Russie en politique globale*, 2003, №1, p. 5.

amener à la prolifération incontrôlable des armes nucléaires. La réduction des barrières, à la suite de la transparence progressive des frontières, sur la voie de l'acquisition et de l'utilisation de cette arme, notamment, par les organisations terroristes, présente un nouveau risque pour la sécurité dans le monde.

- La mobilité accrue de la population provoquée par la mondialisation entraîne des modifications importantes et le déséquilibre de la carte démographique du monde. Le flux croissant des immigrants vers les pays développés apporte des graves problèmes socio-économiques tant dans les sociétés occidentales que dans les pays en voie de développement ce que est lié à la fuite de cerveaux et de main d'œuvre, à la transformation de la structure démographique et socio-politique. L'exemple de l'Union Européenne démontre que les Etats ciblés par les flux d'immigration se heurtent à l'aggravation de la concurrence sur les marchés locaux, à la monopolisation des certains secteurs d'activité économique, aux conflits des stéréotypes et des normes de comportement ethniques, à la marginalisation sociale et culturelle d'une partie des migrants et leur criminalisation. L'évolution de ces processus peut amener à l'apparition des nouveaux conflits ethniques, à l'essor de la xénophobie, du radicalisme politique et d'extrémisme qui présentent une menace directe à la sécurité.

- La montée des conflits ethniques et religieux a un impact considérable sur la sécurité des régions et de toute communauté internationale. Elle provoque les tendances séparatistes et augmente le risque de propagation du terrorisme international.

Par conséquent des régions entières où les conflits ethniques persistent deviennent des "zones grises" où l'activité économique est impossible ou limitée. Des tels territoires se transforment en zones de chaos et d'instabilité, de résurrection du nationalisme et des guerres sous les drapeaux du fondamentalisme religieux. Actuellement, on observe de plus en plus clairement le processus de pénétration de la mondialisation au niveau régional: quand le danger d'un conflit global est réduit, ce sont les conflits locaux et internes qui se profilent de plus en plus nettement. Selon les données de l'Institut Heidelberg pour la recherche des conflits dans le monde, 14 guerres et 66 conflits armés ont été repérés dans le monde en 2003<sup>32</sup>. Or, il y'avait une seule guerre dans la catégorie des conflits interétatiques "classiques" – celle entre les

---

<sup>32</sup> The Conflict Barometer Report 2003. <http://www.konfliktbarometer.de>

Etats-Unis et l'Irak – tandis que tous les autres avaient un caractère interne. Aujourd'hui la communauté internationale se trouve face à une nouvelle génération des conflits. Pour l'Union Européenne ils présentent une menace réelle à la sécurité car beaucoup d'entre eux se trouvent à proximité immédiate de ses frontières. Étant mal contrôlés, ils ont parfois un caractère cyclique (comme en Caucase du Sud ou Transnistrie), et peuvent se propager facilement impliquant un plus grand nombre d'acteurs et résultant en criminalisation des régions et corruption des autorités locales. Ces conflits, en règle générale, surgissent et se développent à l'intérieur d'un seul Etat en faisant heurter le droit pour l'autodétermination des peuples et le principe d'intégrité territoriale.

Certains conflits de nouveau type sont concentré dans un territoire des nouveaux Etats indépendants. Les NEI forment un espace où existe une rupture critique socio-économique entre les Etats relativement développés et les régions où la radicalisation idéologique règne. Suite à la désintégration de l'Union Soviétique, les contradictions présentes dans sa partie européenne même si réprimées par l'autorité suprême, sont sortie à la surface et ont pris la forme d'une confrontation ouverte (Haut-Karabakh, Tchétchénie, Abkhazie, Ossétie du Sud, Transnistrie). C'est ici que les foyers de tension persistent toujours et se manifestent vivement les nouveaux défis et menaces typiques pour le monde contemporain: retard frappant du développement, militarisation de la région, conflits ethno-confessionnels et différends territoriaux, tendances séparatistes, terrorisme international.

- Enfin, parmi les défis du monde contemporain auxquels l'UE doit faire face figurent les questions particulièrement actuelles relatives à la sécurité écologique. Se distinguent parmi eux l'extension de la politique de réduction des rejets de CO<sub>2</sub> à l'atmosphère, l'épuisement des ressources non-renouvelables, recherche de nouvelles sources d'énergie, manque des produits alimentaires et de l'eau potable.

Les changements apportés par la mondialisation ont eu un impact sur plusieurs sphères de la vie – politique, économique et sociale, sans laisser à côté le processus d'intégration européenne. Suite à l'adhésion à l'UE des Etats de l'Europe de l'Est, l'Union Européenne s'est transformée à un mécanisme politique multifonctionnel dont les objectifs consistaient, au premier chef, à être l'arbitre supérieur et coordonner les activités de toutes les structures nationales qui le constituent. Grâce à ce rôle L'UE est devenue un acteur majeur de la politique mondiale et a su augmenter son influence sur les autorités au niveau des villes et régions et sur les structures de la société civile. En

même temps l'UE est devenue plus dépendante de la situation politique et économique dans les pays qui se trouvent à ses frontières élargies.

Les défis posés par la mondialisation à la sécurité du continent européen ne se résument pas à une liste citée au-dessus. On peut y ajouter les problèmes de la sécurité démographique<sup>33</sup>, informatique, technologique et beaucoup d'autres<sup>34</sup>.

Ces problèmes deviennent prioritaires dans les stratégies de l'action étrangère des Etats et des organisations internationales, et soulèvent une question plus vaste d'une transformation de notion de sécurité dans le monde globalisé.

La mondialisation accentue des contradictions internes dans les pays en voie de développement et génère des nouveaux défis pour la sécurité régionale et notamment dans la périphérie de l'Union Européenne. Or, la politique de voisinage vise à faire face à ce nouveau contexte régional qui est apparu après l'éclatement du système bipolaire et dont l'enjeu est devenu encore plus important pour la sécurité de l'UE suite à son expansion vers l'Est.

## **1.2 Les facteurs qui ont conduit à l'inscription de la PEV à l'agenda européenne.**

La problématique de voisinage est apparue dans l'agenda stratégique européen au début des années 2000. Il est à noter le caractère brusque avec lequel ce sujet est entré dans les débats politiques. Il peut s'expliquer par la prise de conscience de l'élite politique européenne d'une urgence d'action en réponse aux défis concentrés sur l'espace des Etats voisins. Un nombre de facteurs se trouve à l'origine d'un nouveau regard de l'UE sur les problèmes de sa périphérie.

Tout d'abord, les attentats du 11 septembre 2001, qui inscrivent les enjeux sécuritaires au premier rang des priorités et déplacent l'attention communautaire vers l'agenda extérieur. Or, beaucoup de ces enjeux sécuritaires sont concentrés à la périphérie de l'Union – que ce soient des conflits, ouverts ou gelés (Transnistrie, Tchétchénie, Ossétie du Sud, Sahara occidental) ou des menaces de *soft security* : immigration clandestine, crime organisé mais aussi menaces environnementales. Ces

---

<sup>33</sup> L'enjeu démographique pour la sécurité de la Russie est étudié dans l'article de VICHNEVSKI A. Les enjeux de la crise démographique en Russie. *Russie.Nei. Visions*, n°41, juin 2009, 27 p.

<sup>34</sup> JEANCLOS Yves. La sécurité de l'Europe et les relations transatlantiques au seuil du XXIe siècle. Bruxelles, Bruylant, 2003, p. 415.

défis sont mentionnés dans le document proposé par Javier Solana – Stratégie européenne de sécurité<sup>35</sup>.

La stratégie déclare qu'il appartient à l'UE d'apporter une contribution spécifique à la stabilité et à la bonne gouvernance dans le voisinage immédiat et à promouvoir un cercle de pays bien gouvernés à l'est de l'Union européenne et sur le pourtour méditerranéen avec lequel l'Union peut entretenir des relations étroites, fondées sur la coopération. Ainsi, les Etats occidentaux de l'ex-URSS et les partenaires méditerranéens représentent une zone spécifique pour l'Union, où ses intérêts stratégiques sont en jeu.

La politique européenne de voisinage entend répondre à des changements géopolitiques mais aussi appuyer les efforts qui seront déployés pour atteindre les objectifs poursuivis par la stratégie européenne de sécurité. La stabilisation des pays voisins de l'Union a été déclarée comme l'une des trois priorités de la Stratégie européenne de sécurité de 2003 est. La PEV vise à étendre aux pays limitrophes les valeurs démocratiques ainsi que certaines normes et pratiques économiques, sociales et environnementales de l'UE. Associant tous les pays non-candidats frontaliers ainsi que la Jordanie et, depuis juin 2004, les pays du Caucase, politique de voisinage établit un lien entre les politiques relatives au marché intérieur et les ambitions de l'UE en politique étrangère. La PEV constitue en somme une réponse civile, caractéristique du soft power européen, aux risques d'instabilité et aux défis auxquels sont confrontés le sud et l'est de l'Europe.

Parmi d'autres facteurs se trouve la poursuite de la politique de l'élargissement qui a conduit certains acteurs du système politique européen à prendre conscience d'une interdépendance (ou d'une « destinée commune », selon les termes de Romano Prodi) avec les nouveaux voisins, et à porter cette question sur l'agenda européen. Si, dès 1999, le Président de la Commission se montre conscient des enjeux du nouveau voisinage, c'est sous l'influence des Etats membres que les nouveaux voisins deviennent l'objet de l'attention européenne. La finalisation des négociations d'adhésion avec les dix candidats conduit les États nordiques de l'Union européenne, Suède et surtout Finlande, à soulever la question du voisinage au Conseil début 2002.

Et puis, la communication sur « une Europe élargie »<sup>36</sup> marque un tournant : elle se fonde sur une approche plus assertive, qui postule que l'inaction européenne

---

<sup>35</sup> Stratégie européenne de sécurité, *Une Europe sûre dans un monde meilleur*. Bruxelles, 12 décembre 2003.

accroîtra les risques existants et propose la création d'une politique de voisinage reposant sur une « offre » faite aux pays nouvellement frontaliers de l'Union.

En juin 2003, le Conseil s'est félicité de cette communication et a estimé qu'elle constituait une bonne base pour élaborer une nouvelle série de politiques à l'égard de ces pays. Le Conseil européen de Thessalonique a entériné les conclusions du Conseil et a déclaré attendre que le Conseil et la Commission commencent leurs travaux d'assemblage des différents éléments de ces politiques. En juillet 2003, la Commission a présenté une communication intitulée « Jeter les bases d'un nouvel instrument de voisinage » (COM (2003) final, 1.7.2003.) et a créé une *task force* « Europe élargie » et un groupe interservice sur l'Europe élargie.

La Commission a mené également des discussions exploratoires avec les partenaires des pays d'Europe de l'Est et du sud de la Méditerranée (Israël, Jordanie, Moldavie, Maroc, Autorité palestinienne, Tunisie et Ukraine) avec lesquels des accords de partenariat et de coopération ou des accords d'association sont entrés en vigueur. Les discussions ont confirmé l'intérêt qu'ils portent à la PEV et précisé leurs pratiques concernant les priorités à prendre en compte dans les plans d'action. Il était prévu d'étendre progressivement le processus à d'autres pays dans le cadre de cette initiative, à mesure que ces accords progressent du stade de la signature à celui de la ratification. Dans le même temps, la Commission a dressé un état des lieux de la situation dans ces pays, pour ce qui est de leurs systèmes politique et économique et de leur coopération avec l'UE.

Il convient aussi à souligner l'apparition quelque peu tardive de la question de voisinage sur l'agenda politique européen, comme le note Laure Delcour<sup>37</sup>. En effet, les futurs voisins ont longtemps été les « oubliés » du processus d'élargissement, ce que peut être expliqué par le caractère technique donné à ce processus, et par l'accent mis sur son impact interne. Même si la Commission mentionne les futurs voisins de l'Union dans les documents liés au processus d'adhésion des pays d'Europe Centrale dès le milieu des années 1990, il s'agit de simples références, qui ne donnent pas lieu à une analyse approfondie de l'impact de l'élargissement sur les relations extérieures de l'Union.

---

<sup>36</sup> *L'Europe élargie—voisinage : un nouveau cadre pour les relations avec nos voisins de l'Est et du Sud*, Commission des communautés européennes, COM(2003) 104 final, Bruxelles, le 11.3.2003. COM (2003) 104 final. p. 28

<sup>37</sup> DELCOUR Laure, *La politique européenne de voisinage et les relations russo-européennes : partenariat stratégique ou lutte d'influence ?*. Centre d'études européennes de Strasbourg, 30/03/2006.

L'incapacité de la Commission de faire face à la variété et à la complexité des tâches auxquelles elle était confrontée s'explique également par la multiplication des programmes de coopération extérieure communautaires, provoquée par la nécessité de réagir aux bouleversements au sein du continent (la chute de l'URSS, conflits en ex-Yougoslavie). La Commission n'a simplement pas eu le temps, vu la manière urgente, dont elle a travaillé, pour entreprendre une réflexion globale sur la future architecture du continent européen après l'élargissement.

### **1.2.1 La portée de la PEV**

La zone couverte par l'initiative adressée aux pays frontaliers a été initialement floue, dont la preuve est l'utilisation persistante du terme « voisins » jusqu'en 2002, sans que soient nommés les pays inclus. Cette zone est également fluctuante, en raison de l'absence de planification et de réflexion préalable mais aussi de divergences entre les États membres de l'Union sur la portée de la politique vis-à-vis les voisins. L'initiative nordique de 2002, à l'origine de la politique de voisinage, s'adresse aux futurs voisins orientaux – Ukraine, Russie, Biélorussie, et Moldavie qui deviendra voisine de l'Union après l'adhésion de la Roumanie. Cette vision est partagée par les pays d'Europe centrale : ainsi les pays de Visegrad (un groupe informel réunissant quatre pays d'Europe centrale : la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie, et la Hongrie) soutiennent une stratégie régionale doublée d'une approche par pays. Mais les pays du sud de l'Union se montrent réservés à l'égard de cette approche restrictive du voisinage, qui déplacerait à l'Est le centre de gravité de la politique extérieure de l'Union. C'est sous la pression de la France, de l'Espagne et du Président de la Commission Romano Prodi, qu'est prise fin 2002 la décision d'inclure les pays méditerranéens dans la politique de voisinage. Ainsi, la définition même du voisinage devient l'objet de confrontations et de l'expression de préférences des acteurs communautaires. Par exemple, le Parlement européen plaide pour une définition extensive du voisinage qui privilégierait une approche politique : c'est à sa demande que sont inclus les trois pays du Caucase en 2004, alors qu'ils en étaient explicitement exclus par la Commission en 2003 (European Commission (2003), *Wider Europe-Neighbourhood : a New Framework for relations with our Eastern and*

*Southern Neighbours*, communication to the Council and the Parliament, 11/03/2003, COM (2003) 104 final)<sup>38</sup>.

Dans sa forme finale la PEV couvre les pays suivants:

- à l'Est : Biélorussie, Ukraine, Moldavie. (La Biélorussie est, pour le moment, exclue de la PEV en raison du non-respect du pluralisme politique et des droits de l'homme, ainsi que de réticence de la part de ses dirigeants vis-à-vis de l'Union européenne).

- au Sud : Maroc, Algérie, Tunisie, Egypte, Israël, Autorité palestinienne, Liban, Jordanie, Syrie, et la Libye.

- au Caucase du Sud: Arménie, Géorgie, Azerbaïdjan

La Russie garde une place particulière dans le voisinage de l'UE. Même si dans l'esprit de ses concepteurs la politique européenne de voisinage était également destinée à la Russie, cette dernière a refusé d'y participer, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, la Russie a été irritée d'être mise sur le même plan que les autres pays, comme la Tunisie ou l'Algérie. De plus, l'approche privilégiée par la politique de voisinage se heurte à la volonté de la Russie d'être associée à la prise de décision. Enfin, la Russie voit dans cette initiative une tentative de l'Union européenne de diminuer son influence dans les pays du voisinage commun<sup>39</sup>.

La Russie et l'Union européenne élargie sont des voisins immédiats. Or, l'intérêt commun est de s'inspirer de certains éléments de la PEV pour enrichir les travaux concernant les espaces communs qui servent le cadre de coopération actuellement. L'UE et la Russie devraient, en leur qualité de voisins, œuvrer de concert sur des préoccupations communes.

Pour le moment la position qu'occupe la Russie dans la PEV est assez ambiguë, comme elle n'y est pas inclus, ni tout à fait exclut, étant un bénéficiaire d'un instrument de voisinage, notamment en matière de la politique de coopération transfrontalière. Malgré le cadre spécifique de la coopération établi entre l'UE à la Russie en dehors de la politique de voisinage, les deux parties seront obligées de travailler ensemble dans toutes les directions sur les problèmes communs. Il serait également important pour la mise en œuvre cohérente de la PEV elle-même de trouver des modes convenables de son interaction avec le partenariat stratégique entre l'UE et

---

<sup>38</sup> DELCOUR Laure, *La politique européenne de voisinage et les relations russo-européennes : partenariat stratégique ou lutte d'influence ?*. Centre d'études européennes de Strasbourg, 30/03/2006.

<sup>39</sup> *Union européenne-Russie : quelles relations ?* Rapport d'information n°307 (2006-2007) de M. Yves POZZO di BORGIO, sénateur, fait au nom de la délégation pour l'Union européenne, déposé le 10 mai 2007.

la Russie. Ce constat devient actuellement à la fois plus urgent, vu le rôle des questions liées au voisinage sur l'agenda russo-européen.

## **1.2.2 La méthode, la base juridique et les principaux instruments de la politique européenne de voisinage**

Depuis que la PEV a été lancée, l'Union a souligné qu'elle constituait un moyen de renforcer les relations entre l'UE et les pays partenaires, s'écartant des possibilités offertes aux pays européens en vertu de l'article 49 du traité sur l'Union européenne. L'objectif du volet oriental de la PEV est de faire partager aux pays voisins les bénéfices de l'élargissement de l'UE en 2004 pour renforcer la stabilité, la sécurité et le bien-être de l'ensemble des populations concernées. La PEV doit éviter la création de nouveaux clivages entre l'UE élargie et ses voisins et leur offrir la possibilité de participer à diverses activités de l'UE dans le cadre d'une coopération politique, sécuritaire, économique et culturelle renforcée.

La méthode proposée consiste à définir, avec les pays partenaires, un ensemble de priorités dont la réalisation les rapprochera de l'Union européenne. Dans les années à venir l'Union s'efforcera de consolider et de concentrer sa politique de voisinage sur deux objectifs généraux : d'abord, œuvrer avec ses partenaires pour réduire la pauvreté et créer un espace de prospérité et de valeurs partagées, fondé sur une intégration économique accrue, des relations politiques et culturelles plus intenses, une coopération transfrontalière renforcée et une prévention conjointe des conflits ; et puis, subordonner l'offre d'avantages concrets et de relations préférentielles aux progrès réalisés par les pays partenaires en matière de réforme politique et économique et l'inscrire ainsi dans un cadre différencié.

Michael Emerson, chercheur de haut niveau au Centre for European Policy Studies (CEPS), définit les dimensions et les espaces suivants à travers lesquels les pays voisins peuvent être associés à la politique européenne<sup>40</sup> :

### **A. La dimension politique et humaine**

#### **1. Démocratie et droits de l'homme**

Dans ce domaine la situation semble assez favorable à la coopération, comme tous les pays voisins à l'Est de l'UE sont membres du Conseil de l'Europe (sauf la Biélorussie pour l'instant) et acceptent la juridiction de ses conventions et de la Cour

---

<sup>40</sup> EMERSON Michaël. *European Neighbourhood Policy: Strategy or Placebo? CEPS Working Document n°215*, November 2004. 19 p.

des droits de l'homme. Cela signifie que les valeurs fondamentales sont officiellement partagées<sup>41</sup>.

## 2. Education, culture et la recherche

Dans ce secteur certain progrès est déjà réalisé, comme l'UE a entamé plusieurs programmes de coopération avec les pays en dehors de l'Union, comme c'est le cas avec le processus de Bologne qui vise l'amélioration et la reconnaissance des standards de formation partout en Europe.

## **B. Dimension économique**

Dans le domaine économique il existe une hiérarchie établie des régimes du commerce et du marché en Europe, sur laquelle la coopération avec les pays voisins sera basée :

- Participation à l'OMC
- Préférences commerciales asymétriques
- Zone de libre-échange régionale sans tarifs et avec des règles communes.
- Marché unique avec les régulations du marché harmonisées.

3. Zone économique (pour le commerce extérieur et les régulations extérieures du marché)

4. Zone monétaire et macroéconomique (politique d'euro et politique macroéconomique)

L'euro peut devenir un facteur puissant d'unification de l'Europe élargie, en remplaçant progressivement le dollar en tant qu'une monnaie parallèle pour le commerce et les épargnes privées (il est à admettre tout de même que dans la situation actuelle cela demandera avant tout la restauration de l'UE après la récession et le règlement des problèmes liés au déficit budgétaires dans certains pays membres).

5. Zone d'infrastructure économique et des réseaux (transport, télécommunications, énergie et environnement).

L'un des enjeux dans le domaine de l'énergie est d'améliorer les conditions pour l'investissement et le transit du pétrole et du gaz. Les principaux exemples des voix stratégiques du transit sont en provenance de la Russie via l'Ukraine, les livraisons Caspiennes à travers le Caucase, et les livraisons du Golfe à travers la Méditerranée et les ports de la mer Rouge. Les réseaux d'énergie figurent également

---

<sup>41</sup> Dans le cas des pays de la Méditerranée, comme le Maroc par exemple, ils peuvent être progressivement associés au Conseil de l'Europe, comme la suite logique de leur participation à la

parmi les sujets de coopération régionale. Ainsi les Etats de la mer Baltique et de la mer Noire ont envisagé l'intégration dans le domaine d'électricité.

En matière d'environnement, l'UE est d'abord préoccupée par la lutte contre l'effet de serre et soucieuse de dialoguer intensivement avec ses voisins sur ce sujet. La Russie est un partenaire important dans ce dialogue, car elle a ratifié le protocole de Kyoto, et reste un acteur de taille dans les schémas du commerce global des émissions de CO<sub>2</sub>. En matière de la sécurité nucléaire, la Russie dispose d'un large stock des matériaux dangereux, y compris les sous-marins vieillissants dans la région de Mourmansk. Dans ce domaine un accord important de coopération a été signé entre la Russie, l'UE, la Norvège et les Etats-Unis.

La politique environnementale a aussi ses aspects régionaux dans les bassins de rivières et les mers régionales qui n'ont pas des frontières politiques. Les mers Barents, Baltique, Noire, Caspienne et Méditerranéenne sont toutes les sujets des programmes environnementaux, ainsi que des majeures rivières, comme le Danube et le Rhine.

### **C. Dimension sécuritaire**

#### **6. Justice et affaires intérieures**

Ce thème complexe occupe déjà une place importante dans tous les documents de la PEV et les plans d'action avec les pays voisins (les règles pour les visas, asile, migration, réadmission, coopération en matière de crimes transfrontaliers). La question qui reste ouverte est de savoir si l'UE et ses voisins trouvent une solution constructive à une contradiction entre la frontière ouverte et la frontière sécurisée.

La PEV vise à revoir la politique des visas de l'UE, notamment en ce qui concerne la procédure de délivrance dans les Etats voisins, très bureaucratique et parfois même humiliante. L'exemple flagrant, cité par Michaël Emerson, est que la Belgique a obtenu une réputation d'un Etat le plus dur en matière de délivrance du visa Schengen. C'est quelque chose significatif, compte tenu le rôle de Bruxelles comme une capitale de l'UE et le centre de ses activités. Encore un défaut dans la politique de migration c'est que les citoyens moldaves ne peuvent pas obtenir un visa d'entrée en Belgique sans avoir voyagé quelques fois à Bucarest, comme la Belgique (en 2006-2007) n'avait pas du consulat en Moldavie et était apparemment incapable de négocier un accord de coopération avec un autre Etat Schengen qui en a.

#### **7. Politiques extérieure et de sécurité**

---

PEV. En même temps, il faut dire que cela nécessitera plus de coopération entre le Conseil de l'Europe et la Commission européenne, plus de ressources financières et du soutien politique explicite.

La Russie et l'UE ont établi une liste impressionnante de thèmes de leur coopération dans le cadre de l'espace de sécurité extérieure : crime transfrontalier, terrorisme, armes de destruction massive, résolution des crises et prévention des conflits. Tous ces sujets peuvent être également applicables pour la PEV.

L'UE a suffisamment progressé en ce qui concerne l'organisation et la réalisation des missions militaires et policières. Pourtant, du point de vue politique, l'Union n'est pas toujours au niveau de sa rhétorique, surtout concernant les conflits non-résolus dans son voisinage comme ceux dans le Caucase ou en Moldavie.

En concluant il faut souligner qu'au regard des instruments employés jusqu'à ce jour par l'Union européenne dans ses relations avec le voisinage, la PEV contient des innovations principalement sur le plan méthodologique : les plans d'action offrent un cadre d'action commun et mettent en concurrence des Etats partenaires. L'UE peut jouer de cette concurrence pour inciter le pays soucieux de continuer sa modernisation économique.

L'assistance technique accordée sous la forme de jumelages, la simplification d'aide financière, les rapports destinés à évaluer les progrès accomplis sont des outils efficaces dont les accords précédents étaient dépourvus. Par rapport aux accords classiques de libre-échange, qui sont au fondement d'une grande partie des organisations régionales dans le monde, la PEV incarne une intégration par les normes et pas uniquement par les marchés. Celle-ci est d'autant plus indispensable que, comme le montrent les autres organisations régionales ou le cas des pays de la rive sud de la Méditerranée, les bénéfices tirés de la seule diminution des tarifs douaniers sont mitigés.

La libéralisation croissante des échanges mondiaux contribue à l'érosion des préférences commerciales et, par conséquent, relativise les avantages procurés aux voisins proches de l'UE. Le coût peu élevé du transport minimise encore les avantages comparatifs dont la géographie les a dotés par rapport à d'autres économies à bas salaire plus éloignées du marché européen. L'harmonisation des normes peut, quant à elle, valoriser la proximité géographique et encourager la création d'un vaste espace économique paneuropéen reposant sur les règles et les pratiques de l'Union. Il conviendrait à cette fin que les plans d'action soient, à l'instar de l'acquis communautaire pour les pays en voie d'adhésion, le fil conducteur des réformes que les gouvernements successifs devront mener pendant plusieurs années. Cela exigerait un consensus social qui demeure fragile dans plusieurs pays voisins et particulièrement en Ukraine.

La relation privilégiée avec les voisins s'appuiera sur un engagement réciproque en faveur de valeurs communes se situant principalement dans les domaines de l'Etat de droit, de la bonne gouvernance, du respect des droits de l'homme, notamment des droits des minorités, de la promotion de relations de bon voisinage, des principes de l'économie de marché et du développement durable. Des engagements de la part des pays partenaires sont également demandés en ce qui concerne certains aspects de l'action extérieure de l'UE, en particulier la lutte contre le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive, ainsi que le respect du droit international et des efforts dans le domaine de résolution des conflits.

La politique de voisinage repose sur un ensemble d'accords conclus entre l'UE, d'une part, et les pays voisins, d'autre part, en vertu de décisions du Conseil adoptées à l'unanimité sur proposition de la Commission et après avis conforme du Parlement européen. Ces accords constituent le socle juridique de la relation entre l'UE et ses partenaires et prévoient un renforcement du dialogue politique et un approfondissement des relations économiques, commerciales, culturelles et sociales.

Ils établissent un cadre institutionnel (conseils et comités de coopération ou d'association) destiné à permettre leur mise en œuvre. L'UE y est en principe représentée en format de « troïka » – Présidence, Secrétariat général du Conseil, Commission.

Les priorités pour l'approfondissement des relations entre l'UE et ses voisins sont définies dans des plans d'actions de voisinage, feuilles de route politiques négociées par la Commission avec les autorités des pays voisins pour une durée renouvelable d'au moins 3 ans. Ces plans d'action sont ensuite approuvés par le Conseil.

Les plans d'action s'appuient sur un ensemble commun de principes mais sont différenciés, reflétant en cela l'état des relations avec chaque pays, ses besoins et ses capacités ainsi que les intérêts communs.

Les organes mis en place par les accords de partenariat et de coopération doivent suivre les progrès accomplis pour atteindre les priorités fixées conjointement, dont la Commission doit rendre compte périodiquement. Sur la base de cette évaluation, l'UE, avec les pays partenaires, réexaminera le contenu des plans d'action et décidera le cas échéant de les adapter et de les renouveler. Des décisions pourront également être prises, sur cette base, concernant la prochaine étape dans le développement de relations bilatérales, notamment la possibilité d'établir de nouveaux liens contractuels. Ceux-ci pourraient prendre la forme d'accords européens

de voisinage dont le champ d'application serait défini en fonction des progrès accomplis pour atteindre les priorités fixées dans les plans d'action.

Les plans d'action sont présentés par la Commission avec la contribution, pour les questions liées à la coopération politique et à la PESC, du Haut représentant, à l'issue de discussions exploratoires avec les pays concernés. Au cas où les actions proposées imposent l'adoption d'actes juridiques ou l'ouverture de négociations formelles, la Commission présente les propositions ou recommandations nécessaires.

Il semble important de souligner aussi la position particulière de la Commission européenne dans la mise en œuvre de la PEV : tout en évitant un conflit direct avec les Etats membres, elle s'est efforcée d'accroître sa marge de manœuvre par le recours à des instruments et à des expériences du premier pilier (avant la fusion de trois piliers par le Traité de Lisbonne). Ceci est d'autant plus important que l'Union européenne s'affirme comme un acteur sécuritaire au moment même du lancement de la politique de voisinage. Or, l'adoption d'une position proactive, notamment par le rappel des liens entre les questions relevant de la PESC et celles relevant du premier pilier, a permis aussi à la Commission d'apparaître comme l'acteur central de la politique de voisinage.

Les priorités définies dans les plans d'action portent notamment sur les domaines suivants: renforcement du dialogue politique ; perspective de participation progressive au marché intérieur et à des programmes communautaires ; approfondissement des relations commerciales et économiques.

Le rythme de l'approfondissement des relations avec chacun des voisins de l'UE doit dépendre de leur capacité à répondre à ses priorités de politique extérieure reprises dans les plans d'action: ce sont les principes de différenciation et de conditionnalités.

L'originalité de la PEV repose sur deux éléments :

- une contractualisation des relations de l'UE avec les pays partenaires : celles-ci sont réalisées au travers de plans d'action, fondés sur des principes communs, mais différenciés selon les besoins de chaque pays et constituent une feuille de route des priorités à mettre en œuvre ;

- une démarche incitative : l'assistance européenne sera d'autant plus importante que les réformes auxquelles seront engagés les partenaires dans les domaines prioritaires destiné à les rapprocher des valeurs de l'UE (respect des droits de l'homme, démocratie, Etat de droit, gouvernance, lutte contre le terrorisme, non

prolifération des armes de destruction massive, migrations...) seront effectivement mises en œuvre.

Le concept qui se trouve ancré dans la politique européenne de voisinage est celui d'un cercle des pays, partageant les valeurs et objectifs fondamentaux de l'UE et s'engageant dans une relation de plus en plus étroite allant au-delà de la coopération, c'est-à-dire *impliquant un niveau d'intégration économique et politique important*. Cette démarche peut produire des gains considérables pour les pays concernés en termes de stabilité, de sécurité et de prospérité renforcées. Les plans d'action constituent une première étape importante pour mettre en œuvre ce concept. Ils définiront la marche à suivre pour ces trois à cinq prochaines années. Les progrès accomplis sur cette voie permettront à l'UE et à ses partenaires de s'entendre sur les objectifs à plus long terme à atteindre dans le cadre du développement progressif de leurs relations au cours de ces prochaines années.

On peut constater que les méthodes de la politique de voisinage s'inspirent largement de celles qui ont guidé l'élargissement (l'outil qui s'est avéré le plus efficace dans l'arsenal de l'Union européenne en terme de politique étrangère<sup>42</sup>) aux pays d'Europe centrale. Elles prévoient d'abord une reprise partielle de l'acquis communautaire pour permettre la participation des voisins à certaines politiques de l'Union. Elles reprennent également les mécanismes de suivi de la politique d'élargissement, eux-mêmes fondés sur la méthode ouverte de coordination : définition d'objectifs à atteindre, recours au benchmarking, évaluation des progrès accomplis en fonction d'indicateurs prédéfinis, qui jalonnent le passage à une coopération plus approfondie avec l'UE et conditionnent l'allocation de l'assistance européenne. Sauf que dans le cas de la PEV il faut faire une réserve que l'adoption des méthodes de l'élargissement soulève la question d'incitation proposée aux nouveaux voisins, en l'absence de perspective d'adhésion. Si l'encouragement aux réformes – facteur de modernisation, de stabilité et d'ouverture des marchés – est déconnecté d'une perspective d'adhésion, on peut effectivement redouter un relâchement des efforts.

La Commission souligne que l'UE ne cherche pas à imposer des priorités ou des conditions à ses partenaires. La réussite des plans d'action dépend de l'existence

---

<sup>42</sup> Que ce soit l'outil le plus efficace de la politique extérieure de l'Union est attesté par le fait que la rubrique Elargissement dans le rapport annuel de la Commission est traitée dans le chapitre « L'Europe en tant que partenaire mondial », qui inclut également le commerce extérieur, la contribution à la solidarité internationale et les deux volets jumeaux de la PESC et de la PESD, donc la relation aux

manifeste d'intérêts réciproques au regard des thèmes prioritaires à traiter. Il ne saurait être question de demander aux partenaires d'accepter un ensemble préétabli de priorités. Celles-ci seront définies d'un commun accord et différeront donc d'un pays à l'autre. L'appropriation commune du processus, fondée sur la prise en compte de valeurs et d'intérêts communs, est donc essentielle.

L'ambition et le rythme de développement des relations de l'UE avec chaque pays partenaire dépendront de son engagement en faveur de valeurs communes, ainsi que de sa volonté et de sa capacité de mettre en œuvre les priorités convenues.

Il faut noter que les plans d'action couvriront deux grands domaines : premièrement, une série d'engagements en faveur d'actions spécifiques qui confirment ou renforcent l'adhésion à des valeurs communes et à certains objectifs dans le domaine de la politique étrangère et de sécurité ; deuxièmement, une série d'engagements en faveur d'actions qui rapprocheront les pays partenaires de l'UE dans un certain nombre de domaines prioritaires. Ces priorités d'action seront aussi précises que possible compte tenu du thème abordé et constitueront dès lors des critères de référence qui pourront faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation. Des partenaires pourront ainsi s'engager sur la voie de la libre circulation des marchandises en adoptant des mesures pour éliminer des obstacles techniques spécifiques, identifiés dans les plans d'action. Les plans d'action définissent des actions-clés dans un nombre limité de domaines qui doivent être traités en priorité absolue, ainsi que des actions dans une série plus vaste de domaines, correspondant au champ d'application des accords bilatéraux en vigueur. Un échéancier précis sera fixé pour s'attaquer à ces différentes priorités.

L'élaboration des plans d'action et l'établissement des priorités avec chaque partenaire dépendront des circonstances spécifiques. Celles-ci diffèrent selon la localisation géographique, la situation politique et économique, les relations avec l'Union européenne et avec les pays voisins, les programmes de réforme, le cas échéant, les besoins et les capacités, ainsi que les intérêts perçus dans le contexte de la PEV. Les plans d'action établis en accord avec chaque partenaire seront donc différenciés. Pour l'UE cette différenciation devrait, dans le même temps, être fondée sur un engagement ferme en faveur de valeurs communes et être compatible avec une approche régionale cohérente, en particulier lorsque l'approfondissement de la coopération régionale peut apporter des bénéfices manifestes.

Un suivi sera mis en place au sein des organismes créés dans le cadre des accords de partenariat et de coopération. L'avantage de ces organes est qu'ils réunissent des représentants des pays partenaires, des Etats membres de l'UE, de la Commission européenne et du secrétariat du Conseil. Le suivi organisé dans ce contexte devrait renforcer l'appropriation commune. Les pays partenaires seront invités à fournir des informations détaillées, qui constitueront la base de cet exercice commun de suivi. Les sous-comités, chargés de questions spécifiques, de même que les dialogues politiques, seront à cet égard particulièrement utiles.

La Commission établira des rapports périodiques concernant l'état d'avancement et les domaines nécessitant des efforts supplémentaires, compte tenu des évaluations réalisées par les autorités du pays partenaire. Les plans d'action seront réexaminés et adaptés, le cas échéant, à la lumière des progrès réalisés pour atteindre les priorités fixées. Il est proposé qu'un rapport « à mi-parcours » soit préparé par la Commission avec la contribution du Haut représentant pour les questions liées à la coopération politique et à la PESC, dans un délai de deux ans suivant l'approbation d'un plan d'action, et un autre rapport dans un délai de trois ans. Ces rapports pourront servir de base pour les décisions à prendre par le Conseil concernant la prochaine étape à franchir dans les liens contractuels avec chaque pays partenaire. Ceux-ci pourraient prendre la forme d'accords européens de voisinage, dont le champ d'application serait défini à la lumière des progrès.

Les relations entre l'UE et les pays voisins dans le cadre de la PEV ne commencent pas *ex nihilo* : il existait déjà un réseau d'accords de partenariat et de coopération qui constituaient un fondement de coopération. Dans la région méditerranéenne, le partenariat euro-méditerranéen (« processus de Barcelone ») constituait un cadre régional de coopération, complété par une série d'accords d'association.

Ces accords prévoyaient un développement de coopération et d'intégration économique dans un grand nombre de domaines. La PEV balise un chemin à suivre pour renforcer la coopération dans des domaines précis afin de, dans un premier temps, permettre à l'UE et à ses partenaires de cueillir pleinement les fruits des structures mises en place. Selon la Commission, « la nouvelle politique de voisinage ne devrait pas l'emporter sur le cadre actuel des relations de l'Union avec la Russie et

les NEI occidentaux...mais le compléter et s'inspirer des politiques et mécanismes existants »<sup>43</sup>.

A cette fin, les plans d'action arrêteront les priorités à prendre en compte durant les prochaines années. Les progrès réalisés feront l'objet d'un suivi minutieux au sein des comités et sous-comités créés dans le cadre des accords ainsi que dans les structures de dialogue appropriées. La définition et la réalisation de ces priorités sera une première étape importante à franchir pour atteindre les objectifs ambitieux fixés dans la communication de la Commission de mars 2003.

Pour ce qui est des ressources financières de la politique de voisinage, il faut noter que sa réalisation a été soutenue par des instruments variés – comme le programme TACIS pour les pays de l'Europe de l'Est et le programme MEDA pour les voisins du Sud, ainsi qu'un nombre de programmes thématiques. Dans la période entre 2002 et 2006 à travers le TACIS une somme de 3,1 mlrd. euros a été allouée aux voisins de l'Est (5,1 mlrd. euros par le MEDA). Au total, l'UE a accordé aux Etats participants de TACIS environ 7 mlrd. euros entre 1991 et 2006. La Russie en a bénéficié plus que d'autres en recevant environ 200 mln. euros chaque année.

En 2007 la Commission a rationalisé et simplifié les instruments de son action extérieure dans un souci d'efficacité. Les règlements MEDA et TACIS ont été fusionnés, à partir de 2007 dans l'instrument de voisinage et de partenariat (IEVP). En outre un schéma de crédit destiné aux pays de la PEV a été élaboré. Dans le cadre de la politique de voisinage 12 mlrd. euros sont réservés pour la période entre 2007 et 2013. Dans la période 2007-2010 un planning budgétaire a été le suivant pour les pays du «Partenariat oriental» : 98.4 mln. euros pour l'Arménie, 92 mln. euros pour l'Azerbaïdjan, 120.4 mln. euros pour la Géorgie (sans compter une somme de 500 mln. euros allouée pour la restauration du pays après la guerre d'août 2008), 209.7 mln. euros pour la Moldavie et 494 mln. euros pour l'Ukraine<sup>44</sup>.

La PEV offre également la possibilité aux pays concernés de bénéficier d'une assistance technique à court terme dans le cadre du programme Taiex et de la mise en place de jumelages pour des actions à plus long terme. Les jumelages institutionnels constituent un nouvel outil de coopération. Parallèlement à l'assistance technique communautaire classique fournie au travers d'appels d'offres (expertise privée), cet instrument a été mis à la disposition des pays bénéficiaires. Inventé en 1999 pour

---

<sup>43</sup> *L'Europe élargie – voisinage : un nouveau cadre pour les relations avec nos voisins de l'Est et du Sud*. Commission des communautés européennes, COM(2003) 104 final, Bruxelles, le 11.3.2003.

<sup>44</sup> [www.ec.europa.eu/world/enp/funding\\_en.htm](http://www.ec.europa.eu/world/enp/funding_en.htm)

accélérer le renforcement administratif des pays candidats à l'adhésion, il consiste à jumeler une administration clé du pays bénéficiaire avec son homologue d'un des Etats membres de l'Union européenne. Cette expertise publique permet au bénéficiaire d'accélérer la mise à niveau de son cadre juridique, de son organisation et des ressources humaines par rapport aux standards et meilleures pratiques de l'UE.

Ainsi, la PEV apporte-t-elle une valeur ajoutée, allant au-delà de la coopération existante, tant pour les pays partenaires que pour l'Union européenne. Cette valeur ajoutée adopte des formes diverses.

La PEV offre à l'UE la possibilité d'adopter à l'égard de son voisinage une approche plus ciblée et mieux conçue, regroupant les principaux instruments à la disposition de l'Union et de ses Etats membres. Elle pourrait contribuer ainsi à faire progresser et à appuyer les objectifs que l'UE se fixe dans le domaine de la politique extérieure.

Comme le souligne la communication de mars 2003, la mise en œuvre de la PEV constitue un excellent tremplin pour, à plus long terme, passer d'une simple coopération à un degré élevé d'intégration, impliquant notamment une participation des pays partenaires au marché intérieur de l'UE. Elle est appelée également d'éviter tout sentiment d'exclusion qu'aurait pu susciter l'élargissement et permettra un partage de ses bénéfices. Elle fixera la voie à suivre pour que chaque pays partenaire puisse participer progressivement à des aspects-clés des politiques et programmes de l'UE.

La PEV peut permettre d'augmenter la portée et l'intensification de la coopération politique avec les pays partenaires en la rendant plus efficace.

L'un des objectifs principaux de la politique de voisinage est d'encourager le processus de réforme, bénéfique en termes de développement économique et social. La mise en convergence de la législation économique, l'ouverture réciproque des économies partenaires et la poursuite du démantèlement des barrières commerciales stimuleront l'investissement et la croissance et diminueront le chômage<sup>45</sup>.

La PEV fournira un appui, par le biais d'une assistance technique et d'actions de jumelage, aux partenaires qui souhaitent se conformer aux normes de l'UE.

Ainsi verront le jour de nouveaux liens contractuels, matérialisés par des accords européens de voisinage, (d'ordre culturel, éducatif, environnemental,

---

<sup>45</sup> LEPESANT Gilles. La politique européenne de voisinage : une intégration par les normes de l'Ukraine à l'espace européen ? *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, 2006, vol. n° 37, n° 4, pp. 213-242.

technique et scientifique) dont le champ d'application sera défini sur la base d'une évaluation faite par la Commission.

Or, La politique de voisinage représente une nouvelle forme de diffusion de "l'idée européenne" – une notion qui comprend une identité commune et un ensemble de facteurs historiques, économiques, politiques, géographiques et socio-culturels communs – en dehors des limites géographiques de l'Union Européenne.

Les tentatives de transmettre «l'idée européenne» aux nouvelles régions ou de développer des projets de l'unification du continent ne sont pas quelque chose de nouveau : au cours des siècles on a essayé d'élargir l'étendue de la civilisation européenne. Historiquement le premier qui pouvait être considéré l'unificateur de la civilisation européenne était Charlemagne, le roi des Francs devenu l'empereur de l'Empire Romain<sup>46</sup>. A l'époque actuelle, la propagation de l'idée européenne se traduit par l'extension de l'espace de démocratie, des valeurs universelles et de l'économie libérale. Pour les pays qui partagent ces principes la politique d'élargissement servait d'un principal et de plus efficace instrument d'unification pour les décennies. Au début des années 2000 c'est la politique de voisinage qui s'est substituée à l'élargissement. Le nouveau format des relations avec les voisins de l'Union Européenne vise à marquer une pause dans le processus d'adhésion des nouveaux membres, tout en préservant la capacité de l'UE d'influencer les transformations internes dans ces pays.

La politique de voisinage est un instrument pour mettre en place des nouvelles relations entre l'UE et ses partenaires à l'Est. Le partenariat plus étroit permettra à l'ensembles d'acteurs de la PEV de faire face aux défis politiques et économiques, mais aussi sécuritaires, car les risques dans ce dernier domaine sont largement présents sur le territoire des NEI. Ainsi la PEV a-t-elle une importance stratégique car la sécurité des citoyens de l'Union Européenne, sa stabilité économique et politique dépendent de sa réalisation.

En outre, la politique de voisinage devrait contribuer au développement de la composante politique de l'UE, et augmenter son rôle sur la scène internationale. Après

---

<sup>46</sup> Pourtant son empire s'est désintégré avec la mort de son fondateur. C'est sous la dynastie des Ottoniens, au Xe siècle, que l'Empire d'Occident se forme à partir de l'ancienne Francie orientale carolingienne. L'Empire a un caractère supranational et représente un tissu monarchique qui enveloppe de nombreux Etats. Les premières tentatives d'unification de l'Europe se fondaient sur le pouvoir du monarque, la loyauté de ses sujets, la bienveillance de l'Église. L'extension de l'Empire était une condition de la solidité des fondements de la civilisation européenne, tels comme l'attachement aux valeurs et moral chrétiens, les traditions culturelles communes etc.

une série des changements organisationnels apportés par le Traité de Lisbon pour faciliter la procédure de prise des décisions et rendre le fonctionnement de l'Union plus efficace c'est justement le volet politique qui a besoin d'être renforcé.

En ce qui concerne les premiers résultats de la PEV, il semble pertinent de faire référence à une enquête menée en septembre 2010 par le Centre de recherche bruxellois «The Centre for European Policy Studies» parmi les chercheurs, les experts, les hommes politiques des pays de L'UE, des Etats voisins, de la Russie et du reste du monde (au total 248 réponses valides). L'objectif était d'évaluer le bilan des cinq premières années de la politique européenne de voisinage. Sur la question si la PEV a réussie ou pas de renforcer la prospérité, la stabilité et la sécurité de la région les réponses ont été les suivantes<sup>47</sup>:

- La PEV est une expérience très réussie – 4,6%
- La réussite est modérée – 34,0%
- La PEV a eu très peu ou pas du tout d'impact – 59,0%
- La PEV a été contreproductive – 2,4%

Concernant les trois objectifs de la PEV (prospérité, stabilité, sécurité) les résultats ont été plus en faveur de la stabilité par rapport à la prospérité et la sécurité.

Même si l'enquête ne prétend pas d'être comprehensive et de refléter la totalité de points de vue sur le sujet, il semble intéressant que la majorité des experts (qui constituaient le réseau professionnel du centre de recherche et répondaient à la questionnaire) est assez sceptique vis-à-vis de l'empreinte de la PEV. Cela n'est pas pourtant surprenant et peu s'expliquer par un nombre des raisons. La première, et qui est surtout d'une importance majeure pour les pays du voisinage oriental, est une désillusion sur la question d'adhésion à l'UE suite à la participation dans la PEV. Plus précisément la raison d'une telle désillusion est un refus de la part de Bruxelles d'évoquer même les perspectives d'adhésion à long terme. L'expérience du dernier élargissement a démontré comment la perspective d'adhésion était capable de galvaniser l'appareil d'Etat et les secteurs clés d'économie afin d'adopter les normes et les standards techniques de l'UE. L'Union européenne a fait d'efforts dans le cadre de la PEV pour transférer l'acquis communautaire à son voisinage mais la motivation des pays partenaires restait tout de même faible.

---

<sup>47</sup> EMERSON M. Editorial. *European Neighborhood Watch*, Issue 63, Septembre 2010. Les résultats complets de l'enquête sont disponible sur:  
<http://www.ceps.eu/system/files/webform/2010/08/Results%20ENP%20questionnaire.pdf>

L'autre raison est liée à un progrès assez limité en ce qui concerne le vrai rapprochement entre l'UE et les pays voisins. Au niveau politique l'objectif de Bruxelles a été de négocier avec les partenaires des nouveaux «accords avancés» (*advanced agreements*) dont les dimensions les plus importantes concernent le mouvement des personnes et le commerce (selon la terminologie européenne *visa facilitation* et *deep and comprehensive free trade agreement (DCFTA)*). Même si un tel accord a été signé avec le Maroc qui a déjà eu un accord de libre échange avec l'UE, ce n'a pas été le cas pour la Géorgie et l'Ukraine, avec qui les négociations sont en cours. Pour ce qui est de facilitation du régime des visas, les avancées dans ce domaine ont été faibles et presque invisibles pour les citoyens des pays voisins (par contre, l'introduction des visas par les nouveaux pays membres à l'égard de reste de NEI a été très mal perçue par les peuples concernés).

Enfin, les résultats de l'enquête montrent les problèmes de communication sur la politique de voisinage de la part de l'UE. Premièrement, il n'est pas forcément tout à fait évident pourquoi les pays si différents du point de vue culturel, historique et économique sont réunis au sein de deux groupes de participants de la PEV (la région méditerranéenne et la région orientale) sous un cadre unique. Deuxièmement, en complément de cet amalgame lourd il existe une confusion par rapport à une valeur ajoutée de la politique de voisinage au Sud vis-à-vis de Processus de Barcelone et plus récemment l'Union de Méditerranée, ainsi qu'à l'Est vis-à-vis du Partenariat oriental. Le fait que les experts de la Commission européenne savent la réponse à ces questions ne résout pas le problème plus général de communication.

## **Chapitre 2. Sources théoriques de la politique de voisinage.**

La politique de voisinage en tant qu'une partie des relations internationales est un ensemble d'actions rationnelles et cohérentes basées sur certaines constructions théoriques. Ces constructions influencent la pratique politique en indiquant les objectifs et les moyens pour les atteindre. Du point de vue analytique, les sources théoriques de toute politique ne présentent pas un intérêt moindre que sa réalisation pratique. Leur étude permet de comprendre ce qui se passe et pourquoi c'est justement cela qui se passe. La mise en évidence des éléments essentiels de la structure théorique de la politique de voisinage permettrait de mieux comprendre la logique de la réalisation de la PEV, de systématiser les exemples de coopération qui se développe entre l'UE et les pays situés à l'Est du continent européen.

La base théorique fondamentale de la politique de voisinage est formée d'un ensemble des conceptions qui décrivent les avantages et les perspectives de la coopération régionale. On peut ranger parmi celles-ci les théories qui décrivent la coopération régionale dans son ensemble ou bien celles qui la présentent comme une partie organique d'un phénomène plus étendu.

En s'appuyant sur l'analyse des sources théoriques on peut faire les prévisions sur le déroulement de la politique de voisinage ainsi que sur son résultat final. La connaissance des bases théoriques permet de mieux comprendre l'approche de l'UE vers sa périphérie.

On peut distinguer certaines approches aux études et à l'analyse des processus d'intégration sur le continent européen qui ont joué un rôle important dans la formation et le développement de la pensée théorique dans le domaine de la politique européenne. Ce sont *fédéralisme, fonctionnalisme, néo-fonctionnalisme, transnationalisme* et *le groupe des théories de l'intégration économique*.

Au fond, ces approches représentent les différentes vues sur la coopération politique et économique. Elles étudient les problèmes de formation et de fonctionnement des structures intégratives au niveau multinational et de leur maintien. Certains éléments de ces théories d'intégration se trouvent à l'origine d'une nouvelle stratégie de l'Union Européenne vis-à-vis ses pays voisins.

Les théories comme fédéralisme ou fonctionnalisme décrivent, en général, la situation du transfert d'une partie des pouvoirs des pays participant à l'intégration vers le centre unique. Il semble toutefois pertinent pour un nombre de raisons de mentionner ces approches théoriques dans le contexte de la politique de voisinage (qui ne prévoit pas aucun transfert de souveraineté des pays participants vers l'UE). Le fédéralisme ainsi que le fonctionnalisme ont beaucoup influencé le processus d'intégration européenne. C'est pourquoi l'étude des mécanismes et des institutions créés sous leur influence est indispensable pour l'analyse des perspectives de la politique de voisinage. Une autre raison consiste en ce que la politique de voisinage a été formée sur la base de l'expérience réussie acquise lors du processus d'adhésion des nouveaux membres à l'UE. D'où l'intérêt d'étudier les sources théoriques de l'élargissement de l'Union Européenne – parmi lesquelles se trouvent la théorie fonctionnelle ainsi que fédéraliste – dans le cas de la politique de voisinage qui, elle-même, utilise certain nombre de techniques empruntées à la politique d'élargissement.

## 2.1 Des théories d'intégration européenne: fédéralisme et fonctionnalisme

### Fédéralisme

Le fédéralisme est un vaste courant théorique qui trouve ses origines dans la pensée philosophique. Parmi les sources principales de fédéralisme se trouvent des nombreux projets de renforcement de la paix en Europe en XVII – XIX siècles, ainsi que la Constitution des Etats-Unis<sup>48</sup>.

Encore en XVI siècle, H. Bullinger, théologien et philosophe, a formulé l'idée du fédéralisme conventionnel. Le fédéralisme est ainsi considéré comme un ensemble des principes réglementaires qui lient les partenaires par une obligation morale (contrat), fondée sur la reconnaissance réciproque, confiance, patience, respect, obligations et responsabilité<sup>49</sup>. Un siècle plus tard, J. Althusius, calviniste allemand, a créé sa conception du fédéralisme où l'intégrité et l'harmonie des parties composantes étaient assurées par la construction de la société d'en bas<sup>50</sup>. A la fin du XVIII-ième siècle, la constitution américaine a donné une grande impulsion au développement et universalisation des idées et théories fédéralistes.

M. Burges appelle toutes les sources susmentionnées du fédéralisme européen un fédéralisme "pré-moderne" fondé sur la nécessité d'assurer les droits d'individu dans la société civile lors de la coexistence des identités collectives avec leurs propres droits collectifs légitimes<sup>51</sup>.

Le fédéralisme moderne, d'après le chercheur américain W.H. Riker, est un *deal* politique qui, toutefois, dépasse de beaucoup les limites d'un simple accord. Le fédéralisme politique signifie le consentement, contrat et confiance en même temps, respect réciproque des parties et volontariat des obligations assumées. Un de ses principes fondamentaux est la répartition fonctionnelle et territoriale du pouvoir d'une

---

<sup>48</sup> MUTIRNER D. *Theories of political integration*. Dans *European integration : theories and approaches*, ed. By H. Michelmann, P. Soldatos, Lanham. MD: University Press of America, 1994. p.16.

<sup>49</sup> Mc COY C.S., BAKKER J.W. *Fountainhead of federalism : Heinrich Bullinger and the convental tradition*. Lousville, Kentucky, 1991, pp. 11-12.

<sup>50</sup> BURGES M. *Federalism and European Union : the Building of Europe 1950-2000*. London, Faber&Faber Ltd., 2000, pp. 7-8

<sup>51</sup> Ibid, p. 12

telle manière qu'il soit plus proche possible au niveau de résolution d'un problème, ce qui rejoint le principe de *subsidiarité*<sup>52</sup>.

Le fédéralisme est devenu la première approche politique aux recherches et à l'analyse du processus de l'intégration européenne. Après la Première Guerre Mondiale, le fédéralisme européen a commencé à se former comme un important courant politique ce que s'est manifesté dans les idées de l'Union paneuropéenne conçue par R. Coudenhove Kalergi au début des années 1920, ainsi que dans les projets d'A. Briand, Ministre français des Affaires étrangères de l'époque, de création de l'union des Etats européens.

Après la Deuxième Guerre Mondiale le nombre des partisans du fédéralisme s'est augmenté considérablement comme le développement selon les principes fédéralistes se présentait comme un gage pratiquement unique du développement interne pacifique de l'Europe. Du point de vue des fédéralistes européens, il fallait essayer de surmonter les conflits internationaux par la mise en place des institutions et des mécanismes supranationaux légitimes qui devraient devenir l'élément fondamental de la politique européenne<sup>53</sup>. L'idée fédéraliste était présente tout au long du processus d'intégration européenne.

En caractérisant la spécificité d'une organisation politique fédérale A. Spinelli affirmait qu'aucune autorité d'un niveau correspondant devrait disposer des avantages quelconques, et que les pouvoirs des autorités locales, régionales, nationales et des institutions à l'échelle européenne devraient s'accorder et se compléter<sup>54</sup>. En d'autres termes, les pouvoirs trop étendus ne devraient pas être octroyés aux organes interétatiques d'une nouvelle Europe de future.

Dans le projet fédéraliste de l'Europe, les régions ont un rôle important à jouer. Ainsi, le fédéraliste Denis de Rougemont proposait d'englober les Etats nationaux par la création d'une fédération, d'en haut, et par le développement des régions, d'en bas<sup>55</sup>.

A l'avis des certains auteurs, l'approche fédéraliste n'est pas, à son fond, une théorie, mais un programme politique bien qu'elle tende à expliquer les rapports et les régularités du processus qui réside à la base d'unification des unités politiques

---

<sup>52</sup> RIKER W.H. *Federalism : origin, operation, significance*. Boston: Little, Brown, 1964.

<sup>53</sup> SIDJANSKI D. *The Federal Future of Europe. From the European Community to the European Union*. State Humanitarian University (RGGU), Moscow, 1998, pp. 44-45.

<sup>54</sup> FONTAINE P. *Europe in ten points*. 2<sup>nd</sup> ed. Luxembourg : Office for official publications of Communities, 1995. p. 5.

<sup>55</sup> SIDJANSKI D. *The Federal Future of Europe. From the European Community to the European Union*. State Humanitarian University (RGGU), Moscow, 1998, p. 213

différentes au sein une structure unique<sup>56</sup>. Cette appréciation appartient plutôt au fédéralisme du début d'intégration européenne qui se caractérisait par des "opinions univoques, sans compromis et parfois utopiques"<sup>57</sup>. Les différents courants de la pensée fédéraliste des dernières décades du vingtième siècle deviennent, en général, moins péremptaires et ne prétendent pas d'expliquer entièrement le phénomène de l'intégration européenne<sup>58</sup>. C'est l'application des principes fédéralistes en général qui intéresse plus les chercheurs dans cette période que l'aspiration à la création d'un Etat fédéral<sup>59</sup>. Le fédéralisme contemporain permet d'expérimenter, propose la variété d'options pour l'organisation des rapports de pouvoirs. Sa particularité consiste notamment en capacité d'être la base de la politique du consensus.

Pourtant un des problèmes du fédéralisme contemporain est le point de son applicabilité aux conditions réelles de l'intégration politique au sein de l'Union Européen. C'est une des cibles principales de ses critiques<sup>60</sup> selon lesquels le modèle de la fédération classique doit être simple et se caractériser par la délimitation précise et efficace des pouvoirs entre les niveaux des compétences et les gouvernements légitimes qui assument, en commun, la responsabilité pour le développement du système dans son ensemble.

Les fédéralistes qualifient parfois l'UE du "système hybride", mais cette notion ne signifie pas le même chose pour tout le monde. Les uns trouvent cette hybridité dans la combinaison des approches fédéraliste et fonctionnaliste<sup>61</sup>. Les autres la trouvent dans la combinaison des éléments fédéralistes et unionistes<sup>62</sup>, ou la voient dans la "combinaison des éléments fédéraux avec ceux de la confédération"<sup>63</sup>. Les critiques du fédéralisme pensent que diverses interprétations de la hybridité de l'UE reflètent une faiblesse théorique qui consiste en incapacité à dresser le tableau plus ou moins achevée de l'intégration européenne.

---

<sup>56</sup> *European integration : theories and approaches*. Ed. By H. MICHELMANN, P. SOLDATOS, LANHAM, MD: University Press of America, 1994, p.8

<sup>57</sup> BURGESS, M. *Federalism and European Union : the Building of Europe 1950-2000*. London: Faber & Faber Ltd., 2000, p.249.

<sup>58</sup> ELAZAR D. From statism to federalism : a paradigm shift, *The Journal of Federalism*, 25(2), 1995, pp. 5-18.

<sup>59</sup> SBRAGIA A. *Thinking about the European future: the uses of comparison in euro-politics: institutions and policymaking in the "new" European community*. Washington D.C., 1992, p. 261

<sup>60</sup> BURGESS M. *Federalism and European Union : the Building of Europe 1950-2000*. London: Faber & Faber Ltd., 2000, p.19.

<sup>61</sup> MORAVESIK A., NICOLADIS K. Federal ideals and constitutional Realities, *Journal of common market studies*, 36, September 1998, pp. 34-46.

<sup>62</sup> CARY A. *Subsidiary : Essence or Antidote to European Union ?* Dans *Subsidiarity within the European Community*. DULL A. (Ed.) L., 1993, pp. 45-54.

<sup>63</sup> SIDJANSKI D. *The Federal Future of Europe. From the European Community to the European Union*. Moscow, Université humanitaire d'Etat (RGGU), Moscow, 1998, p. 225

Un autre problème des théories fédéralistes contemporaines réside dans la difficile coordination des principes universels de fédéralisme avec une évolution de plus en plus visible de l'Europe vers l'intégration à plusieurs niveaux. D'après certains chercheurs, aujourd'hui, il existe au moins deux opinions sur les perspectives des principes fédéralistes dans la pratique politique de l'Union Européenne. La première suppose la création d'un Etat fédéral de l'Europe ayant sa propre constitution et un parlement puissant, avec une transformation progressive de la Commission Européenne à un gouvernement européen de plein exercice. Selon la deuxième, toutes les tentatives de la fédéralisation de l'UE n'iront pas plus loin que l'union des Etats avec la conservation des souverainetés nationales et l'appui sur l'approche internationale et non pas supranationale dans la coopération<sup>64</sup>.

Malgré toutes les difficultés de la procédure d'adoption du projet de la constitution européenne, l'UE a achevé la ratification de ce document<sup>65</sup>. Cela a constitué un pas important vers le développement du premier scénario – celui de renforcement des institutions de l'UE et, par conséquent, la consolidation de la position sur le continent européen ainsi qu'à l'échelle mondiale. Ce faisant, le renforcement des processus d'intégration dans le cadre existant (c'est-à-dire, dans le format des 27 Etats membres, après l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'Union Européenne) sera accompagné par l'approfondissement du partenariat avec les pays voisins sans prévoir pourtant une perspective de l'adhésion en échange. Ce scénario serait une réponse de l'UE à la solution du dilemme: élargissement ultérieur ou approfondissement du niveau déjà atteint de l'intégration. En optant pour la réalisation de ce scénario, l'UE parviendra à reporter l'élargissement ultérieur, à surmonter la crise de confiance des citoyens vis-à-vis les institutions européennes et à augmenter l'influence internationale de l'UE.

## Fonctionnalisme

---

<sup>64</sup> Voir notamment: CHOPIN Thierry; JAMET Jean-François. La différenciation peut-elle contribuer à l'approfondissement de l'intégration communautaire ? Fondation Robert Schuman, *Questions d'Europe*, n° 106 et 107, Juillet 2008, article disponible sur le site de la Fondation Robert Schuman, [www.robert-schuman.org](http://www.robert-schuman.org)

<sup>65</sup> Malgré la compréhension imparfaite du projet de la constitution de la part des citoyens européens, la crise financière de l'automne 2008, la montée des conflits armés dans les régions frontalières, l'aggravation des problèmes dans les domaines de l'immigration et de l'environnement leur convainquent quand même de la nécessité de ce document pour la consolidation de la position de l'Europe dans le monde contemporain. Voir à ce sujet: KACZYNSKI Maciej, KURPAS Sebastian, BROIN Peadar. Ratification of the Lisbon Treaty. Ireland is not the only problem, *Working Paper, European Policy Institutes Network (EPIN)*, N°18, September 2008, 16p.; DOUDINA Galina.

La théorie du fonctionnalisme se différencie considérablement de l'approche fédéraliste à l'analyse de l'intégration interétatique. Elle est présentée dans sa version classique dans les œuvres de D.Mitrany et de ses collaborateurs qui ont proposé une soi-disant "alternative fonctionnelle" aux idées formées aux cours de plusieurs décades sur le système des relations internationales<sup>66</sup>. Le but principal de cette "théorie alternative" était défini par ses partisans comme *l'unité universelle du monde*<sup>67</sup>.

Il est à noter que le fonctionnalisme a non seulement influencé considérablement tout le développement ultérieur de la pensée politique de l'intégration (surtout en ce qui concerne le néo-fonctionnalisme), mais a stimulé également les actions pratiques visant le rapprochement réel des Etats européens<sup>68</sup>. D'ailleurs, l'idée qui reste toujours d'actualité dans la pratique politique suppose que l'unification efficace des Etats nécessite avant tout une recherche des solutions communes des problèmes dans le domaine économique et non pas politique. C'est le cas notamment pour le dialogue entre l'UE et les pays voisins dans le cadre de réalisation de la PEV. Ainsi le rapprochement politique approfondi d'un pays voisin avec l'UE ne soit pas réel avant que les deux parties ne manifestent pas une vraie volonté de coopérer économiquement, de lever de barrières qui freinent le développement du commerce et de refuser les conditions préalables à une telle coopération comme l'adoption de l'acquis «économique» ou l'acceptation d'un *Deep and Comprehensive Free Trade Agreement* (un accord sur le libre échange approfondi et compréhensif).

L'importance de coopération économique est soulignée dans les documents fondamentaux de la politique de voisinage: "la mise en place d'un marché pan-européen ouvert et intégré, fondé sur les règles compatibles ou harmonisées et sur l'idée de la libéralisation aurait d'importantes retombées positives, économiques et

---

Chekhiya golosuet za Lissabonskiy dogovor. Kommersant, 19.02.2009 [DOUDINA GALINA, La Tchéquie vote pour le Traité de Lisbonne, *Kommersant*, 19.02.2009].

<sup>66</sup> MITRANY, D. *The progress of International Government*. London 1932 ; *A working peace system*. Chicago: Quadrangle Books. 1966; *The Functional Theory of Politics*. London, 1975; GOODWIN, J. *World Institutions and World Order in the New International Actors*. London, 1970; *The Concept of International Organisations*. London, 1980.

<sup>67</sup> MITRANY, D. *A working peace system*. Chicago: Quadrangle Books. 1966.

<sup>68</sup> STREJNEVA M.V. Institucionalnie formi evropeyskoy integracii. Dans : *Evropeyskiy Soyuz i Sodrujestvo nezavisimih gosudarstv*. Moscou. 1998. pp. 114-145. [STREJNEVA M.V. Les formes institutionnelles de l'intégration européenne . Dans : *l'Union Européenne et la Communauté des États indépendants*. Moscou, 1998, pp. 114-145]

autres, pour l'Union et ses voisins"<sup>69</sup>. Le même document fait la mention que l'UE offrira son assistance à l'adhésion aussi rapide que possible des pays voisins à l'OMC dans les conditions acceptables pour eux.

Une des idées fondamentales du fonctionnalisme consiste en ce que l'intégration internationale doive être dépolitisée au maximum et que la coopération efficaces des Etats puisse et doive être atteinte par la concentration des efforts surtout autour de problèmes communs de prospérité tant au niveau mondial qu'au niveau national<sup>70</sup>.

Les fonctionnalistes et les fédéralistes visaient le même grand but à long terme: la mise en place d'une fédération des Etats nationaux européens. Or, les voies de la réalisation de cet objectif important étaient différentes: politique, culture et économie chez les fédéralistes, et unification progressive secteur par secteur – chez les fonctionnalistes.

Selon l'approche fonctionnaliste, il n'y a pas besoin de créer des grandes organisations interétatiques car elles pourraient mettre en danger la souveraineté des Etats fondateurs. Au lieu de cela il faut organiser la coopération interétatique dans les domaines précis pour assurer que les intérêts réels des pays sont respectés. Ainsi, le dynamisme d'intégration mène à la mise en place des structures fonctionnels qui possèdent des pouvoirs octroyés par les Etats dans un certain nombre de domaines. Puisque le nombre de structures fonctionnelles s'accroît, donc le nombre de ces domaines de coopération augmenterait aussi. Le produit final de l'intégration serait la mise en place d'un "système fonctionnel dont les éléments seront opérationnels même sans une superstructure politique commune"<sup>71</sup>. Les fonctionnalistes considéraient l'intégration internationale comme un mouvement vers la transition du système traditionnel des rapports entre les Etats à une communauté fonctionnelle où se déroule la redistribution des pouvoirs des Etats isolés en faveur d'une structure supranationale possédant d'une efficacité fonctionnelle.

Certains experts notent que le développement ultérieur du processus d'intégration européenne ne se déroulait pas selon le scénario des fonctionnalistes. Au grand dam de ces derniers, les organismes sur lesquels ils fondaient leurs espoirs n'ont

---

<sup>69</sup> *L'Europe élargie – voisinage : un nouveau cadre pour les relations avec nos voisins de l'Est et du Sud*. Commission des communautés européennes, COM(2003) 104 final, Bruxelles, le 11.3.2003. COM (2003) 104 final. p. 28

<sup>70</sup> MITRANY D. *A working peace system*. Chicago: Quadrangle Books, 1996, p. 41.

<sup>71</sup> *Ibid*, p. 97.

jamais réussi à surmonter la politisation excessive et concentrer leurs efforts exclusivement sur la solution des problèmes fonctionnels<sup>72</sup>.

On peut ajouter à cette remarque critique que les fonctionnalistes n'attachaient pas beaucoup d'importance à l'aspect politique de la coopération. Pourtant la pratique a montré que la plupart sinon tous les axes de coopération économique dépendaient plus ou moins d'un appui politique. Pendant les périodes de la croissance économique et de la prospérité, l'aspect politique des décisions prises n'est pas si visible, mais pendant la dépression ou le risque de perdre les marchés, il devient sensiblement plus évident.

En outre, les fonctionnalistes s'attendaient à ce qu'une activité des organisations internationales visant à améliorer la condition de vie des gens contribuerait, au bout du compte, à la réduction d'une menace militaire. Cependant il s'est trouvé que le mécanisme institutionnel des organismes fonctionnels ne suffisaient pas à surmonter tous les défis d'ordre sécuritaire. Il donnait la possibilité d'améliorer la compréhension entre les gens et les structures bureaucratiques des différents pays, mais sans appui sur les instruments politiques il ne pouvait pas rayer définitivement le problème de la sécurité. D'ailleurs, l'approche fonctionnaliste en soi est mal applicable à la sphère de la haute politique, c'est-à-dire au domaine de la sécurité, de la défense de l'intégrité territoriale et de la souveraineté.

Certaines idées de D. Mitrani ont été plus tard transformées pour constituer la base d'une des plus influentes théories de l'intégration internationale – "néo-fonctionnalisme".

## **2.2 Une approche théorique contextualisée: néo-fonctionnalisme et transnationalisme.**

Les théories du paradigme libéral, plus particulièrement le courant transnationaliste, ont été influencées par des événements, qui ont fait penser à une logique de coopération accéléré plus qu'à une logique de conflit permanent. Par exemple, la création de l'ONU; le déclin relatif des Etats-Unis par rapport à la résurgence du Japon et de l'Europe qui avaient des nouvelles stratégies (économique dans le premier cas et collectif dans le deuxième) pour chercher la puissance dans le système international; et surtout le fort développement des processus d'intégration

---

<sup>72</sup> PENTLAND C. *International theory and European integration*. London : Faber & Faber Ltd., 1973, p. 99.

régionale, particulièrement en Europe, ont créé un contexte pour des recherches théoriques qui essayèrent de substituer au réalisme dominant un transnationalisme multiforme, dépassant l'égoïsme des intérêts nationaux par l'intégration de ces intérêts dans une nouvelle société internationale. Plus spécifiquement, cette approche contextualisée visait à expliquer l'érosion de l'autorité de l'Etat par de nouveaux acteurs publics et privés, sous- et sur- étatiques. Les chercheurs ont voulu comprendre les phénomènes d'intégration régionale, particulièrement, la construction européenne, comme processus de création et de maintien d'interactions diversifiées.

### Néo-fonctionnalisme

L'apparition du néo-fonctionnalisme était liée à ladite période de l'euro-enthousiasme des années '60 – début des années '70 du XX-ième siècle quand l'inévitabilité de la poursuite de l'intégration des Etats membres des communautés européennes semblait de plus en plus évidente. Ce pourquoi les néo-fonctionnalistes européens menaient beaucoup de leurs études en faisant référence à l'expérience des communautés européennes et en les appliquant à l'intégration de l'Europe Occidentale. Ce sont les chercheurs renommés comme E. Haas, A. Etzioni, L. Lindberg<sup>73</sup> qui ont contribué beaucoup à la formation et au développement de cette théorie.

Une des particularité du néo-fonctionnalisme est devenu la tentative de surmonter un des défauts du fonctionnalisme, notamment la manque d'attention à la politique en tant que base de la prise de plupart des décisions au niveau international<sup>74</sup>.

Les néo-fonctionnalistes considéraient l'intégration comme un processus où les forces politiques des différents Etats se mettent d'accord pour diriger leur activité politique vers un nouveau centre. Regroupant un nombre de pays ce dernier pourrait prendre certaines décisions à leur nom. Il devrait s'occuper des problèmes politiques de la coopération fonctionnelle<sup>75</sup>. Par le biais de ce centre d'intégration politique, la politique des communautés dans un domaine pourrait être réaliser dans un autre, mais

---

<sup>73</sup> HAAS, E. *The uniting of Europe. Political, Social and Economic forces: 1950-1957*. London: Faber & Faber Ltd. 1958; ETZIONI A. *Political unification: a comparative study of leaders and forces*. New York: Rinchart. 1965.

<sup>74</sup> HAAS, E., *International Integration: the European and Universal Process*. *International Organization*, 1995. Vol. 49, N°2, p. 256.

<sup>75</sup> CORBEY D., *Dialectical functionalism : stagnation as a hooster of European integration*. *International Organization*, 1995. Vol. 49. N° 2., p. 256.

cela ne pourrait être fait que dans le cas où l'objectif même des communautés soit étendu par la prise d'une décision politique.

Comme résultat, c'est dans le cadre du néo-fonctionnalisme qu'on a élaboré le mécanisme de *spill-over* qui permet d'étendre la coopération fonctionnelle dans un domaine sur un autre et ainsi de suite en développant le processus de l'intégration. La continuité et la structure du processus d'intégration supposent la mise en place des institutions centrales puissantes et le transfert progressif de la souveraineté des Etats participant au niveau supranational<sup>76</sup>.

Le néo-fonctionnalisme n'aspire pas à prédire le résultat final de l'intégration, à la différence des autres théories politique, mais il accorde plus d'attention aux études du processus même et de son mécanisme. En même temps les partisans de cette théorie croient à l'inévitable apparition d'une entité supranationale, d'une nouvelle communauté politique<sup>77</sup> qui, se trouverait, du point de vue de l'hierarchie politique internationale, au-dessus des Etats.

D'après les néo-fonctionnalistes, les organisation internationales étant dès l'origine des mécanismes pour assurer une coopération plus efficace dans certains domaines de l'économie, se transforment avec le temps en moteur d'intégration politique qui puisse garantir la paix et la sécurité. La supranationalité elle-même se développe comme une situation intermédiaire quand ni la tendance fédératrice, ni celle interétatique ne domine pas. Les néo-fonctionnalistes considèrent la marche vers l'unification comme un processus objectif qui ne peut pas être arrêté par des Etats isolés.

L'intégration néo-fonctionnaliste n'a pas tout de même de caractère mécanique. Son succès est conditionné par un nombre de facteurs structurels. L'un d'entre eux prévoit que tous les pays en train d'intégration doivent partager un certain nombre des valeurs politiques et juridiques de base<sup>78</sup>.

Quelques aspects de néo-fonctionnalisme sont devenus l'objet d'une critique.

Premièrement, le néo-fonctionnalisme voit le développement de l'intégration comme un processus assez linéaire, sans prendre en considération des processus de politique intérieure qui ont lieu tant aux Etats qui participent à l'intégration qu'au sein des institutions de l'intégration.

---

<sup>76</sup> ETZIONI A. *Political unification : a comparative study of leaders and forces*. New York : Rinehart, 1965. p. 15.

<sup>77</sup> HAAS E. *The uniting of Europe. Political, Social and Economic Forces: 1950-1957*. London: I, 1958. p. 16.

Deuxièmement, les néo-fonctionnalistes considèrent le plus souvent les modèles d'intégration détachés du reste du monde, alors que les facteurs externes sont susceptibles d'influencer réellement leur mise en œuvre et leur fonctionnement.

Et troisièmement, les néo-fonctionnalistes ont la vision assez limitée de la gamme des acteurs supranationaux des relations internationales ne distinguant que l'élite politique ou des *leaders* des différents groupes formés selon le principe sectoriel<sup>79</sup>.

On note aussi que le néo-fonctionnalisme, en comparaison avec le fonctionnalisme de D. Mitrani, constitue, à un point beaucoup plus haut, une théorie de l'intégration politique régionale<sup>80</sup>. De plus, il existe une corrélation directe et substantielle entre les idées des néo-fonctionnalistes et la pratique des communautés européennes. Ce pourquoi on définit souvent le néo-fonctionnalisme comme une "méthode de l'intégration dans le cadre de l'UE"<sup>81</sup>. Les éléments du néo-fonctionnalisme comme l'existence du centre unique d'intégration et la nécessité de la décision politique pour l'unification dans les domaines fonctionnels ont servi d'une base pour le développement de la "politique de voisinage".

Or, les théoriciens néo-fonctionnalistes, à l'instar de Monnet, rejetaient l'idéalisme fédéraliste et faisaient descendre le fonctionnalisme de Mitrany de ses hautes sphères internationales au niveau régional concret de certains États avoisinants. La déclaration de Robert Schuman du 9 mai 1950, inspirée par Monnet, était très explicite concernant le chemin que devait suivre l'intégration européenne: "L'Europe ... se fera par des réalisations concrètes, créant d'abord une solidarité de fait". L'intégration serait un processus dans lequel les fonctions constructives des acteurs principaux, les institutions communes, inciteraient des réactions positives des élites politiques et économiques, influenceraient le comportement d'autres groupes sociétaux et rapprocheraient les citoyens des différentes nations. La logique néo-fonctionnaliste était construite sur l'effet multiplicatif ou de propagation (*spillover effect*). Cet effet signifiait que l'intégration économique devrait graduellement créer une solidarité parmi les nations participantes, qui, à son tour, créerait le besoin pour une institutionnalisation supranationale plus avancée. En termes économiques, la

---

<sup>78</sup> TSYGANKOV P.A. *Teoriya mezhdunarodnih otnosheniy*. Moscou, Akademica, 2002. p. 163.

[TSYGANKOV P.A. *Théorie des rapports internationaux*. Moscou, 2002, p. 163].

<sup>79</sup> KEOHANE, R., HOFFMAN, S. *The new European community. Decision-making and institutional change*. London, Boulder, 1991. p. 121

<sup>80</sup> MOTIMER D. Theories of political integration. *European integration : theories and approaches*, ed. by H. MICHELMANN, P. SOLDATOS. LAHMANN, MD: University Press of America, 1994. p. 31.

création d'une union douanière engendrerait des pressions pour l'établissement d'un marché commun et d'une union monétaire. Une intégration économique approfondie exigerait une capacité régulatrice supranationale. Ainsi, l'intégration politique suivrait l'intégration économique.

### **Transnationalisme**

Si la conception du néo-fonctionnalisme se basait sur la concrétisation des dispositions générales de l'idée fonctionnaliste, la théorie de l'intégration qui s'est formée en même période dans le cadre de l'approche transnationaliste portait dans une plus grande mesure de ses défauts. C'était l'analyse des exemples historiques de l'intégration et de la formation des unions interétatiques qui a permis à K. Deutch et ses collègues à s'affermir dans l'opinion que "le fonctionnalisme et les accords fonctionnels avaient, de leur nature, un effet insignifiant à l'égard du succès ou l'échec des efforts de création des communautés intégrées"<sup>82</sup>. Les chercheurs sont arrivés à la conclusion que " le maximum qu'on peut dire du fonctionnalisme est qu'il aide à éviter le risque de l'intégration anticipée et qu'il donne aux gouvernements, élites et peuples y participant plus de temps pour apprendre graduellement les pratiques et les traditions d'une intégration plus profonde, plus stable et plus avantageuse"<sup>83</sup>.

Les transnationalistes ont proposé leur propre conception d'intégration qui se distinguait des hypothèses formulées précédemment par toute une série des dispositions. Ils portaient dans leur raisonnements d'une autre compréhension de l'intégration. Elle n'était pas pour les transnationalistes un but ou un processus, mais une des variétés des rapports interétatiques: "une relation entre les unités qui conditionne leur dépendance réciproque et leur apporte des qualités systémiques dont elles étaient privées séparément"<sup>84</sup>. La dépendance réciproque des parties intégrantes ou des unités signifie que des changements dans l'une d'elles impliquerait des changements prévisibles dans les autres. Et par conséquent, l'intégration politique se présentera comme un système des rapports réciproques des acteurs politiques (individus, groupes, régions ou pays). L'essentiel de la communauté intégrée est ainsi

---

<sup>81</sup> PENTLAND C. *International theory and European integration*. London : Faber & Faber Ltd., 1973, p.70.

<sup>82</sup> DEUTCH K. *Political Community and the North Atlantic Area: International Organization in the Light of Historic Experience*. Princeton University Press, 1957.

<sup>83</sup> DEUTCH K. *The Analysis of International Relations*. Second Edition, Prentice-Hall, Inc, Englewood Cliffs NJ, 1978, 363 p.

<sup>84</sup> Ibid.

défini par l'interdépendance. Selon la définition de K. Deutch, la communauté politique intégrée constitue "l'ensemble des acteurs politiques dont l'interdépendance a un impact considérable sur les décisions de l'un envers l'autre"<sup>85</sup>.

La nouvelle interprétation de l'intégration permettait aussi d'opérationnaliser cette notion. Selon les transnationalistes, on peut distinguer les dimensions suivantes de l'intégration: *l'espace*, *l'envergure*, *le rang* et *la résistance*. *L'espace* de l'intégration est définie par un nombre de population sur les territoires nationaux; *l'envergure* – par une variété des activités qui se développent dans le cadre de l'intégration; *le rang* – par l'importance des avantages attendus et des pertes probables nécessaires pour la poursuite de l'intégration; et enfin, le *degré de stabilité* reflète le niveau d'une pression limite que le système intégré peut supporter. Ces dimensions permettent d'identifier les types principaux des communautés politiques intégrées. D'après les transnationalistes, on y classe d'une part les communautés *universelle* et *locales* (limitée par un nombre de ses membres), et de l'autre part celles *spécialisées* (la coopération entre les parties est limitée par un nombre de domaines) et *diffusives* (la coopération entre les parties n'est pas limitée)<sup>86</sup>.

L'intérêt particulier est accordé par les transnationalistes à une protection de la coexistence pacifique entre les Etats. K. Deutch a avancé l'idée d'une "communauté de sécurité" (security community) qui présente "un groupe des Etats qui ont atteint un niveau important de l'intégration et qui se sont rendu compte de la nécessité d'une certaine unité"<sup>87</sup>. Si les participants sont surtout intéressés à la paix et la stabilité, dans ce cas-là une "communauté pluraliste de sécurité" soit suffisante. Si on dépasse cet objectif et vise le renforcement du potentiel commun, ainsi que cherche à jouer le nouveau rôle dans les affaires internationales, c'est une communauté politique "amalgamée" qui serait une forme plus adéquate. Sa variété la plus mûre représente la "communauté amalgamée de sécurité".

Les néo-fonctionnalistes ont analysé l'expérience des unions interétatiques apparues à cette époque pour identifier la panoplie des conditions et facteurs typiques qui favorisaient l'intégration et facilitaient sa transition d'une étape à l'autre, plus avancée. En les rendant mesurables, les néo fonctionnalistes ont eu la possibilité

---

<sup>85</sup> Ibid.

<sup>86</sup> Ibid.

<sup>87</sup> DEUTSCH K. *Political community at the international level : problems of definition and measurement*. Princeton, New Jersey: Princeton University. 1953. p. 31

d'évaluer le "potentiel d'intégration" des unions interétatiques et de faire des prévisions sur le rythme et dynamisme d'intégration"<sup>88</sup>.

La conception transnationaliste était assez critique vis-à-vis des conclusions théoriques de leurs prédécesseurs. L'intégration dans la conception des transnationalistes c'est une situation objective et réelle de l'interdépendance qui réunit des éléments différents (Etats nationaux) dans un système plus large avec ses traits particuliers. L'antipôle est défini par les transnationalistes comme l'autonomie<sup>89</sup>. Les éléments sont interdépendants, note K. Deutch, si un changement dans l'un d'eux provoque un changement prévisible dans l'autre. Le caractère de l'interdépendance peut être mesuré par un nombre d'indices et si elle est élevée, positive et significative pour les participants, elle peut être définie comme l'intégration.

A la différence des néo-fonctionnalistes qui accordaient une grande attention aux relations entre les élites des pays en voie d'intégration, K. Deutch soulignait l'importance des relations entre les sociétés dans leur ensemble. Il croyait que l'interaction des sociétés qui ont des positions convergentes sur les défis auxquels est confrontée toute la "communauté de sécurité" aurait pu aider à éviter le danger des conflits armés et des guerres. L'intégration ne doit pas forcément amener à l'unification des pays intégrant, sur quoi insistaient les néo-fonctionnalistes. Pour K. Deutch ce n'est qu'une solution. Il croyait que l'intégration pourrait amener à deux types de formations:

1. Une formation composée des sujets indépendants auparavant et réunis sous le gouvernement unique.

2. Entité pluraliste où les sujets composants restent indépendants<sup>90</sup>.

K. Deutch croyait qu'en Europe on pouvait compter sur les processus d'intégration qui suivaient la deuxième voie. Le type de l'entité pluraliste a besoin de trois conditions pour son implémentation:

- Compatibilité des valeurs fondamentales relatives à la procédure des décisions politiques.
- Capacité des gouvernements et des parties politiques qui participent au processus d'intégration de réagir vite et d'une manière adéquate à ces besoins réciproques.

---

<sup>88</sup> HAAS B. E. *International Integration: The European and Universal Process. Internatrional Organization*, Summer 1961, 15(3), pp. 366–92.

<sup>89</sup> DEUTCH W. K. *External Influence on the Internal Behavior of State, Approaches to Comparative and International Politics*, Evanston Northwestern University Press, 1966.

<sup>90</sup> DEUTCH K. *Political Community and the North Atlantic Area*. NY. 1957. p. 45

- Prédicibilité du comportement<sup>91</sup>.

Une composante importante de la formation d'une "communauté de sécurité" est la communication entre les parties politiques, groupes de société civile et individus.

Grâce aux néo-fonctionnalistes et transnationalistes, l'ensemble initial des hypothèses théoriques bien simples et logiques s'est compliqué graduellement pour se transformer à une conception scientifique de l'intégration internationale – bien qu'elle ne soit pas sans contradictions internes. Mais ce n'était que le début de la longue voie ce que a été prouvé par une grave crise de la théorie qui s'est produite au milieu des années 1970.

Elle a été annoncée publiquement par E. Haas, fondateur et le représentant le plus renommé de l'école néo-fonctionnaliste, qui a appelé toutes les constructions théoriques précédentes "surannées" et "obsolètes"<sup>92</sup>. D'après lui, le facteur principal qui l'indiquait était une faible corrélation entre la trajectoire du développement de la coopération interétatique en Europe Occidentale et les prévisions basées sur les théories connues de l'intégration. Comme il a été révélé bien peu de temps après, cette conclusion était trop hâtive et trop autocritique, mais elle a joué un rôle positif en diversifiant les axes de recherches théoriques ultérieures.

Pour conclure il est à noter que plus près de la réalité européenne, la théorie transnationaliste de Karl Deutsch définit l'intégration internationale comme une création, dans un territoire, d'un sentiment de communauté et des institutions suffisamment fortes pour assurer la paix dans un espace intégré<sup>93</sup>. Les affirmations que le sentiment de communauté entre nations dépendrait du niveau de communication entre elles et, donc, de l'établissement d'un réseau multinational de transactions sont corroborées par l'expérience des Communautés européennes. Toutefois, la supposition de Deutsch que le développement de liens fonctionnels par les interactions économiques et sociales informelles de différents peuples pousserait l'élite politique à institutionnaliser et à formaliser les liens initiaux est infirmée par l'évidence européenne. Celle-ci montre, au contraire, que d'abord vient la structure institutionnelle et sur elle sont construites les transactions informelles et donc l'esprit de communauté.

---

<sup>91</sup> Ibid, p.48.

<sup>92</sup> HAAS E. *The Obsolescence of Regional Integration Theory*. Berkeley, Institute of International Studies, University of California, Research Series 25, 1975.

<sup>93</sup> DEUTSCH Karl W., *Nationalism and Social Communication*, 2nd edition, Cambridge, MA, MIT Press, 1966; *The Analysis of International Relations*, Englewood Cliffs NJ, Prentice Hall, 1968.

### 2.3 Groupe des théories de l'intégration économique

Au cours des deux décades d'après-guerre, les théories d'intégration qui sont nées en forme des plusieurs écoles complétant l'une l'autre ont vu un essor impétueux suivi par l'entrée à une période de crise. Elles ont apparu comme des projets globaux de transformation de tout le système des rapports internationaux et visaient la réduction du risque des conflits interétatiques. Au fil de temps ces théories sont devenues moins ambitieuses dans ses objectifs et son champ d'application – elles commencent à accorder plus d'attention à la dimension régionale.

Les théories de l'intégration économique se situent parmi les théories de la coopération régionale les plus élaborées. Elles représentent un corps des dispositions et déductions cohérentes liées à la théorie de l'économie internationale, à la théorie du commerce international, aux conceptions des marchés nationaux, de la croissance de productivité et de l'économie. L'intégration de l'Europe Occidentale reste leur base empirique et leur moteur présentant un exemple le plus réussi de la coopération interétatique. Étant avant tout une généralisation de cette expérience, le groupe des théories de l'intégration économique est une partie la plus étudiée de la théorie générale de coopération régionale.

A la base de la théorie de l'intégration économique dont un des fondateurs était B. Balassa on trouve une interprétation de l'intégration "épurée" des aspects sociaux et d'autres aspects connexes. B. Balassa croyait que l'intégration économique pouvait être définie comme un processus et comme un état (*state of affairs*): "si on la considère comme un processus, elle comprend les mesures visant la liquidation de la discrimination des unités économiques appartenant aux différents Etats nationaux; si on la considère comme un état, elle peut être exprimée comme l'absence des diverses formes de discrimination dans les rapports réciproques des économies nationales"<sup>94</sup>. Le choix du principal paramètre dans cette définition se basait sur l'hypothèse que la discrimination avait une influence réelle sur des interactions économiques entre les Etats.

La logique des raisonnements de B. Balassa se basait sur les conclusions de la théorie de l'union douanière qui décrivait les conséquences économiques de l'affaiblissement des barrières douanières entre les pays membres des unions

---

<sup>94</sup> BALASSA Bela. *The Theory of Economic Integration*. London, Allen&Unwin Ltd, 1961.

préférentielles limitées<sup>95</sup>. Le degré de l'intégration des Etats change en fonction de quelles barrières empêchant les interactions économiques soient enlevées. Cette idée coïncide avec certaines conclusions auxquelles sont arrivés, à leur temps, mais par une toute autre voie, les néo-fonctionnalistes qui ont supposé que l'évolution de la coopération interétatique aille vers les formes plus étendues (plus développées) de la coopération au sein de la sphère "technique".

L'intégration vue comme un ensemble des formes développées de la coopération économique qui se succèdent logiquement et qui amènent à l'unification politique des participants, se présente comme un processus composé de quatre *phases* principales ou *types* successifs.

1. "Intégration commerciale" – liquidation des barrières empêchant l'échange des produits et/ou services.
2. "Intégration de facteurs" – libéralisation des conditions pour un transfert des facteurs de production.
3. "Intégration politique" – harmonisation des politiques économiques.
4. "Intégration universelle" – unification totale des politiques économiques<sup>96</sup>.

Chacune des phases de l'intégration économique correspond à certaines formes de coopération. La forme initiale et moins obligatoire de la coopération commerciale préférentielle est *une zone de libre échange (free trade area)* dans le cadre de laquelle les participants se mettent d'accord pour enlever les barrières commerciales internes en conservant en même temps les tarifs nationaux dans le commerce avec les pays tiers. L'absence de l'approche commune dans le commerce avec les pays tiers amène, en règle générale, les partenaires à la nécessité de mettre en point des mesures qui compenseraient ledit effet de la "déflexion du commerce" (*deflection of trade*). L'essentiel de ce phénomène consiste en l'augmentation inévitable de l'importation en dehors de la zone effectuée avec l'aide du participant de l'accord préférentiel ayant les plus basses barrières pour l'importation. Cela résulte dans un dégât important pour les partenaires ayant les régimes du commerce moins libéraux. Ces effets négatifs peuvent être écartés soit par des instruments spécifiques (par ex., l'introduction des "règles d'origine"), soit par la modification de la forme de coopération.

---

<sup>95</sup> VINER Jacob. *The Customs Union Issue*. New York, Carnegie Endowment for International Peace, 1950.

<sup>96</sup> BALASSA Bela. Types of Economic Integration. *Economic Integration Worldwide, Regional, Sectoral Fourth World Congress of International Economic Association*. 19-24 August, Budapest, 1974.

Une forme plus développée de "l'intégration commerciale" est l'*union douanière* (customs union). Elle aussi prévoit la liquidation des barrières commerciales entre les participants ainsi que la coordination de leurs positions sur le commerce avec les pays tiers et l'instauration d'un tarif externe commun. Après que la coopération interétatique dépasse les efforts pour enlever les barrières commerciales et s'étend aux questions liées à la mobilité des facteurs de production (capital, main d'œuvre, etc...), elle prend plus souvent la forme du *marché commun* (common market).

La forme suivante de l'intégration – l'*union économique* (economic union) – comprend la coordination des politiques fiscales, monétaires aussi que des autres normes et règles qui régissent les activités économiques. Bien que le marché commun, en principe, prévoit le transfert libre des produits, services et facteurs de la production, en pratique cela ne signifie pas obligatoirement que les interactions économiques transfrontalières entre les pays membres se réalisent librement. Les différences dans les politiques nationales concernant, par exemple, les normes industrielles ou les principes d'imposition, peuvent toujours créer des obstacles pour la coopération. L'objectif principal de l'union économique est donc la liquidation de toutes les barrières qui restent entre les partenaires.

Enfin, la forme supérieure de la coopération économique, suivant le schéma proposé par B. Balassa, est l'*intégration économique universelle*. Du point de vue économique, cette notion décrit une version élargie de l'union économique complétée par l'union monétaire. Sa caractéristique spécifique est un niveau plus élevé de la coordination des politiques économiques ce que crée la base pour la constitution de l'union monétaire.

Pour les économistes la vision initiale de l'intégration internationale en tant qu'un moyen du passage vers un nouveau modèle "désirable" des relations internationales cède la place à des interprétations pragmatiques et appliquées. L'intégration se transforme toujours plus à un *moyen* qui permet d'avoir des concrets résultats socio-économiques positifs et prévisibles.

Pourtant, étant à peine formée comme une conception cohérente, la théorie de l'intégration économique a fait l'objet de nombreuses révisions importantes. L'expérience d'intégration en dehors de l'Europe a présenté des motifs pour repenser de façon critique toute une série des dispositions de la théorie de l'intégration économique. L'analyse de cette expérience a fait beaucoup d'économistes reconnaître que les effets positifs de l'intégration pouvaient être expliqués par certain nombre de

conditions préliminaires. G. Meier a noté qu'on avait découvert qu'avant d'obtenir des résultats désirés de l'intégration régionale il fallait atteindre un certain niveau du développement industriel<sup>97</sup>. On ne peut donc parler des avantages liés à une concurrence plus forte et à une coopération poussée dans différents secteurs d'économie que par rapport aux accords préférentiels entre les pays développés.

Une autre remarque critique formulée à l'égard du groupe des théories de l'intégration économique porte sur la reconnaissance de libre-échange et du marché en général en tant que mécanismes principaux de l'intégration économique. Certes, l'hypothèse que dans le contexte de libre échange les interactions entre les Etats puissent se poursuivre sans interventions des gouvernements (sans la "politisation" des relations) ne pouvait laisser indifférents les participants de l'intégration internationale. Cependant, la plupart des économistes pensaient que dans la pratique les effets de libre-échange seraient inévitablement déformés sous l'influence des divers changements des marchés de produits et de facteurs de la production. En outre, le libre-échange ne garantit pas des résultats positifs pour tous les participants.

Or, on évoque des politiques de redistribution et de l'intervention d'Etat afin de réduire les conséquences défavorables de la distribution inégale des profits parmi les participants. Les économistes qui observaient les processus de la coopération interétatique se confortaient dans un scepticisme par rapport à l'applicabilité universelle du modèle de marché traditionnel fondé sur la libéralisation du commerce. Ils ont commencé à proposer en tant qu'une alternative des autres approches qui s'appuyaient sur un accord préalable entre les participants sur un modèle de production conçu en fonction de spécialité de production de pays<sup>98</sup>.

Au bout du compte, tout ça a donné la forme théorique à deux modèles de l'intégration économique qui se différenciaient. Le premier – celui de "l'intégration de marché" – était défini comme l'assurance des "échanges commerciaux libres entre un nombre prédéfini de pays", le deuxième – "intégration de production et développement" (*production and development integration*) – signifiait "la programmation et mise à niveau mondial des industries dont le développement

---

<sup>97</sup> MEIER, G. *Leading issues in Economic Development*. Oxford University Press, 1971.

<sup>98</sup> Parmi les mesures possibles pour réglementer les interactions des Etats B. Berendsen mentionne "participation directe de l'Etat ou les investissements publics aux industries produisant les marchandises pour le marché régional" et "mesures politiques qui influencent les décisions des sociétés privées concernant la production et le commerce". BERENDSEN Bernandus Stephanus Maria. *Regional Models of Trade and Development*. Leiden Social Science Divisions, 1978. p. 28.

optimal était freiné par les frontières nationales"<sup>99</sup>. Il est à noter que l'adoption de ces modèles signifiait le refus des avantages proposés par la stratégie fonctionnelle car la possibilité et perspectives de l'intégration étaient rattachées de nouveau à un accord au niveau de la "haute politique" difficile à atteindre.

Enfin, une des thèses fondamentales des théories traditionnelles de l'intégration économique a été mise en question par la pratique économique dans le monde. C'était l'expérience "spécifique" d'intégration des pays en voie de développement qui a poussé H. Kitamura à douter de l'hypothèse de l'évolution prédestinée du processus d'intégration – allant des mesures "négatives" liées à la liquidation des barrières séparant les participants, jusqu'aux mesures "positives" de la coordination politique – pour ce qui concerne l'intégration régionale non-européenne<sup>100</sup>.

Au fur et à mesure de l'augmentation du nombre des recherches sur la problématique de l'intégration, la théorie traditionnelle de l'intégration économique devient de plus en plus diversifiée. Les conclusions et les évaluations des recherches spécialisées qui font une analyse détaillée des différents aspects de l'intégration économique forment sa partie spécifique. On peut distinguer également au sein de la théorie de l'intégration des nouveaux phénomènes qui sont apparus au cours du développement progressif de l'intégration européenne – par exemple, la conception de la "géographie variable" qui dépasse le cadre des hypothèses acceptables pour une seule région. L'interdépendance accrue entre les nations et le rôle plus important de la coopération transfrontalière amènent à ce que les politiques et comportements nationaux se transformeront graduellement en quelque chose de commun – un modèle universel ou un ensemble des normes reconnues au niveau international<sup>101</sup>.

Ainsi, la pratique de l'intégration dans l'Europe même et surtout hors de ses limites qui souvent était différente par rapport à des hypothèses et des prévisions initiales, provoquait une désillusion, d'une part, et menait à la naissance des nouvelles idées et hypothèses, de l'autre part. Dans la plupart des cas c'étaient les constructions théoriques "spécialisées" qui se focalisaient sur les différents aspects de la coopération régionale. Parmi les raisons du "fractionnement" des théories d'intégration on peut nommer avant tout a) augmentation des données empiriques pour une nouvelle

---

<sup>99</sup> VAJDA I. External Equilibrium and Economic Reform. Dans: *Foreign Trade in a Planned Economy*, VAJDA I. Cambridge, Cambridge University Press, 1971.

<sup>100</sup> KITAMURA Hiroshi. Economic Theory and Economic Integration of Underdeveloped Regions. Latin American Integration / Miguel S Wonzek (édité par). *The World Today*, March 1968.

<sup>101</sup> PINDER, J. Positive Integration and Negative Integration. *The World Today*, March 1968.

analyse et nouvelles conclusions; b) l'attention prioritaire accordée aux objectifs immédiats du processus de l'intégration au lieu des problèmes prospectifs; c) apparition des différentes versions "néo-classiques" de l'intégration. Tout cela a ouvert la période de la diversification dans le développement des idées théoriques de l'intégration. C'était une étape de l'apparition d'une variété des conceptions spécialisées sur la base des anciennes constructions théoriques. Elles tentaient à interpréter les nouveaux faits qui dépassaient les schémas classiques.

Les différentes théories de coopération entre les Etats ont beaucoup contribué au développement des processus de l'intégration en Europe, souvent en les prédéterminant et expliquant. Il est à noter que la politique de l'Union Européenne est et restera toujours celle des compromis, et cela signifie que les initiatives politiques visant la coopération plus étroite entre les acteurs et le développement des associations seront inévitablement corrigées par la réalité politique qui consiste en "marchandage des intérêts", soit entre les Etats membres, soit entre l'UE et les pays tiers.

Au fur et à mesure du développement de l'intégration européenne le cadre d'une seule approche théorique devient insuffisant. La situation politique changeante sur le continent européen a un impact sur le processus de l'intégration. En résultat il peut s'accélérer, se ralentir ou prendre les nouvelles directions, ce que a eu lieu dans le cas de la « politique de voisinage » dont l'apparition était conditionnée, entre autres, par la nécessité de trouver une solution du dilemme extension/approfondissement.

#### **2.4 La politique européenne de voisinage dans le contexte des modèles d'intégration de l'UE.**

Dès le début la stratégie du développement de l'Union Européenne prévoyait soit son élargissement par l'adhésion des nouveaux membres, soit l'approfondissement du niveau de l'intégration déjà atteint. Or, la stratégie actuelle de l'UE n'entre pas dans le cadre du dilemme traditionnel. L'Union Européenne a l'intention de marquer pour un certain temps une pause dans le processus d'élargissement et de mettre en pratique les réformes institutionnelles tellement nécessaires.

Les processus politiques de l'UE aujourd'hui reflètent une étape contemporaine des relations internationales. D'une part, l'intégration européenne est une partie organique du processus de globalisation qui favorise le rapprochement des Etats et le développement des formes supranationales de coopération. De l'autre part,

les processus qui ont lieu sur le continent européen peuvent être considérés comme une forme de la défense de l'identité européenne et des intérêts des pays membres<sup>102</sup> face aux conséquences de la globalisation.

La suspension pour quelque temps du processus d'adhésion des nouveaux membres est liée aux questions qui n'ont pas encore trouvé des réponses : *y a-t-il* des limites de l'élargissement et *qu'est-ce que* l'identité européenne. En outre, à l'intérieur de l'Union Européenne il y a certaines difficultés de la mise en point des procédures internes efficaces, d'un mécanisme de la prise de décisions opérationnel. Et puis, dans le contexte actuel où les nouveaux pays de l'UE ont besoin de l'appui de Bruxelles pour consolider l'économie, mettre en œuvre des réformes politiques et de lutter contre la corruption, dépenser des ressources pour préparer une nouvelle vague de l'élargissement peut provoquer l'incompréhension de la part des citoyens européens.

Le processus de l'intégration européenne était toujours influencé par des multiples facteurs. Les profonds changements politiques à la fin des années 1980 ont donné un espoir aux pays ex-socialistes de l'Europe Centrale et Orientale sur l'adhésion proche dans les structures européennes, et avant tout, à l'Union Européenne et l'OTAN. Cela a donné un coup d'accélérateur aux recherches des formules de l'intégration à plusieurs niveaux. Ainsi ont apparu des modèles de l'intégration à plusieurs niveaux. La notion principale de ces modèles – *différenciation* – a été ultérieurement mise en service dans la politique européenne de voisinage.

L'intégration à plusieurs niveaux est traditionnellement liée aux trois termes principaux: *différenciation (differentiation)*, *flexibilité (flexibility)* et *coopération renforcée (enhanced cooperation)*<sup>103</sup>. Cette idée est apparue dans les années '70 quand l'admission de la Grande-Bretagne, Danemark et Irlande aux Communautés Européennes a mis en évidence les différences des vues entre les Etats membres sur le processus d'intégration. En particulier, en 1974 Willy Brandt, chancelier de la République fédérale d'Allemagne (RFA), a supposé que les pays plus intégrés économiquement pourraient aller un peu plus loin que les autres dans la direction de l'intégration. Une proposition pareille a été prononcée dans le "Rapport Tindemans" au Conseil de l'UE (29 décembre 1975)<sup>104</sup>. Il soulignait "qu'il serait peu réaliste de compter sur un plan d'action selon lequel tous les Etats membres devraient passer toutes les étapes d'intégration en même temps. Les différences objectives des

---

<sup>102</sup> EHLERMANN C.D. Différenciation, flexibilité, coopération renforcée : les nouvelles dispositions du traité d'Amsterdam, *Revue du Marché Unique Européen*. 1997. N°3.

<sup>103</sup> Ibid.

situations économiques et financières dans les pays de l'Union sont telles que autrement cela empêcherait le progrès et l'unification ultérieure de l'Europe"<sup>105</sup>.

Le principe d'avancement vers l'objectif commun mais aux vitesses différentes est présent aussi dans la PEV où chaque pays aura son propre rythme de la réalisation des programmes communs et des réformes. On peut distinguer quelques formes de l'intégration à plusieurs niveaux dont les éléments sont présent dans la politique de voisinage de l'UE.

- *Europe à la carte (Pick and Choose)*
- *Europe à plusieurs vitesses (Multy-speed Europe)*
- *Europe de la géométrie variable (Europe of variable geometry)*

La conception de l'*Europe à la carte* prévoit l'absence des règles juridiques de la Communauté uniques pour tous les Etats membres. Elle permet à tout Etat de choisir une sphère où il est intéressé à participer. Cette conception appartenait à R. Darendorf<sup>106</sup>, mais plus tard elle est devenue très connue à l'occasion de la déclaration du premier ministre anglais J. Major<sup>107</sup>. La version anglaise donnait aux Etats membres la carte blanche pour l'intégration ou le refus de l'intégration dans tout domaine sauf le Marché Commun. Cette approche était fortement critiquée à l'époque car elle signifiait pratiquement la fin du processus d'intégration et pouvait amener aux conséquences incontrôlables.

Selon le modèle d'intégration de l'*Europe à plusieurs vitesses*, les Etats plus développés pourraient unir leurs efforts à un niveaux d'intégration plus élevé et en même temps envisager des mécanismes pour assurer la transition des autres pays au même niveau dans le délai fixé. Ainsi chaque Etat pourrait s'avancer sur la voie de l'intégration à une vitesse qui serait plus convenable aux possibilités et intérêts de cet Etat.

Si l'idée de l'Europe à plusieurs vitesses se concentre sur l'aspect temporel du processus de l'intégration, la *géométrie variable* aborde plutôt l'aspect de l'espace et constitue un modèle d'intégration d'un caractère plus abstrait qui peut avoir des interprétations multiples. Ce modèle prévoit la participation de tous les Etats membres de l'UE à un nombre de politiques communes, tout en admettant en même temps l'exclusion totale ou partielle de certains Etats des ces processus.

---

<sup>104</sup> [http://www.franceurope.org/pdf/rapport\\_tindemans.pdf](http://www.franceurope.org/pdf/rapport_tindemans.pdf)

<sup>105</sup> NOMDEN K. Flexibility : a Key element in future european integration. Coping with flexibility and legitimacy after Amsterdam. Maastricht: *European Institute of Public Administration*. 1998. p. 34

<sup>106</sup> DARENDORF R. *A Third Europe ?* Florence: European University Institute, 1979. p. 15.

<sup>107</sup> MAJOR J. A future that works. *Europe*, 10 September 1996.

Une des manifestations de ce modèle est la conception du "noyau dur". Elle prévoit que le groupe d'Etats – "noyau dur" – assure le leadership dans le processus de l'intégration européenne. Ce noyau est ouvert pour l'adhésion de chaque Etat membre et comprend deux niveaux: le premier, plus strict, composé de l'Allemagne et de la France, et le deuxième qui comprend aussi les pays de Benelux. Les Etats qui forment le noyau ont un impact sur la dynamique d'intégration et peuvent, en particulier, initier de nouvelles politiques communautaires.

L'idée de la géométrie variable se manifeste aussi dans le modèle des "cercles concentriques". Le centre de ses cercles est formé par les principales sphères de compétences des Communautés où la participation de tous les Etats membres est prévue, telles que le marché commun et politiques communes. Quant aux «cercles» dans ce modèle, ils couvrent les sphères auxquelles les Etats membres participent de façon optionnelle.

Cette idée a été avancée par l'ex-premier ministre français Edouard Balladur qui considérait l'Europe couverte par trois cercles concentriques<sup>108</sup>.

Chacun entre eux forme un certain niveau d'intégration. Le premier cercle représente un marché commun de tous les Etats membres de l'UE. Le deuxième cercle est caractérisé par un degré élevé de l'intégration dans le plus grand nombre de domaines (monétaire, militaire, et autre) et prévoit un nombre restreint des participants. Le troisième cercle réunit tous les Etats européens, y compris ceux qui ne sont pas membres de l'Union et ne peuvent pas prétendre y adhérer dans un avenir proche.

Le schéma de Balladur prévoyait un rapprochement graduel des "cercles" pour finir par leur fusion complète dans le cercle unique de l'Europe.

L'idée de l'intégration à plusieurs niveaux trouve son incarnation dans la pratique européenne. Une des preuves est l'apparition dans le Traité d'Amsterdam de 1997 d'une disposition relative à "la coopération renforcée" dans les domaines qui ressortissent du premier et de troisième pilier de l'Union<sup>109</sup>. Pour beaucoup de

---

<sup>108</sup> BALLADUR E. Pour un nouveau traité d'Elysée, *Le Monde*, 30 Novembre 1994.

<sup>109</sup> Même si aujourd'hui après le Traité de Lisbonne, l'UE ne se structure plus par piliers, il semble pertinent de rappeler que le Traité de Maastricht a organisé l'Union européenne autour de trois piliers:

- Premier pilier: le pilier communautaire qui correspond aux trois communautés: la Communauté européenne; la Communauté européenne de l'énergie atomique (EURATOM); et l'ancienne Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), qui avait été créée pour 50 ans et qui n'existe plus depuis le 22 juillet 2002.
- Deuxième pilier: le pilier consacré à la politique étrangère et de sécurité commune;
- Troisième pilier: le pilier consacré à la coopération policière et judiciaire en matière pénale.

nouveaux pays de l'UE sont prévus des longs délais de transition dans les sphères les plus sensibles pour l'Union Européenne, comme par exemple le déplacement libre des gens ou des capitaux<sup>110</sup>. A l'époque actuelle on peut dire que l'UE se tourne vers le modèle de l'intégration à plusieurs niveaux, avec notamment certains éléments de la "géométrie variable".

Ces idées se trouvent également à la base de la politique de voisinage de l'UE. La volonté de créer un "cercle d'amis"<sup>111</sup> à la périphérie de l'Union Européenne fait écho avec les "cercles de la coopération" décrits par E. Balladur. Tous les deux modèles prévoient l'extension de l'influence européenne au-delà des frontières traditionnelles.

La PEV vise à adoucir l'opposition entre l'espace européen et les territoires "extérieurs", "non européens". En outre, elle devient un instrument pour marquer une pause dans le processus de l'élargissement.

Dans ce sens, la PEV peut être considérée comme une première tentative de marquer les frontières de l'Union européenne. A partir de l'année 2004, après l'adhésion de 10 pays de l'Europe Centrale et de l'Europe de l'Est, le problème de l'élargissement s'est mis en avant dans l'ordre du jour européen et devenu sujet le plus débattu dans le milieu politique de l'Union Européenne. Après cet élargissement historique on a compris qu'il ne s'agissait pas d'une simple modification de l'échelle, mais d'une nouvelle nature de l'Union Européenne et du problème d'adaptation des mécanismes de son fonctionnement à une nouvelle réalité.

D'une part, la continuation du processus de l'élargissement risque de nuire l'efficacité d'action de l'UE adressée aux pays voisins. Sa capacité de définir une zone d'"européanisation"<sup>112</sup> sera aussi menacée. De l'autre part, la pause dans l'élargissement signifiera le refus du principe général de l'UE: être ouverte pour toutes

---

<sup>110</sup> CHARAPO A. Certains aspects de l'adhésion des Etats de l'Europe de l'Est à l'Union Européenne. *Revue Biélorusse du droit international et des relations internationales*, №4, 2002, pp. 27-39.

<sup>111</sup> L'Europe élargie—voisinage : un nouveau cadre pour les relations avec nos voisins de l'Est et du Sud // Commission des communautés européennes, COM(2003) 104 final, Bruxelles, le 11.3.2003. COM (2003) 104 final. p. 28

<sup>112</sup> Selon Michaël Emerson, l'européanisation se manifeste dans l'interaction des trois mécanismes:

- Conformité aux normes juridiques obligatoires, comme les critères de l'adhésion à l'UE: qualité de membre du Conseil européen et adoption de la Convention des droits de l'homme et des libertés fondamentales.
- Changements objectifs de la structure économique aussi que des orientations individuelles et du comportement suite à l'intégration européenne.
- Changements subjectifs de l'opinion publique, des attentes et de l'auto-identification qui amènent à la volonté politique d'accepter les normes européennes dans les domaines d'affaires, politique et de la société civile.

EMERSON M. European Neighbourhood Policy: Strategy or Placebo? *CEPS Working Document* n°215, November 2004. 19 p.

les démocraties européennes. Cette situation pourrait avoir comme une conséquence imprévue l'interruption des réformes dans les pays de la périphérie européenne à défaut de la motivation.

Cela pourrait, à son tour, provoquer l'instabilité sociale et politique dans les régions où il y a déjà des menaces contre la sécurité (terrorisme, criminalité organisée etc...). Les conséquences de ce scénario pourraient être particulièrement sensibles dans le domaine de la défense et de la sécurité qui est le moins développé dans le cadre du projet européen.

Une des solutions de ce problème est la réalisation des projets dans le cadre de la politique de voisinage, ce que permettra d'estomper les différences entre les membres de l'UE et les pays tiers. La politique de voisinage permettra aussi à l'Union Européenne d'influencer le développement de sa périphérie, et ne pas se presser à entamer les négociations sur l'adhésion. En même temps Bruxelles pourra accorder le temps nécessaire pour le développement institutionnel de ses voisins.

*La PEV propose un nouveau regard sur la notion de la frontière qui dépasse la logique "binaire" traditionnelle qui lui est propre: être au-delà ou au-deçà de la ligne de démarcation. La politique de voisinage parte du fait que la présence des frontières extérieures fixes n'est pas un obstacle pour la propagation des éléments du progrès et d'européanisation sur des territoires limitrophes, et c'est ici que réside son caractère innovant. L'UE pourra renforcer son efficacité et son influence en tant qu'un acteur de la politique mondiale en établissant ce schéma flexible de coopération avec ses voisins qui tient compte des réalités historiques et géopolitiques<sup>113</sup>. Ce faisant, l'Union Européenne ainsi que les pays voisins pourront surmonter la logique de "tout ou rien" comme elle l'était auparavant quand le seul instrument efficace de la politique étrangère était l'élargissement de l'UE. La solution de l'adhésion en qualité de membre de plein droit ne peut pas rester pour l'UE le seul moyen de la défense de ses intérêts et de propagation des valeurs européennes.*

En concluant il est à noter que la formation de la base conceptuelle de la politique de voisinage de l'UE a été influencée par les différentes théories socio-politiques et économiques.

Les bases théoriques et les méthodes de réalisation de la politique de voisinage comprennent des éléments propres tant au processus de l'intégration européenne en général qu'à ses dimensions différentes, notamment la politique de l'élargissement. En

---

<sup>113</sup> Pour les détails veuillez consulter: LEVY Pierre. Les frontières de l'Union européenne : fausse question et vrais débats. *Les carnets du CAP*, n° 2 printemps 2006. p 11-77.

outre, la politique de voisinage reflète aussi des nouvelles tendances formées sous l'influence de la mondialisation.

Comme dans le cas du processus de l'adhésion des nouveaux membres à l'UE, la politique de voisinage prévoit l'association volontaire et mutuellement bénéfique des Etats particuliers aux politiques de l'UE. Mais si dans le premier cas on sous-entend par une telle association la délégation d'une partie de la souveraineté au niveau supranational, le cas de la PEV prévoit la mise en point de la coopération interétatique étroite dans les domaines économique, politique et culturel. En cela, le rapprochement dans tous les deux cas permettra d'avoir des avantages que nul des participants ne pourrait pas envisager en agissant indépendamment.

La politique de voisinage ne déclare pas ouvertement la perspective d'adhésion des pays voisins à l'EU n'excluant pas en même temps le *membership* pour les pays les plus actifs dans la coopération avec l'Union Européenne<sup>114</sup>. Néanmoins, en se basant sur les résultats de ses premières années, on peut faire la conclusion qu'un nouvel élargissement n'est pas à l'ordre du jour. Le progrès réalisé jusqu'à présent dans le cadre de la PEV n'est pas vraiment à la hauteur des ambitions initiales. Les accords d'associations ne sont pas toujours conclus ni avec l'Ukraine ni avec la Moldavie. Les négociations sur la libéralisation du régime de visa n'ont pas vu des percées significatives se situant dans le cadre du processus à long terme. Il n'y a non plus de résultats majeurs en ce qui concerne la coopération entre les pays voisins, sur les plateformes multilatérales.

---

<sup>114</sup> *Politique européenne de voisinage*. Document d'orientation. Bruxelles, Commission européenne, 12 mai 2004. [COM (2004)373]. (<http://www.ena.lu/mce.cfm>); *Mise en œuvre de la politique européennes de voisinage en 2007*. Communication à la Commission européenne, SEC (2008) xx01, Bruxelles, 03.04.08, COM (2008) 164; VALASEK Thomas. Why Ukraine matters to Europe. *Essays*, Centre for European Reform, London, Décembre 2008, 43 p.

## **PARTIE 2. Relations russo-européennes dans le contexte de la politique de voisinage.**

En raison de l'histoire commune et des enjeux partagés, l'espace des nouveaux Etats indépendants est une zone d'attention prioritaire pour la Russie et l'UE.

D'un côté, les NEI avec la Russie faisaient partie d'un même pays soudé par une infrastructure, mentalité des peuples et les valeurs culturelles communes. C'est donc naturel qu'après une telle expérience Moscou se sent concerné par des processus politiques et économiques qui se déroulent dans cet espace.

D'autre côté, l'UE s'est approchée des NEI à l'issue du processus de l'intégration européenne, en devenant dépendante de la situation dans cette région. L'élargissement a marqué le contexte politique sur tout le continent européen et même au-delà. Pour les pays membres de l'UE il a mis à l'ordre du jour une question de stabilisation de sa périphérie orientale. Dans la réalisation de la politique vis-à-vis de voisinage commun c'est la Russie qui peut être un partenaire important de l'UE, comme elle a un potentiel d'influence non-négligeable sur cet espace.

Pour Moscou les actions communes avec Bruxelles pourraient constituer une bonne occasion de réintégrer «la famille européenne» – c'est-à-dire de se rapprocher de nouveau avec les partenaires occidentaux après un nombre de différends, y compris autour de la crise en Géorgie ou des projets de déploiement du système antimissile américain en Pologne et en République tchèque.

Ainsi existe-t-il un potentiel pour la coopération tant du côté de Moscou que du côté de Bruxelles. Pourtant sa réalisation, profitable pour les deux côtés, reste souvent en otage des différends «tactiques» qui ne manquent pas à l'ordre du jour. Comme c'est noter par M. Jean-Dominique Giuliani, Directeur de la Fondation Robert Schuman, on peut caractériser les relations UE-Russie par une phrase d'une chanson célèbre de Serge Gainsbourg et Jane Birkin : «Je t'aime – moi non plus»<sup>115</sup>. Elle démontre bien un caractère difficile de rapports entre les deux partenaires qui n'imaginent pas la vie l'un sans l'autre.

Tout au long de la dernière décennie la Russie a dû faire face à des tâches complexes à l'intérieur de pays. Il s'agissait avant tout de réformes économiques, sociales et administratives. Or, on ne peut pas être efficace dans les transformations internes si on ne tient pas compte de l'impact de l'environnement international.

---

<sup>115</sup> GIULIANI J-D. Union européenne – Russie : je t'aime moi non plus. *Géoéconomie*, n°43, 2007, 24p.

Comme Kenneth Waltz le note, ce dernier détermine la structure interne d'un Etat, l'orientation de sa politique étrangère et la légitimation des actions gouvernementales<sup>116</sup>.

Pour la Russie qui s'étend à quelques régions géographique, cet environnement est surtout européen. Malgré une position particulière sur un nombre de questions et une prédilection pour une politique étrangère «multivectorielle», l'Etat russe est plus proche à l'Europe qu'à d'autres régions du monde du point de vue politique et culturel.

D'abord plus de 70% de la population habite la partie européenne du pays. L'infrastructure économique et de communication est majoritairement tournée vers l'Europe, de même que les liens politiques et sociaux.

Deuxièmement, l'UE est l'investisseur le plus important et le partenaire commercial le plus grand de la Russie. Encore avant l'élargissement de l'Union la part du commerce russe avec les Etats de l'Union atteignait 40%, tandis que les investissements directs de l'UE à l'économie russe s'élevaient à plus de 50%. Entre les années 2000 et 2006 le coût d'exportation de biens en provenance de l'UE s'est élevé à plus que trois fois – dès 22,7 mlrd euros à 72,4 mlrd euros. Et le coût d'importation de biens russes à l'UE a plus que doublé – dès 63,8 mlrd euros à 140,6 mlrd euros. En 2009 l'exportation des biens dès l'UE en Russie a été au niveau de 65 mlrd euros et l'importation s'est élevée jusqu'à 115 mlrd euros (18.2 mlrd euro – exportation des services dès l'UE en Russie, 10.8 mlrd euro – importation en provenance de la Russie). L'UE a investi en Russie en 2008 25 mlrd d'euros (investissements directs), tandis que la Russie à investit vers l'UE. 2 mlrd euros<sup>117</sup>.

Troisièmement, le développement des pays européens après la Deuxième Guerre mondiale a pris un essor sur une base des valeurs communes. Ce système des valeurs a constitué un fondement pour l'organisation politique des Etats de l'UE et pour leur culture. Les mêmes principes politiques ont guidé les transformations russes au début des années 1990 et ils se trouvent à la base de la Constitution russe aujourd'hui.

Ainsi, les processus qui se passent au sein de l'Union européenne, exercent-ils l'influence sur la politique en Russie. Si cette influence est positive, elle peut

---

<sup>116</sup> WALTZ K. *Man, the State and War*. New York: Columbia University Press, 1959, p. 32.

<sup>117</sup> *L'Union européenne et la Russie : voisins proches, acteurs internationaux, partenaires stratégiques*. Luxembourg : Office des publications officielles des Communautés européennes, 2007, 32 p.; [http://ec.europa.eu/trade/creating-opportunities/bilateral-relations/countries/russia/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/trade/creating-opportunities/bilateral-relations/countries/russia/index_en.htm)

constituer un appui aux réformes internes et favoriser toutes sortes des échanges entre les acteurs.

De l'autre côté il est à rappeler que la proximité géographique de l'UE et la Russie contient aussi des risques pour les positions de Moscou dans la politique européenne.

Avec l'élargissement aux pays d'Europe centrale et orientale, plus qu'avec l'adhésion de la Finlande, l'Union européenne et la Russie ont découvert des problèmes de voisinage. Lors du Sommet Union européenne-Russie, qui s'est tenu à Rome, en novembre 2003, la Russie avait ainsi exprimé son refus d'une extension automatique de l'accord de partenariat et de coopération aux dix futurs pays membres.

En février 2004 la Russie a adressé à la Commission européenne un mémorandum énumérant quatorze sujets de préoccupation pour lesquels elle souhaitait obtenir des garanties avant l'élargissement. Les inquiétudes russes portaient notamment sur les relations commerciales, l'énergie, les questions vétérinaires et sanitaires, le transit des personnes et des marchandises entre Kaliningrad et le reste de la Fédération de Russie ou encore la situation des minorités russophones dans les pays baltes. La Russie craignait notamment que ses intérêts commerciaux avec chacun des pays d'Europe centrale et orientale et avec les pays baltes puissent être lésés.

Pour l'aspect politique de l'élargissement, on peut noter que l'adhésion des pays de l'ancien bloc communiste et comme conséquence la politique plus stricte et réservée vis-à-vis de la Russie a transformé la perception de l'UE chez les russes. L'opinion russe à l'égard de l'Union européenne est ainsi pratiquement passée par toutes les phases : de projet économique et géopolitique jugé favorable aux intérêts russes, elle est devenue, comme l'OTAN, un projet considéré comme expansionniste et conçu pour " isoler " la Russie. D'où la détermination à utiliser les relations bilatérales pour éviter et affaiblir une relation multilatérale qu'ils considèrent comme biaisée à l'encontre des intérêts russes.

Après de difficiles négociations, l'Union européenne et la Russie sont parvenues à un compromis. Le protocole d'extension de l'accord de partenariat et de coopération a été signé le 27 avril 2004 à Luxembourg. Parallèlement, l'Union européenne et la Russie ont adopté une déclaration conjointe, prévoyant une série de mesures concrètes visant à aider la Russie à faire face à la nouvelle situation née de l'élargissement.

Après l'élargissement du 1 Mai 2004 la plupart des pays membres forment une sorte d'ensemble politique, paneuropéen par son caractère mais sans aucune

participation formelle de la Russie. Or les conséquences de l'élargissement peuvent potentiellement amener à une situation où la Russie serait un seul Etat, européen par sa position géographique, mais exclu de l'Europe du point de vue politique et même culturel. Cette préoccupation est à la base d'une réserve avec laquelle Moscou a réagi à la PEV. La Russie redoute que la politique de voisinage ne gèle pas les lignes de division qui existent déjà sur le continent européen entre les Etats membre de l'UE et les pays tiers.

Enfin il est à rappeler également que cet élargissement historique n'a pas eu que des défis pour les relations UE/Russie mais aussi des opportunités. Même si les nouveaux États membres, notamment les pays baltes et la Pologne, n'ont pas la même histoire ni la même vision des relations avec son voisin oriental, ils sont de très bons connaisseurs de la Russie. Leur expertise pourrait donc contribuer à une meilleure compréhension entre les deux parties.

### **Chapitre 3. Russie – Union européenne : un partenariat spécifique qui reste à définir.**

#### **3.1. La Russie et l'Union européenne sur l'espace des Nouveaux Etats indépendants : coopération ou confrontation ?**

Dès le début de 2000, les processus politiques sur le territoire des Nouveaux Etats Indépendants attirent l'attention de plus en plus forte de l'UE. Cela peut s'expliquer par un nombre d'observations.

D'abord, après la résolution des questions prioritaires liées à des conséquences de l'élargissement européen pour la Russie<sup>118</sup>, Moscou et Bruxelles ont pu accorder plus d'attention à la coopération dans les NEI.

Deuxièmement, le renforcement du rôle des nouveaux Etats membres de l'Europe centrale et orientale dans la définition des orientations de la politique extérieure de l'UE a contribué à une apparition des pays de la périphérie orientale sur la liste des priorités de diplomatie européenne.

Troisièmement, les protestations des citoyens dans les pays comme l'Ukraine ou la Géorgie ont fini par le renversement des anciens régimes politiques et l'arrivée

---

<sup>118</sup> Comme la question du transit des citoyens russes de la région de Kaliningrad ou la signature par les 10 nouveaux pays membres d'un protocole à l'accord de partenariat et de coopération avec la Russie en 2004.

au pouvoir de nouvelle élite politique dans un nombre d'Etats de l'espace post-soviétique. Ces évolutions ont attiré vers ces territoires une attention de la communauté internationale. En même temps la réaction à ces événements a mis en évidence les positions opposées de la Russie et l'Union européenne à l'égard de NEI<sup>119</sup>.

La Russie ne veut pas considérer les questions relatives à ces rapports avec les Nouveaux Etats indépendants dans le cadre de coopération avec l'Union européenne. Elle est soucieuse de ne pas confondre les deux priorités de sa politique étrangère – d'un côté les relations avec les NEI, et d'autre côté les relations avec l'UE (ce qui est fixé dans la Conception de la politique étrangère russe)<sup>120</sup>. Tout de même, la situation en Ukraine ou les conflits en Transnistrie ou en Caucase du Sud sont devenus les sujets traditionnels de discussions lors des sommets Russie/UE, tout en démontrant des positions différents de deux côtés à l'égard du dossier de voisinage.

Bruxelles a salué des changements politiques en Ukraine et en Géorgie qui ont eu lieu après la «révolution orange» et «révolution des roses», considérant que ces évolutions constituaient un important pas en avance dans la direction de renforcement de la démocratie et de valeurs communes. L'arrivée au pouvoir des hommes politiques en faveur de rapprochement avec l'Occident témoigne d'une attraction du modèle européen parmi les citoyens dans ces pays. L'Ukraine par exemple a élaboré un programme d'harmonisation de sa législation avec les normes européennes encore pendant la présidence de Léonid Kutchma. Le cap pro-européen choisi par l'Ukraine peut servir d'exemple d'impact que l'UE peut exercer sur sa périphérie et notamment dans le domaine des réformes internes. Le fait que le pouvoir a de nouveau changé en Ukraine et actuellement c'est le leader pro-russe, Victor Ianoukovitch, qui dirige le pays, ne change pas vraiment ce constat: et atteste plutôt l'incapacité de l'ancienne élite de se mettre d'accord sur le partage de pouvoir et de résoudre des graves problèmes sociaux.

La diplomatie russe est plus basée sur la vision classique des relations internationales et moins sur les valeurs. Or, Moscou considère les processus politiques dans les NEI comme un «jeu à somme nulle». Selon cette perspective le renforcement des positions de l'UE dans cet espace ne peut se produire qu'aux dépenses de ses propres intérêts. D'ailleurs, les hommes politiques russes ont assez souvent mis en

---

<sup>119</sup> Lepesant G. (coordonné par) *L'Ukraine dans la nouvelle Europe*. Paris: CNRS, 2005, 199 p.

<sup>120</sup> Conception de la politique étrangère russe, 12 juillet 2008.

<http://www.kremlin.ru/text/docs/2008/07/204108.shtml>

question la véritable motivation des pays de l'Ouest qui soutenaient la diffusion de la démocratie sur l'espace des NEI<sup>121</sup>.

Aux yeux de la Russie la politique européenne de voisinage représente une volonté de l'UE d'exercer son influence sur les priorités stratégiques des pays voisins et de réduire celle de la Russie. L'adoption des plans d'action à l'égard de la Géorgie et de l'Ukraine a manifesté pour la Russie la relance de ce «prosélytisme» européen dans la région que Moscou considère traditionnellement comme la zone de ses intérêts stratégiques<sup>122</sup>.

Les divergences entre l'UE et la Russie par rapport à la politique à l'égard des NEI se sont dévoilées dans le contexte du conflit en Transnistrie en 2003. Elles sont devenues évidentes en 2004 au cours d'une crise qui a suivi les élections ukrainiennes. En mai 2005 le Ministre des affaires étrangères russe Sergeï Lavrov a appelé l'UE à changer son approche unilatérale vis-à-vis de voisinage commun et élaborer ensemble une stratégie qui tiendrait compte des intérêts de deux côtés pour qu'un succès de l'un des partenaires ne se transforme pas en échec pour l'autre<sup>123</sup>.

Ainsi, les relations entre la Russie et l'UE sont à bien des égards définies par la compétition stratégique qui se déroule sur le territoire des NEI. Or, il y a encore quelques années les contradictions entre les deux acteurs ont eu un caractère inapparent et épisodique. Elles se produisaient surtout d'un format incertain de coopération, ainsi que des approches différentes à l'égard des méthodes des négociations<sup>124</sup>. Or, aujourd'hui la situation a changé. La crise en Ossétie du Sud a amené la Russie à définir clairement sa position: Moscou a fait comprendre qu'elle ne va pas tolérer la propagation d'influence politique et militaire de l'Occident dans les

---

<sup>121</sup> Pour l'exemples de cette approche on peut se référer à un interview de M. Vladimir Chizhov, le Représentant permanent de la Russie auprès de l'Union européenne, à une chaîne russe *Vesti 24*, le 30 août 2008.

<sup>122</sup> En faisant des commentaires sur le rapprochement entre l'UE et la Géorgie, Julia Kudrashova, l'expert russe de l'Institut des relations internationales, a noté: «En renforçant sa présence en Géorgie, l'UE essaie de consolider ses positions dans tout le territoire du Caucase du Sud, ce qui passe notamment par la pression politique sur l'élite géorgienne... L'apparition de Tbilissi dans l'orbite politique de l'UE signifie le début de la dépendance pour la Géorgie... Le positionnement de la Russie en dehors du cadre du programme «L'Europe élargie – Voisinage» manifeste une tentative de régler les problèmes du Caucase uniquement au niveau européen». Voir: KUDRASHOVA Julia. Gosudarstva Yuzhnogo Kavkaza v Evropeyskoy politike sosedstva. (Les Etats du Caucase du Sud dans la politique européenne de voisinage). *Les notes analytiques*, MGIMO-Université, n°6, 2008, P. 31-39. Version électronique : <http://www.mgimo.ru/files/34233/34233.pdf>

<sup>123</sup> Rossiyskaya gazeta, 11 mai 2005.

<sup>124</sup> La définition de coopération dans le cadre de quatre «espaces communs» peut servir d'exemple de ces divergences «techniques». La Russie insiste que la coopération doit se dérouler sur chaque espace particulier séparément, tandis que l'UE veut mener les négociations sur tous les espaces ensemble. Voir: ZAGORSKI A. Russia and the shared neighborhood. // What Russia sees. *Chaillot Paper*, n°74, 2005, p. 61.

pays voisins et est prête à contrer par tous les moyens le rapprochement vers ses frontières de l'OTAN, ainsi que de l'UE du même coup. Le fait que la Russie a su faire l'UE admettre le nouveau rapport de force après le conflit avec la Géorgie peut être considéré comme une victoire diplomatique de Moscou.

La perception de la Russie en tant qu'un pays qui prétend à des droits particuliers sur le territoire des NEI s'est renforcée dans l'UE. Après une période courte d'embarras Bruxelles a *de facto* repris le même schéma de relation avec Moscou. Le sommet Russie-UE n'a pas été reporté et les négociations sur le nouvel accord de partenariat et de coopération n'ont pas été interrompues. Il est à noter quand même que l'UE n'a pas vraiment eu d'autre choix compte tenu le degré d'interdépendance entre les économies et les peuples russes et européens. Cependant, comme Charles King, le professeur à l'université de Georgetown, a dit, le signal alarmant pour l'Occident a été le fait que «le Kremlin a pu supposer qu'il habitait le monde où il n'avait rien à craindre»<sup>125</sup>.

C'est principalement par les points de vues différents sur la politique envers le voisinage commun que s'explique le caractère difficile des négociations autour les quatre « espaces communs » ainsi que sur le nouvel accord de partenariat et de coopération.

Comme le note Arkady Moshes, rien ne caractérise mieux l'attitude russe à l'égard de l'UE que la comparaison des définitions de l'Union européenne dans les stratégies de la politique étrangère russe de 2000 et de 2008. Dans le premier cas l'importance du partenariat russo-européen pour Moscou a été considéré comme « clé », tandis que dans le deuxième cas le rôle de l'UE est réduit jusqu'à « un des principaux partenaires commerciaux »<sup>126</sup>.

En étant l'Etat voisin le plus grand de l'UE et ayant une importance clé pour plusieurs enjeux stratégiques, la Russie aurait pu devenir un des principaux partenaires dans la réalisation de la politique de voisinage. Pourtant, l'incertitude de la part des européens à l'égard de la place de la Russie dans cette politique, ainsi que la réserve des pouvoirs russes vis-à-vis de l'initiative européenne ont mené à une situation où la coopération entre Moscou et Bruxelles doit se poursuivre au-delà du cadre de la PEV. La crise en Ossétie du Sud et l'aggravation des relations qui l'a suivi témoignent des regards différents sur le voisinage commun portés par les deux acteurs.

---

<sup>125</sup> MOSHES A, EU-Russia Relations : a regrettable continuation. *European Issues*, n°129, 2009.

<sup>126</sup> Ibid.

### **3.2 Principales caractéristiques de la politique européenne à l'égard de la Russie.**

La place accordée à la Russie parmi les priorités de la politique étrangère européenne est assez ambiguë. Ce constat résulte d'une asymétrie profonde de relations bilatérales, surtout dans le domaine économique. D'un côté, la Russie y figure comme un sujet de la politique (comme par exemple dans le commerce d'hydrocarbures), tandis que d'autre côté elle est également son objet (pour ce qui est de développement de la société civile russe et l'économie de marché). La raison pour cette situation est la position ambivalente de la Russie dans les relations internationales. Elle reste toujours un acteur influent, au moins au niveau régional, mais le niveau de son développement la place sur un stade postindustriel au moment où tous les pays de l'UE sont déjà passés à un stade supérieur. C'est donc un facteur qui a de l'impact sur les relations bilatérales. Or, leur évolution dépend en grande partie de la capacité de la Russie d'achever les réformes à l'intérieur du pays pour passer au même stade de développement que ses partenaires.

«La politique russe» de l'Union européenne est née au début des années 1990 et a passé quelques étapes. Dans une première étape, qui a commencé tout de suite après la chute de l'URSS, elle visait à soutenir les transformations démocratiques à l'intérieur du pays. A cette époque les relations se construisaient plutôt selon un modèle «sujet-objet». Le 24 juin 1994 sur l'île grecque de Corfou a eu lieu une rencontre des chefs d'Etat de l'UE et de la Russie lors de laquelle un accord de partenariat et de coopération a été signé. Ce document a jeté les bases de la relation. L'accord comportait deux dimensions – politique et économique.

Dans le domaine politique un dialogue régulier a été prévu entre le pouvoir exécutif et législatif russes et européens.

Pour ce qui est de la dimension économique, le problème principal résidait dans la différence significative entre les niveaux de développement des pays. Dans les années 1990 les pays européens vivaient dans la situation de l'économie de marché et ont été réunis au sein de l'espace économique unique. Or, la Russie n'était qu'au début d'une période transitoire. Afin d'estomper cette différence accentuée entre les systèmes économiques, l'UE a accordé à la Russie le statut d'un Etat avec l'économie en transit au lieu d'économie planifiée, ainsi que le régime commercial le plus favorable. Bruxelles a aussi réalisé un nombre de programmes (avant tout TACIS)

pour favoriser la transition vers une économie de marché en apportant le soutien technique et informatique à la Russie<sup>127</sup>.

La deuxième étape dans les relations bilatérales peut être considérée comme une période de partenariat : tout au long de transformations politiques et économiques en Russie, les deux parties ont obtenu une base solide pour une coopération mutuellement avantageuse. Pourtant au milieu des années 1990 l'intérêt de l'UE envers la Russie a commencé à s'éteindre. Cela est dû à une série de facteurs.

Tout d'abord c'était le moment de décision sur la future adhésion à l'UE des pays de l'Europe centrale et orientale, ce qui a demandé une infusion des ressources financières importantes et un suivi particulièrement attentif.

Puis, l'aggravation du conflit en Tchétchénie a fait changer le regard porté par l'UE sur l'évolution positive en Russie. Comme résultat, un nombre de projets communs a été gelé, y compris la ratification d'un accord de partenariat et coopération.

L'opposition vive de Moscou à l'élargissement de l'OTAN n'a pas non plus contribué au déroulement des rapports bilatéraux.

La relation a été également compliqué par un manque de compréhension par la Russie de la nature de l'UE – sa structure institutionnelles et principes de fonctionnement<sup>128</sup>.

L'ensemble de ses facteurs a défini le manque de progrès dans les relations politiques et la tension dans la coopération économique.

La troisième étape de la « politique russe » de l'UE a commencé avec l'adoption de la Stratégie commune de l'UE pour la Russie<sup>129</sup>. Elle a suivi une sévère crise économique et politique en Russie de 1998. En adoptant la Stratégie commune, Bruxelles a pris l'initiative dans la coopération avec Moscou. La relation se poursuivait donc dans les domaines comme le renforcement de la démocratie et de l'Etat de droit, l'intégration de la Russie dans l'espace économique et social européen, consolidation de la stabilité et de sécurité en Europe, ou la lutte contre les défis communs. Il n'est pas facile d'évaluer décisivement le progrès réalisé dans les domaines comme l'évolution de la démocratie ou la mise en œuvre de l'Etat de droit parce que la durée d'existence de la stratégie commune dans l'agenda politique – jusqu'à 1 juillet 2004 – n'était pas suffisamment longue. Or, dans le domaine de la

---

<sup>127</sup> SAVELIEV V. Les Etats-Unis – l'UE – la Russie. *Mezhdunarodnaya Zhizn*, n°9, p. 34.

<sup>128</sup> BORDACHEV T., Terra Incognita ou la politique européenne de la Russie. *Pro et Contra*, n°4, 2001.

lutte contre les défis communs il y avait des avancées d'importance pratique pour les relations bilatérales. Il s'agissait avant tout de développement des moyens d'action commune dans le champ de «sécurité douce» – qui englobe les questions de protection des réacteurs nucléaires, d'écologie et de santé publique, de coopération judiciaire et coordination des actions dans les frontières communes, de la lutte contre le crime organisé, le blanchiment d'argent et le trafic des stupéfiants. La capacité de trouver des réponses communes à ses défis a témoigné de l'interdépendance accrue entre l'UE et la Russie.

L'exemple d'un cadre de coopération dans tous ces domaines est une initiative finlandaise de la « dimension nordique», ou « dimension septentrionale » proposée en 1997. Sa réalisation représente une expérience réussie d'établissement des rapports transfrontaliers, qui a plus tard inspiré la politique de voisinage. L'apparition de la «dimension septentrionale» est due à quelques raisons.

Tout d'abord, la Finlande, en tant qu'un nouveau membre de l'Union européenne (dès le 1 janvier 1995) aspirait à faire sa contribution à la politique étrangère de l'UE. Donc, le choix des relations avec la Russie, son voisin proche, a été assez naturel.

Il y avait en outre une composante énergétique dans ce choix – dans le cadre des relations russo-européennes dans le domaine d'hydrocarbures Helsinki voulait accorder une priorité plus grande aux sources nordiques d'énergie.

Enfin, une coopération transfrontalière entre la Finlande et la Russie a été considéré comme un test d'un modèle de relations entre l'UE et son plus grand voisin.

La «dimension septentrionale» a relevé un nombre de problèmes auxquels l'UE devait faire face. Parmi eux – la différence importante des priorités de la politique extérieure au sein de l'UE, et par conséquent, la difficulté de trouver un dénominateur commun pour mener une politique cohérente.

La «dimension septentrionale» a aussi apporté une nouvelle logique dans les relations entre l'UE et les pays tiers. Ainsi une approche à plusieurs niveaux, associant les efforts de tous les acteurs régionaux, s'est avérée efficace pour mettre en place une relation opératoire<sup>130</sup>.

---

<sup>129</sup> Voir [http://www.delrus.ec.europa.eu/ru/p\\_319.htm](http://www.delrus.ec.europa.eu/ru/p_319.htm)

<sup>130</sup> CATELLANI N. Outlining the Northern Dimension: toward regional cooperation in Northern Europe // *The European Union's Northern Dimension*. Laboratorio CeSPI, pp. 3-25. Available on-line [http://www.cespi.it/Laboratorio/Lab\\_1=2000.pdf](http://www.cespi.it/Laboratorio/Lab_1=2000.pdf); CATELLANI N. The Multilevel Implementation of the Northern Dimension. *The Northern Dimension Papers*, 2002.

Le début de négociations sur un nouvel accord stratégique a eu lieu au même moment que la crise dans les relations entre la Russie et les pays occidentaux. Le climat s'est singulièrement détérioré entre Moscou et Washington lors de la présidence de George W. Bush. En cette même période la région de NEI est entrée au premier plan de la politique internationale ce que a relevé une compétition entre le Russie, l'UE et les Etats-Unis. Dans cette situation est ouverte une nouvelle étape dans les relations entre l'UE et la Russie. Malgré les menaces accentuées à la stabilité régionale, l'UE a paradoxalement renforcé son poids politique aux yeux des citoyens européens et ses voisins à l'Est. Comme le note Timofei Bordatchev, le Directeur du centre de recherches européennes et internationales de l'Ecole Supérieure de l'Economie, «la forme "douce" de la guerre froide entre les Etats-Unis et la Russie permet à l'Union européenne de préserver son rôle central dans la politique internationale. Ses propres projets dans le domaine de sécurité (comme la politique européenne de sécurité et de défense) ne vont pas paraître irréalistes, mais au contraire seront perçus d'actualité par les électeurs européens»<sup>131</sup>. T. Bordatchev note aussi que la capacité objective de l'UE d'être un médiateur entre les Etats-Unis et la Russie est limitée à la situation de « guerre de paroles » et ne pourrait pas continuer à rester crédible dans le cas d'une véritable confrontation.

### **3.3 La définition de la place de la Russie dans la politique européenne de voisinage.**

La zone couverte par l'initiative de voisinage est initialement floue, comme en témoigne l'utilisation persistante d'un terme « voisins » jusqu'en 2002<sup>132</sup>, sans que soient nommés les pays inclus. Cette zone est également fluctuante, en raison de l'absence de planification et de réflexion préalable mais aussi de divergences entre les États membres de l'Union. L'initiative nordique de 2002, à l'origine de la politique de voisinage, s'adresse aux futurs voisins orientaux – Ukraine, Russie, Biélorussie, et Moldavie qui deviendra voisine de l'Union après l'adhésion de la Roumanie<sup>133</sup>. Cette vision est partagée par les pays d'Europe centrale. En Pologne, le Ministère des Affaires étrangères publie en 2001 un document sur la future politique orientale de

---

<sup>131</sup> Bordachev T. Cena voprosa. *Kommersant*, 2 octobre 2008.

<sup>132</sup> La lettre de Chris Patten et Javier Solana tente, pour la première fois, de définir les bénéficiaires potentiels de la future politique de voisinage. Cf. Chris Patten et Javier Solana, *op.cit.*

l'Union élargie, appelant à une politique plus active dans cette direction ainsi qu'à davantage de cohérence. Un autre document, présentant la perspective des pays de Visegrad, propose une stratégie régionale doublée d'une approche par pays<sup>134</sup>. Mais les pays du sud de l'Union se montrent restrictifs à l'égard de cette approche du voisinage, qui déplacerait à l'Est le centre de gravité de la politique extérieure de l'Union. C'est sous la pression de la France, de l'Espagne et du Président de la Commission Romano Prodi, qu'est prise fin 2002 la décision d'inclure les pays méditerranéens dans la politique de voisinage. Ainsi, la définition même du voisinage devient l'objet de confrontations et de l'expression de préférences variées des acteurs communautaires. Par exemple, le Parlement européen plaide pour une définition extensive du voisinage qui privilégierait une approche politique : c'est à sa demande que sont inclus les trois pays du Caucase en 2004<sup>135</sup>, alors qu'ils en étaient explicitement exclus par la Commission en 2003<sup>136</sup>.

La première esquisse de ce que deviendra la politique de voisinage, une lettre du Commissaire Chris Patten et du Haut représentant Javier Solana rédigée à l'été 2002, ne tranche pas clairement sur ce point. Elle recense des arguments plaçant clairement pour une différenciation de la Russie des autres futurs voisins orientaux de l'Union européenne, Ukraine ou Moldavie : contrairement à ces derniers, la Russie n'a pas manifesté la volonté d'adhérer à l'Union à court ou moyen terme. Pourtant, la lettre relève que la Russie est un pays clé pour l'ensemble de la zone et pèse d'un poids significatif dans la résolution des problèmes des autres États issus de l'ex-URSS. Ce sont ces derniers arguments qui prévalent dans la formulation finalement retenue par la Commission pour sa politique de voisinage. Celle-ci distingue entre les voisins méditerranéens et orientaux de l'Union, réservant au sein de ces derniers une place spécifique à la Russie.

Les commentaires des représentants de la Commission étaient assez évasifs concernant l'absence de la Russie parmi les pays participants de la PEV. Les fonctionnaires européens font référence au fait que Moscou elle-même n'a pas voulu participer dans cette initiative considérant ce format inapproprié à son rôle et à son

---

<sup>133</sup> Voir notamment les travaux de Hiski Haukkala sur la politique étrangère de la Finlande après la guerre froide, en particulier : Hiski Haukkala et Arkady Moshes. Beyond « Big Bang » : The Challenges of EU's Neighborhood Policy in the East. *FIIA report n°9*, 2004.

<sup>134</sup> Voir à ce sujet les actes de la conférence *EU Enlargement and Neighborhood Policy*, Varsovie, 21-21 février 2003, Stefan Batory Foundation, pp.88-98.

<sup>135</sup> Décision du Conseil des Affaires générales, juin 2004.

<sup>136</sup> Parlement européen, *Report on 'Wider Europe - Neighbourhood: A New Framework for Relations with our Eastern and Southern Neighbours'* (COM(2003) 104 - 2003/2018(INI)). Rapporteur: Pasqualina Napoletano.

statut dans les relations internationales. « Nous avons proposé à la Russie de participer à notre programme destiné au voisinage, mais elle nous a fait comprendre qu'elle est bien plus qu'un simple voisin. Nous avons accepté cette position et ont conclu un accord sur les quatre « espaces communs » avec Moscou, qu'on peut considérer comme une « version russe » de la politique de voisinage de l'UE », – a dit Marc Franco dans son dernier interview en tant que chef de la représentation de la Commission européenne à Moscou<sup>137</sup>. M. Franco a fait référence à une vision russe de la politique de voisinage dont on va parler dans une section suivante. Or, il semble pertinent de citer un autre fonctionnaire européen qui cette fois-ci a fait référence à une vision européenne de la place de la Russie dans la PEV. La position européenne est parfaitement résumée dans un discours du Commissaire Verheugen à l'Académie diplomatique de Moscou en octobre 2003 – au moment du lancement de la politique de voisinage : « la Russie est bien plus qu'un voisin, mais c'est aussi un voisin »<sup>138</sup>. Dans la vision européenne, elle aurait pu avoir sa place dans la politique de voisinage pour des raisons de cohérence.

Pour ce qui est de la forme actuelle de relation entre Moscou et Bruxelles, les quatre « espaces communs », le problème réside toujours dans la place réservée à la Russie par l'Union européenne.

Ainsi, lorsque l'Union européenne parle de « rapprochement » ou de « convergence » de normes, notamment en matière économique, il s'agit en réalité d'un processus d'alignement de la législation russe sur celle de l'Union européenne. De la même manière, la coopération en matière de justice et d'affaires intérieures consiste surtout pour l'Union à demander à la Russie de ratifier les instruments internationaux auxquels elle est elle-même partie.

Certes, il n'y a là rien d'original car c'est également le même modèle qui est reproduit à l'égard des pays candidats ou des pays avec lesquels l'Union européenne a conclu des accords d'association. Toutefois, la perspective d'adhérer à l'Union européenne ou bien de bénéficier des avantages offerts par un vaste marché et des financements européens constituent de sérieuses incitations pour ces pays de rapprocher leur législation de celle de l'Union européenne. Or, il n'existe rien de tel pour la Russie.

---

<sup>137</sup> GABUEV Alexander, « Mi tak i ne ponyali chego je dobivaetsa Rossiya » (Interview d'adieu avec Marc Franco, Tête de la délégation de la Commission européenne en Russie). *Kommersant*, 21.07.2009

<sup>138</sup> *EU Enlargement and the Union's Neighborhood Policy*. Discours de Günter VERHEUGEN, Académie diplomatique, Moscou, 27 octobre 2003.

Tout de même le développement de bonnes relations – tant entre les pays participant et la Russie qu’entre Moscou et Bruxelles – reste une des priorités de la politique de voisinage<sup>139</sup>. Ainsi, Bruxelles a réagi assez rapidement sur un appel du président russe Dimitri Medvedev qui a souligné la nécessité de modernisation en Russie. Ces déclarations de Moscou ont été entendues par l'UE, qui a élaboré un projet intitulé "Partenariat pour la modernisation". Ce programme énumère les axes prioritaires sur lesquels les Européens voudraient coopérer avec les autorités russes, notamment les technologies innovantes, la sphère nucléaire, le transport, mais aussi la création en Russie d'un Etat de droit et la garantie de la suprématie de la loi. D'autre part, l'Union européenne se dit prête à contribuer à la lutte contre la corruption, à améliorer le climat d'investissement, à impliquer les ONG dans le processus de modernisation, et à l'adoption par la Fédération des normes techniques européennes<sup>140</sup>. Cette initiative constitue une tentative d’entamer une coopération renforcée avec la Russie en se basant sur une logique propre à la politique de voisinage.

### 3.3.1. La position russe vis-à-vis de la politique européenne de voisinage.

Peu de temps après le lancement de l’initiative européenne, la Russie exprime des réticences vis-à-vis de la politique de voisinage, qui remettent en cause son inclusion dans cette initiative.

Comme le note Laure Delcour, en citant l’ancien représentant russe auprès de l’Union européenne Vladimir Shemiatenkov, si l’idée de grande Europe est

---

<sup>139</sup> Dans la section 'Foire aux questions' de la page de Partenariat oriental on peut trouver notamment:

*What about the Russian Federation? Is this proposal anti-Russian?*

*This is not at all an anti-Russian initiative. Russia remains a crucial partner for the EU, with whom we are currently negotiating a new comprehensive agreement. We always stress that the members of the EaP will need good working relations with all their neighbors, including the Russian Federation.*

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=MEMO/09/217&format=HTML&aged=0&language=EN&guiLanguage=en>

Le Partenariat oriental s'inscrit dans le cadre plus large de la politique européenne de voisinage. Partenariat oriental a d'abord été mis sur pied pour répondre au projet d'Union pour la Méditerranée du président Sarkozy. Il vise à soutenir les efforts de réforme, axés sur la consolidation de la démocratie et l'économie de marché, qu'ont entrepris les partenaires de l'Union en Europe de l'Est et dans le Caucase du Sud, à contribuer à leur stabilité et à encourager la convergence avec les normes de l'UE. Bien que ce partenariat vise à intégrer progressivement les pays partenaires dans l'économie de l'UE, il n'est pas directement lié à la question de l'adhésion des pays concernés.

<sup>140</sup> SOLOVIEV V. Zakonnost, vpered ! Experti Evrokomissii napisali svoy plan modernizacii Rossii po scenariyu Dmitriya Medvedeva. [Les experts de la Commission Européenne ont écrit leur plan de modernisation de la Russie]. *Kommersant*, 11.02. 2010.; Voir aussi les résultats de 24-ème sommet UE/Russie à Stockholm (Suède) tenu le 18 novembre 2009.

[http://www.delrus.ec.europa.eu/en/cis\\_15.htm](http://www.delrus.ec.europa.eu/en/cis_15.htm)

révolutionnaire pour l'UE qui s'intéresse pour la première fois à ses voisins orientaux, elle n'est pas pour autant nouvelle aux yeux de la Russie ou de l'Ukraine<sup>141</sup>. A certains égards, elle renvoie au concept de « Maison européenne commune » développé par Mikhaïl Gorbatchev – notamment parce qu'elle tente, pour la première fois, d'organiser les relations entre ce que Vladimir Shemiatenkov nomme le « cosmos » (l'Union européenne et ses nouveaux membres) et le « chaos ». En outre, l'approche à la base de la PEV a des traits similaires avec le concept d'« étranger proche » qui a guidé la politique étrangère de Boris Eltsine au début des années 1990. Pourtant, la politique de voisinage est avant tout perçue par la Russie comme un mode autocentré d'organisation du continent : en repoussant la perspective d'une adhésion pour les voisins, elle entérine la division entre « cosmos » et « chaos ».

Les réticences russes s'expliquent par une vision différente par rapport à l'UE des relations internationales et de la sécurité dans l'espace post-soviétique. Cette différence porte plus particulièrement sur trois points.

La Russie regrette d'abord l'insuffisante prise en compte de la spécificité russe – spécificité qui fait l'unanimité parmi les analystes politiques et les cercles académiques russes<sup>142</sup>. Elle ne veut pas être incluse dans une politique qui s'adresse à la fois à des pays très différents d'elle, comme la Tunisie ou le Maroc. Surtout, dans la vision russe tous les voisins de l'Union européenne ne sont pas d'importance égale. La diversification opérée dans la politique de voisinage est perçue en Russie, au mieux, comme un manque de priorités claires, au pire comme un rejet de Moscou. Or, la Russie se considère comme un partenaire particulier de l'Union. Sa spécificité se fonde à la fois sur sa position géographique et sur son rôle comme acteur global sur la scène internationale.

L'étendue du territoire est un autre facteur important qui influence la perception russe de la PEV. L'idée que la Russie sert d'un pont entre les cultures, Etats et civilisations est assez chère à la fois pour les hommes politiques, comme elle justifie la présence russe sur différents théâtres régionaux, ainsi que pour la population. L'existence des intérêts russes sur les champs géopolitiques variés oblige Moscou à mener sa diplomatie à quelques niveaux. Au niveau global la Russie conduit sa politique grâce à sa présence dans diverses organisations internationales. C'est presque pareil pour le niveau régional : l'influence est exercée à travers la

---

<sup>141</sup> Cf. SHEMIATENKOV V., The “Wider Europe” : Can the idea be “sold” in the East, *European Policy Centre*, issue 9, 2003.

participation dans nombreuses structures régionales (dès l'Organisation du traité de sécurité collective à la Communauté économique eurasiatique). L'autre niveau – bilatéral – prévoit le développement des relations avec des partenaires de la Communauté des Etats indépendants (CEI) et des pays de l'UE.

Ces niveaux de l'action diplomatique forment la politique étrangère multivectorielle de la Russie et il est peu probable qu'à moyen terme il y aurait des changements dans cette approche et que Moscou favoriserait une direction au détriment des autres. Plus probablement une autre tendance aura lieu qui prévoit l'élargissement de la zone d'influence russe. Elle se réalise déjà par la mise en valeur de nouvelles directions de la diplomatie – comme l'Amérique Latine (et surtout le Venezuela de Chavez) ou le continent africain. Cette tendance s'explique par la volonté de Moscou de restituer ses positions globales perdues après la chute de l'URSS, ainsi que par le lobbying des représentants du secteur énergétique qui a besoin des partenaires fiables et loyaux, de nouveaux marchés et des nouveaux contrats.

La Russie entend donc développer avec l'Union une coopération qui prenne en compte cette dimension globale et qui se développe d'égal à égal. Pour cette raison, la Russie a, finalement, plutôt bien accueilli les avancées de la Politique européenne de sécurité et de défense (PESD)<sup>143</sup> depuis le Conseil européen d'Helsinki, en décembre 1999. Dmitri Trenin montre que ce renforcement de la puissance européenne coïncide avec la volonté russe de promouvoir un monde multipolaire<sup>144</sup>. De plus, la Russie perçoit l'Union européenne de manière beaucoup plus positive que les autres acteurs sécuritaires de l'Occident, en particulier l'OTAN ; ainsi, elle voit dans le développement d'une politique européenne de défense un contrepoids aux initiatives de l'OTAN dans l'espace post-soviétique ou à l'encontre de pays alliés, qu'elle condamne sans réserve<sup>145</sup>.

---

<sup>142</sup> Cf. ARBATOVA N., Europe : How wide? How deep?- A Russian view, *European Policy Centre*, Bruxelles, issue 12, 2004.

<sup>143</sup> La Russie est d'abord restée silencieuse sur cette évolution. La stratégie de moyen terme de la Russie à l'égard de l'Union européenne (2000-2010) prévoit d'ailleurs de définir une position sur « l'identité de défense de l'UE ». Cf. *Stratégie de Moyen terme à l'égard de l'Union européenne (2000-2010)*, www.mid.ru.

<sup>144</sup> Cf. Dmitri Trenin, The EU's Rapid Reaction Capabilities: A Russian Perspective, *ISS/CEPS European Security Forum*, 10 September 2001, <http://www.eusec.org>. L'importance accordée par la Russie à la construction d'un monde multipolaire et à la diplomatie multilatérale est clairement affirmée dans la *Stratégie à moyen terme à l'égard de l'Union européenne* et dans la *Conception de politique étrangère de la Fédération de Russie*, approuvée par le Président Medvedev le 12 juillet 2008, www.kremlin.ru.

<sup>145</sup> C'est le cas en particulier pour l'intervention de l'OTAN au Kosovo, quelques mois seulement avant le conseil européen d'Helsinki.

### *La Russie en quête de zone d'influence.*

La politique russe dans l'espace de Communauté des Etats Indépendants (CEI) s'inscrit dans un contexte historique et psychologique spécifique. L'héritage de l'empire, tsariste d'abord, puis soviétique, fait que la Russie n'a pratiquement aucune expérience de coexistence avec des voisins à la fois amicaux et indépendants. Pour la majorité de l'élite russe, les notions d'indépendance et de souveraineté n'ont qu'un sens formel et passablement flou.

Dans l'espace post-soviétique, amitié et intégration demeurent souvent synonymes et pour ce qui concerne les deux voisins slaves, l'Ukraine et la Biélorussie, elles sont presque « inscrites dans les gènes », pour reprendre l'expression de V. Poutine. A la suite du développement de la situation internationale et des déboires internes, V. Poutine arriva donc au pouvoir convaincu que la transformation de la CEI en un bloc et en une « zone d'intérêts » internationalement reconnue ne constituait pas seulement une mesure défensive à prendre de toute urgence, mais bien la première condition nécessaire pour garantir à la Russie un traitement équitable dans le système international<sup>146</sup>. Depuis la dislocation de l'Union soviétique, la Russie a fait du renforcement de ses relations avec son « étranger proche » l'une des toutes premières priorités de sa politique étrangère. Or, la « révolution des roses » en Géorgie en novembre 2003, puis la « révolution orange » en Ukraine en décembre 2004, conjuguée à la présence plus forte des États-Unis en Asie centrale et au Caucase, ont été perçues en Russie comme une volonté de l'Occident de réduire son influence dans cette région.

L'ancien premier vice-ministre des Affaires étrangères Andreï Fedorov déclara ainsi (*Financial Times*, 23 janvier 2001) : « Aujourd'hui, nous parlons explicitement de nos zones d'intérêts. D'une manière ou d'une autre, nous confirmons que les territoires de l'ex-Union soviétique représentent bien une telle zone. Sous Eltsine, nous nous efforcions de présenter la chose sous des dehors séduisants, mais nous nous exprimons à présent de façon plus directe : ce territoire nous appartient, c'est notre sphère d'intérêt ». La Russie considéra toujours les Etats issus de l'URSS comme un espace vital pour elle. Le président Poutine et le président Medvedev ont été plus explicites sur ce point que ses prédécesseurs, mais de toute façon, aucun dirigeant russe ne peut se permettre d'être indifférent au sort de ses compatriotes

---

<sup>146</sup> Voir : GOMART Thomas, Quelle influence russe dans l'espace post-soviétique? *Le Courrier des Pays de l'Est*, n°1055, mai-juin 2006.

vivant dans les autres Etats de la CEI. L'idée selon laquelle la sécurité de la Russie passe par la protection des frontières extérieures de l'ex-URSS et la conviction qu'un conflit dans les Etats voisins porterait atteinte à l'intégrité de la Fédération de Russie y sont, assurément, encore bien ancrées dans les esprits<sup>147</sup>.

La Russie se présente comme une puissance régionale qui cherche à reconstruire sa sphère d'influence. Parmi des moyens qui sont à la disposition, la Russie utilise les structures d'intégration régionale telles que la CEI et l'Espace économique commun. Les dirigeants russes cherchent aussi à renforcer la présence économique de leur pays, plus particulièrement dans le secteur énergétique, de façon bilatérale. La période récente marque incontestablement une remontée de l'influence russe dans tout l'espace post-soviétique, grâce notamment à la mise en pratique de politique énergétique pragmatique. Le problème ce que cette politique est réalisée au détriment du développement des moyens plus « civilisée » de propagation d'influence, tels que des mécanismes d'intégration régionale. L'influence russe dans l'ancien espace soviétique résulte en fait beaucoup plus de la politique de V. Poutine que du recours à des structures existantes d'intégration.

Certes la Communauté des États indépendants (CEI), créée en décembre 1991 et qui regroupe toutes les anciennes républiques soviétiques, à l'exception des trois pays baltes, reste toujours une « coquille vide », plusieurs États, comme l'Ukraine ou la Géorgie, ne voulant pas une intégration très poussée. Mais, en réalité, plusieurs sous-ensembles coexistent en son sein.

Ainsi, en matière de sécurité, un traité de sécurité collective, dit Traité de Tachkent, a été signé en mai 1992 par sept des douze pays de la CEI (la Russie, le Kazakhstan, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan, le Kirghizstan, l'Arménie et la Biélorussie)<sup>148</sup>.

Sur le plan économique, une Communauté des États intégrés a été créée en 1996 pour devenir en octobre 2000 la Communauté économique eurasiatique. Elle ne comporte que 6 des 12 États de la CEI : la Russie, la Biélorussie, le Kazakhstan, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan et le Kirghizstan. Elle consiste en une union douanière destinée à renforcer les échanges entre les 6 pays membres. Un autre accord, plus

---

<sup>147</sup> LEPESANT Gille (coordonné par). *L'Ukraine dans la nouvelle Europe*. Paris : CNRS, 2005. 199 p.

<sup>148</sup> En 2003 à la base de ce traité a été créée une Organisation du Traité de sécurité collective. On peut distinguer trois régions de la sécurité collective, composantes de l'OTSC. 1. Composante européenne (forces de l'union de la Russie et de la Biélorussie). 2. Composante transcaucasienne (forces alliées de la Russie et de l'Arménie). 3. Composante Centre Asiatique (forces de la Russie, du Kazakhstan, du Kirghizstan, et du Tadjikistan). Les motivations des pays pour la participation en OTSC se différencient en fonction de leurs régions.

récent, lie la Russie à l'Ukraine, au Kazakhstan et à la Biélorussie. Signé en février 2003, il prévoit la création entre les quatre pays, à terme, d'un «espace économique commun»<sup>149</sup>. On prévoit de compléter la constitution de sa base normative vers le 1 janvier 2012.

Enfin, les relations entre la Biélorussie et la Russie constituent une exception. Les deux pays ont créé en 1996 une communauté devenue un an plus tard «l'Etat unifié russo-biélorusse». Cette déclaration de fusion dans un État unique est toutefois assez formelle.

Au sein de l'élite politique russe la politique de voisinage est assez souvent perçue en termes de lutte pour l'influence dans la zone de CEI. Cette réaction assez nerveuse sur des activités à ses frontières est due à la différence des valeurs et des pratiques établies dans la politique étrangère. Avec les dirigeants du pays issus de l'élite soviétique, les relations internationales sont toujours analysées à travers le prisme de *balance of power*, partage des zones d'influence, la souveraineté du territoire et le jeu à somme nul. Des éléments comme des valeurs, la coopération, l'importance accrue de dimension humaine ont du mal à pénétrer dans la pratique politique de la Russie sur la scène internationale.

Comme le décrit Thomas Gomart, dans la conduite de sa politique européenne, Moscou continue à accorder une place prédominante aux questions de sécurité et à concevoir les relations avec ses voisins en termes d'intégrité territoriale et d'équilibre des forces. La Russie demeure donc dans une logique de puissance classique face à une UE qui tente d'inventer un nouveau modèle d'acteur international. Cette logique conduit Moscou à ne jamais négliger les facteurs militaires. La relance de la dépense militaire aujourd'hui ne s'explique plus seulement par un souci de rattrapage des années Eltsine, mais une volonté de forger un nouvel outil militaire, capable d'une présence globale et de projections régionales.

Moscou entretient un système de menaces internes et externes, nécessaires à la justification d'une organisation du pouvoir laissant une large place aux structures de force et à un appareil militaire massifié<sup>150</sup>. Cette souveraineté exacerbée conduit la Russie à une politique d'indépendance visant à défendre, sans fausse honte, ses

---

<sup>149</sup> Isabelle Facon démontre des objectifs plus voilés de ses structures d'intégration : Si l'espace économique commun semble surtout destiné à faire barrage à une éventuelle adhésion ukrainienne à l'Union européenne, la Communauté économique eurasiatique pourrait bien être utilisée par le Kremlin pour freiner l'intégration croissante des économies centre-asiatiques et chinoise.

<sup>150</sup> Pourtant la réalité montre que les capacités militaires de la Russie restent assez modérées. Son budget militaire est environ au niveau entre l'Allemagne et l'Italie, tandis que celui des pays de l'OTAN s'élève à 900 mlrd de dollars.

intérêts nationaux, en tous temps et en tous lieux. A cela s'ajoute une volonté de savourer une forme de revanche vis-à-vis d'Occidentaux, trop sûrs de leur force et de leur bon droit au cours des années de transition. Rien n'indique que cette tendance lourde infléchira, dans la mesure où les forces politiques qui préconisent une intégration progressive avec l'Occident sont aujourd'hui très marginalisées<sup>151</sup>.

### *Un compromis difficile entre les perceptions différentes.*

La Russie souhaite le renforcement de coopération avec l'Union européenne en matière de sécurité, coopération qu'elle inscrit naturellement dans le cadre du partenariat russo-européen : Dimitri Trenin souligne que dans la vision russe, le développement de la relation avec Moscou est pour l'Union européenne le seul moyen de devenir un acteur politique et sécuritaire influent<sup>152</sup>. Mais la politique de voisinage, telle qu'elle est initialement formulée, représente à cet égard une déception pour la Russie : en effet, l'Union place le partenariat russo-européen dans le contexte plus large du voisinage, et développe sa propre stratégie de sécurité vis-à-vis des voisins en marge de ses relations avec la Russie<sup>153</sup>. Ainsi, la politique de voisinage est supposée d'exercer une influence sur la résolution des conflits de la région; or, la Russie se perçoit comme un acteur à part entière dans ce processus, non comme un spectateur. Elle refuse donc d'être un simple objet de la politique européenne. Ainsi, au-delà de la spécificité russe, c'est la spécificité du partenariat russo-européen qui semble être niée dans cette nouvelle politique.

De plus, la Russie déplore la méthode retenue par la politique de voisinage, qui repose sur une approche bilatérale entre l'Union européenne et chacun des pays concernés. Les deux instruments clés sont les rapports par pays et les plans d'action. Ceux-ci, élaborés conjointement par l'Union et chaque pays partenaire, tracent les priorités pour chacun des voisins. L'Union se retrouve ainsi au centre d'un réseau qu'elle tisse avec chacun de ses partenaires ; ce rôle clé est parfaitement mis en lumière dans les différents modèles élaborés par Michaël Emerson, qui compare la politique de voisinage à une toile d'araignée ou à une roue dont l'Union serait le

---

<sup>151</sup> Th. GOMART, Paris et le dialogue UE-Russie : nouvel élan avec Nicolas Sarkozy ? *Russie.Nei. Visions* n°23, octobre 2007, p. 22

<sup>152</sup> Cf. Dimitri TRENIN, *op.cit.*

<sup>153</sup> Cf. Commission européenne, « Wider Europe... », *op.cit.*, et « Stratégie européenne de sécurité, Pour une Europe sûre dans un monde meilleur », *op.cit.*

centre<sup>154</sup>. Or, il aurait été préférable pour la Russie de recourir à un cadre multilatéral ou paneuropéen : Vladimir Baranovsky montre que le développement d'une architecture paneuropéenne est l'un des objectifs de la politique étrangère russe et une stratégie d'adaptation de la Russie à sa perte de puissance<sup>155</sup>. Le Conseil de l'Europe, qui a invité l'Union à tirer parti de ses programmes et instruments dans la mise en œuvre de la politique de voisinage<sup>156</sup>, aurait pu constituer, comme l'OSCE, un cadre approprié : la Russie en fait partie depuis 1996 et elle en prendra la présidence début 2006. Ce parapluie multilatéral aurait permis d'associer davantage la Russie au processus de mise en œuvre de la politique de voisinage. Pourtant, chacune de ces options était difficilement réalisable, en raison de la crise traversée par l'OSCE et des compétences limitées du Conseil de l'Europe.

Enfin le critique russe porte sur le caractère d'ingérence de l'approche européenne, plus particulièrement sur le processus d'eupéanisation amorcé dans les pays voisins via l'harmonisation législative avec une partie de l'acquis communautaire et l'alignement sur les normes et valeurs européennes. Ce processus était déjà présent dans les accords de partenariat et de coopération signés dans les années 1990 entre l'UE et les nouveaux Etats indépendants<sup>157</sup>. Cependant, la politique de voisinage comporte une différence essentielle avec ces accords: l'Union y développe une stratégie de conditionnalité. La participation des pays voisins aux politiques européennes (en particulier le marché intérieur) est ainsi subordonnée à leurs progrès dans l'implémentation des normes européennes et le renforcement de « valeurs communes » qui sont de fait celles de l'Union, comme l'affirme clairement le Traité constitutionnel<sup>158</sup>. La politique de voisinage prévoit ainsi une conditionnalité politique et une reprise partielle de l'acquis communautaire, sans offrir aux pays partenaires la carotte de l'adhésion. Or, si cela est suffisant pour certains pays qui,

---

<sup>154</sup> Cf. M. EMERSON, European Neighbourhood Policy : Strategy or Placebo? *CEPS Working Document* n°215, November 2004.

<sup>155</sup> Cf. V. BARANOVSKY, Russia : A Part of Europe or Apart from Europe. *International Affairs*, vol.76, n° 3, juillet 2000, pp.44-58.

<sup>156</sup> Conseil de l'Europe, Assemblée parlementaire, *Le Conseil de l'Europe et la politique européenne de voisinage de l'Union européenne*, doc.10708, 5 octobre 2005.

<sup>157</sup> Voir l'analyse de Hiski HAUKKALA sur le développement d'une politique européenne normative à l'égard de la Russie, The relevance of norms and values in the EU's Russia policy, *UPI Working Papers* 52, 2005.

<sup>158</sup> Titre VII, "L'Union et son environnement proche" L'article 6-57 dispose :

« L'Union développe avec les pays de son voisinage des relations privilégiées, en vue d'établir un espace de prospérité et de bon voisinage, fondé sur les valeurs de l'Union et caractérisé par des relations étroites et pacifiques reposant sur la coopération ».

comme l'Ukraine, peuvent malgré tout espérer rejoindre un jour l'Union<sup>159</sup>, elle ne correspond pas aux intérêts de la Russie. Pour celle-ci, ce processus est une contrainte davantage qu'une ressource. Comme le souligne Dov Lynch, la Russie perçoit la référence aux normes et valeurs européennes à la fois comme une interférence dans ses affaires intérieures (cette référence impliquant implicitement un jugement négatif des politiques russes) et comme l'exemple d'une rhétorique de « doubles standards »<sup>160</sup> La valeur ajoutée de la politique de voisinage est donc très réduite pour Moscou.

Ainsi, le lancement de la politique de voisinage marque une inflexion dans la perception russe de l'Union européenne : auparavant critiquée pour son engagement insuffisant dans la zone de NEI, l'Union apparaît désormais comme un rival potentiel pour la Russie, en termes d'influence. Surtout, la vision globale développée par l'UE pour tous les Etats frontaliers traduit, pour la Russie, une méconnaissance des spécificités de chaque voisin, et en particulier des siennes<sup>161</sup>. Finalement, les réticences russes quant à l'approche promue par l'UE reflètent la différence de nature entre les deux acteurs. Alors que la Russie est un Etat souverain dont le système de décision est centralisé, l'Union est un système de gouvernance à plusieurs niveaux<sup>162</sup>, « une puissance civile »<sup>163</sup> dont l'identité, moins clairement affirmée, repose essentiellement sur l'édification d'un socle de normes et de valeurs promues dans les politiques intérieure et extérieure.

---

<sup>159</sup> Cf. l'analyse de Katarina WOLCZUK, *Integration without Europeanisation: Ukraine and its Policy towards the European Union*, *EUI Working Papers*, European University Institute, Florence, 2004. K. Wolczuk relativise la motivation que représente l'adhésion en rappelant à juste titre que les pays d'Europe centrale avaient commencé à adopter les normes et la législation européenne avant que leur adhésion soit décidée. Inversement, en dépit de ses attentes à l'égard de l'Union, l'Ukraine n'a pas poursuivi les réformes requises par une éventuelle adhésion.

<sup>160</sup> Cf. D. LYNCH, *Misperceptions and divergences // "What Russia sees"*, *Chaillot Paper n°74*, 2005, p.18.

<sup>161</sup> Cependant, la position russe témoigne également d'une profonde incompréhension du système politique de l'Union européenne. La Russie reste prisonnière de sa vision très classique des relations internationales et perçoit l'Union comme une somme d'Etats souverains ou, plus rarement, comme un bloc monolithique. L'Union n'est jamais appréhendée comme un système de gouvernance à plusieurs niveaux, impliquant un grand nombre d'acteurs dans la prise de décision et la mise en œuvre de ses politiques. Or, cette réalité est particulièrement importante dans le cas de la politique de voisinage. Le système institutionnel de l'Union européenne est complexe et, face à la délégation russe, les interlocuteurs européens sont nombreux : la Commission européenne, le Conseil, le Haut Représentant pour la PESC, la présidence changeante tous les six mois, etc. À cet égard, le mécanisme de la « troïka » paraît insuffisant pour que l'Union européenne parle d'une seule voix. De ce point de vue, la création d'un ministre des affaires étrangères de l'Union représenté une réelle avancée. On aurait pu envisager également de désigner un représentant spécial de l'Union européenne chargé de la Russie.

<sup>162</sup> Voir en particulier les travaux de Fritz SCHARPF, notamment: *Community and autonomy : multi-level policy-making in the European Union*, *Journal of European Public Policy*, 1, 1994, pp.219-242. ; cf. également Jeremy RICHARDSON. *European Union : power and policy-making*. Routledge, 2006.

En conclusion, la politique de voisinage met à mal, aux yeux de la Russie, la relation d'égal à égal avec l'Union européenne, conquise d'une lutte difficile depuis une décennie et tout juste concrétisée par les quatre espaces communs ; dans la vision russe, cette politique n'est rien d'autre qu'une tentative d'exportation, dans une zone vitale pour Moscou, des valeurs européennes.

Les pays voisins deviennent ainsi l'enjeu dans rivalités stratégiques et politiques plus qu'économiques, car ils dépendent encore largement de Moscou sur ce plan-là. Il faut souligner le caractère latent et « épisodique » des rivalités russo-européennes dans le voisinage commun : selon Andrei Zagorski, les difficultés constatées proviennent davantage d'ambiguïtés que d'un véritable conflit<sup>164</sup>. Pourtant, les différences de vue sur le voisinage sont bien à l'origine de blocages dans le partenariat russo-européen, comme en témoignent les difficiles négociations sur les quatre espaces communs<sup>165</sup>. Ces blocages s'expliquent aussi par d'autres raisons, notamment par des divergences sur les méthodes de négociations<sup>166</sup> et surtout sur l'espace liberté, de sécurité et de justice<sup>167</sup>. Mais la question du voisinage a miné les discussions sur l'espace de sécurité extérieure : la Russie a refusé les propositions européennes de coopération dans les conflits du Caucase et en Transnistrie, alors que l'Union rejetait les offres russes de coopération technique. Ainsi, la feuille de route sur l'espace de sécurité extérieure – adoptée avec les autres en mai 2005 – indique seulement les possibilités de coopération dans les « régions adjacentes » de l'Union européenne et la Russie, sans que la politique de voisinage soit mentionnée ou les pays concernés nommés<sup>168</sup>.

L'importance de la politique de voisinage est tout aussi cruciale pour l'Union européenne : il s'agit de facto de la première politique étrangère à 27, puisque tous les Etats membres ont des liens privilégiés avec un ou plusieurs nouveaux voisins, qu'ils soient de l'Est de l'Europe ou méditerranéens. De plus, cette politique, si elle repose sur des leviers d'influence traditionnels pour l'UE (capacité à servir de modèle,

---

<sup>163</sup> Voir en particulier l'analyse de Christopher HILL et Michael SMITH. *International relations and the European Union*. Oxford: Oxford University Press, 2005, et celle de Michèle KNOTT et Sebastian PRINCEN, *Understanding European Union's External Relations*. London : Routledge, 2003.

<sup>164</sup> A. ZAGORSKI. Russia and the shared neighborhood. *What Russia sees*, p. 61.

<sup>165</sup> Ces négociations ont finalement abouti au sommet de Moscou en mai 2005, avec l'adoption de feuilles de route pour les quatre espaces.

<sup>166</sup> La volonté russe de dissocier ces espaces pour parvenir à un accord en matière économique et culturelle, alors que pour l'UE ces espaces forment un tout indivisible.

<sup>167</sup> La Russie souhaitait un accord facilitant le régime de visas, l'Union européenne un accord sur la réadmission.

<sup>168</sup> Conseil de l'Union européenne, 15<sup>ème</sup> sommet EU-Russie, mai 2005, 8799/05.

influence normative), elle témoigne aussi de l'émergence de l'Union européenne comme acteur sécuritaire dans les relations internationales.

Au moment où la politique de voisinage commence à être mise en œuvre, il reste à l'Union européenne à élaborer une véritable réflexion pour trouver des modes cohérents d'interaction entre sa politique de voisinage et son partenariat stratégique avec la Russie, qui connaît une dynamique propre.

L'Union européenne a tenté de répondre aux réticences exprimées par la Russie vis-à-vis de la politique de voisinage en expérimentant deux schémas d'articulation.

Elle a tout d'abord essayé de mettre en place un schéma de rupture, en acceptant de développer une relation spécifique avec la Russie et d'insuffler une dynamique propre au partenariat russo-européen. Ce schéma trouve une expression concrète dans l'initiative russo-européenne d'instaurer quatre espaces communs, au moment même où est lancée la politique de voisinage. Ainsi, le sommet russo-européen de Saint-Petersbourg (mai 2003) décide un espace économique commun, un espace de liberté, de sécurité et de justice, un espace de sécurité extérieure et un espace d'éducation et de recherche<sup>169</sup>. Le renforcement du dialogue politique, la systématisation des concertations en matière de politique étrangère, la transformation du conseil de coopération en « Conseil permanent de partenariat », témoignent également de la spécificité de la relation entre la Russie et l'Union. Bien plus que la stratégie commune de 1999, la concrétisation du partenariat (autour des quatre espaces et des feuilles de route adoptées en 2005<sup>170</sup> pour leur mise en œuvre) marque un tournant dans cette relation russo-européenne et lui confère une portée inédite<sup>171</sup>.

Cependant, ce schéma de rupture a rapidement montré ses limites. Il se heurte aux difficultés, pour l'Union européenne, de dissocier dans ses politiques la Russie de son environnement proche. Ainsi, les questions qui ont dominé l'agenda russo-européen depuis 2003 impliquent les voisins, à des degrés divers. C'est le cas bien sûr

---

<sup>169</sup> Déclaration commune, sommet de Saint-Petersbourg, 31 mai 2003, [http://europa.eu.int/comm/external\\_relations/russia/sum05\\_03/js.htm](http://europa.eu.int/comm/external_relations/russia/sum05_03/js.htm)

<sup>170</sup> Les quatre feuilles de route ont été adoptées dans un ensemble unique de documents, au sommet russo-européen de Moscou en mai 2005. Cette adoption unique répond aux souhaits de l'Union européenne, alors que la Russie plaide pour une différenciation entre les quatre espaces. Cf. [http://europa.eu.int/comm/external\\_relations/russia/summit\\_05\\_05/index.htm](http://europa.eu.int/comm/external_relations/russia/summit_05_05/index.htm)

<sup>171</sup> Laure DELCOUR note dans son article op. cit. que le terme de "partenariat stratégique" employé vis-à-vis de la Russie depuis 1999 n'est pas exclusif : il est utilisé, par exemple, pour caractériser les relations de l'Union avec l'Inde. Vis-à-vis de la Chine, la Commission a tour à tour employé l'expression « comprehensive partnership » et « maturing partnership ». Ce qui est en revanche inédit, c'est la portée de ce partenariat russo-européen, qui devient potentiellement exhaustif avec la décision d'instaurer quatre espaces communs.

pour la résolution des conflits de la région (Transnistrie notamment), mais aussi pour la coopération énergétique et la question de la libre circulation des personnes et des visas.

Consciente de ces interactions, l'Union a alors tenté de promouvoir un second schéma et de présenter le partenariat russo-européen (en particulier l'espace économique commun) comme un modèle possible (car plus achevé) pour la politique de voisinage. Dans sa stratégie de 2004, la Commission confirme implicitement que le partenariat russo-européen se développe au-delà de la politique de voisinage, et qu'en tant que voisins, la Russie et l'Union doivent travailler de concert sur les problèmes communs<sup>172</sup>.

La place de la Russie dans la politique de voisinage reste de facto ambiguë - ni tout à fait dedans, ni tout à fait dehors, puisque la Russie bénéficie de l'instrument financier de voisinage<sup>173</sup>. Ainsi, l'Union ne réussit pas à promouvoir un schéma d'interaction stable.

#### **Chapitre 4. La difficile articulation du partenariat russo-européen avec la politique de voisinage.**

##### **4.1. Les perspectives du développement du partenariat stable : regard sur le contexte politique.**

Une compétition entre les deux projets de l'avenir pour les NEI amène à la situation où la confiance entre Bruxelles et Moscou reste limitée et chacun essaie de contrebalancer l'impact de l'autre sur le territoire adjacent. Tout de même malgré une expérience difficile de coopération sur l'espace commun, on peut trouver dans le contexte politique actuel des prémisses de partenariat.

Par le développement des mêmes facteurs historiques et politiques, les NEI et les pays du Caucase du Sud forment une zone d'intérêts communs pour la Russie et l'UE. D'un côté ces régions ont fait longtemps partie d'un même pays que la Russie avec laquelle elles restent toujours liées par des projets d'infrastructure ou bien par la mentalité et la culture. D'autre côté, au cours de l'intégration européenne l'UE s'est

---

<sup>172</sup> Commission européenne, *European Neighborhood Policy Strategy Paper*, COM (2004) 373 final, 12/05/2004

<sup>173</sup> Notamment pour les actions de coopération transfrontalière. Cf. Commission européenne, *ibidem*.

approchée des frontières de NEI et par conséquent sa sécurité et ses intérêts économiques deviennent dépendants d'une situation à sa nouvelle périphérie.

Il paraît que pour la coopération efficace sur le voisinage commun, les deux côtés doivent se mettre d'accord sur les « règles du jeu ». Un tel accord pourrait être basé sur un nombre de principes.

- ***L'espace de NEI est une zone d'intérêts communs pour la Russie et l'UE***

Si ce principe est pris en compte, ni Moscou ni Bruxelles ne doivent pas nier le droit d'engagement dans cette région afin d'assurer sa stabilité et son développement. Les NEI restent de grande importance pour la Russie du point de vue économique, politique ou culturel. Il en est de même pour l'UE surtout après l'adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie et dans le contexte de l'accentuation des problèmes de contrebande et de flux migratoires incontrôlables. Vu le nombre de défis à la sécurité européenne en provenance de NEI, il semble assez juste que l'UE prenne une position plus active sur sa périphérie.

- ***Le territoire de NEI ne doit pas être considéré comme objet de domination militaire et stratégique par des grands acteurs du continent européen.***

Dans le contexte de la réalisation de la politique de voisinage cette condition paraît importante à la fois pour la Russie, que pour l'Union européenne et pour les pays voisins. Le refus de tentatives d'entamer la coopération avec les NEI au détriment de leurs relations avec d'autres partenaires, ainsi que l'abandon d'intentions de s'assurer d'une position privilégiée dans la région du point de vue militaire et stratégique pourrait contribuer à la restauration d'une confiance entre Bruxelles et Moscou sur l'espace commun.

Si les deux acteurs prennent en compte une telle approche à l'égard de périphérie commune, ils pourront bien se focaliser sur la résolution des problèmes concrets auxquels tous les pays du continent font face aujourd'hui et qui représentent une vraie menace pour la sécurité commune (comme le crime transfrontalier ou toutes sortes de trafics). Or, c'est seulement possible si la politique de voisinage sert à promouvoir la stabilité et la modernisation dans les NEI et pas pour influencer ses orientations stratégiques dans le domaine de relations internationales.

Aujourd'hui c'est plutôt le scénario conflictuel qui se réalise où les pays voisins restent un territoire de compétition entre les projets géopolitiques de Bruxelles et de Moscou.

Par exemple Moscou occupe une position ambiguë dans le règlement en Transnistrie, dont la Moldavie a besoin pour le développement normal. Ayant un impact considérable sur la stabilité de la région, les autorités russes essaient de conditionner son rôle constructif par les garanties de la part des pouvoirs moldaves de non-adhésion à l'OTAN et à l'UE<sup>174</sup>.

Procédant d'une même logique, l'UE vise à contrebalancer l'impact russe sur les orientations politiques de ses voisins. Ainsi, au cours d'une visite à Minsk à la veille du sommet de Partenariat orientale, la délégation de l'UE conduite par Javier Solana a fait comprendre au régime biélorusse que s'il reconnaît l'indépendance de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud, le pays ne sera pas inclus au programme européen destiné à ses voisins<sup>175</sup>.

Le scénario conflictuel ne peut pas être le bon pour la stabilité du continent et pour l'apparition d'une Europe sans «lignes de division», dont parlent aussi bien les représentants de la Russie que de l'UE. La continuation d'une compétition autour les Etats de périphérie commune amène à une situation où la solution des problèmes dans ces Etats devient de plus en plus compliquée et demande des efforts et des ressources toujours plus importants. Sans parler du fait qu'une telle situation n'est pas profitable ni à l'UE, comme elle menace la réalisation des objectifs fixés dans la politique de voisinage, ni à la Russie qui paie un prix élevé pour retenir ses voisins sous son influence<sup>176</sup>.

Une idée de se mettre d'accord sur les règles du jeu dans l'espace voisin se trouve à l'origine d'une initiative du président russe Dimitri Medvedev qui vise la

---

<sup>174</sup> Voir *Kommersant*, 22 janvier 2008.

<sup>175</sup> Le journal *Kommersant* rapporte une déclaration suivante de Karel Schwarzenberg, à l'époque président du Conseil « Affaires générales et Relations extérieures » et ministre tchèque des Affaires étrangères. « Si la Biélorussie reconnaît l'indépendance de l'Ossétie du Sud et de l'Abkhazie, elle aura beaucoup de problèmes avec la participation au 'Partenariat Oriental' de l'UE comme elle se situera ainsi en dehors d'un contexte européen », – a prévenu Karel Schwarzenberg. Benita Ferrero-Waldner, Commissaire Européenne pour les Relations Extérieures et la Politique Européenne s'est exprimé dans la même veine en disant que «quant à l'indépendance de l'Ossétie du Sud et de l'Abkhazie, nous ne le reconnaissons pas. Et si la Biélorussie la reconnaît, cela rejetera en arrière nos relations». *Kommersant*, 25 février 2009.

<sup>176</sup> Pour les exemples chiffrés d'un coût que paie Moscou pour l'orientation prorusse des NEI voir: GRANIK I. Rossiya kreпит integraciyu rublem (La Russie renforce l'intégration par une rouble). *Kommersant*, 4 février 2009.

création d'une nouvelle «architecture de sécurité européenne»<sup>177</sup>. Comme le note le diplomate russe, l'ex vice-Ministre des affaires étrangères, Anatoly Adamishin, cette initiative essaie d'en finir avec la guerre froide et établir des règles qui seront les mêmes pour tout le monde. Dans l'article 2 d'un projet du Traité sur la sécurité européenne qui a été présenté en novembre 2009 après le lancement de l'initiative, on évoque le refus d'utiliser les territoires des pays européens pour les fins militaires: «Le participant du Traité n'admet pas la possibilité d'utiliser son territoire ni les territoires d'autres participants pour préparer ou conduire soit une offensive militaire contre un des participants du Traite, soit d'autres actions qui mettent en danger la sécurité des Etats participants»<sup>178</sup>.

La nécessité d'un nouveau Traité s'explique du point de vue russe par quelques observations. La reconnaissance de l'indépendance de Kosovo, ainsi que la guerre en Caucase se sont produites à l'encontre des prévisions d'une Acte finale d'Helsinki, qui a été signé le 1 août 1975 par l'URSS, les Etats-Unis, le Canada et 33 pays européens et qui est devenue un document de base de l'OSCE. Or, les principes qui ont perdu leur valeur doivent être remplacés par d'autres. D'où la nécessité de créer une « nouvelle architecture de la sécurité » sur un fondement constitué par des principes qui seront respectés par tous les acteurs de la politique européenne<sup>179</sup>. C'est donc pour réaliser cette initiative que le président russe propose de réunir des acteurs clés de la politique européenne de Vancouver à Vladivostok,<sup>180</sup> afin d'élaborer les règles universelles de comportement des Etats sur le continent européen.

---

<sup>177</sup> Voir le projet du Traité de sécurité européenne qui a été élaboré à la base de cette initiative sur [www.kremlin.ru/news/6152](http://www.kremlin.ru/news/6152)

<sup>178</sup> Ibid.

<sup>179</sup> On peut tracer les étapes suivantes dans l'évolution d'une idée de nouveau Traité de sécurité européenne.

5 juin 2008 – l'intervention de Dimitri Medvedev à Berlin, proposition de nouveau Traité.

4-5 octobre 2008 – discussion de la proposition lors d'une rencontre des Ministres des affaires étrangères de l'OSCE.

8 octobre 2008 – conférence à Evian, concrétisation de l'idée de nouveau Traité.

1 avril 2009 – rencontre entre Dimitri Medvedev et Barak Obama, discussion des questions de sécurité européenne

27-28 juin 2009 – rencontre des Ministres des affaires étrangères de l'OSCE

29 novembre 2009 – le projet du Traité apparaît sur le site du Président Medvedev

1 décembre 2009 – Ministre des affaires étrangères russe Sergei Lavrov présente les propositions concrétisées du Président russe à la rencontre des Ministres des affaires étrangères de l'OSCE à Athènes.

<sup>180</sup> Selon l'expression utilisée par Dimitri Medvedev lors de la formulation des priorités de sa politique étrangère. <http://www.ln.mid.ru/nsite-sv.nsf/2b3469cf30903a33c325748300382b5a/b1ef90c9107f48a3c3257488004a2165?OpenDocument>

La proposition du président russe a trouvé un écho chez les leaders européens lors de la conférence sur la sécurité à Munich<sup>181</sup> en février 2009, ce qui a permis d'espérer sa concrétisation dans les mois à venir. Une certaine compréhension de la préoccupation russe à l'égard d'un système de sécurité existant en Europe a été exprimée par les Etats-Unis. Dans son article consacré aux relations entre l'Ouest et la Russie, Henri Kissinger a noté que malgré toute la nécessité de coopération étroite entre l'UE et les NEI, il ne faut pas être presser avec l'adhésion de ses derniers à l'UE compte tenu la position réticente de Moscou sur cette question<sup>182</sup>.

Pourtant il semble peu probable que l'Europe soit d'accord avec la proposition russe qui vise à assurer son leadership dans le domaine de la «sécurité dure». Comme l'a noté Feodor Lukianov, le rédacteur en chef d'un magazine «Rossiya v globalnoy politike» («La Russie dans la politique mondiale»), c'est bien la «sécurité douce» qui domine aujourd'hui l'agenda européen – le climat, la migration, le développement durable, le trafic de drogues. Dans sa majorité les européens ne voient pas une menace militaire de la part de Moscou, à l'exception peut-être de quelques voisins russes les plus nerveux. Or, le conflit entre Moscou et Tbilissi a rappelé bien la persistance des conflits traditionnels sur le continent européen. Mais puisque les représailles de Moscou dans ce conflit ont été considérées comme démesurées, il a plutôt fait penser à un instrument pour contenir la Russie qu'à une création d'un format sous lequel Moscou aura le droit de veto en matière de sécurité.

Tout de même c'est largement grâce à l'initiative du président Medvedev que le débat sur les principes et le fondement de la sécurité européenne a été lancé. Malgré certaines difficultés liées à la réticence des partenaires occidentaux de réviser les formats de coopération existants et de reconnaître de nouvelles réalités comme l'indépendance de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud, la discussion peut amener à un rapprochement des positions et l'élaboration d'un *modus vivendi* acceptable pour Moscou comme pour les capitales européennes. Le compromis ne sera pas pour demain, mais le point de départ d'un dialogue a été marqué par le projet russe.

---

<sup>181</sup> Voir entre autres l'allocution de N. Sarkozy lors de la Conférence sur la sécurité à Munich <http://www.elysee.fr/webtv/index.php?intChannelId=15&intVideoId=981>

<sup>182</sup> KISSINGER H., Finding Common Ground With Russia. *Washington Post*, July 8, 2008.

- *L'espace de NEI n'est pas seulement une zone d'intérêts communs de la Russie et de l'UE, mais aussi de leur responsabilité commune pour le développement et la stabilisation.*

Les processus politiques sur le continent européen démontre qu'il existe un terrain pour le partenariat entre Moscou et Bruxelles. Comme on peut le voir dans une période de présidence française à l'UE (de juillet à décembre 2009), l'Union européenne a l'intention de jouer un rôle actif sur sa périphérie vu la gravité des menaces et des défis auxquels elle doit faire face. Il suffit de se rappeler les efforts de la diplomatie française lors d'un conflit russo-géorgien. La réaction immédiate du président français Nicolas Sarkozy témoigne de l'attention que l'UE accorde à ses voisins. En outre la « diplomatie de navette » entre Tbilissi et Moscou a signalé un choix important pour l'UE. Dans ces allocutions et interviews après le conflit, Nicolas Sarkozy notait qu'il y avait des collègues dans le camp occidental qui ne voulaient pas qu'il s'interpose entre la Russie et la Géorgie afin de régler le conflit<sup>183</sup>. Ainsi le fait même que le président français avec le président de la Commission européenne à ses côtés ont décidé de prendre une part active pour régler le conflit est un pas important dans la formation d'une Europe politique. Il est à noter également qu'une telle décision va à l'encontre d'une pratique devenue traditionnelle quand toutes les décisions importantes dans le domaine de sécurité européenne sont prises par les Etats-Unis. La volonté de l'UE de prendre sa responsabilité pour les processus politiques et sécuritaires sur le continent, sans céder le premier rôle aux Etats-Unis, rend probable que Bruxelles pourrait convaincre Washington à accepter sa vision d'une politique à mener vis-à-vis de NEI. Or, cette politique, qui sera élaborée par Bruxelles, aura donc plus de chances de tenir en compte les intérêts et les préoccupations russes qui si elle était formulée par Washington. La sécurité américaine n'est pas liée de la même façon qu'européenne avec les processus qui se passent à l'Est de l'UE. Par conséquent l'approche de Washington vers les problèmes régionaux est moins pragmatique et plus idéologique.

Quant à la Russie, le rôle d'un acteur international responsable prévoit la stratégie de comportement qui a pour objectif d'aider son voisinage à se développer, en apportant son soutien notamment à la lutte contre la corruption au sein de l'appareil d'Etat ou à la lutte contre le crime organisé. La coopération avec l'UE dans

ce domaine représente un intérêt pour Moscou. Malgré la préoccupation du pouvoir russe vis-à-vis de l'élargissement de présence européenne sur le territoire des NEI, le choix de l'action commune avec l'UE pour stabiliser et moderniser la région semble bien plus évident que le maintien d'une situation actuelle sur la périphérie commune. Le *statut quo*, qui est caractérisé par l'inexistence d'un Etat de droit, la corruption répandue et la pauvreté, pose une véritable menace à la sécurité de la Russie elle-même.

#### **4.2. La participation de la Russie à la politique de voisinage : la nécessité et les contraintes.**

Dans le moment où la coopération avec les Etats de la frange orientale de l'UE s'approfondit graduellement, l'EU se trouve face à une tâche absolument importante – celle de trouver un schéma de relations stables et partenariales avec la Russie. Or, pour que ce schéma soit efficace, il doit prendre en considération les intérêts russes sur l'espace de NEI.

Aux yeux de la Russie, la politique de voisinage met en péril le format de relations qui s'est formé après un long processus de négociations. Dans le cadre de ce format la Russie et l'UE sont les partenaires égaux. Cette égalité est avant tout perçue à Moscou comme l'absence de moyens à l'arsenal de l'UE pour influencer la politique intérieure et extérieure de la Russie. L'idée de contrer toute atteinte possible aux intérêts nationaux d'Etat fait partie d'une stratégie de sécurité nationale russe jusqu'à 2020, qui a été adoptée par le président russe en mai 2009<sup>184</sup>. Ainsi le Kremlin envoie un signal aux acteurs clés de la politique internationale et avant tout aux Etats-Unis et l'UE: la Russie est prête à coopérer mais ne tolérerait pas l'aliénation de son droit de prendre des décisions indépendantes visant à garantir sa sécurité dans toutes les directions.

La réalisation de la politique qui vise la promotion des valeurs européennes ainsi que les réformes intérieures en échange d'une coopération renforcée avec Bruxelles, semble à la Russie d'être un exemple d'une approche unilatérale et fait l'objet d'une suspicion accrue. La politique de voisinage est considérée par Moscou comme une tentative de l'UE d'affaiblir la présence russe dans les pays voisins en les

---

<sup>183</sup> Voir notamment la conférence de presse du Président français <http://www.elysee.fr/webtv/index.php?intChannelId=1&intVideoId=917>

<sup>184</sup> Stratégie de la sécurité nationale de la Russie jusqu'à 2020. [www.scrf.gov.ru/documents/99.html](http://www.scrf.gov.ru/documents/99.html)

faisant adopter le cap pro-européen. Pour ce qui est de renforcement de coopération économique en échange de réformes intérieures selon le modèle occidental, ce schéma n'est pas vraiment apprécié à Moscou. Selon une idée répandue parmi les autorités russes, il n'y a pas de mode de gouvernance idéal ou universel pour un pays. C'est impossible de définir un modèle universel à adopter par tous les gouvernements, comme les peuples et les nations sont différents, et leurs conceptions de modèle de gouvernance et de démocratie peuvent légitimement varier. En plus, une tentative de conditionner la coopération par la démocratisation du régime rappelle aux russes une expérience douloureuse des années 1990. Une idée reste toujours ancrée dans l'esprit du peuple russe selon laquelle pendant les années de gouvernance de Boris Eltsin, la relation entre la Russie et l'UE ont été réduite à une situation quand Moscou devait constamment se défendre contre le critique de l'UE sur ses actions en politique intérieure (notamment la guerre en Tchétchénie). Donc, pour certaines personnes, plutôt d'orientation «patriotique» proche d'extrême droite, il n'y avait pas vraiment d'avantages pour la Russie dans une telle coopération.

L'ignorance de la part de l'UE des liens stratégiques qui réunissent la Russie avec ses voisins risque à provoquer de nouvelles tensions. La crise en Ossétie du Sud a marqué les limites de tolérance de Moscou vis-à-vis de tentatives extérieures d'influencer le développement de la situation politique sur l'espace de NEI.

Dans une interview télévisée au lendemain de la reconnaissance par Moscou de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud, Dmitry Medvedev a formulé 5 principes de la politique étrangère russe, à savoir :

Premièrement, la Russie reconnaît la primauté des normes fondamentales du droit international qui régissent les rapports entre les nations civilisées.

Deuxièmement, la Russie prône un monde multipolaire. "L'unipolarité est inacceptable", a souligné le chef du Kremlin. La Russie "ne peut pas accepter un ordre mondial où toutes les décisions sont prises par un seul pays, même aussi important que les Etats-Unis", car ce monde est "instable et conflictuel", a relevé le président russe.

Troisièmement, la Russie ne veut pas de confrontation avec aucun pays. "La Russie n'a pas l'intention de s'isoler. Nous développerons dans la mesure du possible un partenariat amical avec l'Europe, les Etats-Unis et d'autres pays du monde", a affirmé le chef du Kremlin.

Quatrièmement, la protection de la vie et de la dignité des citoyens russes, "où qu'ils se trouvent", est une priorité incontestée. "Nous défendrons les intérêts de nos

entreprises à l'étranger. Et le monde doit savoir qu'il y aura une riposte à toute agression", a-t-il souligné.

Cinquièmement, la Russie défendra ses intérêts dans les régions "amicales". "Comme beaucoup d'autres pays, la Russie a des intérêts privilégiés dans un certain nombre de régions. Ces régions abritent des pays qui entretiennent avec la Russie des liens amicaux", a constaté M. Medvedev, précisant qu'il ne s'agissait pas forcément de pays frontaliers<sup>185</sup>.

Ce cinquième principe démontre bien qu'attend la Russie de ses partenaires européens – la reconnaissance de son rôle d'un acteur majeur dans les régions d'importance stratégique, et avant tout, bien entendu, dans celle constituée par les nouveaux Etats indépendants. Toute atteinte au leadership de la Russie dans ses territoires voisins est considérée par Moscou comme une menace à sa sécurité. La nouvelle doctrine militaire de la Russie adoptée par le Président Medvedev le 5 février 2010 prouve cette considération. Le chapitre II, paragraphe 8 de ce document cite parmi les dangers extérieurs «les tentatives d'approcher les frontières de la Fédération de Russie par l'infrastructure militaire de l'OTAN, notamment par la voie d'élargissement du bloc». Dans cette section même on trouve parmi les dangers «le déploiement des contingents militaires des Etats étrangers sur le territoire des Etats voisins ou des Etats alliés»<sup>186</sup>.

Ainsi, la question qui reste en suspens est de savoir comment peut-on concilier les intérêts de Moscou et de Bruxelles dans l'espace de NEI pour éviter la rivalité et le risque des tensions.

La recherche de solution à ce dilemme aura lieu dans le contexte d'un rôle de plus en plus actif de Washington dans l'espace de NEI. Le projet d'installation des éléments du système antimissile en République tchèque et en Pologne – à 200 km. d'une région de Kaliningrad – ainsi que des missiles américains «Patriot» d'une portée de 250 km sont devenus des irritants pour Moscou et une source de tension pour tout le continent européen. L'abandon de ce projet dans le contexte de « redémarrage » dans les relations entre la Russie et les Etats-Unis n'a pas vraiment amélioré la situation car a été accompagné par les plans de déployer les missiles intercepteurs en territoire de Roumanie afin de parer à une « éventuelle menace » de la part de l'Iran. Il s'agit des missiles-intercepteurs mobiles, des missiles de moyenne

---

<sup>185</sup> Voir : Medvedev annonce les "cinq principes" de sa politique étrangère, 1 septembre 2008, <http://fr.rian.ru/russia/20080901/116428823.html>

portée qui devront être opérationnelles vers 2015. Suivant la tradition, les parties contractantes (les Etats-Unis et la Roumanie) ont déclaré que ces missiles ne visaient pas la Russie. Or du côté russe l'utilité des plans américains pose de grands doutes.

Il est à noter que les négociations sur un nouvel accord de partenariat et de coopération entre l'UE et la Russie – qui témoignent d'un progrès assez modéré pour le moment – auront un impact important sur les relations entre l'UE et la Russie. Ils forment un cadre pertinent pour l'élaboration des mécanismes de coopération. Il est important pour les deux parties de se mettre d'accord dans ce document sur une coordination politique dans l'espace du voisinage commun.

#### **4.3. Les nouveaux Etats indépendants, en quoi vont ils continuer d'influencer la relation entre le Russie et l'UE ?**

La Russie refuse de faire partie du programme de nouveau voisinage de l'UE, en acceptant le partenariat et en insistant sur le principe de relations d'égal à égal. L'intérêt russe serait de participer au processus décisionnel au niveau européen sans concéder les transferts de souveraineté que cela suppose.

Dans ce contexte il n'est pas étonnant que la Russie exprime son insatisfaction à l'égard du modèle actuel de relation avec l'Union européenne et qu'elle revendique un partenariat fondé sur l'égalité entre les deux parties. C'est d'ailleurs pour cette raison que la plupart des pays de l'association européenne de libre-échange ont choisi de rejoindre l'Union européenne.

La Russie souhaite, en effet, être associée à la prise de décision au sein de l'Union européenne. Ainsi, dans le cadre des négociations sur le contenu du nouvel accord de partenariat et de coopération qui devrait succéder à l'actuel accord, les autorités russes ont proposé une nouvelle architecture concernant le volet institutionnel qui consisterait à associer ses représentants aux différents niveaux de décision du Conseil (comités d'expert, COREPER et Conseil).

Toutefois, l'Union européenne ne peut pas admettre que les relations privilégiées avec la Russie conduisent à remettre en cause le principe de son autonomie de décision. En effet, il est difficilement envisageable que la Russie ou un autre pays tiers bénéficie des droits réservés aux États membres de l'Union européenne sans en avoir les obligations.

---

<sup>186</sup> Doctrine militaire de la Russie. (*Voennaya doktrina RF*). Adopté par le Président de la Russie le 5 février 2010. [http://news.kremlin.ru/ref\\_notes/461](http://news.kremlin.ru/ref_notes/461)

En réalité, l'Union européenne peine à définir un modèle de coopération spécifique vis-à-vis de la Russie et on voit mal aujourd'hui ce que pourrait revêtir exactement une relation fondée sur un partenariat stratégique.

Il existe pourtant d'autres modèles de coopération plus poussée entre l'Union européenne et des pays tiers. On peut citer notamment l'association de certains pays, comme la Norvège, l'Islande ou la Suisse, à l'espace Schengen, ou encore l'union douanière entre la Turquie et la Communauté européenne.

D'ores et déjà, les relations institutionnelles entre l'Union européenne et la Russie présentent un caractère particulier. Ainsi, à plusieurs reprises, le Sommet Union européenne-Russie s'est réuni en présence de tous les chefs d'État et de gouvernement des États membres de l'Union européenne et du Président de la Fédération de Russie, notamment lors de la célébration du tricentenaire de la ville de Saint-Petersbourg en 2003, ou à Lahti en octobre 2006. La possibilité de réunir, au sein du Conseil de partenariat permanent, les ministres de l'Union européenne et de la Fédération de Russie, à l'image du Conseil de l'Union, est également unique en son genre. Enfin, la Russie est aussi le seul pays tiers qui dispose de relations institutionnalisées avec le Comité politique et de sécurité et l'État-major de l'Union européenne.

Dès lors, on peut envisager, dans certains domaines spécifiques comme en matière de politique européenne de sécurité et de défense, des structures originales permettant une meilleure implication de la Russie, sans pour autant remettre en cause le principe de l'autonomie de décision de l'Union européenne, en s'inspirant par exemple de ce qui existe dans le cadre de l'OTAN.<sup>187</sup> Ce pourrait être une solution de compromis, car en échange d'être traité comme un vrai partenaire, la Russie peut faire des concessions sur un certain nombre de sujets liés à l'espace des NEI. Cela permettra également à la Russie de mieux comprendre les pratiques du système de fonctionnement de l'UE.

Compte tenu l'interdépendance forte entre l'Union européenne et la Russie, un partenariat stratégique durable est une nécessité.

Malgré les fortes tensions du moment actuel, liées à des désillusions et à des malentendus réciproques, la coopération étroite entre les gouvernements et les peuples

---

<sup>187</sup> *Union européenne-Russie : quelles relations ?*. Rapport d'information n°307 (2006-2007) de M. Yves Pozzo di Borgo, sénateur, fait au nom de la délégation pour l'Union européenne, déposé le 10 mai 2007.

doit être la priorité de nouvelles relations, construites sur la base juridique également renouvelée.

Il paraît très important que le partenariat russo-européen se développe en deux directions : d'abord au niveau politique, couvrant des questions en matière d'énergie, de politique étrangère et de défense, de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée. Et puis, au niveau de la société civile, ce que doit passer par le développement de la mobilité des étudiants et des chercheurs, encouragement de toutes les formes de coopération décentralisée ou encore lancement des projets conjoints en matière industrielle ou technologique. C'est justement par la multiplication des contacts entre les peuples que la société russe pourrait mieux comprendre le projet européen et les valeurs de démocratie et des droits de l'homme qui constituent son centre.

La suppression à terme de l'obligation des visas et la création d'un espace de libre circulation des personnes constitueraient un bon moyen de rapprocher les peuples de l'Union européenne et de la Fédération de Russie.

Pour ce que concerne les relations futures entre la Russie et l'UE dans le contexte de politique de voisinage il semble possible de prévoir des évolutions suivantes.

***- Le territoire des Nouveaux Etats indépendants gardera son rôle important dans l'agenda de relation entre Moscou et Bruxelles.***

En se basant sur ce constat on peut supposer que Bruxelles se gardera de faire quelques déclarations sonores sur les perspectives d'adhésion des pays voisins à l'UE, tandis que les Etats membres comme la France ou l'Allemagne maintiendront leur attitude sceptique par rapport à l'élargissement de l'OTAN à court terme.

L'UE a besoin de relation durable avec la Russie pour être en capacité de participer à la résolution des problèmes régionaux et globaux. C'est pourquoi Bruxelles a l'intérêt d'entamer un dialogue avec la Russie sur un nombre de questions et notamment la sécurité militaire, la lutte contre la criminalité, l'économie et l'éducation. Pour maintenir de bonne relation avec Moscou Bruxelles probablement n'évoquerait pas dans une perspective à moyen terme « la perspective européenne » des Etats avoisinants la Russie. En même temps l'UE se focaliserait sur la mise en œuvre de la politique européenne de voisinage et le développement d'une coopération économique avec les NEI. Une telle approche permettrait tout d'abord d'éviter une

escalade avec Moscou qui aurait été probable au cas d'une reconnaissance d'un cap sur un nouvel élargissement vers l'Est. En outre un accent sur la politique de voisinage démontrerait à l'opinion publique européenne que les pays voisins ne sont pas restés à l'ombre d'une coopération conjoncturel avec la Russie et figurent toujours parmi les priorités de la politique étrangères européenne. Et finalement la coopération économique avec les Etats frontaliers de l'Union lui permettrait de marquer ses points forts dans le dialogue avec la Russie. Parmi les dossiers que Bruxelles peut influencer pour défendre sa stratégie face à Moscou figurent l'adhésion de la Russie à l'OMC, sa position au sein de G8, l'exportation des hydrocarbures russes au marché européen.

*- Une correction de la politique russe à l'égard de NEI permettra de développer une perception de la Russie en tant que partenaire dans la réalisation de la PEV ainsi que poser un fondement solide à sa propre « politique de voisinage ».*

Dans son approche vis-à-vis des pays voisins, la Russie ne devrait pas constamment faire allusion au fait que ces territoires font partie d'une zone de ses intérêts.

D'abord, cela nuit à son image à l'étranger et fait naître des discussions sur la « politique néo-impérialiste » russe. Dans ce cas-la la Russie devient une cible facile pour le critique. Le rôle du premier plan que les NEI jouent dans la stratégie de la politique étrangère de Moscou peut être interprété comme une tentative de restituer la dominance sur la région propre à une période de l'URSS. Une telle représentation de la Russie est profitable pour un nombre d'acteurs internationaux – premièrement parce qu'elle joue sur une attitude bien enracinée dans l'opinion publique occidentale, et puis puisqu'elle permet de justifier son propre expansion déguisée en défense.

Deuxièmement, les pays voisins eux-mêmes auront du mal à comprendre une approche qui est basée sur la promotion des intérêts russes dans la région. Comme le note Fedor Lukyanov, nul sauf la Russie ne peut avoir l'objectif de défendre sa position privilégiée dans la région<sup>188</sup>. Ce que semble plus important c'est de proposer aux Etats voisins un format de relation ainsi qu'une politique cohérente pour qu'il soit économiquement et politiquement profitable de coopérer avec la Russie. Sinon l'efficacité de la politique russe serait en question et en plus elle serait considérée comme subversive.

---

<sup>188</sup> Lukyanov F. Cena Voprosa [Le coût d'une question]. *Kommersant*. 20 octobre 2008.

Et puis il semble concevable pour la Russie d'imaginer des formes moins directes de propagation de son influence dans le voisinage que les déclarations sur les «zones d'intérêts». En raison de l'histoire commune qui réunit les Etats d'une vaste zone post-soviétique chacun d'entre eux a une certaine partie de population russe ou russophone. Alors il paraît que des efforts plus importants de la part de Moscou permettront de transformer ce groupe social, assez dispersé actuellement, dans une force politique capable à agir en faveur de leur patrie historique tout en consolidant les positions de la Russie dans la région.

Certaines conclusions proposées ci-dessus ont été exprimées encore en 2007 dans un document d'experts qui s'appelle *Revue de la politique étrangère russe* préparée pour le Ministère des affaires étrangères de la Russie. Il porte sur la place de la Russie dans le monde et contient de recommandations pratiques dans le domaine de la diplomatie<sup>189</sup>. Dans ce document les NEI figurent parmi les principales directions d'action diplomatique, et les Etats comme l'Ukraine, la Biélorussie et la Moldavie sont appelés «les partenaires clés» de la Russie dans la région. Le principal intérêt de la Russie dans un espace plus large, la CEI, est celui de voir les acteurs régionaux «stables, amicaux et démocratiques». Moscou vise ainsi à assurer son *leadreship* dans l'espace post-soviétique. Les experts et les diplomates qui ont contribué à l'analyse proposent d'utiliser des ressources suivantes pour cet objectif.

- transmission à son voisinage le modèle d'économie de marché et de la démocratie, ainsi que les pratiques de partenariat public-privé;
- coopération économique «comme une condition nécessaire pour le développement durable des pays de la Communauté»;
- la mise en valeur d'une complémentarité économique et une expérience commune de longue durée acquise au sein d'un seul Etat;
- l'utilisation d'un cadre constitué par la CEI pour «renforcer un espace humanitaire»;
- l'utilisation des principes de marché dans les relations économiques, notamment dans la formulation des prix pour les hydrocarbures;
- les projets d'intégration existants – communauté économique eurasiatique (l'union douanière, marché commun) dans le domaine économique ou l'Organisation du Traité de sécurité collective (l'OTSC) dans les domaines politiques et militaires.

---

<sup>189</sup> *Revue de la politique étrangère russe*. [Obzor vneshney politiki Rossiyskoy Federacii]. 27.03.2007. [http://www.mid.ru/brp\\_4.nsf/0/3647DA97748A106BC32572AB002AC4DD](http://www.mid.ru/brp_4.nsf/0/3647DA97748A106BC32572AB002AC4DD)

Pour conclure, il semble intéressant que la Russie vise à créer son propre modèle de développement d'un espace de «l'étranger proche» qui soit attractif pour les voisins. Sans doute, c'est un nouvel élément dans la politique étrangère russe qui est apparu sous l'influence de l'initiative européenne par rapport à sa périphérie. Or il reste à voir si cet élément pourrait se transformer dans une réelle politique de voisinage, version russe, avec le même plan détaillé de sa mise en œuvre et avec le même niveau de ressources attribuées.

***- Les Etats-Unis vont jouer un rôle de plus en plus actif sur l'espace de NEI. Or, il est important pour Moscou de développer un partenariat fort autour du voisinage commun avec Bruxelles qui est plus sensible aux problèmes sécuritaires et au rôle de la Russie sur le continent que Washington.***

Washington est un acteur du premier plan de la sécurité européenne et depuis quelques années il est présent dans le plus grand nombre de dossiers régionaux. L'espace de NEI attire l'attention des Etats-Unis soit par ses capacités énergétiques – ce qui est le cas surtout pour les pays du Caucase du Sud, soit par ces capacités de transit d'hydrocarbures, comme dans le cas de la Biélorussie ou l'Ukraine. Certains pays, comme la Géorgie, se voient attribué un rôle d'avant-postes américains dans une région où tout en nombre d'enjeux sécuritaires est concentré (Afghanistan, conflits régionaux dans le Caucase du Sud et l'Asie Centrale).

Le rôle accru des Etats-Unis dans la région risque d'accélérer une compétition avec la Russie dans les NEI. Les déclarations de Dick Chaney faites à l'issue d'une visite à Tbilissi en septembre 2008 ont démontré une disposition de Washington pour maintenir une ligne dure à l'égard de Moscou,<sup>190</sup> ainsi que pour renforcer son soutien aux pouvoirs géorgiens et finalement s'ancrer plus profondément dans la région. Aujourd'hui, après le changement du pouvoir à Washington, les Etats-Unis continuent d'être engagé dans les affaires régionales. La secrétaire d'Etat américaine Hillary Clinton a réaffirmé le soutien de son pays à l'intégrité territoriale de la Géorgie, amputée de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud (reconnues par la Russie): il s'agit surtout d'une diplomatie a minima, destinée à rassurer les Géorgiens sans trop «se mouiller». En effet, l'administration de Barack Obama n'est plus dans le même état

---

<sup>190</sup> Zigar M. Vice-président des Etats-Unis a demandé de l'Europe d'être plus dure avec la Russie. [Vistuplenie po vsem frontam. Vice-president potreboval ot Evropi bit' jestche s Rossiey]. *Kommersant*, 8.09.2008.

d'esprit que l'équipe de son prédécesseur G.W.Bush: la Russie, que le président géorgien Mikhéil Saakachvili considère comme le «grand Satan», est désormais un allié potentiel apprécié par Washington (Hillary Clinton et son homologue russe ont pressé un bouton «perezagruzka» [redémarrage] symbolisant la remise à zéro des compteurs diplomatiques). Dans cette nouvelle grille de lecture des relations internationales, la Géorgie se retrouve au second plan dans le jeu diplomatique des Etats-Unis envers la Russie.

Une sorte de rivalité existe entre Washington et Moscou sur le contrôle d'itinéraire de transportation des hydrocarbures. Le conflit en Géorgie et l'offensif russe sur les territoires géorgiens a mis en danger la sécurité de transit du pétrole et du gaz dans un «corridor sud-caucasien». La sécurité énergétique européenne a été également mis en cause, notamment la réalisation du projet Nabucco qui prévoit la transportation du gaz en Europe en détournant la Russie<sup>191</sup>. Si le passage de gaz en provenance d'Azerbaïdjan sur le territoire géorgien est contrôlé par la Russie, l'UE devrait restituer ses contacts avec l'Iran – un seul pays qui détient suffisamment de ressources pour remplir le gazoduc (16% de réserves mondiales du gaz).

Comment surmonter la dépendance excessive de la Russie dans le domaine énergétique est une question qui figure déjà depuis quelques années dans les discussions au sein de l'UE. Il semble prévisible alors que Bruxelles instrumentalise l'engagement américain dans la région pour faire une pression supplémentaire sur Moscou et défendre sa vision de la carte énergétique de la région.

Enfin, pour terminer il faut dire que compte tenu l'interdépendance forte entre l'Union européenne et la Russie, un partenariat stratégique durable est une nécessité. Il est également dans l'intérêt de Moscou que l'UE ne s'allie pas avec la stratégie américaine dans les NEI.

---

<sup>191</sup> Nabucco est un projet de gazoduc reliant l'Iran et les pays de la Transcaucasie à l'Europe centrale. Soutenu par l'Union européenne (UE), il permettrait, dès 2014, de diversifier les sources d'approvisionnement énergétique de l'Europe, notamment d'un pays comme la Hongrie, qui dépend à 80 % du gaz russe. D'une longueur de 3300 km, il aurait une capacité maximale de 31 milliards de m<sup>3</sup> de gaz. Son coût planifié s'élèverait à 7,9 milliards d'euro. Nabucco est en concurrence directe avec le projet South Stream, un gazoduc qui devrait être construit par le consortium de Gazprom (Russie) et ENI (Italie) en 2015. C'est un projet de gazoduc paneuropéen qui, dès 2015, devrait relier la Russie à l'Europe occidentale. Ce gazoduc devra avoir une capacité de 63 milliards de mètres cubes de gaz par an qui sera acheminé sous la mer Noire vers la Bulgarie, puis l'Italie et l'Autriche. Son coût est estimée à 25 milliards d'euros. Le projet permettrait à Gazprom de contourner l'Ukraine comme pays de transit, source de plusieurs conflits ayant provoqué les coupures d'approvisionnement à l'Europe. South Stream permettrait aussi de contrôler une grande partie des livraisons du gaz en provenance des gisements gaziers de la mer Caspienne et du Kazakhstan, concurrençant directement le gazoduc alternatif Nabucco, soutenu par les États-Unis et l'Union européenne, mais sans participation de Gazprom.

Malgré les tensions du moment actuel, liées à des désillusions et à des malentendus réciproques, la coopération étroite entre les gouvernements et les peuples doit être la priorité de nouvelles relations, construites sur la base juridique renouvelée.

Comme le note Jean-Dominique Giuliani, la Russie et l'Union européenne doivent apprendre à parler davantage de la politique de voisinage. Pour le moment, la Russie tente toujours de préserver une influence sur les onze pays de la Communauté des Etats indépendants (CEI). L'Union européenne ne considère pas, quant à elle, les pays de l'ex-URSS comme un territoire à conquérir, mais comme des indépendances à conforter, des économies à aider, des démocraties à soutenir. Les échanges entre l'Union européenne et la Russie doivent constituer une alternative à un affrontement d'un autre âge. Il est important pour la Russie de comprendre qu'être une grande puissance mondiale exige un rapport partenarial approfondi et stable avec ses voisins<sup>192</sup>.

Avec un peu de temps, le développement de la Russie, ses échanges culturels et commerciaux avec l'UE permettront la naissance de nouvelles relations sur le continent européen.

Cette thèse se veut l'un des premiers témoins par une contribution théorique.

---

<sup>192</sup> GIULIANI Jean-Dominique, Union européenne – Russie : je t'aime moi non plus. *Géoéconomie*, n°43, automne 2007. 24 p.

## **Conclusion générale.**

La recherche permet de formuler **des principales conclusions** suivantes:

- La réalisation de la politique de voisinage va transformer le système de relations internationales en Europe et renforcer l'UE en tant qu'un acteur global.
- A court terme l'influence accrue de l'UE dans les territoires avoisinants peut être perçue par le cercle politique russe comme allant à l'encontre de cet intérêt stratégique. Cela est dû à un changement dans la balance des pouvoirs sur l'espace de voisinage commun. Or, en moyen terme Moscou peut en tirer des bénéfices – en particulier le renforcement de la stabilité politique, sociale et économique dans les Nouveaux Etats indépendants. En outre l'engagement plus fort de l'UE dans sa périphérie va augmenter son potentiel de coopération avec la Russie, ainsi qu'amener à l'élargissement du marché commun et la propagation des règles uniformes économiques.
- La politique de voisinage peut contribuer à la lutte contre les défis communs posés à la sécurité européenne et concentrés sur le territoire des Nouveaux Etats indépendants, comme les conflits régionaux, mouvements séparatistes, crime organisé, trafic illicite des personnes, des biens et des stupéfiants.
- Dans son développement récent l'UE utilise de plus en plus souvent le modèle d'intégration à plusieurs niveaux, en adoptant notamment les principes de l'intégration à différentes vitesses avec certains éléments de la géométrie variable. Ce modèle prévoit la possibilité de participer dans les politiques communes pour tous les pays membres, tout en permettant en même temps l'exclusion totale ou partielle de certains Etats de ces processus.
- La PEV propose un nouveau regard sur la notion de la frontière qui dépasse la logique "binaire" traditionnelle qui lui est propre: être au-delà ou au-deçà de la ligne de démarcation. La politique de voisinage part du fait que la présence des frontières extérieures fixes n'est pas un obstacle pour la propagation des

éléments du progrès et d'*européanisation* sur des territoires limitrophes, et c'est ici que réside son caractère innovant. Dans le contexte politique et international actuels sur le continent européen la solution de l'adhésion en qualité de membre de plein droit ne peut pas être le moyen unique de protection des intérêts de l'UE et de propagation des valeurs européennes.

- La prévision des changements engendrés sur le continent européen par la réalisation de la PEV est nécessaire pour la Russie afin de conduire une politique adéquate vis-à-vis de l'Union européenne et les pays de NEI. En outre, il est important pour la Russie de chercher des opportunités dans la politique de voisinage pour s'assurer d'un soutien de l'UE dans la lutte contre des menaces comme le crime organisé, le terrorisme ou des trafics variés.
- Le rôle plus actif de l'UE dans la région ainsi que la mise en œuvre des initiatives communes avec la Russie peuvent contribuer au développement accéléré des NEI et servir un facteur de stabilité dans les zones de conflit.
- Compte tenu l'interdépendance entre la Russie et l'UE dans le domaine d'énergie, la politique de voisinage pourrait aider à assurer un trafic stable d'hydrocarbures via les tuyaux qui passent à travers les pays du voisinage commun.
- La politique de voisinage aura un impact positif sur le développement de la PESC. D'abord, le rôle de l'UE en tant qu'un acteur politique va être renforcé. Dans le cadre de la PEV l'UE se fixe des objectifs ambitieux visant la résolution des problèmes qui perdurent pendant des années. Le progrès dans ce domaine lui permettra de devenir un acteur de premier plan de la sécurité européenne. En outre, la réalisation de la PEV demandera une position commune des pays membres sur un nombre des questions internationales qui dépassent le cadre régional. Cela aura un impact positif sur la capacité des pays membre d'agir en commun et de former un consensus sur la scène internationale.

- L'influence de l'UE sera également renforcée sur les territoires des NEI, comme la PEV prévoit un rôle plus actif dans cet espace. Cela passera en particulier à travers la coordination des acteurs internationaux déjà présents dans la région – ce que fait partie actuellement du travail de représentant spécial de l'UE pour le Caucase du Sud.
- La politique de voisinage permettra de changer la logique précédente de l'intégration européenne qui prévoyait le processus de l'élargissement continu, à condition que soient respectés des critères établis. Dans le cas de la PEV il ne s'agit pas de l'entrée dans l'UE des pays partenaires mais de l'intégration des pays les plus avancés en matière de coopération avec Bruxelles dans une des politiques de l'UE (économique, sécuritaire ou culturelle).
- La connaissance des mécanismes internes de la PEV ainsi que ses objectifs et ses acteurs permettra à la Russie de mener une politique adéquate vis-à-vis de l'UE et d'adapter sa politique à l'égard des Nouveaux Etats indépendants.

L'élaboration et l'évolution de la PEV résultent d'un changement géostratégique sur le continent européen et dans le monde. Il en résulte à la fois de nouvelles opportunités et de nouveaux défis. L'objectif central de la PEV – répondre aux défis rendus évidents par la politique d'élargissement (sécuritaires, économiques, démographiques, écologiques) – détermine la spécificité de son approche. Cette dernière se distingue par la différenciation et prend en compte la réalité socio-économique et politique de chaque partenaire.

Depuis que cette politique a été lancée, l'UE soulignait qu'elle constituait un moyen de renforcer ses relations avec les pays partenaires, s'écartant des possibilités offertes aux pays européens en vertu de l'article 49 du traité sur l'Union européenne. L'objectif de la PEV est de faire partager aux pays voisins les bénéfices de l'élargissement de l'UE en 2004 pour renforcer la stabilité, la sécurité et le bien-être de l'ensemble des populations concernées. La PEV est appelée à aider d'éviter la création de nouveaux clivages entre l'UE élargie et ses voisins et leur offrir la possibilité de participer à diverses activités dans le cadre d'une coopération politique, sécuritaire, économique et culturelle renforcée avec l'UE.

La méthode proposée consiste à définir, avec les pays partenaires, un ensemble de priorités dont la réalisation les rapprochera de l'Union européenne. Ces priorités seront intégrées dans les plans d'action adoptés conjointement, couvrant un certain nombre de domaines clés qui requièrent une action spécifique : dialogue politique et réforme, commerce et mesures préparant les partenaires à une participation progressive au marché intérieur, justice et affaires intérieures, énergie, transports, société de l'information, environnement, recherche et innovation, politique sociale et contacts entre communautés.

La politique de voisinage vise à estomper les barrières entre les peuples du continent européen. La PEV constitue un instrument puissant au service de la création d'une « *pax europeana* » dans le vaste ensemble euro-méditerranéen. Son enjeu est toutefois d'assurer un voisinage stable à l'UE sans accentuer la pression sur l'élargissement.

Etant constituée d'éléments de différents concepts de relations internationales, elle est surtout inspirée par les politiques élaborées dans le cadre d'intégration européenne (de formation du marché commun à l'élargissement). Elle est basée sur les valeurs et l'ordre juridique qui fondent l'Union européenne.

Pour que cette politique soit efficace, il est important pour l'UE d'être capable d'avancer dans un nombre de domaines sensibles (énergie, migration/visas, sécurité) mais aussi d'impliquer des Etats peu motivés (Azərbaycan, Biélorussie).

La politique de voisinage est aussi intéressante en tant qu'un moyen pour faire entendre la voix européenne en dehors de ses limites traditionnelles. Toutefois, lors de la réalisation de la PEV on ne peut pas seulement compter sur le simple effet de contagion via les médias et opinions publiques. La coopération avec l'UE doit présenter des vrais avantages aux partenaires à l'Est et les aider à résoudre des graves problèmes politiques et économiques. Il nous semble aussi que pour réussir, la PEV doit être complétée par un dialogue constant avec la Russie.

L'autre impératif c'est de faire en sorte que la PEV reflète la position commune des pays membres qui parviennent à parler d'une seule voix vis-à-vis de ses partenaires extérieurs.

Le développement de la politique de voisinage a pour effet d'impliquer de façon croissante l'Union dans les zones où plusieurs de ses membres sont traditionnellement présents dans le cadre de coopération avec les Etats de l'Est. Cette coopération va sans doute être renforcée dans le cadre de la PEV et prendra des formes différentes : des partenariats, des projets et des jumelages. Une telle approche

apporte une cohérence de présence européenne dans les pays historiquement et géographiquement proches.

La PEV ouvre aux pays de l'Union des relations étroites avec des régions moins connues. Le rapprochement avec l'Ukraine ou le Caucase du Sud à travers la PEV pourrait ainsi être le cadre de liens nouveaux (stratégiques, énergétiques, économiques) avec ces pays.

Cinq années après la conclusion des premiers plans d'action, un constat globalement favorable peut être fait de la politique de voisinage. Elle permet de faire reprendre l'acquis communautaire aux pays voisins, notamment en ce qui concerne le marché intérieur. Elle est le cadre d'une vraie négociation et d'un travail de réflexion en commun avec chaque Etat et elle permet un usage des fonds plus ciblé et plus efficace car conditionné par l'effectivité des mesures politiques comprise dans les plans d'action. Cependant, elle manque encore de clarté. Les obligations demandées aux pays participants sont parfois très lourdes, tandis que les avantages sont souvent cachés derrière l'horizon de «long terme» L'ambiguïté persiste au sujet de lien entre la participation à la PEV et les perspectives d'adhésion.

Il semble probable qu'à moyen terme l'UE prendra des efforts supplémentaires pour préserver la place de la politique de voisinage dans l'agenda européen ainsi que pour l'inscrire dans un contexte de longue durée. A cet égard on peut déjà entendre les voix des experts en faveur d'élargissement d'étendue de la PEV pour y inclure également les pays d'Asie Centrale qui jouent un rôle croissant dans la sécurité de l'UE<sup>193</sup>.

Les perspectives de la politique de voisinage sont liées également aux facteurs extérieurs, définis par la situation globale, comme la crise économique, ainsi que locale, comme le niveau de coopération avec la Russie. En effet, le « facteur russe » va jouer un rôle important dans la mise en œuvre de la politique de voisinage. Par l'opération militaire en Ossétie du Sud en 2008 Moscou a démontré qu'elle ne cédera pas aux autres acteurs le rôle du premier acteur dans l'espace de NEI. L'UE se rend compte des risques liés à l'élargissement des alliances militaires ou politiques sur ces Etats. Jusqu'à présent l'articulation entre la PEV et la coopération Russie-UE reste floue. Pour que Bruxelles puisse poursuivre son projet et s'affirmer en tant qu'une puissance dans le monde globalisé il doit trouver un mode de coopération stable et

---

<sup>193</sup> Pour plus de détails sur le rôle de l'Asie Centrale pour la sécurité européenne voir : Jeanclos Y. *Asie Centrale et sécurité régionale à l'orée du XXIème siècle*. Collection Etudes Stratégiques internationales, Bruxelles: Bruylant, 2008.

durable avec la Russie sur les questions de voisinage commun, en l'engageant dans un dialogue structuré. Ce dialogue pourrait permettre à l'UE de résoudre avec le soutien de Moscou une partie de problèmes de sa périphérie qui se pose également pour la Russie. La Russie est un acteur du poids sur le continent européen, qui peut utiliser des leviers politiques et économiques variés pour influencer le développement au sein des NEI et il est dans l'intérêt de l'UE de communiquer plus avec lui.

Montrer des bénéfices réels et immédiats de la PEV aux pays partenaires ainsi que définir la position claire – et surtout unie – à l'égard de Russie permettra à l'UE de poursuivre son projet et de s'affirmer en tant qu'une puissance régionale et globale.

Il semble également important pour la Russie de trouver un terrain d'entente avec l'UE pour le partenariat plus fort dans le voisinage commun. La rivalité permanente entre les deux grands acteurs nuit à la stabilité régionale, et amène à une certaine « provincialisation » des relations entre la Russie et l'Europe. Les deux parties accordent une très grande attention à la concurrence à laquelle elles se livrent dans un espace géographiquement restreint et peu important du point de vue de la stabilité mondiale. Cela réduit la portée de l'ordre du jour bilatéral et les empêche de discuter sereinement des dossiers primordiaux pour l'Europe et le monde. Il en reste une marginalisation des relations russo-européennes sur la scène internationale, dont les conséquences peuvent se révéler négatives pour les deux parties<sup>194</sup>.

La création d'une architecture nouvelle de sécurité européenne – l'idée chère au président russe – demandera de la part de la Russie une reconnaissance de responsabilité commune sur l'espace de NEI. Tout cela nécessitera d'apprendre à agir en commun pour défendre pas seulement ses propres intérêts mais aussi ceux de ses partenaires.

---

<sup>194</sup> Cette observation a été fait par le chercheur français Thomas GOMART : EU-Russia Relations, Toward a Way out of Depression », *IFRI/CSIS*, juillet 2008, [www.ifri.org/files/Russie/Gomart\\_EU\\_Russia.pdf](http://www.ifri.org/files/Russie/Gomart_EU_Russia.pdf).

**Recommandations pratiques** ci-dessous résument les principales mesures qui semblent nécessaires pour réduire le potentiel conflictuel de la région de NEI. Elles sont divisées en deux parties. La première est adressée à l'Union européenne et peut servir une base de réflexion sur la stratégie européenne à l'égard de la Russie et les pays participants de la PEV. La deuxième partie est adressée à la Russie et peut être utilisée par les diplomates russe pour élaborer des mesures adéquates à l'égard de l'Union Européenne et les pays voisins.

### ***Pour l'Union Européenne***

- Il semble que les *leaders* européens doivent prendre plus en considération la préoccupation de la Russie concernant la politique européenne vis-à-vis de NEI. L'inattention de la part de l'UE aux liens historiques et stratégiques qui existent entre Moscou et les Etats de sa périphérie, ainsi qu'aux intérêts russes plus généralement sur l'espace de Communauté des Etats Indépendants risque de compliquer une situation régionale.
- Il est important pour Bruxelles d'utiliser toutes les possibilités afin d'arriver aux relations non-conflictuelles avec Moscou. De ce point de vue une proposition de président russe sur une nouvelle architecture de sécurité européenne constitue un point de départ pour la recherche d'un compromis. Avec toutes les réserves que peut susciter l'initiative russe chez les européens, et compte tenu la volonté de capitales européennes de laisser à l'OTAN le rôle central dans la sécurité du continent, la proposition de Dimitry Medvedev ne doit pas rester sans réponse et sans discussion. Pour que la coopération de deux grands acteurs du continent soit efficace, ils doivent se mettre d'accord sur les « règles du jeu » et notamment dans leur espace commun. Ou en tout cas mener un dialogue ouvert et transparent sur ce sujet.
- Dans le cadre de la politique de voisinage l'Union européenne devrait créer une plateforme spéciale pour la discussion avec la Russie des questions liées à la périphérie commune. Cela aiderait à minimiser la préoccupation de Moscou à l'égard de volonté de l'Union européenne d'augmenter son influence dans une région considérée par Moscou comme une zone de ses intérêts prioritaires. Les perspectives de la politique européenne dépendent beaucoup d'une position russe c'est pourquoi la participation de Moscou dans la discussion des initiatives proposées par l'UE est nécessaire. En outre la création de cette

plateforme serait utile pour les pays voisins qui seraient sûrs que leurs liens traditionnels avec la Russie ne souffrent pas à cause de leur rapprochement avec L'UE. Probablement l'intégration européenne pour certains pays est plus attirant que la participation dans les projets multilatéraux sur l'espace post-soviétique initiés par Moscou. Mais l'Union Européenne doit comprendre que, premièrement, ni la Moldavie, ni l'Ukraine ni l'Azerbaïdjan (par exemple) ne refuseront pas volontairement la frontière transparente avec la Russie, ainsi que les relations spécifiques avec Moscou qui se traduisent par la circulation libre des gens et le marché de travail commun. Deuxièmement, toute sorte d'incitation par l'UE des pays voisins à limiter leurs contacts avec la Russie demanderait de l'UE une compensation adéquate à quoi l'Union n'est pas prête. C'est à dire qu' il faudra trouver une substitution à cette relation spécifique qui lie la Russie et ses voisins. L'UE serait-elle prête à accueillir des nombreux ouvriers migrants, rembourser les revenus des zones de libre-échange et d'unions douanières qui fonctionnent au sein de la CEI ? Or, ce serait utile pour l'UE de coordonner avec la Russie ses programmes et initiatives de coopération destinés aux NEI, notamment dans le domaine de l'économie, de commerce et de circulation des gens.

- L'UE doit indiquer la fin ultime de sa politique de voisinage à la fois aux pays participants et à la Russie. La réforme institutionnelle qui a suivi la ratification du Traité de Lisbonne ainsi que la crise économique qui a touché gravement une partie des pays membres de l'UE, déplacent les priorités de la politique européenne soit vers les transformations internes soit vers les actions au niveau global pour faire face à la récession mondiale. Dans ce contexte il est important pour les voisins de l'UE de comprendre si la politique de voisinage et le « Partenariat oriental » restent toujours parmi les priorités de l'action extérieure de Bruxelles et que l'UE vise finalement à attendre par ces initiatives.
- Les relations entre l'UE et la Russie resteront incomplètes et fragiles si elles se limitent uniquement au dialogue diplomatique et si elles ne s'accompagnent pas d'une multiplication des contacts au niveau de la société civile. C'est la raison pour laquelle il semble nécessaire de renforcer les échanges économiques, avec l'objectif de créer à terme un espace économique commun entre l'Union européenne et la Russie, de développer la mobilité des étudiants et des chercheurs, d'encourager toutes les formes de coopération décentralisée

ou encore de lancer des projets conjoints en matière industrielle ou technologique. À cet égard, la suppression à terme de l'obligation des visas et la création d'un espace de libre circulation des personnes constitueraient un bon moyen de rapprocher les peuples de l'Union européenne et de la Fédération de Russie.

### ***Pour la Russie***

- Les représentants de l'élite politique russe ne devraient pas aussi explicitement souligner la présence de ses «intérêts stratégiques» sur l'espace des Etats voisins (et avant tout en Ukraine et en Géorgie), ainsi que leur défense en tant qu'un principe de base de sa politique vis-à-vis de NEI. Une telle position suscite une réaction de plus en plus nerveuse de la part des pays de l'ex-URSS soucieux de souligner son indépendance dans le dialogue avec la Russie. La résonance publique de cette réaction ainsi que les formulations utilisées parfois brusques qui évoquent le climat de la guerre froide ont un impact négatif sur une image de la Russie à l'échelle internationale.
- Il paraît plus important pour Moscou de démontrer sa disposition à soutenir la mise en œuvre de réformes structurelles économiques et administratives chez ses voisins qui peuvent amener à améliorer la qualité de vie de population. La stratégie de développement économique de CEI, signée en octobre 2008 à Bishkek lors d'une réunion des chefs d'Etat, prévoit des mesures potentiellement efficaces pour inciter les pays participants à la coopération dans le domaine économique et énergétique. Il semble qu'une telle approche contribuerait plus à la restauration de confiance envers la Russie dans la région. Il est à noter également que l'engagement russe, ou même l'intention de s'engager dans la modernisation des pays voisins, doit s'accompagner par une campagne de communication afin d'expliquer aux populations dans ces Etats les bénéfices de coopération avec Moscou.
- La Russie devrait élaborer sa propre stratégie de relation avec les pays voisins afin de combler les lacunes en termes de capacité d'agir par «force douce» (*soft power*), c'est-à-dire en faisant profit de l'attractivité de son modèle social, de sa culture et de l'économie. Aujourd'hui Moscou ne peut pas utiliser cet instrument dans sa politique étrangère et s'appuie sur ses «avantages compétitif» traditionnels – ressources énergétiques. Or, même si elles

représentent sans doute un intérêt considérable pour les NEI, le gaz et le pétrole ne peuvent pas servir d'un instrument de coopération durable. Et avant tout parce que leur utilisation est soumise aux règles commerciales et à l'obtention du profit et ne vise pas la transmission des valeurs et des modèles de développement.

- Le développement d'une « force douce » pourrait servir d'une base pour l'élaboration d'une version russe de la « politique de voisinage » avec l'objectif de construire des relations de partenariat avec l'entourage proche. Dans ce cas de figure la Russie aura un avantage – une possibilité de faire appel à une expérience européenne de rapprochement avec les pays voisins.
- Un cap vers la modernisation de l'Etat et de la société proclamé par président Medvedev à l'intérieur du pays pourrait être adopté également dans la politique étrangère et notamment dans la relation avec les Etats périphériques. Le rôle d'un Etat responsable et moderne pourrait améliorer une image de la Russie ternie après le conflit en Géorgie, et contribuer à la stabilisation et au développement économique des NEI, ainsi qu'à l'instauration des liens plus solides entre ces Etats et Moscou.
- Pour restaurer les relations de confiance avec Bruxelles il paraît important pour Moscou d'élaborer des schémas de règlement des conflits dans les NEI qui prévoyaient une place pour une mission de paix de l'UE. Cela serait une manifestation d'une approche responsable de la part de Moscou à l'égard de la protection de sécurité européenne. Cela démontrerait aussi que Moscou reconnaît d'autres intérêts que ses propres sur ses territoires. En outre le choix de l'action commune avec l'UE pour la stabilisation et la modernisation de son voisinage semble plus évident que le maintien d'un *statut quo*, qui menace la sécurité de la Russie même et qui est caractérisé par la déficience d'un Etat de droit, la corruption et la pauvreté.
- La Russie doit suivre attentivement le rapprochement entre l'UE et les NEI car la politique de voisinage pourrait amener dans une perspective à une adhésion à l'UE des Etats qui ont progressé le plus dans leur coopération avec Bruxelles.
- Le monitoring des mesures réalisées dans le cadre de la politique de voisinage et l'actualisation de la politique étrangère russe à l'égard de l'UE et ses voisins, ainsi que la participation dans les initiatives communes visant le

développement des pays de l'espace partagé vont aider la Russie à devenir un acteur clé dans un système de relations internationales sur le continent européen.

## Bibliographie

### Documents

*A 'Power Audit' of EU 27-Russia relations*, European Council on Foreign Relations, by Marc Leonard & Nicu Popescu, ECFR Press release, London, 7 November 2007.

*An energy policy for Europe*, Commission Européenne, Communication from the Commission to the European Council and the European Parliament, Bruxelles, 10 janvier 2007.

*Beyond banking: What the financial crisis means for the EU*. Centre for european reform, October 2008, 10 p.

*Commission recommends the negotiations of Visa Facilitation and Readmission Agreements with Georgia*, IP/08/1406, Brussels, 25 September 2008.

*Conflit Géorgie-Russie: déclaration du Président de l'APCE*, Conseil de l'Europe, Unité de Communication de l'Assemblée parlementaire, 13 septembre, 2008.

Communiqué de la Présidence de la République sur un accord entre M. Nicolas Sarkozy et M. Dimitri Medvedev visant à arrêter les hostilités entre la Russie et la Géorgie. Paris, le 16 août 2008. [www.elysee.org](http://www.elysee.org)

Conseil de coopération UE-Géorgie. Neuvième session. Projet de communiqué de presse, Bruxelles, 9 Décembre 2008. Disponible sur [http://www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms\\_Data/docs/pressData/fr/er/104606.pdf](http://www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms_Data/docs/pressData/fr/er/104606.pdf)

Conseil de l'Union européenne, Affaires générales et relations extérieures, Communiqué de presse, 2889<sup>ème</sup> session du Conseil. Bruxelles, le 15-16 septembre 2008.

Conseil européen de Bruxelles 15-16 octobre 2008. Note de transmission, Bruxelles, le 16 octobre 2008.

Conception de la politique étrangère de la Fédération de la Russie, 12 juillet 2008, <http://www.kremlin.ru/text/docs/2008/07/204108.shtml>

Conclusions of the Extraordinary European Council meeting, Brussels, 1 September 2008, 12594/08.

Déclaration commune, sommet de Saint-Pétersbourg, 31 mai 2003. Disponible sur : [http://europa.eu.int/comm/external\\_relations/russia/sum05\\_03/js.htm](http://europa.eu.int/comm/external_relations/russia/sum05_03/js.htm)

Déclaration conjointe sur l'accord d'association UE-Ukraine, Sommet Union européenne – Ukraine, Palais d'Elysée, 9 septembre 2008. Disponible sur : [http://www.ue2008.fr/webdav/site/PFUE/shared/import/0909\\_UE\\_Ukraine/09.09\\_UE-Ukraine\\_accord\\_association\\_FR.pdf](http://www.ue2008.fr/webdav/site/PFUE/shared/import/0909_UE_Ukraine/09.09_UE-Ukraine_accord_association_FR.pdf)

Déclaration de la Présidence au nom de l'Union européenne sur les élections législatives en Géorgie, Bruxelles, le 14 novembre 2003 14821/03 (Presse 329) P 133/03.

Déclaration de la présidence du Conseil de l'Union européenne après la reconnaissance par les autorités russes de l'indépendance de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud. 26.08.2008, disponible sur

[http://www.ue2008.fr/PFUE/lang/fr/accueil/PFUE08\\_2008/PFUE26.08.2008/PESC\\_Georgie](http://www.ue2008.fr/PFUE/lang/fr/accueil/PFUE08_2008/PFUE26.08.2008/PESC_Georgie)

Doctrine militaire de la Russie. (*Voennaya doktrina RF*). Adopté par le Président de la Russie le 5 février 2010. [http://news.kremlin.ru/ref\\_notes/461](http://news.kremlin.ru/ref_notes/461)

Dossier de la conférence «L'Union européenne en devenir : nouveaux défis – nouvelles réponses », organisé par le Centre franco-autrichien pour le rapprochement en Europe et l'Institut français des relations internationales, Paris, 27 et 28 Novembre 2008.

*Eastern Partnership*. Communication from the Commission to the European Parliament and the Council. Brussels, 3.12.2008. COM (2008) 823 final

*Economic Survey of the Russian Federation 2006 : Sustaining Growth in the Russian Federation : key challenges*, rapport de l'OCDE, novembre 2006.

*Efficacité du soutien de l'UE dans les domaines de la liberté, de la sécurité et de la justice pour la Biélarussie, la Moldavie et l'Ukraine. Accompagné des réponses de la Commission*. Rapport spécial n° 9/2008, présenté en vertu de l'article 248, paragraphe 4, deuxième alinéa, CE. Janvier 2009, 56 p.

*EU aid flows into Georgia*. European Commission, disponible sur [http://ec.europa.eu/news/external\\_relations/080902\\_1\\_en.htm](http://ec.europa.eu/news/external_relations/080902_1_en.htm)

*EU Presidency declaration on the Presidential Elections in Russian Federation on 2 March 2008*, Brussels, 5 March 2008, *European Neighbourhood Watch*, Centre for European Policy Studies (CEPS), Issue 36, March 2008, p.8

*EU-27 n° 7*, rapport édité par l'Institut de la politique européenne de Berlin, septembre 2008. 293 p.

*EU-Russia Common Space Progress Report 2007*, European Commission Progress Report, March 2008, 39 p.

*European Neighbourhood Policy Council conclusions*. 3029th Council meeting, Brussels, 26 July 2010.

<http://www.consilium.europa.eu/uedocs/NewsWord/EN/foraff/115976.doc>

*European Neighbourhood Policy Strategy Paper*, Commission européenne, COM (2004) 373 final, 12/05/2004.

*European Parliament resolution on a Black Sea Regional Policy Approach.* European Neighbourhood Watch, Centre for European Policy Studies (CEPS), Issue 34, January, 2008, p. 7.

*European Parliament resolution on a more effective EU policy for the South Caucasus: from promises to action.* European Neighbourhood Watch, Centre for European Policy Studies (CEPS), Issue 34, January, 2008, p. 7.

*European Parliament resolution on strengthening the European Neighbourhood Policy.* European Neighbourhood Watch, Centre for European Policy Studies (CEPS), Issue 32, November 2007, p. 7.

*European Union Monitoring Mission (EUMM),* Press Statement of EUMM Head of Mission Amb. Hansjörg Haber, Tbilisi, October 1<sup>st</sup>, 2008.

*Examen de la création d'un système européen de surveillance des frontières (EUROSUR),* Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au comité des régions, Bruxelles, le 13.2.2008 COM (2008) 68 final, 13 p.

*Georgia and the European Neighborhood Policy : Perspectives and challenges,* Open Society Georgia Foundation, Tbilisi, 2007.

*Global Trends 2025: A Transformed World.* National Intelligence Council, Office of the Director of National Intelligence, United States of America, November 2008, 120 p.

*Implementation of the European Neighbourhood Policy in 2007,* Communication from the Commission to the Parliament and the Council, Brussels, 3 April 2008 COM(2008) 164, 10 p.

*Is the European Union Supporting Democracy in its Neighbourhood?* Richard Youngs (Ed.), European Council on Foreign Relations, September 2008.

*Joint letter on Wider Europe.* C. Patten, J. Solana. Disponible sur [http://europa.eu.int/comm/world/enp/pdf/0130163334\\_001en.pdf](http://europa.eu.int/comm/world/enp/pdf/0130163334_001en.pdf), 2002.

*La Commission européenne alloue un montant de 40 millions € à des projets plurinationaux en faveur des pays de l'Europe orientale et du Caucase du Sud.* Référence: IP/09/1084 Bruxelles, le 3 juillet 2009.

*La Déclaration Schuman,* 9 mai 1950. Disponible sur: <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/editorial/archives/dossiers/schuman/pages/331a.html>

*La France et l'Europe dans le monde. Livre blanc sur la politique étrangère et européenne de la France 2008-2020.* JUPPE Alain, SCHWEITZER Louis (sous la présidence de), Juillet 2008, 137 p.

*La France dans 15 ans. Perspectives économiques.* Rapport du Conseil d'analyse économique (CAE), La Documentation française, 2008, 104 p.

*La persistance d'un niveau élevé de corruption dans les pays pauvres conduit à une « situation humanitaire désastreuse »*, Rapport annuel sur la corruption dans le monde, Transparency International, 23 Septembre 2008.

*La synergie de la mer Noire – une nouvelle initiative de coopération régionale.* Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen. Bruxelles, 11.04.2007. COM (2007) 160 final. 14 p.

*Le Conseil de l'Europe et la politique européenne de voisinage de l'Union européenne.* Conseil de l'Europe, doc. 10708, 5 octobre 2005.

*L'Etat de l'Union européenne. Rapport Schuman sur l'Europe.* Rapport de 22 auteurs sous la direction de Thierry Chopin et Michel Foucher, Fondation Robert Schuman, éditions Lignes de repères. Avril 2009, 237 p.

*L'Europe élargie – voisinage : un nouveau cadre pour les relations avec nos voisins de l'Est et du Sud,* Commission des communautés européennes, COM(2003) 104 final, Bruxelles, le 11.3.2003. COM (2003) 104 final. p. 28

*Les frontières de l'Europe : Dialogue entre Michel Foucher et Bronislaw Geremek.* L'entretien a été publié sur le site de la Fondation Robert Schuman à l'hommage de Bronislaw Geremek, député européen, grande figure de l'opposition polonaise anti-communiste. Disponible sur [http://www.robert-schuman.eu/entretien\\_europe.php?num=27](http://www.robert-schuman.eu/entretien_europe.php?num=27)

*Les relations de l'Union européenne avec ses voisins.* Un sondage sur les attitudes en l'Union européenne, Commission européenne, Eurobaromètre Spécial, septembre 2007. 90 p.

*Les relations entre l'Union européenne et la Russie : quel avenir ?*, Rapport d'information des députés René André et Jean-Louis Bianco, Commission des Affaires étrangères, 14 décembre 2004.  
([http://www.larevueparlementaire.fr/pages/RP876/RP876\\_AN\\_russie.htm](http://www.larevueparlementaire.fr/pages/RP876/RP876_AN_russie.htm))

*L'Union européenne et la Russie : voisins proches, acteurs internationaux, partenaires stratégiques.* Luxembourg : Office des publications officielles des Communautés européennes, 2007, 32 p.

*L'Union et son environnement proche,* Traité établissant une Constitution pour l'Europe, Titre VIII.

*Mettre en oeuvre et promouvoir la Politique européenne de voisinage,* Communication à la Commission européenne, SEC (2005) 1521, Bruxelles, 22/11/05.

*Mise en œuvre de la politique européennes de voisinage en 2007,* Communication à la Commission européenne, SEC (2008) xx01, Bruxelles, 03.04.08, COM (2008) 164.

*Nagorno-Karabakh : Risking War,* International Crisis Group, Europe Report n°187, November, 14, 2007.

*Outcome of the Tenth Round of Negotiations on a New Russia-EU Framework Agreement.* Russian MFA press release, Moscow, 23 July 2010.

*Partenariat orientale.* Communication au Parlement européen et au Conseil. Commission des communautés européennes, Bruxelles, le 3.12.2008, COM (2008) 823 final. Disponible sur [http://ec.europa.eu/external\\_relations/eastern/docs/com08\\_823\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/external_relations/eastern/docs/com08_823_fr.pdf)

*Politique européenne de voisinage. Document d'orientation.* Bruxelles, commission de la Commission européenne, 12 mai 2004. [COM (2004)373]. (<http://www.ena.lu/mce.cfm>)

*Préparer les prochaines évolutions de la gestion des frontières dans l'Union européenne.* Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au comité des régions, Bruxelles, le 13.2.2008 COM (2008) 69 final, 11 p.

Proposition de la Commission pour la régulation, établissant l'instrument de voisinage et de partenariat (IEVP), COM(2004)628 final, 29 Septembre 2004.

*Rapport d'information fait au nom de la commission des Affaires européennes sur les conséquences institutionnelles de la non-entrée en vigueur du traité de Lisbonne,* par Hubert Haenel, Sénat, sessions ordinaires de 2008-2009.

*Rapport Schuman 2008 sur l'état de l'Union,* Fondation Robert Schuman, février 2008, 244 p.

*Rapport sur l'évaluation et le développement futur de l'agence FRONTEX.* Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au comité des régions, Bruxelles, le 13.2.2008 COM (2008) 67 final, 12 p.

*Recours juridiques en cas de violation des droits de l'homme dans la région du Caucase du Nord,* Note introductive supplémentaire, Rapporteur : Dick Marty, Suisse, Alliance des Démocrates et des Libéraux pour l'Europe. Commission des question juridiques et des droits de l'homme.

Règlement CE n° 1638/2006 du Parlement européen et du Conseil du 24 octobre 2006 arrêtant les dispositions générales instituant un instrument européen de voisinage et de partenariat.

Règlement CE n°1905/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 portant établissement d'un instrument de financement de la coopération au développement.

*Relations avec la Russie : détente et inquiétude.* Communication du Parlement européen suite au sommet Russie/UE à Mafra. [http://www.europarl.europa.eu/news/expert/infopress\\_page/030-12912-316-11-46-903-20071109IPR12793-12-11-2007-2007-false/default\\_fr.htm](http://www.europarl.europa.eu/news/expert/infopress_page/030-12912-316-11-46-903-20071109IPR12793-12-11-2007-2007-false/default_fr.htm)

Report of the Independent International Fact-Finding Mission on the Conflict in Georgia headed by Heidi Tagliavini, September 2009.

Résolution du Parlement européen du 15 novembre 2007 sur le renforcement de la politique européenne de voisinage, 2007/2088(INI).

*Revue de la politique étrangère russe*. [Obzor vneshney politiki Rossiyskoy Federacii]. 27.03.2007.

[http://www.mid.ru/brp\\_4.nsf/0/3647DA97748A106BC32572AB002AC4DD](http://www.mid.ru/brp_4.nsf/0/3647DA97748A106BC32572AB002AC4DD)

*Sécurité énergétique et l'Union Européenne. Propositions pour la présidence française*. Rapport au Premier Ministre rédigé par Claude Manil, 21 avril 2008, 30 p.

Schuman Report 2007, Lignes de repères, mars 2007, 231 p.

*Special follow-up mission to the areas affected by the South Ossetia Conflict: Implementation of the Commissioner's six principles for urgent human rights and humanitarian protection*. By Thomas Hammarberg, Commissioner for Human Rights of the Council of Europe, 25 – 27 September 2008, Tbilisi, Gori, Tskhinvali and Akhgori, Council of Europe, CommDH (2008)33, Strasbourg, 21 October 2008.

Stratégie européenne de sécurité, *Une Europe sûre dans un monde meilleur*. Bruxelles, 12 décembre 2003.

*The Bilateral Relations of EU Member States with Russia*. EU-Russia Centre, Review 5. October 2007. 130 p.

The Gas Supply Outlook for Europe. The Roles of Pipeline Gas and LNG. *La Lettre n° 360*, Clingendael International Energy Programme. Nederlands Institute of International Relations. Clingendael, August 2008.

*Traité de Lisbonne modifiant le traité sur l'Union européenne et le traité instituant la Communauté européenne*. Conférence des représentants des gouvernements des Etats membres, CIG 14/07, Bruxelles, le 3 décembre 2007.

*Une Europe sûre dans un monde meilleur*, Conseil européen de Thessalonique, 20 juin 2003.

*Une politique européenne de voisinage vigoureuse: des efforts supplémentaires s'imposent*, communication de Benita Ferrero-Waldner, commissaire chargée des relations extérieures et de la politique européenne de voisinage, Communiquée de presse Référence: IP/07/1843, 05/12/2007.

*Union européenne-Russie : quelles relations ?*, Rapport d'information n°307 (2006-2007) de M. Yves Pozzo di Borgo, sénateur, fait au nom de la délégation pour l'Union européenne, déposé le 10 mai 2007.

*Wider Europe – Neighbourhood : A New Framework for Relations with our Eastern and Southern Neighbours*. Rapport du Parlement européen, (COM(2003)104 – 2003/2018(INI)), Rapporteur: Pasqualina Napoletano.

*World Economic Outlook. Crisis and Recovery.* World Economic and Financial Surveys, Crisis and Recovery, April, 2009, 251 p.

### **Discours**

ASHTON Catherine, Discours à l'occasion de lancement des négociations sur un accord d'association entre l'UE et la Géorgie. Batumi, 16 juillet 2010.

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=SPEECH/10/392&format=HTML&aged=0&language=EN&guiLanguage=en>

ASHTON Catherine, Europe and the World. Discours prononcé à Athènes, 8 juillet 2010. Disponible sur:

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=SPEECH/10/378&format=HTML&aged=0&language=EN&guiLanguage=en>

BORDIOUJA Nikolaï (Le secrétaire général de l'Organisation du traité de sécurité collective), Discours devant les participants de cinquième conférence internationale sur les problèmes de sécurité et la lutte contre le terrorisme, 29 octobre 2009, Moscou. <http://www.odkb.gov.ru/start/indexpage.htm>

BORDIOUJA Nikolaï, Intervention lors de 17<sup>ème</sup> session du Conseil des Ministres des affaires étrangères de l'OSCE, 1 décembre 2009, Athènes.

<http://www.odkb.gov.ru/start/indexpage.htm>

FERRERO-WALDNER Benita, EU/Russia: a challenging partnership, but one of the most important of our times. Discours sur les relations Russie/UE prononcé lors de débats de Parlement Européen à Strasbourg, 21 October 2008. Disponible sur:

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=SPEECH/08/545&format=DOC&aged=0&language=EN&guiLanguage=en>

FILLON François, Propos introductif lors du séminaire franco-russe de Rambouillet, 27 novembre 2009, Rambouillet. <http://www.gouvernement.fr/premier-ministre/propos-introductif-de-francois-fillon-lors-du-seminaire-franco-russe-de-rambouillet>

FÜLE Stefan, The European Union and Eastern Europe: Post-Crisis Rapprochement? Discours à la conférence sur le 20ème anniversaire du Centre d'études orientales (Centre for Eastern Studies), Varsovie, 6 décembre 2010.

Disponible sur :

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=SPEECH/10/728&format=HTML&aged=0&language=EN&guiLanguage=en>

Intervention de Jean-Dominique GIULIANI (président de la Fondation Robert Schuman) et de Thomas GOMART (chercheur de l'Ifri spécialisé aux études de la Russie) consacrée à la réaction européenne à la crise géorgienne. Radio France Internationale, 01.09.2008.

JAGLAND Thorbjørn, Discours devant le Conseil permanent de l'OSCE, 1 juillet 2010, Vienne.

LENOIR Noëlle, L'Europe, un espace de créativité démocratique. Au-delà de l'apparence économique et administrative de l'adhésion des futurs pays membres, c'est un enjeu politique qui se joue. *Libération*, 7 novembre 2003.

LUKASHENKO Alexander, Discours à l'ouverture de quatrième asssemblée pan-biélorusse (Minsk, Biélorussie). 6 décembre 2010.

MEDVEDEV Dmitri, La Russie, la crise mondiale et la sécurité européenne. Discours à la World Policy Conference (Evian, France), 8 octobre 2008.

MEDVEDEV Dmitri, Discours lors de la rencontre des chefs d'Etats de l'OSCE à Astana. 1 décembre 2010.

PRODI Romano, A Wider Europe – A Proximity Policy as the Key to Stability. 6<sup>th</sup> ECSA-World Conference “Peace, Security and Stability International Dialogue and the Role of the EU”, Jean Monnet Project, Brussels, 5-6 décembre 2002.

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=SPEECH/02/619&format=HTML&aged=0&language=EN&guiLanguage=en>

POUTINE Vladimir, Discours au Bundestag , 25 septembre 2001.

POUTINE Vladimir, Discours à la conférence de sécurité à Munich, le 10 février 2007, [www.securityconference.de](http://www.securityconference.de)

SARGSIAN Serge (le Président de l'Arménie), Intervention au Sommet du Partenariat oriental, Prague, 5 mai 2009.

<http://www.president.am/events/statements/rus/?year=2009&pn=3&id=40>

SARGSIAN Serge, Intervention sur les questions de la sécurité à Chatham House. Londres, 10 février 2010.

<http://www.president.am/events/statements/rus/?year=2010&pn=4&id=57>

SARKOZY Nicolas, Allocution à la conférence de presse conjointe avec M.Dmitri Medvedev, Président de la Fédération de Russie, 1 mars 2010. Disponible sur:

<http://www.elysee.fr/president/les-actualites/conferences-de-presse/2010/conference-de-presse-conjointe-m-dmitri.7958.html>

SARKOZY Nicolas, Allocution à la conférence sur la sécurité à Munich (Allemagne), 7 février 2009. Disponible sur: <http://www.elysee.fr/president/les-actualites/discours/2009/conference-sur-la-securite.6501.html>

SARKOZY Nicolas, Allocution lors du Conseil de l'Atlantique du Nord, 3 avril 2009. Disponible sur:

<http://www.elysee.fr/president/mediatheque/videos/2009/avril/allocution-de-m-le-president-de-la-republique.3748.html>

TIMOSHENKO Yulia, Europe should support Ukraine. Discours à l'occasion de rencontre avec Mme Vaira Vike-Freiberga, ancienne Présidente de la Lettonie, 2 septembre 2010.

VAN ROMPUY Herman, Déclaration à la suite de sa rencontre avec le Président de l'Ukraine Viktor YANUKOVYCH. Bruxelles, 13 septembre 2010.  
[http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms\\_data/docs/pressdata/en/ec/116486.pdf](http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/en/ec/116486.pdf)

VAN ROMPUY Herman, Giving momentum to the EU's external relations. Rencontre des leaders européens au Conseil de l'Europe, 16 septembre 2010.

VAN ROMPUY Herman, Remarques à la presse-conférence après le sommet Russie-UE, Bruxelles, 7 décembre 2010. Disponible sur:  
[http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms\\_data/docs/pressdata/en/ec/118284.pdf](http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/en/ec/118284.pdf)

VAN ROMPUY Herman, Remarques à la presse-conférence après le sommet UE-Ukraine, Bruxelles, 22 novembre 2010. Disponible sur:  
[http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms\\_data/docs/pressdata/en/ec/117915.pdf](http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/en/ec/117915.pdf)

VITORINO Antonio, New European Borders and Security Co-operation: Promoting Trust in an Enlarged European Union. In: ANDERSON Malcolm, Apap Joanna (eds.), *Police and Justice Co-operation and the New European Borders*, La Hague/Londres/New York, Kluwer Law International, 2002, pp. 11-17.

YANUKOVYCH Viktor, Nouveaux horizons de la politique extérieure de l'Ukraine. Discours à l'Institut français des relations internationales, Paris, 8 octobre 2010.

### **Travaux académiques**

AALTO Pami, BLAKKISRUD Helge, SMITH Hanna. *The New Dimension of the European Neighborhood*. Center for European Policy Studies, January 2009.

ADISSON Elsa, STIGLITZ Joseph, BEN HAMMOUDA HAKIM, Les nouvelles théories du développement. *Economie politique*, n°5, 2000, pp. 5-63.

ALESINA A., GIAVAZZI F. *The future of Europe : reform or decline*. Massachusetts Institute of Technology, Cambridge: The MII Press, 2006, 186 p.

*An Enlarged Europe and Its Neighborhood Policy: the Eastern Dimension*. Research project, Latvian Institute of International Affairs, Riga, 2004, 112 p.

ANTONENKO Oksana, Indépendance du Kosovo: pourquoi la Russie s'y oppose? *Russie.Nei.Visions* n°21, juillet 2007, 20 p.

ANTONENKO Oksana, The EU should not ignore the Shanghai Cooperation Organisation. Londres, *CER*, mai 2007.

AYDIN Mustafa, GARCIA SCHMIDT Armando, HUSEYNOV Tabib, ISKANDARYAN Alexander, ZAGORSKI Ahndrei. After Soccer Diplomacy: The Turkish-Armenian Relations. *Spotlight Europe*, n° 2009/10 – October 2009.

BABST Dean, A Force for Peace. *The Wisconsin Sociologist*, 3 (1), 1964, p. 9-14.

BAFOIL François, Les instruments de l'élargissement de l'Union européenne. *Critique internationale* (25), oct. 2004.

BARANOVSKY V. Russia : A Part of Europe or Apart from Europe. *International Affairs*, vol. 76, N° 3, juillet 2000, pp. 44-58.

BARANOVSKY V. *Russia's attitudes towards the EU*. Helsinki, 2002.

BARROT Jacques. *L'Europe n'est pas ce que vous croyez*. Albin Michel, mars 2007, 243 p.

BARYSCH, Katynka, The EU's New Russia Policy Starts at Home, Centre for European Reform, *Briefing note*, June 2008. L'article disponible sur [www.cer.org.uk](http://www.cer.org.uk)

BARYSCH, Katynka (édité par), Pipelines, politics and power. The future of EU-Russia energy relations. *Centre for European reform*, October 2008, 63 p.

BEKKOUCHE Adda, GALLET Bertrand, La coopération décentralisée: l'émergence des collectivités et autorités territoriales sur la scène internationale. *Annuaire français de relations internationales*, II, 2001, pp. 376-392.

BLANK Stephen, La Russie et l'Amérique latine : manoeuvres géopolitiques dans le voisinage des Etats-Unis. *Russie.Nei.Visions*, n°38, Ifri, Avril 2009, 24 p.

BLIX Hans. *Weapons of Terror. Freeing the World of Nuclear, Biological and Chemical Arms*. Weapons of Mass Destruction Commission (chaired by Hans Blix), final report, Sentenza media, Stockholm, 1 june 2006, 227 p.

BORDATCHEV Timofeï, Géorgie, Obama, crise économique : quel impacts sur la relation Russie-UE ? *Russie.Nei.Visions*, n°46, janvier 2010, 21p.

BOYKO Natalka, Religions et identités en Ukraine : existe-t-il une « identité des confins » ? *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, vol 35, N°4, décembre 2004. p. 37-74

BRADY Hugo, Intelligence, emergencies and foreign policy : the EU's role in counter-terrorism. *Essays*, Centre for European reform. Juillet 2009, 30 p. Disponible sur [http://www.cer.org.uk/pdf/essay\\_912.pdf](http://www.cer.org.uk/pdf/essay_912.pdf)

BRAUN Aurel, L'OTAN et la Russie : perception des menaces après la Géorgie. *Russie.Nei.Visions*, n°40, Ifri, Mai 2009, 23 p.

CAROTHERS Thomas, The end of the transition paradigm. *Journal of Democracy*, vol. 13, n° 1, 2002, p. 5-21.

CHARMELOT Jacques, American "smart power", a challenge for Europe. *European Issues*, n°127, 09.02.2009, disponible sur [http://www.robert-schuman.eu/question\\_europe.php?num=qe-127](http://www.robert-schuman.eu/question_europe.php?num=qe-127)

CHARILLON Frédéric (sous le direction de). *Les notices. Relations internationales*. La Documentation Française, Paris, 2006. 208 p.

CHARMELOT Jacques, American « smart power », a challenge for Europe. *European Issues*, n°127, 09. 02. 2009. Disponible sur: [http://www.robert-schuman.eu/question\\_europe.php?num=qe-127](http://www.robert-schuman.eu/question_europe.php?num=qe-127)

CHOPIN, Thierry, L'influence française au Parlement européen : bilan et perspectives. Quels enjeux à l'horizon de 2009 ? Fondation Robert Schuman, *Questions d'Europe*, n° 120, 8 décembre 2008, article disponible sur le site de la Fondation Robert Schuman, [www.robert-schuman.org](http://www.robert-schuman.org)

CHOPIN, Thierry; JAMET, Jean-François, La différenciation peut-elle contribuer à l'approfondissement de l'intégration communautaire ? Fondation Robert Schuman, *Questions d'Europe*, n° 106 et 107, Juillet 2008, article disponible sur le site de la Fondation Robert Schuman, [www.robert-schuman.org](http://www.robert-schuman.org)

CHOPIN, Thierry, The European Union, on the quest for meaning : what are Europe's final goals ? Article disponible sur le site de la Fondation Robert Schuman, [www.robert-schuman.org](http://www.robert-schuman.org), Mai 2008.

CIANCIARA K., Agnieszka, «Eastern Partnership » – opening a new chapter of Polish Eastern policy and the European Neighbourhood Policy? *Analyses & Opinions*, n°4 The Institute of Public Affairs, Varsovie, June 2008, 16 p.

CLOUET Louis-Marie, Rosoboron export, fer de lance de l'industrie russe d'armement. *Russie.Nei.Visions* n°22, septembre 2007. 20 p.

COHEN Jonathan, Peace postponed: the war continues in Abkhazia. *Transition*, 1998, vol.5, n°7, pp. 66-73.

COLLIN Jean-Marie. Les armes nucléaires de l'OTAN. Fin de partie ou redéploiement ? *Rapports du GRIP*, Groupe de recherche et d'information sur la paix et le sécurité, 2009/1, 22 p.

COPPIETERS Bruno, The EU and Georgia : time perspectives in conflict resolution. *Occasional Paper*, n°70, Décembre 2007, 31 p.

COPPIETERS Bruno, Un Représentant spécial de l'UE pour une nouvelle périphérie. *Chaillot Papers*, n°65, décembre 2003, p. 161- 194.

COPPIETERS Brtuno, ZVEREV Alexis, TRENIN Dmitri. *Commonwealth and Independence in Post Soviet Eurasia*. London, Cass, 1998, 224 p.

CREMONA M., The European Neighbourhood Policy : Lega and Institutional Issues, *CDDRL Working Papers* n°25, 2004.

DANIELYAN Emil, Russia Steps up Economic Presence in Armenia. *Eurasia Insight*, November 16, 2006. <http://www.eurasianet.org/>

DARCHIASHVILI David, Les questions et les politiques de sécurité de la Géorgie. *Chaillot Papers*, n°65, décembre 2003, p. 107-130

DELCOUR Laure, La politique européenne de voisinage et les relations russo-européennes : partenariat stratégique ou lutte d'influence ? Centre d'études européennes de Strasbourg, 30/03/2006. 24 p.

DERENS Jean-Arnaulte. *Le piège du Kosovo*. Non lieu, 2008.

DIAMOND Larry, Is the Third Wave Over? *Journal of Democracy*, 7.3., 2002. p. 20-37.

DUBIEN Arnaud, Energie, l'arme fatale du Kremlin. *Politique Internationale*, n°111, printemps 2006, p. 371-386.

DUBIEN Arnaud, Russie-Ukraine : opacité des réseaux énergétiques. *Ifri, Russie.Nei.Visions* n°19, mai 2007, 20 p.

DUCHENE G., DUBIEN A., L'Ukraine au pied du mur. *Le Courrier des pays de l'Est*, n° 1053, janvier-février 2006, 39 p.

DURA George, The EU's Limited Response to Belarus' Pseudo 'New Foreign Policy'. *CEPS Policy Brief*, N° 151, February 2008. 10 p.

EMERSON Michaël, Democratisation in the European Neighbourhood. *Centre for European Policy Studies*, Brussels, 2005. 231 p.

EMERSON Michaël, Do we detect a neo-Finlandisation in the Eastern neighbourhood? *European Neighbourhood Watch*, Issue 49, May 2009. pp. 1-2. Disponible sur: <http://www.ceps.eu/files/NW/NWatch49.pdf>

EMERSON Michaël, European Neighbourhood Policy: Strategy or Placebo? *CEPS Working Document* n°215, November 2004. 19 p.

EMERSON Michaël (directed by), Just what is this 'absorption capacity' of the European Union? *CEPS Policy brief*, N° 113, September 2006.

EMERSON Michaël, Post-mortem on Europe's first war of the 21<sup>st</sup> century. *Policy Brief*, Centre for European Policy Studies, N° 167, August 2008. 13 p.

EMERSON Michaël (directed by). Readings in European Security. Volume 5. *Centre for European Policy Studies*, Brussels, 2009, 264 p.

EMERSON Michaël. What to do with President Medvedev's draft European Security Treaty? *European Neighbourhood Watch*, Issue 55, December 2009. pp. 1-2.

EMERSON Michaël, KACZYNSKI Piotr. Looking afresh at the external representation of the EU in the international arena. *CEPS Policy Brief*, No. 212, 20 July 2010.

ENTIN Mark, Relations between Russia and the European Union : the past, the present and the future. *EI* n°75-15/10/2007, [www.robert-schuman.org/archives\\_questions\\_europe.php](http://www.robert-schuman.org/archives_questions_europe.php)

*Europeanisation and Conflict Resolution – Case Studies from the European Periphery*. Edité par : COPPIETERS B., EMERSON M., HUYSSEUNE T., KOVIRIDZE, T., NOUTEHEVA G., TOCCI N., VAHL M. Ghent : Academia Press, 2004

EYL-MAZZEGA Marc, La crise du gaz entre l'Ukraine et la Russie : un défi majeur pour l'Europe. *La lettre*, Fondation Robert Schuman, 26 janvier 2009, n° 379. disponible sur <http://by135w.bay135.mail.live.com/mail/InboxLight.aspx?FolderID=00000000-0000-0000-0000-000000000001&InboxSortAscending=False&InboxSortBy=Date&n=142552351>

EYL-MAZZEGA Marc, La crise du gaz entre l'Ukraine et la Russie : un prétexte commercial pour une véritable guerre du gaz qui humilie l'Europe. *La lettre*, Fondation Robert Schuman, 12 janvier 2009, n° 377. disponible sur [http://www.robert-schuman.org/doc/actualites/crise\\_du\\_gaz\\_09\\_02\\_2009.pdf](http://www.robert-schuman.org/doc/actualites/crise_du_gaz_09_02_2009.pdf)

EYL-MAZZEGA Marc, Le Sommet UE-Ukraine du 9 septembre 2008 : vers un tournant historique et stratégique ? *Questions d'Europe* n°109, Fondation Robert Schuman.

FACON Isabelle, L'organisation de coopération de Shanghai. Ambitions et intérêts russes. *Le courrier des pays de l'Est*, n°1055 mai-juin 2006. p. 26-37.

FISCHER Sabine, PUGLISI Rosaria, WOLCZUK Katarina, WOLOWSKI Pawel. Ukraine : Quo Vadis ? *Chaillot Paper*, N°108, February 2008. 148 p.

FINON Dominique, La Russie et l' « OPEP du gaz » : vraie ou fausse menace ? *Russie.Nei.Visions* n°24, novembre 2007. 21 p.

FINON Dominique, LOCATELLI Catherine, L'interdépendance gazière de la Russie et de l'Union européenne. Quel équilibre entre le marché et la géopolitique ?, *Cahier de recherche LEP II*, série EPE, n°41, décembre 2006.

FINNEMORE Martha, SIKKINK Kathryn, International Norms Dynamics and Political Change, *International Organization*, 52 (4), 1998, p. 887-917 (254).

FOUCHER Michel. *L'Europe et l'avenir du monde*. Ed. Odile Jacob, mai 2009, 144 p.

FOUCHER Michel, L'Union politique européenne : un territoire, des frontières, des horizons. *Esprit*, novembre 2006. p. 86-114

FOUCHER Michel, GIULIANI, Jean-Dominique, The European Union and the Russo-Georgian War. *European issues*, n° 108, Fondation Robert Schuman, 1 Septembre 2008. [www.robert-schuman.org](http://www.robert-schuman.org)

GINSBERG Roy, Conceptualizing the European Union as an International Actor: Narrowing the Theoretical Capability-Expectations Gap. *Journal of Common Market Studies*, vol. 37, n°3, September 1999, pp. 429-54.

GINSBERG Roy, *The European Union in International Politics, Baptism by Fire*. Lanham, Maryland, Rowman&Littlefield, 2001, 306.

GIULIANI Jean-Dominique, Après les élections européennes: l'Europe par gros temps. *La Lettre*, 19 octobre, n°413. [http://www.robert-schuman.eu/doc/actualites/JDG\\_Revue\\_politique\\_et\\_parlementaire\\_2009.pdf](http://www.robert-schuman.eu/doc/actualites/JDG_Revue_politique_et_parlementaire_2009.pdf)

GIULIANI Jean-Dominique, Comment relancer l'Europe de la défense ? *Questions d'Europe* n° 99, Fondation Robert Schuman, 19 mai 2008. Disponible sur: [http://www.robert-schuman.org/question\\_europe.php?num=qe-99](http://www.robert-schuman.org/question_europe.php?num=qe-99)

GIULIANI Jean-Dominique, l'Europe et la Russie, éditorial aux *Notes* de la Fondation Robert Schuman, disponible sur : [http://www.jd-giuliani.eu/fr/article/cat-2/101\\_LEurope-et-la-Russie.html](http://www.jd-giuliani.eu/fr/article/cat-2/101_LEurope-et-la-Russie.html)

GIULIANI Jean-Dominique, Une présidence réussie. Bilan de la présidence française du Conseil de l'Union européenne. Fondation Robert Schuman, *Lettre Spéciale*, 18 décembre 2008. Disponible sur [http://www.robert-schuman.eu/doc/questions\\_europe/qe-121-fr\\_2.pdf](http://www.robert-schuman.eu/doc/questions_europe/qe-121-fr_2.pdf)

GIULIANI Jean-Dominique, Union européenne – Russie : je t'aime moi non plus. *Géoéconomie*, n°43, automne 2007. 24 p.

GIULIANI Jean-Dominique, Vers quel type d'Union européenne se dirige-t-on ? Article publié dans la ""Revue politique et parlementaire" n°1046 - Janvier/Mars 2008, disponible sur [http://www.jd-giuliani.eu/fr/article/cat-3/81\\_Vers-quel-type-dUnion-europeenne-se-dirige-t-on-.html](http://www.jd-giuliani.eu/fr/article/cat-3/81_Vers-quel-type-dUnion-europeenne-se-dirige-t-on-.html)

GNEDINA Elena; EMERSON Michael. The Case for a Gas Transit Consortium in Ukraine: a Cost-Benefit Analysis. *CEPS Policy brief*, n° 180, January 2009.

GNESOTTO Nicole. *EU Security and Defense Policy: the first five years (1999-2004)*. Institute for Security Studies, Paris, 2004, 294 p.

GOANEC Mathilde. Election présidentielle en Ukraine : la revanche de Viktor Ianoukovitch. *Questions d'Europe*, n°158, 15 février 2010. Disponible sur : [http://www.robert-schuman.eu/question\\_europe.php?num=qe-158](http://www.robert-schuman.eu/question_europe.php?num=qe-158)

GOMART Thomas, Evropa, Rossiya, Amerika. Novie velichini starogo uravneniya. *Rossiya v globalnoy politike (La Russie dans la politique globale)*, Volume 6, n°1, janvier-février 2008.

GOMART Thomas, *EU-Russia Relations. Towards a Way out of Depression*. IFRI-CSIS, July 2008, 17 p.

GOMART Thomas, Europe marginalisée, *Politique Internationale*, N° 118, hiver 2008.

GOMART Thomas, La politique russe de la France : fin de cycle . *Politique étrangère*, 1-2007, p. 125-127.

GOMART Thomas, Le partenariat entre l'Union européenne et la Russie à l'épreuve de l'élargissement. *Revue du marché commun et de l'Union européenne*, n° 479, juin 2004.

GOMART Thomas, L'Union européenne et la mer Noire ; franchir un nouveau cap avec les moyens du bord . *Occasional Paper* n°11, décembre 2005, 9 p.

GOMART Thomas, Paris et le dialogue UE-Russie : nouvel élan avec Nicolas Sarkozy ? *Russie.Nei.Visions* n°23, octobre 2007, p. 22

GOMART Thomas, Politique étrangère russe : l'étrange inconstance. *Politique étrangère*, n° 1, p. 25-36.

GOMART Thomas, *Russian Civil-Military Relations: Putin's Legacy*. Carnegie Endowment, Washington, 2008, 126 p.

GOMART Thomas, Russie : espace-temps perdu, espace-temps retrouvé. *La Russie, enjeux internationaux et intérieurs – hors série de Politique étrangère*/Coordonnée par GOMART Thomas, KASTOUEVA-JEAN Tatiana. Paris, Ifri, 01.09.2007.

GOMART Thomas, Quelle influence russe dans l'espace post-soviétique ? *Le courrier des pays de l'Est*, n° 1055 mai-juin 2006. p. 4-13.

GOMART Thomas, KASTUEVA-JEAN Tatiana, Understanding Russia and the New Independent States. *Travaux et recherche de l'IFRI*, May 2007, 204 p.

GOMART Thomas, Union européenne/Russie: de la stagnation à la dépression. *Revue du marché commun et de l'Union européenne*, n°510, juillet-août 2007.

GOUJON Alexandra, Les nouveaux voisins de l'Union européenne. Stratégies identitaires et politiques en Ukraine, Biélorussie et Moldavie. *Les Etudes du CERJ*, n°109, septembre 2004. 41 p.

GRABBE Heather, European Union Conditionality and the Acquis Communautaire. *International Political Science Review/Revue internationale de science politique*, 23 (3), juill. 2002, pp. 249-268.

GRAND Camille, European Defence – from Saint Malo Summit to the French Presidency of the European Union : the birth of a strategic player. *European Issues*, n°122, December 2008. Disponible sur : [http://www.robertschuman.eu/question\\_europe.php?num=qe-122](http://www.robertschuman.eu/question_europe.php?num=qe-122)

GREGORIAN Arman, L'Union et le conflit du Karabakh. *Chaillot Papers*, n°65, décembre 2003, p. 131-144

GREVI Giovanni, Pioneering foreign policy. The EU Special Representatives. *Chaillot Paper* n°106, octobre 2007. 161 p.

GROTZKY Daniel, Whose Neighbour? Sweden and Poland's "Eastern partnership" re-energizes the internal EU contest over Neighbourhood Policy. Article

disponible sur le site de la Fondation Robert Schuman, [www.robert-schuman.org](http://www.robert-schuman.org), Juin 2008.

GROTZKY Daniel, ISIC, Mirela, The Black Sea region: clashing identities and risks to European stability. *CAP Policy Analysis*, October 2008, 20 p.

GUILLET Jérôme, Gazprom, partenaire prévisible : relire les crises énergétiques Russie-Ukraine et Russie-Belarus. *Russie.Nei.Visions* n°18, mars 2007.

HABERMAS, Jürgen; DERRIDA Jacque, February 15, or What Binds Europeans Together : A Plea for a Common Foreign Policy, Beginning in the Core of Europe. *Constellation*, 10 (3), September 2003, 291-297.

HAGSTRÖM FRISSEL Eva, OLDBERG Ingmar, Voisins distants: la présidence suédoise de l'UE et la Russie. *Russie.Nei.Visions* n°42, Juillet 2009, 24 p.

HAMILTON Daniel, MANGOTT Gerhard (edited by), *The Wider Black Sea Region in the 21st Century : Strategic, Economic and Energy Perspectives*. Center for Transatlantic Relations, The John Hopkins University/Austrian Institute for International Relations, Washington D.C., 2008.

HAVLIK Peter, ASTROV Vasily, Economic consequences of the Georgian-Russian conflict. *La Lettre n° 360*, The Vienna Institute for International Economic Studies, 2 September 2008.

HEDENSKOG J., Filling 'the Gap', Russian Security Policy Towards Belarus, Ukraine and Moldova under Putin. Dans J. HEDENSKOG *et al.*, *Russia as a Great Power, Dimensions of Security under Putin*, Londres, Routledge, 2005, 149 p.

HERRBERG Antje, Conflict resolution in Georgia. A synthesis analysis with a legal perspective. *Crisis Management Initiative*, June 2007, 58 p.

HILL Christopher, The capability-expectations gap, or conceptualizing Europe's international role. *Journal of Common Market Studies*, 31 (3), September 1993, pp. 305 -328.

HUGHES Kristy, Shaping Lisbon's Legacy : The EU's Very Discreet Debate on Who will Make Foreign Policy. *Behind the EU Scenes*, Friends of Europe, June 2008, 36 p.

HUNTINGTON Samuel P., The Clash of Civilizations?. *Foreign Affairs*, été 1993, p. 22-49.

HUNTINGTON Samuel. *The Third Wave : Democratisation in the Late Twentieth Century*. University of Oklahoma Press. 1991. p. 61-66

INOZEMCEV V.L., Evropeyskiy « centr » i ego « okraini », (« le « centre » européen et sa « périphérie » »). Disponible sur : [http://www.inozemtsev.net/doc/vert/1164613437\\_global%20affaires%20rus5.pdf](http://www.inozemtsev.net/doc/vert/1164613437_global%20affaires%20rus5.pdf)

ISIC, Mirela; SCHÄFFER, Sebastien, Double win in EU-Russia Relations – Roadmap for a new PCA. Center for Applied Policy Research, Ludwig Maximilians Universität, Munich, N°3, November 2008, [www.cap-lmu.de](http://www.cap-lmu.de)

JAFALIAN Annie, Le Caucase du Sud et l'Union européenne : vers une coopération renforcée? *Annuaire français de relations internationales*, 2005, vol. 6.

JAMET Jean-François, France's Economic Influence in the European Union. Disponible sur [http://www.robert-schuman.eu/question\\_europe.php?num=qe-101](http://www.robert-schuman.eu/question_europe.php?num=qe-101) Juin 2008.

JAMET Jean-François, LIRZIN Franck, L'Europe à l'épreuve de la récession. *La Lettre*, 2 mars 2009, disponible sur [http://www.robert-schuman.eu/question\\_europe.php?num=qe-130](http://www.robert-schuman.eu/question_europe.php?num=qe-130)

JEANDESBOZ Julien, PARMENTIER Florent, Politique de voisinage : appel ou substitut d'élargissement ? *Revue regard sur l'est* [en ligne], 12/01/2007. Disponible sur : [http://www.regard-est.com/home/breve\\_contenu.php?id=690](http://www.regard-est.com/home/breve_contenu.php?id=690)

JOBERT Bruno, La conquête néo-libérale du monde. *Les Temps Modernes* n°607, 2000, pp. 97-114.

Justice, liberté, sécurité. Entretien avec Jacque Barrot, Vice-président de la Commission européenne en charge de l'espace de justice, de liberté et de sécurité. *Entretiens d'Europe*, n°28, disponible sur [http://www.robert-schuman.eu/entretien\\_europe.php?num=28](http://www.robert-schuman.eu/entretien_europe.php?num=28)

KACZYNSKI Maciej, KURPAS Sebastian, BROIN Peadar, Ratification of the Lisbon Treaty. Ireland is not the only problem. *Working Paper*, European Policy Institutes Network (EPIN), N°18, September 2008, 16 p.

KALYUSHNOVA Yelena (dir.). *Energy in the Caspian Region – Present and Future*. London, Palgrave, 2002, 256 p.

KING Charles. Potemkin democracy: four myth about Post-Soviet Georgia. *National Interest*, n°64, 2001, pp. 93-104.

KISSINGER Henry A., US Must Temper Approach as Russia Evolves. 08.07.2008. disponible sur <http://www.newser.com/story/31919/kissinger-us-must-temper-approach-as-russia-evolves.html>

KLITSOUNOVA Elena, Promoting Human Rights in Russia by Supporting NGOs : How to Improve EU Strategies. *CEPS Working Document No. 287/April 2008*. 23 p.

KRATOCHWIL Friedrich, RUGGIE John, International Organisation: a state of the art on an art of the state. *International Organisation*, vol. 40, n°4, 1986.

KUCHARCZYK, Jacek; LOVITT, Jeff, Can the Visegrad Four emerge as effective players in international democracy assistance? Policy Association for an Open Society, *Policy Brief* n° 2, Juin 2008. Disponible sur [www.pasos.org](http://www.pasos.org)

KUCHINS Andrew C. (sous la direction de), State building and security threats in Central Asia. *CEIP*, Washington, 2002, p. 221-241.

KUDRASHOVA Julia, Gosudarstva Yuzhnogo Kavkaza v Evropeyskoy politike sosledstva. (Les Etats du Caucase du Sud dans la politique européenne de voisinage). *Les notes analytiques*, MGIMO-Université, n°6, 2008, P. 31-39.

LALLEMAND Jean-Charles, Biélorussie 2005. Le spectre de la « révolution colorée ». *Courrier des pays de l'Est*, n°1053 janvier-février 2006, p. 61-77.

LAUMOULINE Mourat, L'Organisation de Coopération de Shanghai vue d'Astana : un « coup de bluff » géopolitique ? *Russie. Nei. Vissions*, Ifri, Juillet 2006, 18 p.

*La Russie et les autres pays de la CEI en 2005*. Le Courrier des pays de l'Est, n° 1053, janvier-février 2006. 224 p.

*Les nouveaux voisins orientaux de l'Europe élargie*. Le Courrier des pays de l'Est, n° 1042, mars-avril 2004. 58 p.

LEPESANT Gilles, La politique européenne de voisinage : une intégration par les normes de l'Ukraine à l'espace européen ? *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, 2006, vol. n° 37, n° 4, p. 213-242.

LEPESANT Gilles, L'Union européenne et son voisinage : vers un nouveau contrat. *Politique étrangère*, n° 4, p. 767-780.

Les relations UE-Russie. Entretien avec James Sherr, Responsable du programme Russie/Eurasie à Chatham House. *Entretiens d'Europe* n°35, 25 mai 2009. Disponible sur [http://www.robert-schuman.eu/entretien\\_europe.php?num=35](http://www.robert-schuman.eu/entretien_europe.php?num=35)

LEVY Pierre, Les frontières de l'Union européenne : fausse question et vrais débats. *Les carnets du CAP*, n° 2 printemps 2006. p 11-77.

LIGHT Margot, La galaxie CEI 1991-2006. *Le courrier des pays de l'Est* n° 1055 mai-juin 2006. p. 14-23.

LO Bobo, Russia's crisis – what it means for regime stability and Moscow's relations with the world. *Policy Brief*, Centre for European Reform, February 2009, 8 p. [http://www.cer.org.uk/pdf/policybrief\\_russia\\_19feb09.pdf](http://www.cer.org.uk/pdf/policybrief_russia_19feb09.pdf)

LOBJAKAS Ahto, Citing Russian 'Aggression', EU Steps Up Neighborhood plans. *European Neighborhood Watch*, Centre for European Policy Studies, #45, January 2009. Disponible aussi sur le site de Radio Free Europe: [http://www.rferl.org/content/Citing\\_Russian\\_Aggression\\_EU\\_Steps\\_Up\\_Neighborhood\\_Plans/1372874.html](http://www.rferl.org/content/Citing_Russian_Aggression_EU_Steps_Up_Neighborhood_Plans/1372874.html)

LOCATELLI Catherine, L'UE : aiguillon des stratégies de Gazprom ? Ifri, *Russie.Nei.Vissions* n°26, février 2008, 24 p.

LONGHURST Kerry, Différencier la politique européenne de voisinage : quelles implications pour l'Ukraine ? *Ifri, Russie.Nei.Visions* n°32, juillet 2008, 25 p.

LONGHURST Kerry, NIES Susanne, Recasting Relations with the Neighbors – Prospects for the Eastern Partnership. *Europe Visions*, n° 4, Ifri-Bruxelles, February 2009, 20 p.

LYNCH Dov (sous la direction de), Changing Belarus. *Chaillot Papers* n°85, novembre 2005, 128 p.

LYNCH Dov, *The Challenges of the European Neighbourhood Policy – the Security Dimension of the European Neighbourhood Policy*. European Institute for Security Studies, 2004.

LYNCH Dov, Misperceptions and divergences, in What Russia sees, *Chaillot Paper*, n°74, 2005, p.18.

LYNCH Dov (sous la direction de), The South Caucasus: a challenge for the EU. *Chaillot Papers*, n°65, décembre 2003. 205 p.

LYNCH Dov. Vers une stratégie de l'Union. *Le Sud Caucase : un défi pour l'UE* / édité par Dov LYNCH, *Chaillot Papers* n°65, décembre 2003, p. 172-199.

MAKARYCHEV Andrey, Rebranding Russia : Norms, Politics and Power. *CEPS Working Document* N°. 283, February 2008. 36 p.

MANDEVILLE Laure. *La reconquête russe*. Grasset, Paris, octobre 2008, 388p.

MARIN Anaïs, Dix ans de relations russo-baltes. *Le courrier des pays de l'Est*, n°1003, mars 2000.

MASSIAS Jean-Pierre, La Russie et le Conseil de l'Europe : dix ans pour rien ? *Russie. Nei. Visions* n°15, IFRI, janvier 2007. 18 p.

McDERMOTT Roger, Les forces armées russes : le pouvoir de l'illusion. *Russie. Nei. Visions* n°15, IFRI, Mars 2009, 24 p.

MILOV Vladimir, Le dialogue énergétique UE-Russie : concurrence contre monopoles. *Ifri, Russie.Nei.Visions* n°13, septembre 2006, 12 p.

MINASSIAN Gaïdz. *Caucase du Sud, la nouvelle guerre froide*. Autrement, Paris, 2007, 188 p.

MINASSIAN Gaïdz, L'Arménie, avant-poste russe au Caucase ? *Russie.Nei.Visions*, Ifri, n°27, Février 2008, 20 p.

MIZSEI Kalman, Représentant spécial de l'UE pour la République de Moldavie, interview pour le site Internet du Conseil européen. Juillet 2009, <http://www.consilium.europa.eu/showFocus.aspx?id=1&focusId=392&lang=FR>

MKRTCHYAN Tigran, HUSEYNOV Tabib, GOGOLASHVILI Kakha, The European Union and the Future of the European Project from the Caucasus. *Europe in Dialogue*, 2009/01, 140 p.

MONTBRIAL Thierry de, Perspectives, RAMSES 2009, *Ifri*, disponible sur [http://www.ifri.org/files/RAMSES2009\\_Perspectives.pdf](http://www.ifri.org/files/RAMSES2009_Perspectives.pdf), 25 p.

MOSHES Arkady, EU-Russia Relations : a regrettable continuation. *European Issues*, n°129, 23 February 2009.

NODIA Ghia, The war for Georgia : Russia, the west and the future. *Open democracy*, 15 August 2008, [www.opendemocracy.net/Russia](http://www.opendemocracy.net/Russia)

NOETZEL Timo, SCHREER Benjamin, Two-Tier NATO: Alliance Divided. *The World Today*, Volume 64, Number 10, October 2008. Disponible sur <http://www.chathamhouse.org.uk/publications/twt/archive/view/-/id/1812/>

NUGENT, N., SAURUGGER, S. Organizational structure: the case of the European Commission and its external policy responsibilities. *Journal of European Public Policy*, 3, 2002, p. 345-364.

NURIYEV Elkhan, EU Policy in the South Caucasus. A view from Azerbaijan. *CEPS Working Document* N° 272, July 2007. 27 p.

NYE Joseph, Redefining the National Interest. *Foreign Affairs* 78 (4), juil.-août 1999, pp. 22-35.

NYE Joseph, Soft Power. *Foreign Policy*, (80), aut.1990, pp. 153-171.

PAILLARD Christophe-Alexandre, Gazprom : mode d'emploi pour un suicide énergétique. *Russie.Nei.Visions* n° 17, IFRI, mars 2007, 22 p.

PAPADIMITRIOU D., PHINNEMORE D., Exporting europeanization to the Wider Europe : the twinning exercise and administrative reform in the candidate countries and beyond. *Journal of Southeast European and Black Sea Studies*, n°2, 2003, pp. 1-22.

PATTEN, Chris. *What next ? Surviving the Twenty-first Century*. Allen Lane, October 2008, 496 p.

PECH , Laurent, Le référendum en Irlande pour ratifier les traités européens : obligatoire ou coutumier ? *Questions d'Europe*, n°115, 27.10.2008, disponible sur [http://www.robert-schuman.eu/question\\_europe.php?num=qe-115](http://www.robert-schuman.eu/question_europe.php?num=qe-115)

PETITEVILLE, Franck, La coopération économique de l'Union européenne entre globalisation et politisation. *Revue française de science politique*, juin 2001, pp. 431-458.

PIEBALGS, Andris, Gas warms EU-Russia ties, Revue électronique « *Vsya Evropa* » (Toute l'Europe), éditée par l'Institut des Recherches Européennes auprès de MGIMO (Institut d'Etat de Moscou des Relations Internationales), [www.alieuropa.ru](http://www.alieuropa.ru).

PIEKLO Jan, Russia Today : Neo-Imperialism and Crisis – the Polish Perspective. *Analyses & Opinions*, N° 7/92, March 2009, 8 p.

POLONSKY Rachel. *Molotov's Magic Lantern: A Journey in Russian History*. London, Faber & Faber, 2010. 416 p.

*Processus mondiaux, conflits politiques et sécurité*. l'Association russe des sciences politiques, Rospen, Moscou 2007. (« Мировые процессы, политические конфликты и безопасность », Российская ассоциация политической науки Росспэн, Москва 2007).

RAHR Alexander, Russie-Allemagne : la relation spéciale et la présidence de l'Union européenne. *Politique étrangère*, 1, 2007, IFRI, p. 109-122.v

RICHARD Yann, L'Union européenne : un champion en trompe l'oeil de l'aide publique au développement. *Confins*, Revue franco-brésilienne de géographie, 3/2008, numéro 3. Disponible sur <http://confins.revues.org/index2793.html#bodyftn13>

RIGAUD Jacques, Culture et Politique. *Questions d'Europe*, n° 32, 6 avril 2009. Disponible sur [http://www.robert-schuman.eu/question\\_europe.php?num=qe-132](http://www.robert-schuman.eu/question_europe.php?num=qe-132)

RISSE Thomas, Neofunctionalism, European Identity and the Puzzles of European Integration. *Journal of European Public Policy*, 12 (2), avril 2005, pp. 291-309 (304).

ROBERT James, Georgia, Russia and Energy : Going for Gas. *The World Today*, Volume 64, Number 10, October 2008. Disponible sur: <http://www.chathamhouse.org.uk/publications/twt/archive/view/-/id/1811/>

ROBERT Cécile, La Commission européenne face à l'élargissement de l'Union à l'Est : la construction d'un leadership. *Politique européenne*, n°3, 2001, pp. 38-60.

ROBERT Cécile, L'expertise comme mode d'administration communautaire: entre logiques technocratiques et stratégies d'alliance. *Politique européenne*, (11), 2003, pp. 57-78.

ROMER Jean-Christophe, La politique étrangère russe sous Boris Eltsine. *Annuaire français de relations internationales*, Volume 2, 2001. 62 p.

RUPNIK Jacque, « La «nouvelle frontière» de l'Europe: quels confins pour une Union élargie ? », dans B. Geremek et R. Picht (dir.), *Visions d'Europe*, Odile Jacob, 2007, p. 310.

SCHARF Fritz, *Gouverner l'Europe*. Paris, Presses de Sciences po, 2000, 238 p.

SCHÄFFER Sebastian, TOLKSDORF Dominik, The Eastern Partnership – «ENP plus» for Europe's Eastern neighbors. *Center for Applied Policy Research*, N°4, May 2009, 4 p.

SCHRÖDER Gerhard. *Ma vie et la politique*. Éditions Odile Jacob, 2006, 410 pages.

SECRIERU Stanislav, Russian foreign policy in times of crisis : greater compliance or resilient self-confidence ? *CEPS Policy Brief*, n° 192/30 June 2009, 10 p. Disponible sur [http://shop.ceps.eu/BookDetail.php?item\\_id=1867](http://shop.ceps.eu/BookDetail.php?item_id=1867)

SHEMIATENKOV V., The « Wider Europe”: Can the idea be “sold” in the East”, European Policy Centre, issue 9, “Repairing the damage: European disunity and global crisis” [en ligne], 2003. Disponible sur: (<http://www.epc.eu/en/ce.asp?TYP=CE&LV=177&see=y&t=42&PG=CE/EN/detail&l=7&AI=262>)

SIMON-BLOCH Cathy, L'Europe sur Internet. Centre d'études européennes de Strasbourg, 30/03/06. 10 p.

SMOUTS Marie-Claude, Du bon usage de la gouvernance en relations internationales. *Revue internationale des sciences sociales* (155), mars 1998, pp. 85-94.

SOCOR Vladimir, Federalization Experiment in Moldavia. *Russia and Eurasia Review* [en ligne], vol. 1, n° 4, 16 juin 2002. Disponible sur: ([http://www.jamestown.org/publications\\_details.php?volume\\_id=15&&issue\\_id=602](http://www.jamestown.org/publications_details.php?volume_id=15&&issue_id=602))

SOLANA Javier, Five lessons in global diplomacy. *European Neighborhood Watch*, Centre for European Policy Studies, #45, January 2009 (First published in the Financial Times).

TARDIEU Jean-Philippe, La Russie et les pays du «Partenariat oriental» après la guerre en Géorgie. *Russie.Nei.Visions* n° 43, IFRI, août 2009, 24 p.

TASSINARI Fabrizio, A Synergy for Black Sea Regional Cooperation: Guidelines for an EU Initiative. *CEPS Policy Brief*, N°. 105/June 2006. 16 p.

*The EU Common Foreign and Security Policy Toward Russia: the partnership and cooperation agreement as a test case*. Latvian Institute of International Affairs, Riga, 2006, 89 p.

de TINGUY Anne, La Russie et son ancien empire : le difficile apprentissage d'une nouvelle vie internationale. dans : MARIE-PIERRE Rey (sous la direction de), Les Russes, de Gorbatchev à Poutine . *Armand Colin*, p. 45-63.

de TINGUY Anne (sous la direction de), L'Ukraine après la révolution orange. *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, vol. 37, n°4, décembre 2006, 169 p.

*The Bilateral Relations of EU Member States with Russia*. EU-Russia Centre Review V, October 2007, 130 p.

*Transitions from Authoritarian Regimes : Tentative Conclusions about Uncertain Democracies*. Edited by: O'DONNELL Guillermo, SCHMITTER Philippe, Whitehead Laurence. Baltimore, MD: John Hopkins University Press, 1986. 208 p.

UTKIN S.V. Evropeyskaya politika sosledstva v kontexte otnosheniy Rossii i ES (La politique européenne de voisinage dans le contexte des relations entre la Russie et l'UE). *Mirovoe razvitie*, 3., sous la direction de VOYTOLOVSKY F.G., KUZNETSOV A.V. – Moscou.: IMEMO (ИМЭМО) RAN, 2008.

UTKIN S.V. Post-Soviet States between Russia and the EU: Future of the Common Neighborhood. *Euro-Atlantic Quarterly*, 2007. №3.  
[www.eaq.sk/page.php?doc=163](http://www.eaq.sk/page.php?doc=163)

VAÏSSE Justin, L'Europe au miroir de Barack Obama. *Questions d'Europe*, n° 116, 3 novembre 2008. Disponible sur :  
[http://www.robertschuman.eu/question\\_europe.php?num=qe-116](http://www.robertschuman.eu/question_europe.php?num=qe-116)

VALASEK Thomas, What does the War in Georgia mean for EU Foreign Policy? *Briefing Note*, Centre for European Reform, London, August 2008. 5 p.

VALASEK Tomas. Economic crisis and the 'eastern partnership'. Centre for European reform. March, 10 2009.  
<http://centreforeuropeanreform.blogspot.com/2009/03/economic-crisis-and-eastern-partnership.html>

VALASEK Thomas, Why Ukraine matters to Europe. *Essays*, Centre for European Reform, London, Décembre 2008.

De VASCONCELOS Alvaro, ZABOROWSKI Marcin, The EU and the world in 2009. European perspectives on the new American foreign policy agenda. *ISS Report*, N°4, European Union Institute for Security Studies, January 2009, 44 p.

VICHNEVSKI Anatoli, Les enjeux de la crise démographique en Russie. *Russie.Nei.Visions*, n°41, juin 2009, 27 p.

WALLACE W., Looking after the Neighborhood : Responsibilities for the EU-25. *Notre Europe Policy papers* n°4, July 2003.

WEISS Stefani, Frozen Conflicts – Kant Reloaded. *Spotlight Europe*, n° 2008/10 – Septembre 2008. 8 p.

WIHTOL DE WENDEN Catherine, Démographie, immigration, intégration. *Questions d'Europe*, n°111, 29 septembre 2008.

WOLCZUK Katarina, Integration without Europeanisation. *EUI Working Papers*, European University Institute, Florence, 2004. 32 p. Disponible sur [http://www.eui.eu/RSCAS/WP-Texts/04\\_15.pdf](http://www.eui.eu/RSCAS/WP-Texts/04_15.pdf)

YUNUSON Arif, Les questions et les politiques de sécurité de l'Azerbaïdjan. *Chaillot Papers*, n°65, décembre 2003, p. 145-160

ZAGORSKI Andrei, Russia and the shared neighbourhood. In: What Russia sees, *Chaillot Paper*, n°74, 2005, p. 61.

ZEVELEV Igor, Sootechestvenniki v rossiyskoy politike na postsovetskom prostranstve. (Des compatriotes dans la politique russe sur l'espace post-soviétique) *Rossiya v globalnoy politike (La Russie dans la politique globale)*, Volume 6, n°1, janvier-février 2008.

ZOURABICHVILI Salomé, Fermer Yalta. *Cahier de Chaillot*, n°102, mai 2007, 96 p.

#### **Articles parus dans la presse**

ALLENOVA Olga, "Esli granicu zakroyut, zdes nikogo ne ostanetsa". Korrespondent "Kommersant" pobivala v Akhalgorskom rayone Yujnoï Ossetii. (Correspondant du "Kommersant" a visité la région d'Akhgory de l'Ossétie du Sud). *Kommersant*, 27 mars 2009.

ALLENOVA Olga, "Mi vse eshe obespokoeni sobitiyami avgusta". Zamestitel genseka NATO ob otnosheniyah s RF. (Interview avec Robert Simmons, Secrétaire-Général adjoint de l'OTAN). *Kommersant*, 3 avril 2009.

ARON Leon, Moskve nado ponyat chto fakticheskogo razvertivaniya PRO ne budet. Amerikanskiy politolog ob otnosheniyah s Rossiey pri Barake Obame. (Le politologue américain parle des relations russo-européennes sous présidence de Barak Obama). Interview d'un politologue américain pour le quotidien russe *Kommersant*, 12.11.08.

ASLUND Anders, The Leader of the CIS Is Lonely and Weak. *The Moscow Times*, 28.10.2009.

AVRIL Pierre, LEROYER Madeleine, Les coulisses de la guerre de gaz. *Le Figaro*, 06.01.2009

AVRIL Pierre, L'Union européenne renforce timidement ses liens à l'Est. *Le Figaro*, 07.05.2009.

BAEV, Pavel, Rescuing Nabucco. *The Moscow Times*, 18.03.2009.

BARBER Tony, BLITZ James, EU States Consider Delaying Russia Talks. *The Financial Times*, August 28, 2008.

BARROSO J. Europe's rising global role. *The Moscow Times*, December 23, 2009.

BAZHANOV Yevgeny, A Smarter Caucasus Policy. *The Moscow Times*, 03.12.2009.

BENOIT Bertrand, Merkel won't bend at the summit. *The Moscow Times*, 04.06.2006.

BEZAT Jean-Michel, South Stream et Nabucco, les deux gazoducs de la discorde entre Union européenne et Russie. *Le Monde*, 18.01.08.

BEGUN Steven, Sovetnik Johna Makkeyna o budushem rossiysko-amerikanskih otnosheniy. (Le conseiller de John Mccane sur l'avenir des relations russo-américaines). *Kommersant*, 14.11.2008.

BOCEV Pierre, JAIGU Charles, Le G8 s'est achevé par une promesse sur le climat, un désaccord sur le Kosovo et une aide à l'Afrique. *Le Figaro*, le 9 juin 2007.

BORDATCHEV Timofeï, Cena Voprosa. *Kommersant*, 2/10/2008.

CHAUFFOUR Célia, L'Allemagne et la Russie sont au cœur de la nouvelle diplomatie de Varsovie. *Le Monde*, 28/11/07.

CHAUFFOUR Célia, Les futurs dirigeants polonais veulent des relations apaisées avec l'Union européenne et la Russie. *Le Monde*, 26/10/2007.

COHEN Roger, Loose Talk that Lost Georgia. *International Herald Tribune*, 01.09.2008.

DEMPSEY Judy, EU split before talks on confronting Russia. *International Herald Tribune*, 01.09.2008

DEMPSEY Judy, The EU is faltering on strategy for Putin. *International Herald Tribune*, 01.06.2007

DENORD François, Dès 1958, la « réforme » par l'Europe. *Le Monde diplomatique*, Novembre 2007.

*Deux cents observateurs européens en Georgie*, Le Figaro, 30.09.2008., disponible sur <http://www.lefigaro.fr/international/2008/10/01/01003-20081001ARTFIG00121-deux-cents-observateurs-europeens-en-georgie-.php>

DUDINA Galina. Chekhiya golosuet za Lissabonkiy dogovor (La République Chèque vote pour le traité de Lisbonne). *Kommersant*, 19.02.2009.

DUPARC Agathe, Genève, plate-forme de « Kremlin oil ». *Le Monde*, 10/07/07.

DVALI, Georgy, Gruzii nadorvali jeleznodorojnoe polotno. Vzriv na uchastke Zugdidi-Hobi. (Une explosion a eu lieu sur une partie de chemin de fer en Géorgie). *Kommersant*, 3 juin 2009.

d'ESTAING Valéry Giscard, Traité européen : les outils sont exactement les mêmes, seul l'ordre a été changé dans la boîte à outils. *Le Monde*, 26/10/07.

EU Must Be United and Firm on Russia, *The Financial Times*, Editorial Comments, August 31 2008.

FEDOROV Andreï, Cena voprosa. Esli Rossiya namerena vistroit deystvitelno novuyu strukturu evropeyskoy bezopasnosti, to na postsovetskom prostranstve ey nujno otkazatsa ot principa «svoy-chujoy». (Si la Russie entend vraiment construire une nouvelle structure de sécurité européenne, elle doit refuser le principe «ami-ennemi»). *Kommersant*, 24.02.2008.

FERRERO-WALDNER Benita, Interview au quotidien russe *Kommersant*. *Kommersant* 05.02.09.

FOUCHER Michel, Quelles frontières pour l'Europe ? *Le Monde*, 12.10.09.

GABUEV Aledxander, Evropa derjitsa na cheshskom slove. Sorvan grafik ratifikacii Lissabonskogo dogovora. (Le calendrier de ratification du traité de Lisbonne est mis en défaut). *Kommersant*, 28.10.2009.

GABUEV Aledxander, Evropa nakopila otricatelnuyu energetiku. ES gotov otvergnut predlojeniya Dmitriya Medvedeva. (L'UE est prête à refuser les propositions de Dimitri Medvedev). *Kommersant*, 29.04.2009.

GABUEV Aledxander, Evrosoyuz obustraivaetsa na postsovetskom prostranstve. (L'Union européenne campe sur l'espace post-soviétique). *Kommersant*, 13.12.2008.

GABUEV Aledxander, Evrosoyuz priobrel novih soyuznikov (L'Union européenne a obtenu des nouveaux alliés). *Kommersant*, 13.01.2009

GABUEV Aledxander, DVALI Georgy, Evropeyskim nabludatelam ne dayut osmotretsa. Ih peremeshenie v Gruzii zatrudnayut rossiyskie blokposti. (La mission de monitoring de l'Union européenne est bloquée par les militaires russes) *Kommersant*, 02.10.2008

GABUEV Alexander, GRIB Natalya, Evropa proyavila obhodchivost. Voyna v Gruzii uskoraet strotelstvo Nabucco. (La guerre en Géorgie accélère la construction de Nabucco) *Kommersant*, 15. 09.2008.

GABUEV Aledxander, «Mi tak i ne ponyali chego je dobivaetsa Rossiya» (Interview d'adieu avec Marc Franco, Tête de la délégation de la Commission européenne en Russie). *Kommersant*, 21.07.2009

GABUEV Aledxander, Razgovor s posicii tret'ey sili. Alexander Lukaschenko pribivaet v Moskvu oschuchsaya podderjku Zapada. (Alexander Loukaschenko arrive à Moscou étant soutenu par l'Occident). *Kommersant*, 03.02.2009

GABUEV Alexander, GRIB Natalya, Rossiyskiy gaz proverat na tverdost. Evropeyskie potrebiteli sformuliruyut svoi trebovaniya. (Les consommateurs européens de gaz vont formuler leurs demandes). *Kommersant*, 06.02.2009.

GABUEV Alexander, FRIDLAND Georgiy, GRIB Natalya, Zamorozki na gruzinskoy pochve. Evrosoyuz predyavil Rossii ultimatum. (L'Union européenne a présenté un ultimatum à la Russie) *Kommersant*, 02.09.2008.

GAMOVA Svetlana F., Cena partnerstva » (« Coût du partenariat »). *Nezavisimaya Gazeta*, 08.12.2006.

GAMOVA Svetlana F., Presidentskiy podarok (Le cadeau du président). *Nezavisimaya Gazeta*, 08.12.2006.

GOLTS Alexander. The league of Democracies. *The Moscow Times*, Mars 2, 2010.

GORST Isabelle, Azerbaijan oil moves likely to worry west. *Financial Times*, 25 septembre 2008.

GRANIK Irina, Rossiya krepit integraciyu kreditom. (La Russie renforce l'intégration par le crédit). *Kommersant*, 04.02.2009.

GRUSHKO Alexander, Po kluchevim napravleniyam nashi posicii ochen blizki. (Nos positions sont très proches sur les directions principales de coopération). *Kommersant Guide* (Le guide sur la Russie et l'Union européenne), *Kommersant* N°190, 17/10/2007.

*Guide : la Russie et l'Union européenne*. Supplément au journal « *Kommersant* », 8 mai 2007, 30 p.

HABERMAS Jürgen, Construire une Europe politique. *Le Monde*, 27.12.06

HAMRAEV, Viktor, Protivnik nenadolgo. // Rossiyane ne veryat v uhudshenie otnosheniy s Evropoy I Amerikoy. (Les russes ne croient pas que la dégradation de relations avec l'Europe et les Etats-Unis soit à long terme). *Kommersant*, 05.09.2008.

HRAMCHIHIN Alexander, Sovbez ozabotilsa nacionalnoy bezopasnostyu. Obshestvennost k razgovoru o strategii strani ne priglashena. (Le Conseil de sécurité de la Russie a élaboré un concept de la sécurité nationale). *Nezavisimaya gazeta*, 01.16.2009.

JAWED Munir, NATO needs to tear down one more wall. *The Moscow Times*, 31.03.2009.

JEGO Marie, L'OSCE n'enverra pas d'observateurs pour les élections législatives russes. *Le Monde*, 19 novembre 2007.

KARAGANOV Sergei, Russia will save the west. *The Moscow Times*, December 29, 2009.

KISSINGER Henry A., Building on Common Ground With Russia. *Kommersant*, 09.10.2008 (article publié dans *Washington Post*).

KOLESNIKOV Andreï, Molchat' orijie. Rossiyskih mirotvorcev otpustili iz Gruzii s mirom. (Les forces russes de maintien de la paix sont parties de la Géorgie) *Kommersant* n° 161 (3978), 09.09.2008.

KOLESNIKOV Andreï, Sténogramme d'une conversation de Vladimir Poutine avec des journalistes étrangers. *Kommersant*, 04.06.2006.

KONOVALOV Maxime, Belorusskoy oppozicii dadut pochuvstvivat seba vlastyu. Evropa predpochitaet obsujdat s ney budushee svoih otnosheniy s Minskom. (C'est avec l'opposition que l'Europe préfère de discuter l'avenir de ses relations avec Minsk). *Kommersant*, 02.03.2009.

KONOVALOV Maxime; STROKAN Sergeï, Alexandru Lukaschenko sozdani evropeyskie usloviya / Radi «Vostochnogo Partnerstva » on doljen otkazatsa ot priznaniya Yuzhnoy Osetii i Abkhazii. (Pour faire partie de «Partenariat oriental» Alexandre Lukaschenko ne doit pas reconnaître l'Abkhazie et l'Ossétie du Sud) *Kommersant*, 25.02.2009.

KOZIN Vladimir. A new look at the military doctrine. *The Moscow Times*, Mars 2, 2010.

KRASINSKAYA Anastasiya, L'oléoduc sans pétrole. *RBK Daily*, 14.05.07

KRUTIKHIN Mikhail, Evropa pochuvstvovala seba zalojnicey rossiysko-ukrainskoy korrupcionnoy aferi v gazovoy sphere. (L'Europe s'est sentie en otage d'une affaire russo-ukrainienne dans le domaine de gaz). *Kommersant*, 13.01.2009.

KWASNIEWSKI Aleksander, Ukraine is not a poker chip. *The Moscow Times*, 06.05.2009.

*Les Etats-Unis veulent «écouter» le reste du monde.* Le Figaro, 07.02.09.

*Les 27 trouvent un accord au bout de la nuit.* Le Figaro, 23 juin 2007.

LINDLEY-FRENCH Julian, Time for Europe to shed junior partner status. *The Moscow Times*, 10.08.2009.

LUKIN Alexander, Na zapade nachinayut ponimat chto vmeste s *SHOC* i *ODKB* legche reshat kluchevie problemi mejdunarodnoy bezопасnosti. (On commence à comprendre à l'Occident qu'il est plus facile de régler les problèmes de sécurité internationale en coopération avec l'Organisation du Traité de sécurité collective et l'Organisation de coopération de Shanghai). *Kommersant*, 14.10.2009.

LUKYANOV Fyodor, Learning the skills of being a regional power, *The Moscow Times*, 18.03.2009.

L'Union européenne gèle les négociations avec Moscou, *Le Figaro*, 01/09/2008.

MAKARENKO Boris. Cena voprosa. V interesah Rossii ne dat' upast' belorusskoy ekonomike – ona nujna rossiyskomu rinku, kak mi nujni ey. (L'intérêt

de la Russie – ne pas laisser tomber l'économie biélorusse, dont le marché russe a besoin). *Kommersant*, 20.03.2009.

MALACHENKO Alexeï, Izgnanie Ameriki iz Kirgizii bilo bi osobenno priyatno Moskve seychas kogda ona v upor ne vidit Gruziyu b razrugalas s Ukrainoy. (Le départ des Etats-Unis de la Kirghizie aurait fait beaucoup de plaisir à Moscou aujourd'hui, quant elle ne maintient plus de dialogue avec la Géorgie et se dispute avec l'Ukraine). *Kommersant*, 20.01.2008.

MANDEVILLE Laure, Entre Moscou et l'UE, les contentieux s'accumulent. *Le Figaro*, le 18 mai 2007.

MANDEVILLE Laure, Bouclier antimissile : le coup de poker de Vladimir Poutine. *Le Figaro*, le 9 juin 2007.

MANDEVILLE Laure, Kiev devient un partenaire stratégique de l'UE. *Le Figaro*, le 9 septembre 2008.

MANDEVILLE Laure, Quand la Russie a tort, l'Europe doit le dire. *Le Figaro*, 22 septembre 2008.

MARGELOV Mikhail, Cena Voprosa. Ochen kstati chto institucionalizaciya vneshney politiki Evrosoyuza sovpadaet vo vremeni s perezagruzkoy otnosheniy Rossii i Ameriki (L'institutionnalisation de la politique étrangère européenne coïncide avec un «redémarrage» de relation entre la Russie et les Etats-Unis). *Kommersant*, 28.10.2009.

MORRIS Harvey, BLITZ James, Russia stalls talks on Iran nuclear plans. *Financial Times*, 24 septembre 2008.

MOSHES Arkady, Cena Voprosa. Globalniy krisis daet ponat chto sobstvennoe razvitie nelza obespechit za schet obosobleniya i ekonomicheskogo nacionalisma (La crise globale montre qu'on ne peut pas assurer son développement par l'isolationisme et nationalisme économique). *Kommersant*, 05.10.2009.

MOSHES Arkady, Cena Voprosa. Uregulirovanie v Pridnestrovye ne vozместit Moskve imidjevih poter' vizvannih priznaniem Yuzhnoy Osetii i Abkhazii. (Le règlement du conflit en Transnistrie ne compensera pas les problèmes d'image de la Russie après la guerre en Géorgie). *Kommersant*, 14.11.2008.

MOSHES Arkady, Kto bi ni prishel na smenu Viktoru Yuschenko, na perviy plan vnov viydot «proklatie voprosi» rossiysko-ukrainskih otnosheniy: gaz, flot, russkiy yazik. (Gaz, forces navales et langue russe sont les «questions maudites» dans les relations russo-européennes) *Kommersant*, 26.10.2009.

MOUGEOTTE Etienne, NODE-LANGLOIS Fabrice, Medvedev tend la main à Obama. Interview avec Dmitri Nedevedev paru dans *le Figaro* le 11/11/2008.

NEPRIAKHINA Natalia, Yuliya Timoschenko rasplachivaetsa po rossiyskomu kreditu. Premyera Ukraini obviniliu v prodaje rodini. (La première ministre ukrainienne a été accusée de trahison des intérêts nationaux). *Kommersant*, 09.02.2009.

NIES Susanne. Russie-Géorgie : quel impact énergétique pour l'Europe ? *Le Figaro*, 26.09.2008

NODE-LANGLOIS Fabrice, Chavez achète des sous-marins à Moscou. *Le Figaro*, 29 juin 2007.

NODE-LANGLOIS Fabrice, Sommet Merkel-Poutine sous haute tension . *Le Figaro*, 18 mai 2007.

NODE-LANGLOIS Fabrice, Répressions aux portes du sommet euro-russe . *Le Figaro*, 19 mai 2007.

NOUGAYREDE Natalie, Regain de tension entre la Russie et l'Europe. *Le Monde*, 09.05.07.

NYE S. Joseph, Obama's Nuclear Agenda. *The Moscow Times*, 13.10.2009.

O'NEILL Louis, China's big Moldova move. *The Moscow Times*, 30 juillet 2009.

ODINEC Andreï, Tri dna vneshney politiki v denejnom ekvivalente. (Le prix de trois jours de la politique étrangère russe). *Kommersant*, 04.02.2009.

OLEARCHYK Roman, Ukraine GDP down by 20%. *Financial Times*, 02.07.2009.

POPOV Vladimir, Moldaviya trebuet vivoda rossiyskih voysk. (Moldavie demande le retrait des forces militaires russe). *Kommersant*, 03.10.2007.

POPOV Vladimir, V Kishineve shturmuyut glavpochtamt. (Centrale bureau de poste à Chisinâu est prit d'assaut). *Kommersant*, 30.04.2009.

POROSHENKO Petr, «Davayte razveem mif o tom, chto ukrainskaya vlast stremitsa zatashit stranu v NATO ». Glava MID Ukraini rasskazal Kommersantu kak on budet nalajivat otnosheniya s Moskvoy. ("Il est temps de disperser le mythe selon lequel le pouvoir ukrainien essaie de faire le pays adhérer à l'OTAN". Le Ministre des

affaires étrangères a raconté comment il va régler les relations avec la Russie). *Kommersant*, 26.10.2009

POUTINE Vladimir, Vive le dialogue Europe-Russie. *Le Monde*, 28 mars 2007.

RICARD Philippe, Le président russe joue l'apaisement avec Bruxelles mais les divergences de fond demeurent. *Le Monde*, 28/10/2007.

RIVAIS Rafaël, Garry Kasparov veut convaincre l'Europe que la Russie n'est pas une démocratie. *Le Monde*, 25.05.2007.

ROGOZIN Dmitry, We deserve a front-row seat. *The Moscow Times*, 31.03.2008.

SAMOTOROVA Anastasiya, Les russes approuvent l'attitude dure vis-à-vis de l'Europe. *RBC Daily*, 4 septembre 2007.

SAPIRE Jacque, Strategii Rossiya I ES. Raskol Evropi? (« Les stratégies la Russie et l'UE. La scission de l'Europe ? ») *Kommersant*, 22/12/2006.

SIDORENKO Sergey, Viktor Yuschenko ozadachil MID. Predlojiv diplomatam slojno integrirovat' Ukrainu v Evropu i uluchshit otnosheniya s Rossiej. (Viktor Yuschenko a proposé à ses diplomates d'intégrer l'Ukraine en Europe et améliorer les relations avec la Russie). *Kommersant*, 14.10.2009.

SIDORENKO Sergey, SOLOVIEV Vladimir, Victor Yushenko: ya nikogda ne bil hohlom// President Ukraini ob otnosheniyah s RF I svoem politicheskom buduchem. (Président de l'Ukraine parle de relations avec la Russie et de sa vision de son propre avenir politique). *Kommersant*, 15.04.2009.

SMOLAR Piotr, «Il faut des élections anticipées en Ukraine» (Interview avec Ioulia Timoshenko). *Le Monde*, 4 mars 2009.

SOLANA Javier, 10 Years of EU Security. *The Moscow Times*, 12.10.09.

SOLOVIEV Vladimir, Alexandre Lukachenko proshelsa po kabinetu (Alexandre Lukachenko critique le travail de son cabinet). *Kommersant*, N°209, 14/11/2007.

SOLOVIEV Vladimir, Evrosoyuz vmeshalsya v soyuznie dela Rossii. Belorussiya vkluchena v programmu «Vostochnoe partnerstvo» (La Biélorussie est incluse dans le «Partenariat orientale»). *Kommersant*, 21.03.2009.

SOLOVIEV Vladimir, ODKB perehudit vse granitsi. Kuriruemaya Moskvoy organisaciya dobivaetsya vseirnogo priznaniya. (L'Organisation du Traité de sécurité collective traverse toutes les frontières. L'organisation supervisée par Moscou cherche une reconnaissance internationale). *Kommersant*, 14.10.2009.

SOLOVIEV Vladimir, Otechestvo v gosbezopasnosti. Sovbez pridumal kak zashiotit I obustroit Rossiyu do 2020 goda. (Le Conseil de sécurité de la Russie a décidé comment protéger le pays jusqu'à l'an 2020). *Kommersant*, 25.12.2008.

SOLOVIEV Vladimir, PACE ostaetsa na voennom položenii. Delegati osudili Rossiyu za imperskuyu politiku. (Les délégués de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ont critiqué la Russie pour une politique impériale). *Kommersant*, 30.04.2009.

SOLOVIEV Vladimir, President Moldavii rasskazal o vneshnepoliticheskikh orientirah svoey strani (Le Président de la Moldavie a présenté les orientations de la politique étrangère de son pays). *Kommersant*, 27.02.2009.

SOLOVIEV Vladimir, Soyuznik nerushimiy. President Moldavii gotov na sdelku s Moskvoy. (Le Président de la Moldavie est prêt à un deal avec Moscou). *Kommersant*, 22.01.2008.

SOLOVIEV Vladimir, SYSOEV Gennady, Evropeyci uje nahodat sposobi oboytis bez Gazproma i Rossii. (Les européens commencent à réfléchir comment se passer sans la Russie). *Kommersant*, 13.01.2009.

STOTT Michael, POPESKI Ron, Lukashenko ready for more reforms. *The Moscow Times*, 06.05.2009.

STROKAN Sergeï, Itogi vstrechi Rossiya-NATO (Bilan de réunion Russie – l'OTAN (Bruxelles, 07.12.2007)). *Kommersant*, n°227, 08.12.2007.

SYSOEV Gennadiy, Krizis s postavkami splotil Evrosoyuz. (Une crise de livraison a uni l'Union européenne). *Kommersant*, 11.01.2009.

SYSOEV Gennadiy, BELOV Pavel, Itogi rossiysko-evropeyskikh otnosheniy v 2006 godu. (Le bilan des relations russo-européennes en 2006). *Kommersant*, 20.12.2006

SUPLY Laurent, Russie-Estonie : la guerre électronique. *Le Figaro*, 17 mai 2007.

TEREHOV Andreï, Lors de derniers mois du gouvernement de Poutine l'UE endurecit sa politique vis-à-vis de Moscou. *Nezavisimaya Gazeta*, 12 septembre 2007.

*Traité européen : d'importants désaccords persistent entre les 27*. *Le Monde*, 18.06.2007.

US Seeks to Limit Gazprom Hold on Europe. *Financial Times*, 29 avril 2006.

VEDRINE Hubert, Est-ce que les Européens considèrent la Russie comme un partenaire stratégique, une menace ou une terre de mission ? *L'Express*, 28 février 2005.

VERNET Daniel, Une mer Noire, noire, noire..., *Le Monde*, chronique de Daniel Vernet, 28.11.2007.

VERNET Daniel, Vladimir Poutine, adepte de la « souveraineté limitée ». *Le Monde*, 12.06.07.

WHITE Steven, Suverennaya periferiya Evropi (La périphérie souveraine de l'Europe). *Kommersant*, 04/12/2006.

World Bank Warns Neighbors of 'Damaging Russian Waves'. *The Moscow Times*, June 23, 2009.

ZECCHINI Laurent, La guerre froide revisitée. *Le Monde*, 29 juin 2007.

ZIGAR Mikhail, Germaniya vstala poperek Nabucco. (L'Allemagne s'est opposée au projet Nabucco). *Kommersant*, 20.03.2009.

ZIGAR Mikhail, Rossii obeshayut perezagruzku. Amerika gotova nachat s ney dialog s chistogo lista. (Les Etats-Unis sont prêts à recommencer le dialogue avec la Russie). *Kommersant*, 09.02. 2009.

ZIGAR Mikhail, Sosredotochenie ot uspehov. Sergey Lavrov podvel itogi goda. (Sergeue Lavrov a fait un bilan de l'année 2008). *Kommersant*, 19.01.2008.

ZIGAR Mikhail, Sammit nesoglasnih : SPS ne proydet daje v Portugaliyu. (Le sommet des désaccords : l'APC ne sera pas conclu en Portugal). *Kommersant*, 26.10.2007.

ZIGAR Mikhail, FARIZOVA Suzanna, DOVSE na vibori. America predlozila Rossii sdelku ot kotoroy trudno otkazatsa. (Les Etats-Unis ont proposé à Moscou un marché difficile à refuser). *Kommersant*, 07/11/2007.

ZIGAR Mikhail, Vistuplenie po vsem frontam. Vice-president Soedinennih Shtatov Ameriki potreboval ot Evropi bit' jestche s Rossiey (Le vice-président des Etats-Unis a demandé l'Europe d'être plus stricte avec la Russie). *Kommersant*, 08.09.2008.

### **Ouvrages de référence**

ALLISON Graham. *Essence of Desicion. Explaining the Cuban Missile Crisis*. Harper Collins, 1971, 338 p.

BADIE Bertrand. *La diplomatie des droits de l'homme*. Paris, Fayard, 2002, 330 p.

BATTISTELLA Dario. *Théories des relations internationales*. Paris : Presse de Sciences Po, 2003. 588 p.

BERTONCINI, Yves ; CHOPIN, Thierry ; DULPHY, Anne ; MANIGAND, Christine (sous la direction de). *Dictionnaire critique de l'Union européenne*. Armand Colin, 8 octobre 2008, 512 p.

BRAGUE Rémi. *Europe, la voie romaine*. Paris :Criterion, 1993. 205 p.

BROOKS Michael. *Oil and foreign policy*. London: Lawrence & Wishart, 1949, 143 p.

BUZAN Barry. *People, States and fear : an agenda for international security studies in the post-cold war era*. Hemel Hempstead: Harvester Wheatsheaf, 1991. 393p.

CHAIGNEAU Pascal. *Dictionnaire des relations internationales*. Paris : Economica, 1998. 592 p.

CHARILLON Frédéric (dir.). *Politique étrangère: nouveaux regards*. Paris, presses de sciences po, 2002, 437 p.

CLARKE Michael, WHITE Brian (dir.). *Understanding Foreign Policy, The Foreign Policy Systems Approach*. Aldershot, Edward Elgar, 1989, 222 p.

COUSSY Jean, Economie politique internationale. Dans SMOUTS Marie-Claude (dir.), *Les nouvelles relations internationales, pratiques et théories*, Presses de Sciences Po, 411 p., pp. 253-280.

COOPER Robert. *La Fracture des nations. Ordre et chaos au 21<sup>e</sup> siècle*. Paris, Denoël, 2004. 210 p.

DAUGE Y.A. *Le Barbare. Recherches sur la conception romaine de la barbarie et de la civilisation*. Bruxelles, 1982, 859 p.

DELCOUR Laure. *La politique de l'Union européenne en Russie (1990-2000): de l'assistance au partenariat ?* Paris, L'Harmattan, 2001, 322 p.

DERVIS Kemal (in cooperation with Ceren Ozer). *A better globalization : Legitimacy, Governance and Reform*. Washington: Center for Global Development, 2005. 301 p.

EASTON David. *The Political System*. New-York, Alfred A. Knopf, 1964.

FOUCHER Michel, Frontières et territoires. Dans S. Mesure et P. Savidan (dir.), *Le dictionnaire des sciences humaines*, Presses universitaires de France, 2006, p. 479-480.

FOUCHER Michel. *Fronts et Frontières. Un tour du monde géopolitique*. FAYARD, 1991. 691 p.

GNESOTTO Nicole, GREVI Giovanni. *Le monde en 2025*. Robert Laffont, octobre 2007, 313 p.

GUILHAUDIS Jean-François. *Relations internationales contemporaines*. Paris, Litec, 2002. 856 p.

HILL Christopher (dir.). *The Actors in Europe's Foreign Policy*. London/New-York, Routledge, 1996, 316 p.

HOLLAND Martin. *The Future of European Political Cooperation: Essays on Theory and Practice*. London, Macmillan, 1991, 209 p.

HOLLIS Martin, SMITH Steve. *Explaining and understanding International relations*. Oxford, Calendon Press, 1990, 226 p.

JEANCLOS Yves, *Asie Centrale et sécurité régionale à l'orée du XXIème siècle*. *Collection Etudes Stratégiques internationales*, ed. Bruylant, Bruxelles, 2008.

JEANCLOS Yves. *La sécurité de l'Europe et les relations transatlantiques au seuil du XXIe siècle*. Bruxelles, Bruylant, 2003, p. 415.

KOHLER-KOCH, EISING R. (dir.) *The Transformation of Governance*. London, Routledge, 1999, 320 p.

LABOUZ Marie-Françoise, PHILIP Christian, SOLDATOS Panayotis. *L'Union européenne élargie aux nouvelles frontières et à la recherche d'une politique de voisinage*. Bruylant, janvier 2007, 224 p.

LAGROYE Jacques. *Sociologie politique*. Paris, Presses de Sciences-po et Dalloz, 1997, 3<sup>ème</sup> édition, 512 p.

LECLANT Jean (sous la direction de). *Dictionnaire de l'antiquité*. Presse universitaire de France, 2005.

LEPESANT Gille (coordonné par). *L'Ukraine dans la nouvelle Europe*. Paris : CNRS, 2005. 199 p.

MONTBRIAL Thierry de. *Quinze ans qui bouleversèrent le monde*. Paris : Dunod, 2006. 482 p.

MOURRE Michael. *Dictionnaire encyclopédique d'histoire*. Nouvelle édition. Larousse-Bordas 1996. 1523 p.

NICOLET Claude. *Rome et la conquête du monde méditerranéen, 264-27 av. J-C*. Paris, Presse universitaire de France, 1977. 460 p.

NUTTAL Simon. *European Foreign Policy*. Oxford University Press, 2000, 294 p.

NYE Joseph, KEOHANE Robert. *Power and Interdependence*. Boston, Little Brown, 1977.

PLATANIA Margherita, (édition établie, présentée et annotée par). *Les mots de l'histoire. Le vocabulaire historique du centre international de synthèse*. Napoli : Bibliopolis, 2000. 497 p.

POMIAN Krzysztof. *L'Europe et ses nations*. Paris, Gallimard, 1990. 251 p.

REYNIE Dominique (Dir.), *L'opinion européenne en 2008*. Fondation Robert Schuman, 2006, 240 p.

RISSE Thomas, SIMMONS Beth, CARLSNAES Walter. *Handbook of International Relations*. London, Sage, 2001, 572 p.

ROCARD Michel, GNESOTTO Nicole. *Notre Europe*. Editions Robert Laffont, 2008, 400 p.

RUPNIK Jacque. *Les politiques de voisinage de l'Union européenne*. Presses de Sciences Po, 2007, 208 p.

SANDHOLTZ W., STONE SWEET A. (dir.). *European integration and supranational governance*. Oxford, Oxford University Press, 1998, 389 p.

SHEVTSOVA L. *Russia lost in transition: the Yeltsin and Putin legacies*. Washington, D.C.: Carnegie Endowment for International Peace, 2007. 388 p.

SINNOT Richard. *Integration Theory, Subsidiarity and the Internationalisation of Issues: The Implication for Legitimacy*. *IUE Working Paper*, n°13, 1994.

SMOUTS Marie-Claude. *Dictionnaire des relations internationales : approches, concepts, doctrines*. Paris : Dalloz, 2006. 553 p.

SMOUTS Marie-Claude (sous la direction de). *Les nouvelles relations internationales. Pratiques et théories*. Paris : Presse de Science-Po, 1998. 409 p.

SOKOLOFF Georges. *Métamorphose de la Russie, 1984-2004*. Fayard, Paris, 2003, 748 p.

STIGLITZ Joseph. *La grande désillusion*. Paris, Fayard, 2002, 330 p.

TORKUNOV Anatoly V. (sous la direction de). *La politique mondiale et les relations internationales contemporaines*. Edition de MGIMO (l'Université d'Etat de Moscou des relations internationales), 2004, p. 668.

WALLACE H., WALLACE W., *Policy-making in the European Union*. Oxford: Oxford University Press, 610 p.

ZAKARIA, Fareed. *The Post American World*. New York, Norton, 2008, 292 p.

### **Sites Internet**

[www.alleuropa.ru](http://www.alleuropa.ru) Site d'une revue « Vsyia Evropa » (Toute l'Europe), éditée par l'Institut des Recherches Européennes auprès de MGIMO (Institut d'Etat de Moscou des Relations Internationales).

[www.cer.org.uk](http://www.cer.org.uk) Centre for European Reform, UK

[www.consilium.europa.eu/showPage.asp?id=248&lang=fr&mode=g](http://www.consilium.europa.eu/showPage.asp?id=248&lang=fr&mode=g) Conseil de l'UE (Section PESC)

<http://ddp-ext.worldbank.org/ext/DDPQQ/member.do?method=getMembers>

Information sur les indices économiques par pays (World Development Indicators), The World Bank Group.

[www.diplomatie.gouv.fr/fr/europe\\_828/index.html](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/europe_828/index.html) Site du Ministère des Affaires Etrangères (Section Europe), France

[www.eda.europa.eu/](http://www.eda.europa.eu/) European Defense Agency

<http://www.eiu.com/index.asp?rf=0> Economist Intelligence Unit

[www.elysee.org](http://www.elysee.org) Site officiel du Président de la République

[www.epin.org](http://www.epin.org) Site du réseau EPIN qui regroupe 25 think-tanks présents dans 21 Etats, essentiellement les Etats membres et les pays candidats

<http://eur-lex.europa.eu/fr/repert/18.htm> Législation en vigueur

[www.euronews.fr](http://www.euronews.fr) site de la chaîne « Euronews »

[www.europa.eu.int](http://www.europa.eu.int) Site officiel de l'Union Européenne

[http://europa.eu/pol/cfsp/index\\_fr.htm](http://europa.eu/pol/cfsp/index_fr.htm) Europa (Section PESC/PESD)

[http://www.europarl.europa.eu/committees/afet\\_home\\_fr.htm](http://www.europarl.europa.eu/committees/afet_home_fr.htm) Commission des Affaires étrangères du PE

[www.europarl.europa.eu/news](http://www.europarl.europa.eu/news) Service des relations extérieures du Parlement européen.

[www.eurotrib.com](http://www.eurotrib.com) site de l'European Tribune, un portail consacré à la politique européenne et aux questions d'énergie

[www.fenetreurope.com](http://www.fenetreurope.com) l'actualité économique et politique en Europe

[www.foreignaffairs.org](http://www.foreignaffairs.org) "Foreign Affairs" magazine

[www.foreignpolicy.com](http://www.foreignpolicy.com) "Foreign Policy"

<http://hiik.de/en/konfliktbarometer/index.html> Centre de recherche allemand qui produit un travail de recherche annuel intitulé «baromètre des conflits dans le monde».

[www.ifri.org](http://www.ifri.org) Site officiel de l'IFRI, l'Institut Français des Relations Internationales

[www.iss-eu.org](http://www.iss-eu.org) Site officiel de l'Institut d'Etudes de Sécurité de l'UE

[www.kommersant.ru](http://www.kommersant.ru) Site du quotidien « Kommersant »

[www.kremlin.ru](http://www.kremlin.ru) Site du Président de la Fédération de Russie.

[www.mid.ru](http://www.mid.ru) Site du Ministère des affaires étrangères russe

[www.monde-diplomatique.fr](http://www.monde-diplomatique.fr) Le mensuel de réflexion sur les questions internationales

[www.nato.int/home-fr.htm](http://www.nato.int/home-fr.htm) Le site en français de l'OTAN

[www.ng.ru](http://www.ng.ru) Le quotidien « Nezavisimaya Gazeta» avec un supplément hebdomadaire « Voennoe Obozrenie », (« Revue militaire »)

[www.pasos.org](http://www.pasos.org) Policy Association for an Open Society (PASOS)

[www.portedeurope.org/rubrique.php3?id\\_rubrique=52&lang=fr](http://www.portedeurope.org/rubrique.php3?id_rubrique=52&lang=fr) Les Cahiers européens de Sciences Po

[www.robert-schuman.org](http://www.robert-schuman.org) Fondation Robert Schuman

[www.robert-schuman.org/archives\\_questions\\_europe.php](http://www.robert-schuman.org/archives_questions_europe.php) site de “European Issues“  
de la Fondation Robert Schuman

[www.tepsa.eu](http://www.tepsa.eu) TEPSA, association d'études politiques trans-européenne

[www.theoildrum.com](http://www.theoildrum.com) site consacré aux question de l'énergie

<http://www.tymoshenko.com.ua> site de Ioulia Timochenko, à l'époque première-  
ministre ukrainienne

[www.vie-publique.fr/th/acces-thematique/politiques-communes.html](http://www.vie-publique.fr/th/acces-thematique/politiques-communes.html). site français *Vie  
publique*, réalisé par la Documentation française, où sont présentés des dossiers  
consacrés à l'Union européenne, aux institutions et aux politiques communes.

**Annexe 1.** Carte de couverture géographique de la politique européenne de voisinage.



- Union européenne
- Pays en voie d'adhésion, candidats et candidats potentiels
- Politique européenne de voisinage

## **Annexe 2.** Projet russe de Traité pour la sécurité européenne.

Le 5 juin 2008 le président russe Dmitri Medvedev a proposé d'élaborer un Traité pour la sécurité européenne visant à créer une zone de sécurité collective dans l'espace euro-atlantique afin d'en finir avec l'héritage de la Guerre froide. Le président a proposé de formaliser en forme d'une loi internationale le principe de la sécurité indivisible en tant qu'une obligation légale selon laquelle aucun Etat ni l'organisation internationale dans la région euro-atlantique ne peut renforcer sa sécurité au détriment de la sécurité d'autres nations ou organisations.

En se basant sur les résultats de discussions menées tout au long de l'année 2008 la Russie a préparé un projet de Traité pour la sécurité européenne (présenté 29 novembre 2009 sur le site du Président). Le Président russe a envoyé ce projet aux chefs d'Etats et aux dirigeants des organisations internationales dans la région euro-atlantique comme l'OTAN, l'UE, l'OTSC (Organisation du traité de sécurité collective), CEI (Communauté des Etats Indépendants) et l'OSCE. Dmitri Medvedev a souligné que la Russie est ouverte à toutes les propositions concernant son initiative et espère avoir une réponse positive de la part de ses partenaires ainsi que des discussions sur des éléments spécifiques du projet de Traité, dont le texte (en anglais) est proposé ci-dessous.

### EUROPEAN SECURITY TREATY

(Unofficial translation)

Draft

The Parties to this Treaty,

Desiring to promote their relations in the spirit of friendship and cooperation in conformity with international law,

Guided by the principles set forth in the Charter of the United Nations, Declaration on Principles of International Law concerning Friendly Relations and Cooperation among States in accordance with the Charter of the United Nations (1970), Helsinki Final Act of the Conference for Security and Cooperation in Europe (1975), as well as provisions of the Manila Declaration on the Peaceful Settlement of International Disputes (1982) and Charter for European Security (1999),

Reminding that the use of force or the threat of force against the territorial integrity or political independence of any state, or in any other way inconsistent with the goals and principles of the Charter of the United Nations is inadmissible in their mutual relations, as well as international relations in general,

Acknowledging and supporting the role of the UN Security Council, which bears the primary responsibility for maintaining international peace and security,

Recognizing the need to join efforts in order to respond effectively to present-day security challenges and threats in the globalized and interdependent world,

Intending to build effective cooperation mechanisms that could be promptly activated with a view to solving issues or differences that might arise, addressing concerns and adequately responding to challenges and threats in the security sphere,  
Have agreed as follows:

#### Article 1

According to the Treaty, the Parties shall cooperate with each other on the basis of the principles of indivisible, equal and undiminished security. Any security measures taken by a Party to the Treaty individually or together with other Parties, including in the framework of any international organization, military alliance or coalition, shall be implemented with due regard to security interests of all other Parties. The Parties shall act in accordance with the Treaty in order to give effect to these principles and to strengthen security of each other.

#### Article 2

1. A Party to the Treaty shall not undertake, participate in or support any actions or activities affecting significantly security of any other Party or Parties to the Treaty.
2. A Party to the Treaty which is a member of military alliances, coalitions or organizations shall seek to ensure that such alliances, coalitions or organizations observe principles set forth in the Charter of the United Nations, Declaration on Principles of International Law concerning Friendly Relations and Cooperation among States in accordance with the Charter of the United Nations, Helsinki Final Act, Charter for European Security and other documents adopted by the Organization for Security and Cooperation in Europe, as well as in Article 1 of this Treaty, and that decisions taken in the framework of such alliances, coalitions or organizations do not affect significantly security of any Party or Parties to the Treaty.
3. A Party to the Treaty shall not allow the use of its territory and shall not use the territory of any other Party with the purpose of preparing or carrying out an armed attack against any other Party or Parties to the Treaty or any other actions affecting significantly security of any other Party or Parties to the Treaty.

#### Article 3

1. A Party to the Treaty shall be entitled to request, through diplomatic channels or the Depositary, any other Party to provide information on any significant legislative, administrative or organizational measures taken by that other Party, which, in the opinion of the Requesting Party, might affect its security.
2. Parties shall inform the Depositary of any requests under para. 1 of this Article and of responses to them. The Depositary shall bring that information to the attention of the other Parties.
3. Nothing in this Article prevents the Parties from undertaking any other actions to ensure transparency and mutual trust in their relations.

#### Article 4

The following mechanism shall be established to address issues related to the substance of this Treaty, and to settle differences or disputes that might arise between the Parties in connection with its interpretation or application:

- a) Consultations among the Parties;
- b) Conference of the Parties;
- c) Extraordinary Conference of the Parties.

#### Article 5

1. Should a Party to the Treaty determine that there exists a violation or a threat of violation of the Treaty by any other Party or Parties, or should it wish to raise with any other Party or Parties any issue relating to the substance of the Treaty and requiring, in its opinion, to be considered jointly, it may request consultations on the issue with the Party or Parties which, in its opinion, might be interested in such consultations. Information regarding such a request shall be brought by the Requesting Party to the attention of the Depositary which shall inform accordingly all other Parties.

2. Such consultations shall be held as soon as possible, but not later than (...)days from the date of receipt of the request by the relevant Party unless a later date is indicated in the request.

3. Any Party not invited to take part in the consultations shall be entitled to participate on its own initiative.

#### Article 6

1. Any participant to consultations held under Article 5 of this Treaty shall be entitled, after having held the consultations, to propose the Depositary to convene the Conference of the Parties to consider the issue that was the subject of the consultations.

2. The Depositary shall convene the Conference of the Parties, provided that the relevant proposal is supported by not less than (two) Parties to the Treaty, within (...) days from the date of receipt of the relevant request.

3. The Conference of the Parties shall be effective if it is attended by at least two thirds of the Parties to the Treaty. Decisions of the Conference shall be taken by consensus and shall be binding.

4. The Conference of the Parties shall adopt its own rules of procedure.

#### Article 7

1. In case of an armed attack or a threat of such attack against a Party to the Treaty, immediate actions shall be undertaken in accordance with Article 8(1) of the Treaty.

2. Without prejudice to the provisions of Article 8 of the Treaty, every Party shall be entitled to consider an armed attack against any other Party an armed attack against itself. In exercising its right of self-defense under Article 51 of the Charter of the United Nations, it shall be entitled to render the attacked Party, subject to its consent, the necessary assistance, including the military one, until the UN Security Council has taken measures necessary to maintain international peace and security. Information on measures taken by Parties to the Treaty in exercise of their right of self-defense shall be immediately reported to the UN Security Council.

#### Article 8

1. In cases provided for by Article 7 of this Treaty, the Party which has been attacked or threatened with an armed attack shall bring that to the attention of the Depository which shall immediately convene an Extraordinary Conference of the Parties to decide on necessary collective measures.

2. If the Party which became subject to an armed attack is not able to bring that to the attention of the Depository, any other Party shall be entitled to request the Depository to convene an Extraordinary Conference of the Parties, in which case the procedure provided for in Para. 1 of this Article shall be applied.

3. The Extraordinary Conference of the Parties may decide to invite third states, international organizations or other concerned parties to take part in it.

4. The Extraordinary Conference of the Parties shall be effective if it is attended by at least four fifths of the Parties to the Treaty. Decisions of the Extraordinary Conference of the Parties shall be taken by unanimous vote and shall be binding. If an armed attack is carried out by, or a threat of such attack originates from a Party to the Treaty, the vote of that Party shall not be included in the total number of votes of the Parties in adopting a decision.

The Extraordinary Conference of the Parties shall adopt its own rules of procedure.

#### Article 9

1. This Treaty shall not affect and shall not be interpreted as affecting the primary responsibility of the UN Security Council for maintaining international peace and security, as well as rights and obligations of the Parties under the Charter of the United Nations.

2. The Parties to the Treaty reaffirm that their obligations under other international agreements in the area of security, which are in effect on the date of signing of this Treaty are not incompatible with the Treaty.

3. The Parties to the Treaty shall not assume international obligations incompatible with the Treaty.

4. This Treaty shall not affect the right of any Party to neutrality.

## Article 10

This Treaty shall be open for signature by all States of the Euro-Atlantic and Eurasian space from Vancouver to Vladivostok as well as by the following international organizations: the European Union, Organization for Security and Cooperation in Europe, Collective Security Treaty Organization, North Atlantic Treaty Organization and Community of Independent States in ... from ... to ....

## Article 11

1. This Treaty shall be subject to ratification by the signatory States and to approval or adoption by the signatory international organizations. The relevant notifications shall be deposited with the government of ... which shall be the Depositary.

2. In its notification of the adoption or approval of this Treaty, an international organization shall outline its sphere of competence regarding issues covered by the Treaty.

It shall immediately inform the Depositary of any relevant changes in its sphere of competence.

3. States mentioned in Article 10 of this Treaty which did not sign the Treaty during the period indicated in that Article may accede to this Treaty by depositing the relevant notification with the Depositary.

## Article 12

This Treaty shall enter into force ten days after the deposit of the twenty fifth notification with the Depositary in accordance with Article 11 of the Treaty.

For each State or international organization which ratifies, adopts or approves this Treaty or accedes to it after the deposit of the twenty fifth notification of ratification, adoption, approval or accession with the Depositary, the Treaty shall enter into force on the tenth day after the deposit by such State or organization of the relevant notification with the Depositary.

## Article 13

Any State or international organization may accede to this Treaty after its entry into force, subject to the consent of all Parties to this Treaty, by depositing the relevant notification with the Depositary.

For an acceding State or international organization, this Treaty shall enter into force 180 days after the deposit of the instrument of accession with the Depositary, provided that during the said period no Party notifies the Depositary in writing of its objections against such accession.

## Article 14

Each Party shall have the right to withdraw from this Treaty should it determine that extraordinary circumstances pertaining to the substance of the Treaty have endangered its supreme interests. The Party intending to withdraw from the Treaty

shall notify the Depository of such intention at least (...) days in advance of the planned withdrawal. The notification shall include a statement of extraordinary circumstances endangering, in the opinion of that Party, its supreme interests.

**Annexe 3.** Les caractéristiques quantitatives des principaux acteurs de la politique européenne de voisinage\*.

	Nombre de population	Etendue de territoire (km <sup>2</sup> )	PIB (mlrd, \$)	Volume d'une production industrielle (% PIB)	Dépenses militaires (% PIB)	Quantité d'internautes (per 100 personnes)	L'espérance de vie (années)	Niveau de natalité (nombre d'enfants per une femme)	Croissance de la population (% en année)
<b>UE</b>	324167256	2585150	13,565.5	27	2	59	80	2	1
<b>Russie</b>	142100000	17098240	1,607.8	38	4	21	68	1	-0
<b>Biélorussie</b>	9702000	207600	60.3	42	2	29	70	1	-0
<b>Moldavie</b>	3803704	33840	6.0	15	0	18	69	2	-1
<b>Ukraine</b>	46509350	603550	180.4	37	3	22	68	1	-1
<b>Arménie</b>	3009162	29800	11.9	44	3	...	72	2	-0
<b>Azərbayjan</b>	8556379	86600	46.3	73	3	11	67	2	1
<b>Géorgie</b>	4398588**	69700***	12.8	24	7	8	71	1	-1

\*Selon les données statistiques de la Banque mondiale (World Bank):

<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/DATASTATISTICS/0,,contentMDK:20535285~menuPK:1192694~pagePK:64133150~piPK:64133175~theSitePK:239419,00.html> et la statistique *Quick Query* de la Banque mondiale.

<http://ddpext.worldbank.org/ext/DDPQQ/member.do?method=getMembers>

\*\* 4111000 personnes sans l'Abkhazie et l'Ossétie du Sud.

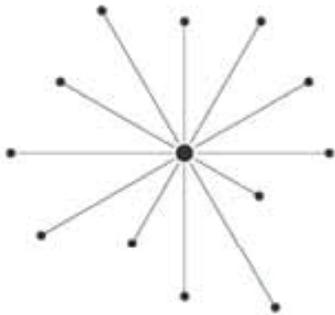
\*\*\* 57200 km<sup>2</sup> sans l'Abkhazie et l'Ossétie du Sud.

**L'indice de développement humain de l'ONU (HDI - Human Development Index) sur chaque pays de la PEV est disponible à l'adresse suivante:** <http://hdrstats.undp.org/en/countries/>

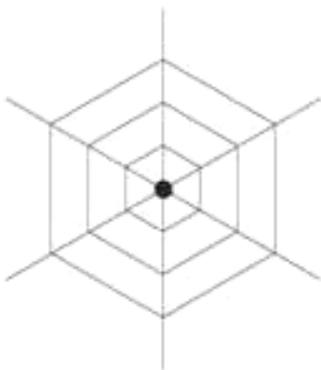
#### Annexe 4. Modèles de relations centre-périphérie.

L'ancien chef de la Représentation de la Commission européenne en Russie et le chercheur dans le centre anglais de la politique européenne Michael Emerson distingue des modèles suivants de relation centre-périphérie<sup>195</sup>.

1. Modèle de la « roue » privilégiant la relation bilatérale entre le centre et les voisins.



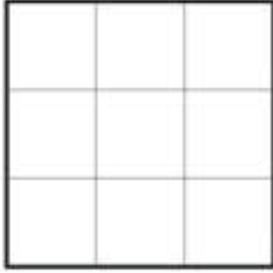
2. Modèle d'une toile d'araignée. Le centre essaie de mettre en ordre le système de ses relations avec la périphérie en éloignant certains pays et en utilisant les éléments de multilatéralisme et de standardisation.



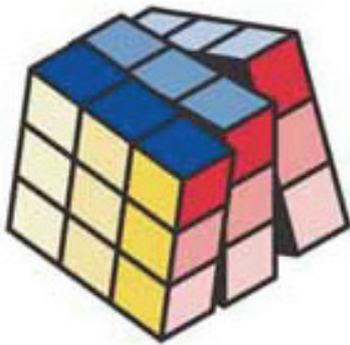
3. Modèle d'une matrice réunit différents Etats, acteurs régionaux, ainsi que les stratégies politique variées développées par le centre à l'égard de sa périphérie.

---

<sup>195</sup> Emerson M. European Neighbourhood Policy: Strategy or Placebo? // CEPS Working Document. – 2004. – n°215. – 19 p.



4. Modèle de «Cube de Rubik». Ce modèle s'emploie à une situation de coexistence sur le même espace régional de deux ou plus acteurs forts ayant ses propres objectifs politiques.



Comme le démontre la pratique politique, l'Union européenne choisit plutôt le modèle d'une toile d'araignée : cela a été le cas dans le développement des relations entre les pays membres (formation d'une zone de Scengen, instauration d'une monnaie unique), ainsi qu'en dehors de l'Union où les liens avec les Etats voisins sont systématisés à travers des organisations comme l'OSCE et le Conseil de l'Europe et les politique, dont la PEV est un exemple.

**Annexe 5.** Déclaration commune adoptée lors du sommet du Partenariat oriental  
*Prague, 7 mai 2009 (Extrait)*

Les chefs d'État ou de gouvernement et les représentants de la République d'Arménie, de la République d'Azerbaïdjan, de la République de Biélorussie, de la Géorgie, de la République de Moldavie et de l'Ukraine, ainsi que les représentants de l'Union européenne et les chefs d'État ou de gouvernement et les représentants de ses États membres, se sont réunis à Prague afin de conférer une dimension nouvelle à leurs relations en établissant le Partenariat oriental et ont adopté la déclaration commune figurant ci-après.

Un partenariat plus ambitieux entre l'Union européenne et les pays partenaires

1. Le Partenariat oriental est lancé à titre d'entreprise commune par les États membres de l'Union européenne et leurs partenaires d'Europe orientale (ci-après dénommés les pays partenaires); il se fonde sur des intérêts et des engagements mutuels, ainsi que sur une appropriation commune et un partage des responsabilités. Il sera élaboré conjointement par les parties, d'une manière totalement transparente. Les participants au sommet de Prague conviennent que le Partenariat oriental reposera sur des engagements en faveur des principes du droit international et des valeurs fondamentales que sont notamment la démocratie, l'État de droit et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ainsi que de l'économie de marché, du développement durable et de la bonne gouvernance.

Le Partenariat oriental fait fond sur les relations contractuelles qui existent au niveau bilatéral et les complète. Il sera développé sans préjudice des aspirations exprimées par les différents pays partenaires en ce qui concerne leur future relation avec l'Union européenne. Il sera régi par les principes de la différenciation et de la conditionnalité. Le Partenariat oriental sera développé en parallèle avec la coopération bilatérale entre l'UE et les États tiers.

2. Le Partenariat oriental vise essentiellement à créer les conditions nécessaires pour accélérer l'établissement d'une association politique et un approfondissement de l'intégration économique entre l'Union européenne et les pays partenaires intéressés. Le développement d'une dimension orientale spécifique de la politique européenne de voisinage permettra de renforcer de manière significative la politique de l'UE à l'égard des pays partenaires. Dans cette perspective, le Partenariat oriental vise à soutenir les réformes politiques et socioéconomiques des pays partenaires, de manière à faciliter le rapprochement avec l'Union européenne. Cette stratégie sert les engagements communs pris en faveur de la stabilité, de la sécurité et de la prospérité de l'Union européenne, des pays partenaires et même du continent européen tout entier. Le Partenariat oriental devrait promouvoir davantage encore la stabilité et l'instauration d'un climat de confiance multilatéral. Les conflits constituent un obstacle aux activités de coopération. C'est pourquoi les participants au sommet de Prague soulignent qu'il est nécessaire de parvenir le plus rapidement possible à un règlement pacifique de ces conflits, en se fondant sur les principes et les normes du droit international, ainsi que sur les décisions et les documents approuvés dans ce cadre. Le Partenariat oriental pourrait en outre contribuer à un renforcement des liens entre les pays partenaires eux-mêmes.

3. Le Partenariat oriental est porteur d'un message politique clair concernant la nécessité de continuer à progresser sur la voie des réformes. Il imprimera un élan supplémentaire au développement économique et social et régional des pays partenaires. Il facilitera la bonne gouvernance, notamment dans le secteur financier, favorisera le développement régional et la cohésion sociale et contribuera à réduire les disparités socioéconomiques des pays partenaires. De cette manière, le Partenariat oriental sera complémentaire de l'aide macroéconomique fournie par le truchement des instruments internationaux pertinents.

## Un engagement bilatéral renforcé

4. Les participants au sommet de Prague partagent le souhait d'approfondir et de renforcer les relations bilatérales entre l'UE et les pays partenaires, en tenant compte de la situation et des aspirations particulières de chacun des pays partenaires et en respectant les relations bilatérales existantes entre l'UE et le pays partenaire concerné. Ils sont convenus que la coopération bilatérale à mener dans le cadre du Partenariat oriental devait ouvrir la voie à la conclusion d'accords d'association entre l'UE et les pays partenaires qui souhaitent et peuvent respecter les engagements qui en découlent.

5. Les nouveaux accords d'association, outre les possibilités existantes en matière d'échanges commerciaux et d'investissements, prévoient l'instauration ou la perspective d'instauration de zones de libre-échange renforcées et globales, dans lesquelles les effets positifs de la libéralisation des échanges commerciaux et des investissements seront renforcés par le rapprochement des textes réglementaires, qui mènera à une convergence avec la législation et les normes de l'UE. L'ouverture des marchés et l'intégration économique sont des conditions essentielles au développement économique durable des pays partenaires et favorisent la stabilisation politique. La création de zones de libre-échange bilatérales renforcées et globales entre l'UE et les pays partenaires pourrait, à long terme, déboucher sur la constitution d'un réseau de zones de libre-échange renforcées et globales.

6. L'Union européenne élaborera, individuellement avec chaque pays partenaire, un programme global de renforcement des institutions visant à améliorer les capacités administratives, en prévoyant notamment à cette fin le recours à la formation, à l'assistance technique et à d'éventuelles mesures innovantes appropriées.

7. Favoriser la mobilité des citoyens et la libéralisation du régime des visas dans un environnement sûr constitue également une dimension importante du Partenariat oriental. Celui-ci favorisera la mobilité des citoyens des pays partenaires par la conclusion d'accords en matière d'assouplissement du régime des visas et de réadmission; dans le respect de son approche globale sur la question des migrations, l'UE prendra aussi des mesures progressives sur la voie d'une libéralisation complète du régime des visas, dans une perspective à long terme, pour différents pays partenaires, au cas par cas, pour autant que les conditions relatives à une mobilité bien gérée et en toute sécurité soient en place.

8. Le Partenariat oriental a pour but de renforcer la sécurité énergétique au travers de la coopération en ce qui concerne la stabilité et la sécurité de l'approvisionnement et du transit énergétiques à long terme, notamment en améliorant la réglementation et l'efficacité énergétique et en favorisant un recours accru aux sources d'énergie renouvelables. Des dispositions relatives à l'interdépendance énergétique pourraient être introduites dans les nouveaux accords d'association ou dans d'autres accords bilatéraux entre l'UE et les pays partenaires. Pour ce qui est de la coopération dans le domaine de l'énergie, il conviendrait de tenir compte de la deuxième analyse stratégique de la politique énergétique de l'UE et de la politique énergétique de chacun des pays partenaires.

## La coopération multilatérale au centre du Partenariat

9. Le cadre multilatéral du Partenariat oriental permettra de mener des activités de coopération et un dialogue libre et ouvert servant les objectifs poursuivis. Appliqué à partir de décisions communes de l'Union européenne et des pays partenaires, il constituera un lieu d'échange d'informations et d'expériences sur les progrès réalisés par les pays partenaires sur la voie de la transition, des réformes et de la modernisation et dotera l'UE d'un instrument supplémentaire pour accompagner ces processus. Le cadre multilatéral facilitera la mise au point de positions communes et la réalisation d'activités conjointes. Il vise à renforcer les liens entre les pays partenaires eux-mêmes et servira d'enceinte où discuter de

l'évolution du Partenariat oriental. La convergence législative et réglementaire est un élément essentiel pour les pays partenaires qui souhaitent se rapprocher de l'UE. Le cadre multilatéral sera propice à un travail systématique à cet égard, notamment grâce à des sessions spécialisées consacrées à la présentation et à l'explication par l'Union européenne de la législation et des normes de l'UE, ainsi qu'à leur comparaison avec les politiques et législations nationales.

10. Des réunions des chefs d'État ou de gouvernement des pays du Partenariat oriental se tiendront en principe tous les deux ans; elles devraient avoir lieu dans l'UE et dans les pays partenaires. Les ministres des affaires étrangères se réuniront tous les ans. Ces réunions à haut niveau donneront une impulsion au Partenariat et orienteront son avenir.

11. Quatre plateformes thématiques, actuellement organisées par la Commission, donneront lieu à des réunions ciblées où se tiendront des discussions ouvertes et libres axées sur les principaux domaines de coopération, qui sont: la démocratie, la bonne gouvernance et la stabilité; l'intégration économique et la convergence avec les politiques sectorielles de l'UE; la sécurité énergétique; et les contacts interpersonnels.

...

13. Les participants au sommet de Prague soutiennent le lancement d'initiatives emblématiques permettant de donner une impulsion supplémentaire, un contenu concret et une visibilité au Partenariat oriental, et ils escomptent que les plateformes engageront rapidement un débat à ce sujet.

14. La complémentarité avec des initiatives régionales associant l'Union européenne et certains pays partenaires, en particulier la Synergie de la mer Noire, sera assurée. Une interaction avec d'autres initiatives régionales devrait être envisagée au cas par cas.

...

17. Le Partenariat oriental devrait reposer sur une approche innovante favorisant l'appropriation commune et une coopération plus étroite entre le secteur public et le secteur privé. Un soutien politique anticipatoire ainsi que les incitants et garanties de l'UE pour le secteur privé devraient créer les conditions nécessaires pour encourager le secteur privé à investir dans des projets concrets dans les pays partenaires et contribuer ainsi à atteindre les objectifs du Partenariat.

**Annexe 6.** Résultats d'une enquête menée en septembre 2010 par le Centre de recherche bruxellois «The Centre for European Policy Studies» parmi les chercheurs, les experts, les hommes politiques des pays de L'UE, des Etats voisins, de la Russie et du reste du monde sur le bilan des premières années de la politique européenne de voisinage (*en anglais*).

**Results of the CEPS Questionnaire on "Evaluating the ENP" (30 September 2010)**

*(Total sample= 248, data collected between 1-29 September 2010)*

**Responses**

- 1                    **Q1 - In replying to this questionnaire do you have in mind**
- |   |     |
|---|-----|
| Mainly Eastern Europe   | 133 |
| Mainly the Southern Mediterranean                                     | 22  |
| The whole ENP, for Eastern European and Southern Mediterranean states | 93  |
- 
- 2                    **Q2 - Is your standpoint (confidentiality is assured) that of**
- |   |     |
|---|-----|
| An independent person from an ENP partner state | 46  |
| An independent person from the EU               | 130 |
| An official of the EU or an EU member state     | 35  |
| From the rest of the world                      | 35  |
| An official from an ENP partner state           | 2   |

3                    **Q3 - Do you perceive the ENP to have been successful or not in achieving its objectives of strengthening the prosperity, stability and security of the region (in %)**

	Very successful	Moderately successful	Little or no impact	Counterproductive
Prosperity	2.4%	35.9%	60.9%	0.8%
Stability	6.0%	34.7%	58.1%	1.2%
Security	5.2%	31.5%	58.1%	5.2%
<i>Average</i>	4.6%	34.0%	59.0%	2.4%

### Breakdown of Q3

<b>Independent persons from the EU (sample= 130)</b>				
Q3 - Do you perceive the ENP to have been successful or not in achieving its objectives of strengthening the prosperity, stability and security of the region (in %)				
	Very successful	Moderately successful	Little or no impact	Counterproductive
Prosperity	<b>3.1%</b>	<b>33.8%</b>	<b>62.3%</b>	<b>0.8%</b>
Stability	<b>2.3%</b>	<b>34.6%</b>	<b>60.8%</b>	<b>2.3%</b>
Security	<b>2.3%</b>	<b>30.8%</b>	<b>60.0%</b>	<b>6.9%</b>

<b>Officials of the EU or EU Member State (sample= 35)</b>				
Q3 - Do you perceive the ENP to have been successful or not in achieving its objectives of strengthening the prosperity, stability and security of the region (in %)				
	Very successful	Moderately successful	Little or no impact	Counterproductive
Prosperity	<b>0.0%</b>	<b>37.1%</b>	<b>62.9%</b>	<b>0.0%</b>
Stability	<b>0.0%</b>	<b>48.6%</b>	<b>51.4%</b>	<b>0.0%</b>
Security	<b>0.0%</b>	<b>42.9%</b>	<b>57.1%</b>	<b>0.0%</b>

<b>Independent persons from an ENP partner state (sample= 46)</b>				
Q3 - Do you perceive the ENP to have been successful or not in achieving its objectives of strengthening the prosperity, stability and security of the region (in %)				
	Very successful	Moderately successful	Little or no impact	Counterproductive
Prosperity	<b>2.2%</b>	<b>33.3%</b>	<b>62.2%</b>	<b>2.2%</b>
Stability	<b>4.4%</b>	<b>26.7%</b>	<b>68.9%</b>	<b>0.0%</b>
Security	<b>4.4%</b>	<b>31.1%</b>	<b>60.0%</b>	<b>4.4%</b>

<b>The US, Russia and the rest of the world (sample= 35)</b>				
Q3 - Do you perceive the ENP to have been successful or not in achieving its objectives of strengthening the prosperity, stability and security of the region (in %)				
	Very successful	Moderately successful	Little or no impact	Counterproductive
Prosperity	<b>2.9%</b>	<b>45.7%</b>	<b>51.4%</b>	<b>0.0%</b>
Stability	<b>28.6%</b>	<b>25.7%</b>	<b>45.7%</b>	<b>0.0%</b>
Security	<b>22.9%</b>	<b>20.0%</b>	<b>51.4%</b>	<b>5.7%</b>

